U d'/ of Ottawa
39003001313278

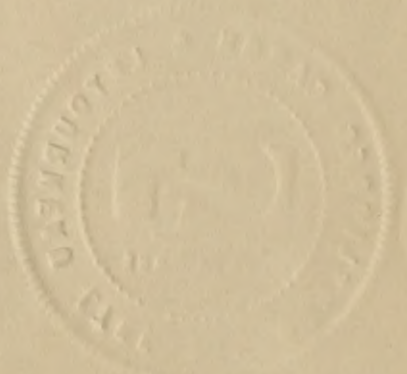

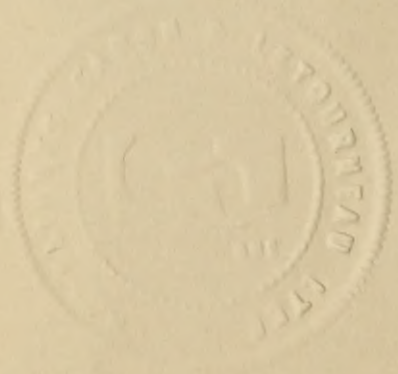

249-61-1B
488

MÉLANGES

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

JUIL 24 1972

MÉLANGES

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

RECUEIL DE MÉMOIRES

CONCERNANT LA LITTÉRATURE ET L'HISTOIRE CELTIQUES

DÉDIÉ A M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

A l'occasion du 78e Anniversaire de sa naissance

PAR MM.

COLLINET, DOTTIN, ERNAULT, GRAMMONT,
JULLIAN, LE BRAZ, LE NESTOUR,
LE ROUX, LOT, LOTH, MEILLET, PHILIPON,
S. REINACH, VENDRYÈS.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR,

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure

4, RUE LE GOFF, 4

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PB
1096
.M4
1905

Cher Maître,

Celtistes ou amis des études celtiques, pour la plupart vos élèves ou collaborateurs, groupés par un commun désir de manifester publiquement notre admiration pour votre œuvre et notre respectueuse affection pour votre personne, nous avons pensé que le meilleur moyen de vous exprimer nos sentiments et celui qui serait de nature à vous toucher le plus, c'était de vous offrir un recueil d'articles, divers assurément, mais se rattachant par quelque côté aux études qui font la passion et l'honneur de votre existence : ce serait, en même temps qu'un témoignage de reconnaissance pour vos incomparables services dans le domaine celtique, une preuve que le mouvement que vous vous êtes efforcé de propager par tous les moyens et notamment par votre exemple, existe réellement, et aussi un gage de développement et d'expansion dans l'avenir, pour des études qui offrent, en France, un intérêt spécial et véritablement national.

Venu aux études celtiques, comme Zeuss, par l'histoire où vous vous étiez déjà signalé par de nombreux et importants travaux et notamment par votre monumentale Histoire des ducs et comtes de Champagne, *vous avez toujours considéré*

la linguistique celtique comme un précieux instrument de recherche plutôt que comme un but ; néanmoins vous y avez marqué votre trace et rendu à la linguistique elle-même de signalés services. Mais c'est l'histoire qui a été l'objet de vos plus nombreux et de vos plus importants travaux : on peut dire, sans aucune exagération, que personne n'a plus contribué que vous, en se tenant dans le domaine historique, à la connaissance et à l'éclaircissement des obscures et lointaines origines de notre Gaule et de l'Europe primitive. Vous avez créé, on peut le dire, les études de droit celtique, et vous y êtes le maître incontesté.

Ce n'est pas seulement par vos livres que vous avez répandu la connaissance et le goût des études celtiques, c'est encore par votre enseignement : celui du Collège de France réservé fatalement à quelques privilégiés ; celui, plus large, de la Revue celtique. *Après avoir été de bonne heure le principal collaborateur du fondateur de cette Revue, M. Gaidoz, dont le nom restera attaché avec le vôtre à la création des études celtiques en France, vous en avez pris la direction et vous n'avez cessé d'y donner l'exemple de la plus féconde activité et de la critique la plus large et la plus impartiale.*

En vous nous honorons non seulement le savant, mais encore l'homme : vous avez su joindre, par une alliance rare, à une inflexible droiture et une franchise absolue, une profonde et agissante *bonté.*

Pour moi, qui puis compter parmi ceux qui vous doivent le plus, j'ai été particulièrement heureux de me trouver chargé d'organiser et de mener à bien cette manifestation, qui aurait pu être plus complète, si nous avions fait appel à vos amis de

l'étranger, mais à laquelle nous avons voulu donner, en la faisant uniquement française, un caractère d'intimité en quelque sorte familiale.

J. Loth.

LES ÉLÉMENTS D'IMPORTATION ÉTRANGÈRE DANS LES LOIS DU PAYS DE GALLES

PAR PAUL COLLINET
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille.

L'histoire du droit gallois est moins avancée que celle du droit irlandais, parce qu'aucun celtiste n'a encore entrepris sur le premier le travail achevé en partie pour le second par le maître auquel sont dédiés ces *Mélanges*. Le livre classique de F. Walter, *Das alte Wales*, est loin d'être définitif et complet. L'étude récente de M. R. Dareste [1] est un court résumé qui emprunte son principal intérêt à la vaste érudition de l'éminent comparatiste. Nous rappelons qu'un tableau du droit gallois avait été autrefois présenté dans une brochure peu connue de A. Duchatellier [2].

L'étude juridique des lois galloises est rendue plus difficile par l'absence d'une édition scientifique. On se sert couramment des *Ancient Laws and Institutes of Wales*,

1. *Nouvelles études d'histoire du droit*, Paris, 1902, p. 358-374.
2. *Les lois d'Howel-Dda, mac Cadell, brenin Cymru*, Paris, 1840.

publiés en 1841 par Aneurin Owen [1]. Mais c'est une question de savoir si l'édition de Aneurin Owen marque un grand progrès sur les *Leges Wallicae* du Docteur Wotton (1730). Il est facile, en tout cas, de s'apercevoir qu'elle manque de beaucoup des qualités des éditions critiques, comme elle manque de tables bien faites et d'un index suffisant. On n'y trouve pas, par exemple, de tables de concordances entre les Codes ou entre les Codes, les *Cyvreithiau Cymru* (*Welsh Laws*) et les *Leges Wallicae*. Enfin, le plus grand reproche qu'on puisse lui adresser est que l'introduction véritablement insuffisante ne cherche pas à déterminer la nature, l'âge et les sources de la compilation disparate qui forme le recueil des *Ancient Laws and Institutes of Wales*.

Il ne paraît douteux à personne que les trois Codes de Venédotie, de Dimétie et de Gwent n'ont pas pour auteur le roi Howell le Bon, quoiqu'en disent les préfaces, d'ailleurs contradictoires entre elles. Ces prétendus Codes sont en réalité des œuvres privées de juristes praticiens, qui relatent les coutumes de leur pays et de leur temps ; ce sont de véritables « coutumiers », mis sous le nom d'un pieux roi législateur, comme le coutumier français du XIII^e^ siècle à l'usage de l'Orléanais, du Maine et de l'Anjou a reçu plus tard le nom de *Établissements de saint Louis*. Quant à l'âge et à l'origine des différentes parties de la compilation, M. Dareste pense que « pour distinguer

1. Cet ouvrage a paru en deux éditions : l'une in-folio, l'autre en deux volumes in-octavo. Nos citations sont faites d'après l'édition in-folio.

ces éléments, il faudrait entreprendre un travail critique, absolument impossible aujourd'hui en l'absence de tout moyen de contrôle ». Il nous semble au contraire qu'il est possible, même avec l'édition imparfaite de Owen, de tenter cette détermination. Sans doute, l'âge des morceaux divers qui forment les Codes gallois ne peut être fixé à quelques années près. Mais ce n'est pas un travail au-dessus des forces de la critique moderne que de chercher à établir les changements subis dans les textes par les gloses et les interpolations parfaitement reconnaissables ou par l'introduction de règles juridiques greffées sur le vieux fonds coutumier celtique. De ces règles additionnelles ou modificatrices, les unes sont d'origine galloise, les autres, d'importation étrangère. C'est de ces dernières seules que nous allons traiter dans la présente notice. Nous montrerons qu'elles viennent de trois sources : le droit romain, le droit canonique et peut-être le droit anglo-saxon.

I

De l'examen attentif des textes, il ressort que, contrairement à une opinion répandue, l'influence romaine a été peu importante sur le droit de la Galles.

Un passage unique du *Code de Dimétie* rédigé au XII^e^ siècle dénote la pénétration du droit romain :

Pwybennac a gymero gavel dros dylyet heb gannyat arglwydiaeth calmwrws vyd (liv. II, chap. VI, § 3)[1]. « Quiconque prendra saisie pour dette sans permission de la

1. *Ancient Laws*, p. 207.

seigneurie [*c.-à-d.* du juge] est passible de l'amende appelée *camlwrw* (trois vaches ou neuf barres d'argent = 180 pennies). »

Les *Leges Wallicae*, datant du XIII^e^ siècle, répètent ce texte en ajoutant à la peine de l'amende la perte de la créance :

Qui namum pro debito sine licentia ceperit totum debitum amittet et tres vaccas camlury *domino reddet* (1^ere^ partie, liv. II, chap. VII, § 2 [1]).

Qui autem, inconsulta dominicali potentia, pro debito namium arripuerit toto debito privabitur et tres vaccas camlwry *domino restituet* (2^eme^ partie, ch. XVII, § 7 [2]).

Il paraît vraisemblable de rattacher à la législation romaine le progrès de la civilisation qui consiste à punir le créancier se faisant justice à soi-même. La perte de la créance est spécialement mentionnée, comme sanction de l'acte du saisissant qui agit privativement, par un décret de Marc-Aurèle (cité au Dig., liv. XXXXVIII, tit. VII, fragm. 7 [3]). Mais il est probable que l'imitation du droit romain sur ce point spécial ne s'est pas faite du temps de l'occupation romaine en Galles. Le passage cité du Code de Dimétie n'a pas de correspondant dans le Code de Vénédotie, le plus ancien des Codes gallois. L'adoucissement du régime de la saisie privée peut être daté d'une façon certaine et placé au XII^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque voisine de la rédaction du Code de Dimétie.

1. *Anc. Laws*, p. 784.
2. *Anc. Laws*, p. 823.
3. Voy. sur la répression de la saisie privée dans les lois galloises, notre article dans la *Rev. celtique*, t. XVII, pp. 333-336.

II

L'influence de l'Église est très sensible dans les lois galloises, beaucoup plus que dans les lois irlandaises[1]. De nombreux paragraphes et même des chapitres entiers visent les droits et la condition du clergé[2]. Les fêtes religieuses sont souvent rappelées[3]. Le serment se prête sur les reliques[4]. Il est fait mention de la croix[5].

A en croire certaines préfaces des Codes, l'influence de l'Église s'est même exercée d'une façon directe, puisque Howell, avec les membres de la commission législative, aurait fait (en 928) un voyage à Rome, qu'il aurait rendu visite au Pape et présenté à l'approbation du Saint-Père le recueil de ses lois[6].

1. Nous laissons à dessein de côté les rapports qui existent entre les lois galloises et les *Canones Wallici* qui datent, paraît-il, du VII^e siècle. L'édition la plus récente de ces Canons est celle de A. W. Haddan et W. Stubbs, *Councils and Ecclesiastical Documents relating to Great Britain and Ireland*, t. I, Oxford, 1869, pp. 127-137.

2. Les passages des Codes sont reproduits (en concordance) dans le volume cité à la note précédente, pp. 211-283.

3. Même vol., p. 283 (note).

4. *Id.*, p. 282 (note).

5. *Id.*, p. 282 (note).

6. Il n'est pas parlé du voyage d'Howell à Rome dans la préface au livre I du Code de Vénédotie. La préface au liv. III du même Code et les autres préfaces le mentionnent ainsi que les Annalistes (voy. la *Préface* de Owen). Le voyage peut d'ailleurs être réel sans que la soumission du projet de loi au Pape le soit également. — Il est parlé du Pape dans un passage du Code de Dimétie qui n'a pas de correspondant dans le Code de Vénédotie : l'absolution du Pape est nécessaire au traître pour recouvrer son patrimoine (Dimét. II, XXIII, § 25. *Anc. Laws*, p. 269-270).

En dépit de l'influence de l'Église, le droit canonique n'a fourni aux lois galloises qu'une contribution qui n'est guère plus importante que celle du droit romain. Une confusion facile entre le droit romain et le droit canonique (ou romano-canonique) justifie peut-être l'allégation répétée que les lois galloises ont subi fortement l'influence de Rome. Il s'agit en réalité de la Rome chrétienne du haut Moyen-Age et non de la Rome des Sévères ou de la nouvelle Rome de Justinien.

Nous montrerons plus bas que les emprunts à la législation canonique se réduisent à deux. L'un des passages, celui qui relate la règle *testis unus, testis nullus*, désigne nommément la « loi romaine » (*cyfreith Rufrein*), expression qu'il faut interpréter comme désignant le droit canon. Encore appartient-il au Code de Dimétie qui a subi des remaniements que n'offre pas le Code de Vénédotie, le plus ancien de tous et le Code-type[1].

De même la *Préface* du Code de Dimétie indique que douze des plus sages hommes de la Galles (dont les noms sont donnés) furent choisis pour rédiger la loi de Howell et qu'à eux fut adjoint un clerc, Blegewryd, archidiacre de Llandaff, « docteur dans la loi de l'Empereur et dans la loi de l'Église » (*doctor utriusque juris*). Ces treize sages devaient, continue la Préface, « se

1. A. W. Haddan et N. Stubbs, *op. cit.*, p. 211, note *a*, écrivent : « The Code itself twice or thrice (sometimes for the purpose of asserting a contrary law) mentions the « law of Rome », both canon and civil. » La vérité est que la Préface seule du Code de Dimétie contient une double allusion au droit canon et civil, comme on le verra plus loin (au texte).

garder, en écrivant la loi, de faire aucune chose en opposition à la loi de l'Église et à la loi de l'Empereur » c'est-à-dire au droit canon et au droit civil. Les deux Préfaces du Code de Vénédotie (au liv. I et au liv. III) ne contiennent aucun de ces détails. Ce fait, semble-t-il, mérite d'être noté. Voici une remarque aussi notable.

Dans le Code de Vénédotie (liv. II, chap. XVI, § 2[1]), se trouve faite une opposition entre la « loi de l'Église » (*cyfreith eglwys*) et la « loi de Howell » (*cyfreith Hywel*), mais le mot *eglwys* ne se rencontre pas dans le ms. *A*, le plus ancien de ce Code. C'est une interpolation relativement récente, peut-être seulement du XIII[e] siècle.

1. LA RÈGLE « TESTIS UNUS, TESTIS NULLUS ». — Cette règle connue du droit canonique est mentionnée sous une forme aussi brève par le *Code de Vénédotie* (liv. II, ch. XI, § 46[2]) :

Ny testiolayt testiolayt un dyn « Non témoignage témoignage d'une personne ».

Le *Code de Dimétie* (liv. II, ch. IV, § 2[3]) est plus explicite. Il rapporte expressément à la *cyfreith Rufrein* « loi romaine », c'est-à-dire au droit canon[4], la règle que, là où le nombre des témoins n'est pas mentionné, deux témoins suffisent ; « la loi dit que le témoignage d'un témoin n'est pas suffisant[5] ».

1. *Anc. Laws*, p. 86.
2. *Anc. Laws*, p. 79.
3. *Anc. Laws*, p. 205.
4. Le droit romain n'a jamais connu cette règle, qui vient de l'Ancien Testament.
5. L'interpolation du ms. *S* [*onyt un or naw vyd*] « à moins

Les *Leges Wallicae* (2e partie, liv. II, ch. XV, §§ 1-2 [1]) se contentent de traduire ce dernier texte [2].

2. Age final de l'enfance et de l'impuberté. — Le droit romain du Bas-Empire faisait finir l'*infantia* à sept ans. Après controverse, il avait admis que les filles étaient nubiles à douze ans et les garçons pubères à quatorze ans. Le droit canonique accepta les mêmes dispositions et le *Code de Vénédotie* les lui a empruntées.

L'âge de *sept ans* est l'âge auquel les enfants peuvent prêter serment ; avant cet âge, le père jure pour eux. Voy. pour le fils, liv. II, ch. XXVIII, §§ 3-4 [3], pour la fille, liv. II, ch. XXX, § 1 [4].

Le fils est pubère et majeur à *quatorze ans*. Jusque-là « il est obligé au plat du père » (*y dyly uot urth noe y tat*), c'est-à-dire qu'il vit avec son père [5]. Voy. *Code de Vénédotie*, liv. II, ch. XXVIII, § 5 ; *adde* §§ 7, 8, 9 [6] et liv. III, ch. I, § 14 [7].

La fille vit au plat de son père jusqu'à *douze ans*, âge

qu'il soit un des neuf » est une ligature au chap. v intitulé : « Des neuf personnes à croire chacune d'elles en témoignage sous serment. »

1. *Anc. Laws*, p. 823.

2. Les *Leges Wallicae* traduisent aussi et développent l'interpolation du ms. *S* (page précédente, note 5) en modifiant le nombre des exceptions (v. chap. XVI dont le titre ne répond pas au contenu).

3. *Anc. Laws*, p. 98.

4. *Anc. Laws*, p. 99.

5. La même expression dans la vieille France désigne la puissance paternelle ; l'émancipation s'appelle dans certains pays la « mise hors de pain et de pot ».

6. *Anc. Laws*, p. 98-99. Ces textes énoncent les conséquences de la majorité.

7. *Anc. Laws*, p. 110.

auquel elle devient nubile et majeure ; ainsi peut se résumer le *Code de Vénédotie*, liv. II, ch. XXX, §§ 2-3[1]. Le *Code de Dimétie* (liv. II, ch. V, § 7[2]) ne parle qu'une fois de l'âge de douze ans ; au-dessous de cet âge, la fille qu'on accuse de n'être plus vierge est crue sur parole ; au-dessus du même âge, elle doit prêter le serment avec quatre cojureurs, ses proches[3].

L'âge de quatorze ans n'a aucun intérêt juridique pour la fille. Par contre, les Gallois attachent à cet âge une importance physiologique ; pour eux, une grossesse ne peut commencer qu'après quatorze ans[4].

Ajoutons que les Codes de Vénédotie, de Dimétie et Gwent et les *Leges Wallicae* parlent plusieurs fois de la femme nubile sans préciser son âge[5].

III

En dernier lieu, il est un certain nombre de dispositions des lois galloises, toutes relatives aux *droits du roi* qui

1. *Anc. Laws*, p. 99-100.

2. *Anc. Laws*, p. 206.

3. Cette distinction au sujet des preuves n'est pas faite par le *Code de Vénédotie* (liv. II, ch. V, § 9) ; *Anc. Laws*, p. 52.

4. Voy. *Code de Vénédotie*, liv. II, ch. XXX, § 5 (*Anc. Laws*, p. 100). Le passage correspondant (liv. II, ch. I, § 74, p. 49), qui est sans doute une interpolation, est en contradiction avec celui-là quant à l'âge où apparaissent les règles. Le ch. XXX, § 5, donne 12 ans, le ch. I, § 74, donne 14 ans (à tort) ; le ms. *D* qui forme la base de l'édition Wotton a rectifié à juste titre « 12 ans » ; pourquoi Owen n'a-t-il pas suivi sa leçon ?

5. Vened., II, 1, 27 (*Anc. Laws*, p. 41) ; Dimet., II, XVIII, 24 (p. 255) ; Gwent, II, XXIX, 31 (p. 366) ; *Leg. Wall.*, II, XXIII, 41 (p. 828).

se retrouvent dans l'Europe occidentale du Moyen-Age et dont l'origine étrangère me paraît certaine. Il s'agit principalement des droits unis par l'idée générale que *les choses sans maître appartiennent au souverain.* Nous trouvons, en Galles, le principe : *Pob da heb perchenauc ydau dyfeyth brenyn* : « chaque bien sans maître gain (*litt.* dégât) de roi[1] » et les applications au *jus spolii*, au trésor de métal précieux, aux épaves ; nous en rapprocherons la prescription de cent ans.

Les Gallois ne sont probablement pas arrivés d'eux-mêmes à dégager ces prérogatives royales. Quel a été leur modèle ? Est-ce le droit public des Anglo-Saxons, leurs voisins, chez qui l'on rencontre les mêmes privilèges du roi ? Il y a là une imitation caractérisée d'un droit étranger qu'il est difficile de déterminer d'une façon incontestable.

1. Jus spolii. — Le droit de dépouille est, à proprement parler, le droit de piller la maison de l'évêque qui vient de mourir. Il se transforma en un droit de succession pour le roi. L'Église lutta contre ce droit aux XI^e^ et XII^e^ siècles, et finalement il disparut du nombre des droits royaux pour revenir au XV^e^ siècle à la Papauté[2].

Nous trouvons le *jus spolii* dans le *Code de Vénédotie*, liv. II, ch. XIV, § 9[3] : « *Pan uo maru yr escop y brenhyn byeu y da oll, canys dyfeyth brenhyn yu pob da heb perchen-*

1. *Vénéd.*, liv. I, ch. XLIII, § 17 (*Anc. Laws*, p. 37).
2. P. Viollet, *Hist. des instit. polit. et admin. de la France*, t. II, Paris, 1898, p. 350-352.
3. *Anc. Laws*, p. 82.

nauc ydau, eythyr gwysgyoed yr eglwys ay thlysseu ac a berthyno atey. » Les *Cyvreithiau Cymru* (*Welsh Laws*), compilation plus développée et plus récente que les Codes (XIV^e siècle), reproduisent à peu près (liv. IV, ch. I, § 27[1]) le passage ci-dessus, en donnant la règle même et la raison : « Quand un évêque meurt, tous ses biens sont au roi, car gain de roi chaque bien sans maître. » Mais les textes font une exception relative aux biens qui sont la propriété personnelle de l'Église (vêtements, ornements, terre) ; la portée de cette exception diffère dans les deux textes.

2. Trésor de métal précieux. — C'est un adage français du Moyen-Age que « fortune et treuve d'or » appartiennent au roi.

Les Codes gallois connaissent cet adage et certains l'appliquent aussi au trésor d'argent.

Le *Code de Vénédotie*, au chapitre où il est traité des droits du roi (liv. I, ch. XLIII, § 18[2]) contient une triade, dont voici le début : *Tri fedh ny dely e brenyn y ranhu ac arall : eur*[3] *ac aryant*... « Trois choses ne doit le roi partager avec autre : or et argent etc... »

Le *Code de Dimétie* (liv. II, ch. VIII, § 12[4]) répète la même triade en mentionnant seulement le « trésor d'or » *y eurgraun*.

Mais il contient un passage supplémentaire où il mentionne à nouveau le droit du roi, à l'occasion du

1. *Anc. Laws*, p. 393.
2. *Anc. Laws*, p. 37.
3. Le ms. *B* intercale *sullt* « trésor ».
4. *Anc. Laws*, p. 213.

droit que le propriétaire a sur le trésor enfoui par un tiers dans son fonds (liv. II, ch. XXIII, § 30[1]). Le propriétaire a droit à tout ce qu'il trouve à moins que l'objet découvert ne soit en or, *kannys y brenhin bieu pob eurgraun* « car au roi est chaque trésor d'or ». Voy. aussi le *Code de Gwent*, liv. II, ch. XXXII, § 10[2].

Les *Cyvreithiau Cymru* (*Welsh Laws*) reproduisent d'abord la triade, sous une forme bien défigurée, en disant « que le roi a droit à l'or et à l'argent et au trésor » (liv. V, ch. I, § 17[3]) et ensuite la règle sur les droits du propriétaire avec la réserve que les trésors d'or et d'argent vont au roi (même ch., § 18).

La triade est encore modifiée dans les *Leges Wallicae* (1re partie, liv. II, ch. VIII, § 7[4]) qui parlent du *thesaurus* sans préciser sa nature. Le second passage du Code de Dimétie est reconnaissable au liv. II, ch. XI, § 19[5] et dans les *Leges Howeli Boni* (2e partie des *Leges Wallicae* liv. II, ch. XXIV, § 36[6]); ces deux textes latins ont généralisé la règle en ces termes : *omnis thesaurus regis est.*

3. Épaves. — Il suffit de mentionner d'un mot le droit du roi aux épaves, parce que ce droit apparaît seulement dans les compilations récentes : les *Cyvreithiau Cymru* (*Welsh Laws*), liv. V, ch. II, §§ 10 et 11[7] et les

1. *Anc. Laws*, p. 270.
2. *Anc. Laws*, p. 373.
3. *Anc. Laws*, p. 410.
4. *Anc. Laws*, p. 785.
5. *Anc. Laws*, p. 789.
6. *Anc. Laws*, p. 830.
7. *Anc. Laws*, p. 414.

Leges Wallicae (2e partie, liv. II, ch. XXVIII, §§ 1 et 2)[1].

4. PRESCRIPTION DE CENT ANS. — Un vieux proverbe français exprime l'idée que contre le roi il n'y a prescription que de cent ans : *Qui a mangé l'oie du roi, cent ans après en rend la plume*. Les Espagnols disent : *Quien come la vaca del rey, á cien años paga los huesos*. Les Anglais vont encore plus loin puisque chez eux *nullum tempus occurrit regi*[2].

Seul des Codes gallois, le *Code de Dimétie* contient un texte sur la prescription centenaire (liv. II, ch. XXIII, § 18[3]) : *Ny chae kyfreith rwg*[4] *brenhin ae tir dylyet yn llei yspeit no chann mlyned* : « Ne ferme loi contre roi vers terre légitime en moindre espace que cent ans. » *Les Leges Wallicae* le traduisent ainsi : *Sciendum est quod lex de terra regis non clauditur in minori spacio quam centum annis* (1re partie, liv. II, ch. XI, § 17[5]); *de terra regi debita minori spacio quam C. annis lex non concluditur* (2e partie, liv. II, ch. XXIV, § 30[6]).

1. *Anc. Laws*, p. 818.
2. Voy. *Institutes coutumières d'Antoine Loysel*, éd. Dupin et Laboulaye, t. II. Paris, 1864, p. 125.
3. *Anc. Laws*, p. 268.
4. Cette formule se retrouve dans Dimet., II, VIII, 102 (*Anc. Laws*, p. 227).
5. *Anc. Laws*, p. 789.
6. *Anc. Laws*, p. 830.

LES DIPHTONGUES TONIQUES

EN GAÉLIQUE D'IRLANDE

Par G. DOTTIN.

L'histoire des diphtongues en gaélique d'Irlande serait singulièrement brève si l'on s'en tenait aux groupes vocaliques que le vieil-irlandais possède en commun avec l'ensemble des autres langues indo-européennes. En effet, en irlandais, *ei* se confond avec *ē ; eu, ou, au* avec *ō ; oi* et *ai* ont seuls une évolution qui leur soit propre. Mais les voyelles, brèves ou longues, se sont souvent développées, au contact des consonnes palatales ou vélaires, en diphtongues variées.

L'orthographe irlandaise moderne marque avec précision, par l'emploi de certaines voyelles, la qualité des consonnes. Dans plusieurs cas, ces voyelles n'ont actuellement aucune valeur propre et sont de simples exposants orthographiques. On peut se demander s'il en a toujours été ainsi et si les graphies que l'on rencontre dès le XV^e^ siècle ne répondaient pas à l'origine à des diphtongues dont les unes ont persisté jusqu'à nos jours et dont les autres se sont réduites. Dans ce cas, l'orthographe moderne, qui est rigoureusement phonétique pour la notation des consonnes, aurait été aussi précise pour la notation des voyelles diphtonguées. Quel était le degré de cette

diphtongaison ? Comme le passage d'une voyelle palatale à une consonne vélaire, ou, au contraire, le passage d'une voyelle vélaire à une consonne palatale ne peut guère s'opérer sans qu'il se produise, après la voyelle originaire, un élément vocalique de même nature que la consonne suivante, la seconde partie de la diphtongue se composait-elle seulement de cet élément vocalique ? C'est évidemment impossible à déterminer pour les époques où nous n'avons aucun renseignement sur la prononciation de l'irlandais.

L'histoire des diphtongues en irlandais entre l'époque où apparurent les plus anciens textes (VIII^e siècle après J. C.) et l'époque moderne est donc, pour une grande part, matière à hypothèses. Aux deux dates extrêmes de cette histoire, nous n'avons pas à notre disposition un ensemble de faits assez clairs pour que nous puissions affirmer qu'au moins les extrémités de la chaîne nous sont exactement connues. Il nous faut tout d'abord partir de l'hypothèse que les graphies de l'irlandais ancien sont des transcriptions phonétiques ; or les signes de l'alphabet latin étaient, selon toute vraisemblance, fort insuffisants pour représenter la gamme étendue des anciens sons gaéliques. A l'époque moderne, bien que les études sur la prononciation de l'irlandais soient assez nombreuses, les renseignements précis sur les divers dialectes sont encore rares [1]. Les *Simple Lessons*

1. On trouvera une bibliographie de la dialectologie irlandaise moderne et des manuscrits intéressants au point de vue dialectal dans la *Revue celtique*, t. XX, p. 306-308. Les formes du vieil-irlandais sont relevées dans la *Grammatica Celtica* de Zeuss, et en partie dans

in Irish d'O'Growney contiennent peu de dialectologie. Les notions dispersées dans *The Gaelic Journal* sont souvent vagues. L'étude de R. Henebry sur un dialecte du Munster contient malheureusement trop de fautes d'impression et d'obscurités[1]. Nous ne pouvons guère utiliser en toute sûreté que la monographie du dialecte d'Aran par F. N. Finck[2].

Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'étude de la diphtongaison irlandaise, même en l'état actuel de nos connaissances, n'a pas besoin d'être démontré. L'esquisse que je tente ici aura tout au moins l'avantage d'attirer l'attention des linguistes sur des problèmes qui attendent encore une solution.

J'étudierai d'abord les diphtongues anciennes, puis la

le *Wörterbuch* joint au tome I des *Irische Texte* de E. Windisch ; celles du moyen-irlandais se trouvent surtout dans le *Glossary* qui termine *The Passions and the homilies from Leabhar Breac* de R. Atkinson ; celles de l'irlandais moderne dans le *Vocabulary* de Keating, *The three shafts of death*, edited by R. Atkinson, et chez A. et F. N. Finck, *A Glossary to Donlevy's Catechism* (*Archiv für Celtische Lexicographie*, t. II). Les mots empruntés au latin sont étudiés par J. Vendryès, *De Hibernicis vocabulis quae a latina lingua originem duxerunt*. Lutetiae, 1902. La restitution du vocabulaire commun aux langues celtiques a été faite par Wh. Stokes et Ad. Bezzenberger, *Wortschatz der Keltischen Spracheinheit* (Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, t. II), et les comparaisons entre les mots des divers vocabulaires celtiques se trouvent chez Macbain, *Gaelic etymological dictionary*, 1896, et V. Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, 1900.

1. *The sounds of Munster Irish, being a contribution to the phonology of Desi-Irish*, 1898.

2. *Die Araner Mundart, ein Beitrag zur Erforschung des Westirischen*, 1899. Les mots irlandais modernes que je cite sont transcrits dans le système phonétique de Finck : *u* = *ou* français ; les consonnes accentuées sont palatales.

diphtongaison des voyelles longues et des voyelles brèves.

ANCIENNES DIPHTONGUES

OI

L'histoire de cette diphtongue est particulièrement intéressante. Malheureusement, les graphies qui la représentent en irlandais ne sont pas toujours claires. Nous commencerons par les énumérer.

En vieil-irlandais, on trouve *ói, óe, ái, áe ;*

óin, óen, ain, aen, « un », got. *áins*, gr. οἶνός, lat. arch. *oinos*, lat. class. *ūnus ;*

móini, máini « dons » ; lat. *moenia, mūnia ;*

clóin, cloen « injuste », cf. got. *hláins ;*

oeth « serment », got. *áiþs*.

En moyen-irlandais, devant une consonne vélaire : *oe, ae ;* devant une consonne palatale : *oi, oei, ái ;*

oen, aen ; gén. *oin, oein ;*

máine, móine ;

cloen, nom. pl. *cláin*.

En irlandais moderne, devant une consonne vélaire : *ao ;* devant une consonne palatale : *aoi*.

aon, aoin- ; maoin ; claon, claoin-.

Cette singulière graphie doit dater du xv^e^ siècle.

On la trouve dans le ms. Egerton 93 du British Museum (1477) à côté de *ae : caortann, saorlighe, aen, mael, aes ;* dans le Livre de Lismore (seconde moitié du xv^e^ siècle), à côté de *ae, oe : (ai, aei, oei) : aos, aosa, comaosu, saoth, naom, aoes, aoidhigecht, naoi, naoim ; naidhiu, aidhe,*

aidigecht ; *aen*, *aenar*, *Gaedelu* ; *soeth*, *soethar*, *loechdacht* ; *noeimhe*, *oeible*, *coeimthecht*, *daeiri*, *caeirig* [1].

Dans le manuscrit de Paris [2], le texte intitulé Vie de saint Brendan, *Betha Brénaind*, qui s'étend du folio 81 v° au folio 87 v°, offre une curieuse singularité. Jusqu'au folio 81 v°, c'est *ae* en général, quelquefois *oe* que l'on trouve ; à partir de 82 r° on ne trouve plus que *ao*. Ce changement de graphie coïncide avec un changement de main.

C'est en irlandais moderne seulement que nous pouvons identifier le son figuré de manières si diverses :

ao se prononce en Munster *e* fermé ;

en Ulster, c'est un *é* prononcé avec les lèvres dans la position de *u* (*ou* français) [3] ;

en Connaught, c'est un *ī* sourd (russe Ы, polonais *y*). Nous le notons *y*. Après les labiales, il apparaît souvent un *w* entre la consonne et la voyelle : *mwel*, *mwyl* (maol, v. irl. máil, mael, moel). Ce *w* est sans doute l'ancien *o*. L'*o* est d'ailleurs dialectement conservé dans *foilāñ* (faoileann) si la diphtongue de ce mot est ancienne.

Indépendamment des renseignements que nous fournissent les dialectes actuels de l'Irlande, quelques inadvertances de scribes nous ont laissé des transcriptions plus ou moins phonétiques de l'ancien *oi*. Les gloses de Milan (IX^e^ siècle) offrent quelques exemples de *ó* : *dónil*

1. *Lives of saints from the Book of Lismore*, edited by Whitley Stokes, p. XLVI.

2. Sur ce manuscrit, voir *Revue celtique*, t. XI, p. 391.

3. *An Claideamh Soluis*, March 26 1904, p. 8, col. 4. Cf. *The Gaelic Journal*, t. XI, p. 7.

(daoinib), *dóri* (daoire), *donacht* (daoinecht), *comnactar* (caomnactar), *óntu* (aonta). Le Livre de Lismore (seconde moitié du XV^e^ siècle) transcrit, dans quelques mots, *ao* par *ú* et *aoi* par *ui : cúra* (caora), *cunnach* (caonnach), *fuidhius* (faoidhim), *nuidhin* (naoidhin), *búidh* (baoidh). Il est probable que le son que l'on a voulu indiquer par *u* ou par *ó* est l'*é* de l'Ulster. Le manuscrit Egerton 93 du British Museum, qui date de 1477, offre deux exemples de *en* = *aon*. Dans le manuscrit Harleian 2354 du British Museum, une phrase en écriture phonétique du commencement du XVIII^e^ siècle offre un exemple de *aoi : gaoidhelge*, qui est transcrit *géilge*.

Nous pouvons maintenant essayer de tracer l'évolution de la diphtongue *oi*.

En vieil-irlandais, le son figuré par *ói*, *óe*, *ái*, *áe*, est certainement une diphtongue. L'*i* tendait à devenir *e*. L'*ó* se confondait parfois avec *á*. Le changement de l'*i* en *e* devant une consonne vélaire est attesté par les emprunts au latin : *cengal* (*cingulum*), *cepp* (*cippus*), *cercol* (*circulus*), *secc* (*siccus*), *ennac* (*innocuus*), *colced* (*culcita*), *tuinech* (*tunica*), *ethemlagas* (*etymologia*). Quant au changement de *ó* en *á*, il a atteint en Ulster tous les *ó*.

Le phénomène qui semble s'être produit en moyen irlandais serait le report de l'accent sur le second élément, *e*, de la diphtongue *oe*. On a de même *éo* > *eó* et *éa* > *eá*.

En irlandais moderne, l'*é* fermé compris entre deux sons vélaires n'en aurait pas moins conservé la qualité palatale qu'il devait à son origine au point d'aboutir en Connaught à un *y*. Quant à la position des lèvres carac-

téristiques de l'*é* ou de l'*y* représenté par *ao*, elle tient vraisemblablement au voisinage des consonnes vélaires qui précèdent et suivent *ao*.

AI

Ai est transcrit en vieil-irlandais : *ái*, *áe*, *ói*, *óe*, comme l'ancien *oi* :

áis, *áes*, *óes* « âge », skr. *āyus-*, gr. αἰές, cf. got. *aivs* ;

aed « feu », gr. αἴθω ;

cáin « beau », gr. καίνυσθαι ;

cáech, *cóech* « borgne », got. *háihs*, lat. *caecus* ;

gae « javelot », gaul. *gaison*, gr. χαῖον, skr. *hēṣas*, v. h. a. *gēr*.

En irlandais moderne, on écrit *ao*, *aoi* : *caoin*, *caoch*, *gaoi*. L'ancienne graphie *cáin* s'est conservée jusqu'à nos jours, mais la prononciation est *kȳn* à Aran. L'histoire de *ai* se confond donc entièrement avec celle de *oi*.

AE

La diphtongue latine, d'origine grecque, *ae* s'est conservée en irlandais dans l'écriture jusqu'à nos jours dans le mot *aer* « air ». Cet *ae* se prononce *ē* : *ēr*.

La plupart des mots irlandais empruntés au latin, qui dans cette langue contenaient un *ae*, transcrivent *ae* par *e* : *escal* (aesculus), *ether* (aether), *ecenocht* (aequinoctium), *cel* (caelum), *prelait* (praelātus), *eretic* (haereticus), *spréd* (praeda ?).

Seul, l'*ae* de *saeculum* a été traité comme *ai* : v. irl. *saigul*, *soegul*, *saegul*, irl. mod. *saoghal*, prononcé en

Aran *sȳəl*, *sȳl*. C'est donc un emprunt plus ancien que les autres et qui a pénétré dans la langue populaire, tandis que la plupart des mots en *ae* ne sortaient pas du domaine savant.

EI

ei est complètement confondu en vieil-irlandais avec *ē*. Tandis que *ei* (*ē*) se conserve devant une consonne palatale, il se change en *ia* devant une consonne vélaire :

-tiasam « nous irons », *-tesid* « vous irez », gr. στείχω got. *steiga ;*

ad-fēded « il racontait, *ad-fiadat* « ils racontent », gr. Fείδομαι ;

dia « dieu », voc. *dē*, skr. *dēva*, lat. *dīvos*, lit. *dëvas ;*

íasc « poisson », cf. lat. *piscis*, got. *fisks ;*

lía « plus », gr. πλείων ;

-riad dans *dé-riad* « bigae », gaul. *rēda*, v. h. a. *reita ;*

fiad « en présence de », gall. *gwydd* « présence », gr. Fεῖδος ;

fiad-ach « chasse », gall. *gwydd*, v. h. a. *weida*.

Il y a quelques exemples de *ia* devant une consonne palatale ; cet *ia* semble s'être développé en *iai :* v. irl. *biáil*, gén. *béla*. Mais à Aran, on prononce *biəl* = (bial) ou *bēl* (bél).

Quelquefois, au lieu de *ia*, on trouve *ea : dea* « Dieu » Sg. 161 b, 162 a.

ei a persisté dans l'écriture jusqu'à nos jours. C'est un *e* fermé. Il tend parfois à devenir *i : l'igĭm* (v. irl. léicim), *brīm* (v. irl. bréim) dans le dialecte d'Aran ; on le trouve rarement diphtongué : *aiṙīm* (éirghim), *tiaim* (téidhim).

ia, déjà écrit *ie* en vieil-irlandais : *grien* (manuscrit de Calsruhe), *lie* (Saint-Gall), a subi quelques modifications en irlandais moderne. A la fin du XV^e^ siècle, on le trouve noté *ie* dans le manuscrit Egerton 93 : *cie* (cia), *ierom* (iarum), *bied* (biad), *die* (dia), *ro siechtatar* (ro siachtatar). Il se prononce maintenant *iə* en Connaught comme en Munster. Dans quelques cas *iə* se réduit à *ī* : *Blākl'ī* (Baile atha Cliath), *fīŕīn* (fírian), *fīnišə* (fiadnaise) à Aran.

On peut se représenter assez facilement le développement de *ei*. A l'époque où l'ancien *ē* devenait *ī* en irlandais : *rí*, lat. *rēx* ; *fír*, lat. *vērus* ; *mīl*, gr. μῆλον, *ei* n'était pas encore réduit à *ē*. Parmi les mots empruntés au latin, les uns présentent *ī* : *cip* (cēpa), *ciric* (cēriacum), *cís* (censum), *pis* (pensum), *sita* (sēta), *siric* (sērica), *rithoirg* (rhētorica) ; les autres *ia* : *biast* (bēstia), *cliar* (clērus), *cliath* (clēta), *fial* (vēlum), *liacht* (lectio), *mias* (mensa), *riagol* (rēgula), *sciam* (schēma), *scian* (scēna), *srian* (frēnum), *tiach* (thēca), rarement *ē* : *best* ; *pen*, *pian* (pēna) et ces deux mots ont sans doute été refaits sous l'influence des mots latins. Il semble donc y avoir eu deux apports de mots latins à deux époques différentes. Mais il est invraisemblable que les mots qui présentent *i* pour *ē* soient beaucoup plus anciens que les autres, et aient été empruntés antérieurement au changement de *ē* indo-européen en *ī*. Il s'agit plutôt, comme l'a supposé J. Vendryès [1], d'un iotacisme d'origine obscure.

1. *De hibernicis vocabulis quae a Latina lingua originem duxerunt*, p. 39.

Les plus anciens manuscrits irlandais ne gardent aucune trace de *ei*. Devenu *ē*, *ei* a eu une histoire assez compliquée.

Devant les consonnes palatales, *ē* a subsisté en général. Il est sûr que dans certains cas la consonne avait dégagé un *i* en sorte que *ē*, revenant à son origine, apparaissait diphtongué en *ei ;* dialectalement cet *ẹi* par un *ẹ* ouvert est devenu *ai*. D'autre part *ẹi* par *ẹ* fermé se réduisait dans d'autres dialectes à *ī*.

Devant les consonnes vélaires, *ē* s'est brisé d'abord en *ea* puis en *ia* qui, dialectalement, est devenu *ie* par influence de l'*i* sur le timbre de l'*a*, puis, par assourdissement de *a* ou de *e : iə*. Enfin cet *iə* peut se réduire à *ī*. L'*ē* devant une consonne vélaire est encore conservé pour quelques formes dans le Livre d'Armagh (XI^e^ siècle) et le manuscrit de Cambrai (VIII^e^ siècle). Le changement de *ē* en *ia* date donc vraisemblablement du VII^e^ siècle.

OU

ou est confondu en vieil-irlandais avec *ō* sous la double forme *ō*, *ua : bó* « vache », βοῦς, skr. *gāus ;*

tuath « peuple », gaul. *Teuto-*, bret. *tut*, osq. *tovtad*, got. *þiuda ;*

lóche « éclair », *luach-* « blanc », got. *liuhaþ*, gr. λευκός ;

ruadh « rouge », gaul. *Roudus*, gall. *rhudd*, got. *ráuþs*, lit. *raudà ;*

ócht, *uacht* « froid », lett. *auksts ;*

buachail « berger », gr. βουκόλος ;

sruaim « cours d'eau », gr. ῥεῦμα, v. h. a. *stroum*.

On n'a pas encore déterminé la cause de la diphtongaison de *ō* en *ua*.

Dans les gloses de Saint-Gall (milieu du IX^e^ siècle), c'est *ua* qui domine. Dans les gloses de Milan (IX^e^ siècle), *ó* domine dans la première partie, *ua* dans la seconde [1]. Il n'y a guère de mot en *ua* dont on ne puisse trouver à quelque époque la variante en *ó* et vice-versa. Ainsi, le mot *ruadh* « rouge », qui apparaît toujours ainsi dans les textes, a la forme *ró* dans les Glenties [2]. Les *ó* provenant de l'allongement de *o* après la chute d'une consonne se diphtonguent comme les *ó* primitifs en *ua* : *suan* « sommeil » cf. ὕπνος ; *uar*, gall. *oer* = *ogro.

Dans la prononciation moderne, *ō* est un *o* fermé. L'*a* de *ua* s'est assourdi en *ə* : *tūə*, *rūə* ; quelquefois *uə* se réduit à *ū*. L'assourdissement est noté au XV^e^ siècle dans le Harleian 5280 par *uo* ou *uoa* : *uothad* (uathad), *sluoac* (sluag), *cuoail*.

Devant une consonne palatale, *ua* s'écrit *uai* qui, le plus souvent, se prononce *ue*, *we*, *uə* : *buəlim* (buailim), *kruə* (cruaidh), *fuəṙ* (fuair), *l̄uə* (luaith) et même *ū* : *bū* (buaidh), *kūṙt*^{i} (cuairt).

On trouve cependant quelquefois *ui*, *wi* : *fūim* (fuaim), *wūiñ* (uainn) en Dêsi ; et même *ī* : *smīntə* (smuainte), en Dêsi ; *sīvnəs* (suaimhneas) en Aran ; *y* en Aran : *smȳnĭm*.

1. *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. IV, p. 475, 477 ; t. III, p. 278.
2. *The Gaelic Journal*, t. IX, p. 341.

AU

au s'est changé de même en *ō*, *ua*, en vieil-irlandais :

ō « oreille », dat. pl. *auib*, lat. *auris ;*

ōg « intact », lat. *aug-eo ;*

uag « trou », got. *augô* « œil » ;

cuaille « pieu », gr. καυλός, lat. *caulis*, lett. *kauls* « tige » ;

luad « paroles », lat. *laus*.

Le mot répondant au grec ναῦς est écrit en vieil-irlandais *nau* et plus tard *nó*. La graphie par *au* doit être due à l'influence du latin *nau-fragium*, *naufragus*. Au IXe siècle, *au* apparaît en irlandais dans la transcription savante de quelques mots latins : *augtortas*, auctoritas, *augtor*, auctor, *Saul*, nom propre. Mais *au* latin s'est le plus souvent confondu avec *ō*, *ua : ór* aurum, *cosóit* causatio, *cuach* caucus. Exceptionnellement, peut-être par analogie avec des mots analogues de sens ou de forme, *au* > *u : clusal* clausula, *Muric* Mauricius, *ugdar* auctor. Mais on trouve déjà *au* > *u* en latin vulgaire.

En irlandais moderne, on prononce en Aran *ōr* (aurum), mais *ūdȩ* auctor et même *kasīd*^{i} (causatio), sans doute sous l'influence de *cás* « cas ».

DIPHTONGUES NOUVELLES

RENCONTRE DE VOYELLES

La chute de certaines consonnes intervocaliques met en contact des voyelles originairement séparées ; d'où

la production de diphtongues qui, dans certains cas, arrivent à se réduire à des voyelles longues.

1) *eo, eu :*

éo, gén. *iach* « saumon », v. gall. *ehawc*, a perdu un *s* intervocalique conservé dans le gallo-romain *esox ;*

eorna « orge » a peut-être quelque rapport avec le sanskrit *yáva- ;*

béo, beu, biu « vivant », gall. *byw*, cf. lat. *vivos*, lit. *gývas ; beothu*, gén. *bethad* « vie », gr. βιότης = βιFότης, présentaient un *v* intervocalique ;

deoger « diphtongue » est sans doute pour *de-foger* ; cf. *fogur* « son »

feotar « ils sont assoupis », *fiu* il est assoupi, cf. skr. *uvāsa*, a perdu sans doute un *v*.

Il est difficile de dire quelle consonne intervocalique est tombée dans :

reud, reo « gelée », cf. lat. *pruīna*, skr. *prúṣvā*, v. h. a. *friosan ?*

céo, gén. *ciach* « brouillard » ;

eula, eola « habile » ;

deoch « boire » ;

deolid « grâce ».

2) *iu : siur* « sœur », gall. *chwaer*, skr. *svásar-*, lat. *soror* a perdu *s* ;

fíu « digne », gall. *gwiw*, gaul. *Vesu-*, skr. *vásu-*, a perdu *s* ;

3) *éa, ia : déad, diad* « fin », a perdu *v* comme l'atteste le gallois *diwed*. On trouve aussi en vieil-irlandais le datif *deud, diud*.

die, dia « jour », a perdu un j intervocalique ?

4) *áo, au : máo, máa, mó, má* « plus grand », lat. *major*, a perdu un *j* ;

gau, gao, goo, gó « mensonge », bret. *gaou*, pl. *gevier*, a perdu un *v* ;

aue, oa, ua, ó « petit-fils », lat. *avos*, pruss. *awis*, a perdu un *v*.

5) *óa : óac, óc* « jeune », gall. *ieuanc*, a perdu un *v*.

6) *ou, oa : lour, loor, loṙ*, mod. *leor* « beaucoup, assez », gall. *lawer*, a perdu un *v* ;

loun, loan, lóon, lón « nourriture », cf. gr. λαρινός = λαϝερινος ?

7) *oe, ae : roe, rae, ré* « espace », cf. lat. *rūs, ruris*, all. *raum* ;

áe « foie », gall. *afu*, semble avoir perdu un *v*. Le vieil-irlandais *óa* (= *óe*), gén. *oéi*, nous indiquerait plutôt une diphtongue *oi, ai*.

8) *ói* : *ói* « brebis », lat. *ovis* ;

clói « clous », lat. *clāvi* ;

bói « il fut », skr. *babhūva*.

9) *oi : toisech* « chef », gall. *tywysog*.

Le mot *láithe* jour présente à divers cas des formes diphtonguées dans lesquelles le *th* est tombé : *láe, laa* = *laithe* ; *láu, láo, lóu* = *laithiu* ; *lai* = *laithi*.

Ces diphtongues nouvelles ont évolué ainsi en irlandais moderne :

eó, eo > *ọ́, o* précédé de palatale : *ōrnə* (eórna), *bʲō* (beó), *rōtʲə* (reóthte), *kʲō* (ceó), *ōləs* (eólas), *dʲox* (deoch) ;

iu > *u* précédé de palatale : *šur* (siur), *fʲū* (fiú) ;

éa, ia > *iə : dʲiə* (diadh), *diə* (dia) ;

ao, au > *ó : mō* (mó) ; en Munster *mū* par suite du

changement assez fréquent de *ō* en *ū* dans ce dialecte ; *gō* (gó) ;

oa, ou > *ó* : *ōg* (óg) ; *lōn* (lón), en Munster *lūn* ;

oe, ai > *ē* : *rē* (ré), *lē* (lae).

VOYELLES LONGUES

ÁI, ÓI, ÚI.

Les voyelles longues *á, ó, ú* suivies de consonnes palatales se sont développées en diphtongues dont le second élément est *i*.

Cet *i* est le plus souvent noté en vieil-irlandais dans les gloses. Il ne manque jamais dans l'orthographe moderne. Mais si l'on étudie la prononciation, on constate que dans certains dialectes la consonne palatale n'a pas toujours développé un *i* après *á, ó, ú*. A Aran, Finck a noté les formes suivantes :

āl (áil), *fālʲə*, *fāl'ʲə*, (fáilte) ; *dūl* (dúil), *sūl* (súil) ;

ārəd^{i} (áirid), *dār* (dáir), *gārə* (gáire) ; *kōr* (cóir) ;

kāntʲə (cáinte), *kānə* (cáineadh), *fāṅə* (fáinne), *mūnĭm* (múinim) ;

āt^{i} (áit) ;

lād^{i}*ɣ* (láidir), *srād*^{i}, (sráid) ; *mōdʲə* (móide) ;

bāš (báis), *kāšk* (cáisc), *pāš* (páis) ;

kā (cáith), *rā* (ráithe), *snā* (snáithe) ;

trā (tráigh) ;

kūg (cúig).

On ne trouve diphtongué que *fāī* (faith), *slāintə* (sláinte).

Devant *l, n, th, gh*, il n'y a pas de palatalisation après

ái, ói, úi. Comme il n'est pas douteux que ces consonnes fussent originairement palatales, dans ce cas, on doit conclure que le dialecte d'Aran a une tendance à supprimer la coloration *i* des voyelles *á, ó, ú*, ou la palatalisation de *l, n, th, gh*. A Galway, j'ai constaté un plus grand nombre de diphtongues : *fāi, gāiri, faiškīm* (fáisgim), *lāib* (láib), *pāis, sgāilə* (sgáile), *tāir* (táir), *tāihim* (táithim), *taihəx* (táitheach) ; — *kọ̄ir, kōirīm* (cóirighim), *fōirim* (fóirim), *tōir* (tóir) ; — *kūig* (cúig), *dūil* (dúil), *sūil* (súil).

Dans le sud de l'Irlande, la palatalisation est limitée à la consonne : *hānig* (tháinig), *kōr* (cóir), *mōdʲə* (móide), *dūl'* (*dúl*).

Á, Ó, Ú

Les voyelles *á, ó, ú*, suivies de consonnes vélaires semblent s'être rarement diphtonguées. On les trouve souvent doublées en vieil-irlandais : *láam, sláan, claar, scáath* dans les gloses de Würzburg, *baan* dans le manuscrit de Cambrai ; *cóor, soos* (Würzburg), *lóon* (Saint-Gall) ; *rúun, cúul*. Ce doublement est encore quelquefois sensible dans la prononciation à Galway où j'ai entendu *blaa* (bláth), *kaax* (cách), *gə braax* (go bráth), *kraa* (crádh), *faa* (fath). Dans quelques cas, le doublement de la voyelle répond étymologiquement à un groupe dans lequel une consonne intervocalique est tombée : *broo, bró* « meule », gall. *breuan*, skr. *grắvan-* ; *túus, tús* « commencement », gall. *tywys* ; cf. ci-dessus, p. 28.

En moyen-irlandais, dans le manuscrit Harleian 5280 (écrit vers 1560) on trouve *laun*, (lán), dat. *laur* (lár) ; cf.

dans le ms. Egerton 1782 : dat. *láuim* ; dans le manuscrit Egerton 93 (XV^e siècle) : *daun* (dún). Sont-ce des graphies phonétiques représentant des variantes dialectales, ou des fantaisies orthographiques dues à l'influence de l'anglais ?

Dans les mots latins, *ū* se confond souvent avec *ō* et se brise en *ua : buaball* (būbalus), *cluain* (clūnis), *luain* (lūna), *suag* (sūcus), *suanem* (fūnis). Cette confusion provient sans doute du latin vulgaire[1].

ÉA, EO, EOI

A côté de *ē* primaire, répondant à un ancien *ei* ,il y a en vieil-irlandais un *ē* secondaire, produit de l'allongement de *e* après la chute de *n, d, t, g, c, b, p,* devant diverses consonnes[2]. Cet *ē* subsiste devant une consonne vélaire ; il se diphtongue en *eui, iui* devant certaines consonnes palatales :

cenél « race », gén. *cenéuil, cenéiuil, ceniuil, cenéoil ;* gall. *cenedl ;*

bél « bouche », n. pl. *beiúil, beóil* =* *gvetle ?* cf. got. *qiþan ;*

scél « histoire », gén. *scéuil ;* gall. *chwedl ;*

dér « larme », gall. *dacr ;*

fér « herbe », gén. *feiuir* ; gall. *gwair* = *vegro ;*

ro-chér « j'ai acheté », *ní chiuir* « il n'a pas acheté » = **cecr- ;*

1. Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, t. II, p. 181-188.
2. Cf. J. Strachan, *The Compensatory lengthening in Irish*. Bezzenberger's *Beiträge*, t. XX, p. 1-38.

ad-gén « j'ai connu », *ad-geúin* « il a connu » = **gegn* ;

én « oiseau », gén. *eiúin* ; v. gall. *etn* ;

trén « fort », gén. *tríuin* ; nom. pl. *treúin* ; comparat. *tressa* ;

ét « envie », gén. *eoit* ; gall. *add-iant* ;

sét « chemin », gén. *seuit* ; bret. *hent* ;

écen « nécessité », gall. *angen* ;

feúil « chair », gén. *feola*.

é final ou suivi de consonne vélaire a développé de bonne heure une voyelle sourde diversement notée dans les manuscrits. Déjà, en vieil-irlandais, on trouve :

ée : dée, cenéel, bees (Würzburg) ;

éu : doscéulaim, au pl. *níulu, béulu*, dat. *cenéul*, dat. *éutt* ;

eo : beolu ;

ea : deac ;

iu : dat. *ceníul*.

En irlandais moyen, on trouve à peu près les mêmes notations qu'en vieil-irlandais : *ceniúil, ceneóil, beoil, sceoil, feóil* ; gén. *niúil*, dat. *níul*, au pl. *neolu* ; dat. *ceniul, ceneol*.

Il est remarquable qu'en vieil-irlandais la graphie *eu, eo* soit presque exclusivement réservée aux cas où la consonne suivante était anciennement suivie de *ō*. La consonne devant *ō* se distinguait donc de la consonne placée une autre voyelle.

En irlandais moderne, on écrit l'ancien *é* par *éa* ou *eu* ; cette graphie représente *ẹə* qui est la prononciation à Galway : *brẹəg* (bréag), *krẹəxt* (créacht), *šẹən* (séan), *tẹəd* (téad). En Aran on a *ē* fermé : *fēr* sans que l'on puisse décider si c'est *ē* primitif ou la réduction de *ẹə*. Mais,

dans quelques dialectes, *éa* a subi diverses modifications. Parfois *éa* a gardé l'accent sur le premier élément de la diphtongue, mais l'*é* s'est changé en *i ;* c'est une renaissance de l'ancienne évolution de *é*. Ainsi, en Munster, on dit *īan* (eun), *īag* (eug), *trīan* (treun), *mīar* (meur), *līas* (leus) à côté de *ēn*, *trēn*, *mēd* (meud) ; en Aran : *fiəxn̥t* (féachaint). Parfois, l'accent s'est transporté sur le second élément *a : ilān* (oiléan), *kināl* (cinéal, v. irl. cenél), *mŭināl* (muinéal), en Aran ; *dīánə* (deunamh), *dīág* (deug), *kīánə* (ceudna), *kīád* (ceud) en Munster.

Des diverses diphtongues issues de *e* secondaire devant consonne palatale, c'est *eói* qui a persisté en irlandais moderne : *beóil*, *ceneóil*, *eóin*, *feóir*, *meóir*, *sgeóil*, *seóide*, *eóit*. Mais, déjà chez Keating, les formes en *éi* coexistent avec les formes en *eói : éin*, *eóin*, génitif de *éan ;* ou même sont seules usitées : *aigéin*, *caisléin*, *cinéil*, *coiléin*, *firéin*, *séin*. Et il semble bien que les génitifs en *eói* ne se rencontrent plus dans les dialectes modernes.

D'autre part, d'après les génitif singulier — nominatif pluriel en *eói*, on a formé un nouveau nominatif en *eó : déar*, *deór*, gén. *deóir ;* et *eó*, déjà en moyen-irlandais, s'est introduit au nominatif de *ceól*, gén. *ciuil*, *ceóil*, et de *seól*, gén. *siuil*, *seóil*. Ces mots ont persisté sous cette forme dans les dialectes modernes : *kōl*, *šōl*, de même que *fyōil*, gén. *fyōlə*.

ÍO

ī en vieil-irlandais est parfois doublé dans l'écriture : *líi*, *síid*, *líin*, *gníim* dans le manuscrit de Würzburg.

En moyen-irlandais, *ī* devant consonne vélaire est

souvent noté *io : fior, míol*, dans les manuscrits Egerton 93 et 1782, au XV^e^ siècle ; *riog* dans le Harleian 5280 ; *fion, fior, lion* dans le Livre de Lismore.

En irlandais moderne, l'orthographe exige la graphie *ío* devant les consonnes vélaires. Cette graphie représente :

ī : kīx (cíoch), *kīr* (cíor), *kīs* (cíos), *dʲīl* (díol), *fīr* (fíor), *ġrīsəx* (gríosach), *īk* (ioc), *īxtṛ* (iochtar), *lʲīnĭm* (líonaim), *mīl* (míol), *šḳrīvĭm* (sgríobhaim) en Aran.

īə : krīəx (críoch), *krīən* (crían), *fīən* (fíon), *fīər* (fíor), *mīəltōg* (míoltóg), *trīənōid* (tríonoid) en Aran.

VOYELLES BRÈVES

AI, OI, UI

Comme les voyelles longues, les voyelles brèves *a, o, u*, suivies de consonnes palatales tendent à se développer en diphtongues *: ai, oi, ui*.

L'*i* est noté dans l'écriture dès l'époque du vieil-irlandais : *clainde* (cland), *rainne* (rann), *cairim, aimser*.

Il y a déjà de fréquents échanges entre *ai* et *oi* dans les mots indigènes : *taibre, toibre ; mairb, moirb ; baill, boill ; fairge, foirgge ; aidchi, oidche ; glaine, gloine ; claind, cloind* sans qu'on puisse toujours décider laquelle des deux diphtongues est primitive.

Dans les emprunts latins on trouve la même confusion :

ai = *oi : aicen* oceanus, *aistire* ostiarius, *stair* historia, *aiffrend* offerenda.

oi = *ai : oibind* amoenus, *coindel* candēla, *oilemain* alimentum, *proind* prandium, *sroigell* flagellum.

En irlandais moderne, *koiľ* à côté de *köľ* répond au moyen-irlandais *caill*. La confusion de *oi* et de *ai* a persisté jusqu'à nos jours. Dans quelques mots *i* = *ai*, *oi* s'est changé en *y* (aoi), les deux sons étant très voisins l'un de l'autre.

Dès le vieil-irlandais, *o* suivi de consonne palatale apparaît le plus souvent diphtongué en *ui* : *muir* = *mori « mer », gaul. *Mori-* ; *uile* « tout », cf. gall. *oll* ; *tuile*, gén. de *tol* « volonté » ; *sluindid* « il signifie », cf. *slond* « signification » ; *guirim* « je chauffe », cf. *gor* « feu ». Mais on trouve aussi *oi* : *foilsigud* « manifestation », *doirsib*, dat. plur. de *dorus* « porte », *goithimm* « futuo », *coirp* gén. de *corp* « corps ».

Dans les emprunts latins on a le plus souvent *ui* : *cuirt*, *coirt* cōrtem, *cuicenn* coquīna, *muide* modius, *muilenn* molīna, *muirtchenn* morticīnum.

En irlandais moderne, on a tantôt la diphtongaison, tantôt la réduction de la diphtongue à une voyelle.

C'est ainsi qu'on trouve en Aran :

a > *ai*, *aibɨrān* (aibrean), *aivɦə* (aibhne), *saintʲ* (saint), *mail* (maill) *sailĭm* (saillim), *aiɨdʲə* (airde) ;

o > *ai* : *aibɨə* (oibre) ;

a > *oi* : *koiľ* (v. irl. caill) ;

o > *oi* : *foilān* (foilenn) ;

u > *ui* surtout après les labiales : *bŭiľə* (buille), *fŭil* (fuil), *mŭiɨ* (muir) ; *sŭī* (suidhe).

Le plus souvent *ui* se réduit à *i* ou à *y* :

ui > *i* : *dinə* (duine), *drīm* (druim), *dridʲim* (druidim) ; *kiɨim* (cuirim), *kidʲ* (cuid), *kimnīm* (cuimnighim), *kišlə* (cuisle), *siə* (suidhe), *tīv tī* (tuibhe), *tʲigim* (tuicim),

tʲiľə (tuilleadh), *tʲitʲim* (tuitim), *iškə* (uisa), *ilə* (uile), *ilŋ̄* (uileann) ;

ui > *y* : *dynə* (duine), *klyn̆im* (cluinim), *lyv* (luibh), *ylə* (*uile*).

ui > *e* : *knev* (cruimh).

Mais on a aussi en Munster *ui* > *u* : *kudʲ* (cuid), *kušlə* (cuisle).

De même, *oi* > *y* : *kyn̓ə* (coinne), *glynə* (gloine), *slȳn̓ə* (sloinne) ;

oi > *i* à l'initiale : *ilān* (oiléan), *ifŕn̥* (oifrend) ;

oi > *e* : *drehəd* (droichead), *efiġə* (oiffig) ;

ai > *e* : *elə* (aile), *elim* (ailim), *eŕəd* (airead), *edʲe* (aide), *teŕəv* (tairbh) ;

ai > *i* : *kišlān* (caisléan), *snīm* (snaidm), *ihə* (aidhche) : *miḱ* (maic) ;

ai > *y* : *klyn̓ə* (clainne) ;

a subsiste sans se diphtonguer à l'initiale dans *afēləx* (aithmhéileach), *afēr* (aithbhear) ; *afŕn̥* (aifreann = oifreann), *ahš* (aithis), *ahn̓ə* (aithinne), *al* (*ail*), *alēm* (aithléim), *amšŕ* (aimsir), *an̓ə* (aithne), *anm̥* (ainm), *an̓ġl̥* (aingeal), *aŕə* (aire), *arəġəd* (airgead), *aštʲr̥* (aistir), *atʲn̥* (aiteann).

Dans l'Est-Munster, *ai*, *oi*, *ui* ont toujours une valeur de diphtongues devant *n*, *m*, *l* doublés ou suivis de consonnes :

kraiñ (crainn), *koil* (caill), *koint* (caint) ;

köiltə (coillte), *söilśə* (soillse), *pöil* (poill) ;

saim (suim), *töiltə* (tuillte), *kraiñ* (cruinn), *braiñ* (bruinn).

Mais cette diphtongaison est relativement moderne

et s'applique aussi comme nous le verrons plus loin, à des voyelles simples.

Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter que les consonnes palatales aient développé un *i* après *a*, *o*, *u*. Il est difficile d'admettre que le changement de *a* et *o* en *i* et en *e* ait pu s'effectuer sans la présence d'un *i* après *a*, *o* et sous la simple influence d'une consonne palatale. Cet *i* a dû se développer plus ou moins dans divers dialectes ; et certaines consonnes sont évidemment plus favorables que d'autres à son complet développement.

EA, IO

Il est plus rare que les voyelles palatales *e*, *i* se diphtonguent au contact d'une consonne vélaire. Cependant en vieil-irlandais on en trouve les graphies suivantes :

e > *eo* : *ateoch* « je prie », 3e pers. s. *ateich* ;

> *eu* : *nert* « force », dat. *neurt* ; *condelgg* « comparaison », dat. *condelgg* ; *ar-neut* « j'attends », pl. *arnethem* ;

> *iu* : *cenn* « tête » dat. *ciunn* ;
-biur, cf. lat. *ferō* ; *con-riug* « je lie », inf. *cuimrecht* ;

> *ea* : *conrusleachta* « ils furent tués » Ml. 53 d.

i > *iu* : *fer* « homme », dat. *fiur*, lat. *virō* ; *bith* « monde », dat. *biuth* ; *gin* « bouche », dat. *giun* ;
ar-fiuch « je combats », 3e p. sg. *ar-feich* ;
fius « science » ; *fliuch* « humide » ;
mliuchtaib Ml. 100 b 15 ; cf. *mlichtaib* 100 b 20 ;

fiugrae « figurae » ;
spiurt spiritus ;

Dans tous les cas où on a *eu*, *iu*, *io*, la consonne était anciennement suivie de *ō*, *ŭ*.

En irlandais moyen, *e* est noté souvent *eu*, *ea*. Dans le manuscrit Egerton 1782, on trouve *feur*, *leunup*, *leupthugad* à côté de *bean*. Dans le manuscrit Egerton 93 : *feur*, *fleud*, *euch* à côté de *fear*, *leath*, *dearg*. Dans le manuscrit Harleian 5280 : *feurr*, *fearr*, *leabur*.

De même, *i* commence à être noté *io* en irlandais moyen ; dans le Livre de Lismore : *fios*.

En irlandais moderne, cette diphtongaison apparaît dans l'écriture pour tout *e* ou tout *i* suivi de consonne vélaire ; dans ce cas, *e* est noté *ea* et *i* est noté *io*.

Pour *ea*, la prononciation ne répond plus guère à cette notation. Car on a dans les dialectes soit l'ancien *e*, soit *a*. En Aran *ę* est exceptionnel : *ľękŋ*, *ġérān*, *šeləv* ; *ą* est la forme ordinaire ; devant liquide ou nasale double on a *ą̄* : *ġą̄r* (gerr), *ġą̄l* (gell), *glą̄ñ* (glenn). En Ulster, *e* se conserve devant *d*, *s*, *g*, *dh*, *gh*, *r* [1] dans quelques dialectes.

Dans le mot *becc* petit, que l'on prononce *beg*, *bĭeg* ou *bĭög*, il est peu probable que *ĭe*, *ĭö* représente un ancien *ea*. Ce sont sans doute des diphtongues issues de l'ancien datif *biuc*. Mais on ne peut nier que *mĭaig* (meadhg), *mĭān* (meadhon), *mĭaurəx* (meamhrach) et mieux encore *möåxŋ* (meadhachain) attestent l'ancienne diphtongaison de *e* en *ea*.

1. *The Gaelic Journal*, t. IV, p. 76, 109 ; t. VI, p. 140, 146 ; O' Donwan, *a Grammar of the Irish language*, p. 18.

Quant à *io*, il représente les sons suivants :

i : *bir* (bior), *bʼrisk* (briosg), *kintəx* (ciontach), *kri* (crioth), *fis* (fios), *imörkə* (iomarca), *imū* (iomadh), *inəd* (ionad).

e : *kēnəs* (cionnus), *men* (mionn) ;

o : *onga* (ionga), *olᵩ* (iolar), *olᵩ* (iothlann), *lom* (liom).

ö : *kön* (cion), *ömlān* (iomlán), *ömə[…]* (iomramh), *önᵩ* (ionann), *ömpᵩ* iomchar, *löm* (liom) *ölər* (iolar).

u : *šuk* (sioc), *umpīm* (iompoighim), *ūmrə* (iomramh), *lum* (liom).

iu : *fʼiūn* (fionn) à côté de *fin*.

On entend quelquefois encore distinctement les deux sons vocaliques, d'après O'Growney [1], par exemple dans *liöm* (liom).

Les dialectes de l'Est-Munster diphtonguent *ea* et *io* devant *mm, nn, ll,* et *m, n, l* + consonne : *draum* (dream), *šaundə* (seanda), *Fyaun* (Fionn), *auntə* (ionta), *aumpᵩ* (iomchur) tout comme s'il s'agissait de *a* ou de *o*. Cette diphtongaison, de date récente, prouve la valeur propre de *o* dans le groupe *io* et démontre que *io* n'est pas une diphtongue purement graphique.

Le changement de *i* ancien en *ö, o, u* ne s'explique guère par la seule influence de la consonne vélaire suivante ; il est vraisemblable qu'il s'est opéré par l'intermédiaire de *io*. Bien que les preuves en faveur de l'existence d'une diphtongue *ea* soient moins nombreuses et moins convaincantes, elles subsistent pourtant et au moins dans certains cas, elles ne permettent pas d'admettre le changement direct de *e* en *a*.

1. *Easy lessons in Irish*, § 151.

I, EI

En irlandais moderne, devant *mm*, *nn*, *ll* palatal, *i* subit une diphtongaison dans les dialectes de l'Est-Munster. Cette diphtongaison ne se produit que dans les monosyllabes *aim* (im), *baiñ* (binn), *laiñ* (linn), *gʲraiñ* (grinn), *mail'* (mill).

e suivi de consonne palatale n'apparaît pas diphtongué, en général, dans les dialectes modernes : 1) *beʲĭm* (beirim), *be* (beith), *bʲe* (breith), *bʲehūvnəs* (breitheamhnas), *kelĭm* (ceilim), *kletʲə* (cleite), *kredʲĭm* (creidim), *dʲe* (deich), *dʲeləv* (deilb), *dʲeʲə* (deireadh), *dʲefʲ̣* (deithbir), *evn̥* (eidheann), *ēlīm* (eilighim), *etʲə* (eite), *leškʲ* (leisge), *meʲəv* (meirb), *meʲəg* (meirg), *mehl̥* (meithil), *ńev* (neimh), *rekʲ* (reic), *šešʲ̣* (seisear), *tʲehĭm* (teichim).

2) *körtlīn* (ceirtlín).

3) *kišān* (ceisean), *dʲivəs* (deimheas), *dʲivn̥* (deimhin), *gʲīvʲə* (geimhreadh), *milim* (meilim), *šinn̥* (seinm), *tʲinə* (teine), *lʲinəv* (leinbh), *ńirʲtʲ* (neirt), à Aran.

Dans l'Est-Munster, devant *m*, *n*, *l* doublés ou suivis de consonne, *ei* apparaît comme diphtongue : *feil* (feill), *bein* (beinn).

En dehors de cette diphtongaison particulière, aucun *i* ou *e* suivi d'une consonne palatale ne semble s'être diphtongué en irlandais.

AU, OU

Quelquefois même, une voyelle vélaire peut se diphtonguer lorsqu'elle est en contact avec une consonne vélaire.

En vieil-irlandais on trouve :

a > *au* : *ball* « membre », acc. pl. *baullu* ; *dam* « bœuf », dat. *daum* ; *ro-laumur* « j'ose » ; *adgaur* « je défends » ; *daur* « chêne ».

Dans les mots latins : *bauptaist* « baptista » ; *laubir* « laborem ».

Déjà en vieil-irlandais, cette diphtongue tendait à se réduire à une voyelle : *bullu*, *ro-lomur* ; plus tard *lubair*.

Il est remarquable que dans les mots irlandais la diphtongaison ne se produise que devant *l*, *r*, *m*, anciennement suivis de *ō*. Il y avait donc plusieurs séries de liquides et de nasales en rapport avec la voyelle qui les suivait originairement. On ne peut suivre jusqu'à nos jours l'évolution de cette diphtongue, car les formes de datif et de 1e personne déponent qui la présentent ont disparu de bonne heure de la langue.

Y eut-il une diphtongaison de ce genre en irlandais moyen ? Le manuscrit Egerton 1782 (XVe siècle) écrit *-glausaib* (glasaib), *faurrud* (farrad), *taubairt* (tabairt) et aussi *siaur* (siar). Le manuscrit Harleian 5280 (XVe siècle) donne *cauth* (cath), *ault* (alt), *intaun* (intan), *maug* (mag), *daul* (dall).

On trouve de même dans le manuscrit Harleian 5280 pour *o*, *ou* : *oupair* (opair), *foulae* (folae), *courp* (corp), et même *uo* : *uopair*, *uothras* (othras), mais cette diphtongaison s'étend aussi aux voyelles atones : *danou* (*dano*), *foluó* (*folo*) ;

et, pour *u*, *uo* : *Luog* (Lug), *foulachtae* (fulachte). Ces graphies bizarres se retrouvent dans le Livre de Lecan, fo 252 : *rou* (*ro*), *souchaide* (sochaide), *conoui* (conoi),

oumann (oman) ; *duo* (do) ; *caurtoit* (cartoit), *haunma* (hanma). Il est probable qu'un scribe aura employé à tort et à travers des graphies destinées à l'origine à noter une diphtongaison spéciale.

En Munster devant *mm*, *ll*, *nn*, dans les monosyllabes *o* > *au* : *kaum* (cam), *baul* (ball), *kraun* (crann) ; *o* > *ou* : *troum* (trom), *droum* (drom), *koul* (coll), *boun* (bonn), *doun* (donn).

Cette diphtongaison est de date postérieure au changement de *e* en *ea*, car *ea* est traité comme *a* devant *ll*, *mm*, *nn*, en Sud-Leinster [1] et en Munster : *ġaul* (geall), *laumsə* (leamsa), *ḳaun* (ceann), *glaun* (gleann).

Dans les dialectes de Galway et d'Aran, *o* initial suivi de *r* + consonne s'est diphtongué en *au* : *aurd* (ord), *aurdōg* (ordóg), *åurdū*, *aurdīm* (ordughudh, orduighim), *aurlār* (orlár). Cette diphtongaison s'est étendue à *o* devant un *r* palatal : *auṙńiš* (oirnéis), *auṙńī* (áirnidhe).

Les diphtongaisons de *a*, *o* en irlandais moderne sont des phénomènes distincts de la diphtongaison des mêmes voyelles en vieil-irlandais. On ne peut affirmer que les graphies du moyen-irlandais soient autre chose que des fantaisies de scribes.

CONSONNES VOCALISÉES

La vocalisation, dès l'époque ancienne, de certaines consonnes fournit un élément de diphtongaison.

Ainsi, en Aran, on a aujourd'hui les formes suivantes :

abh > *au* : *auən* (abhann), *gauəl*, *gaul* (gabhal), *gauər*, *gaur* (gabhar).

1. *The Gaelic Journal*, t. II, p. 310.

obh > *au : gau* (gobha), *l̄au̯im* (lobaim).

eabh > *au*, *i̯au : l'au̯ər* (leabhar), *mi̯aurəx* (meabhrach).

amh > *au : sau̯əl* (samhail).

omh > *au : dau̯ən* (domhan).

eamh > *au : kl'aunəs* (cleamhnas), *rau̯ər* (reamhar), *šl'au̯ən* (sleamhan).

ogh, *odh* > *au : bau* (bogha), *bau̯ər* (bodhar).

adh, *agh* > *ai* en Aran *: aiərk* (adharc), *ail̄ək̆im* (adlaicim), *klai* (cladh); > *öi* en Dêsi : *öiməd* (adhmad), *böib* (badhb).

eadh, *eagh* > *i̯ai*, *mi̯aig* (meadhg).

iodh, *iogh* > *öi* en Dêsi : *töilikəhə* (tiodhlaicthe), *öinə* (iodhna).

odh, *ogh* > *ou* en Munster : *foub* (fodhb), *foulux* (foghlach), *foulim* (foghlaim [1]).

En Dêsi, on conserve les diphtongues en *i* : *ai*, *oi*, *ui*, *ei* devant *gh*, *dh*, *bh*, *mh*, par une sorte d'allongement compensatif pour la chute de ces consonnes : *föiñe* (foighne), *döiən* (doimhin), *möiəm* (maidhm), *vöiñ* (bhfuighinn), *öiməd* (adhmad); *eilīn* (eibhlin), *teil* (teimhill); *moistʏ* (maighistear) ; *kain* (cuimhin).

CONCLUSION

L'étude de la diphtongaison en gaélique d'Irlande nous met d'abord en présence de deux phénomènes opposés : développement des voyelles en diphtongues, réduction des diphtongues à des voyelles.

A ne considérer que les points de départ et d'arrivée,

1. *Revue celtique*, t. XX, p. 317.

les faits étudiés se répartissent en effet en deux classes distinctes :

1° *ē* ancien > *ēa*, *īa*, *īə* ; — *ē* nouveau > *ēu*, *ēo*, *ēa*, *ēə* ; — *ō* > *ua*, *uə*.

e devant vélaire > *eu*, *eo*, *ea*, *iu* ; — *i* devant vélaire > *iu*, *io* ; — *a* dev. *ll*, *mm*, *nn* > *au* ; *o* dev. *ll*, *mm*, *nn* > *ou*.

ā dev. palatale > *āi* ; — *ō* dev. palatale > *ōi* ; — *ū* dev. palatale > *ūi* ; — *ē* dev. palatale > *ēi*.

a, *o*, nouveau > *ai*, *oi* ; — *o* ancien > *ui* ; — *u* > *ui* ; — *i* dev. *ll*, *mm*, *nn* > *ai*.

2° *oi*, *ai*, *ae* ancien > *ē*, *y* ; — *ei* ancien > *ē* ; — *oi* nouveau > *i*, *e*, *y* ; — *ai* nouveau > *i* ; — *ui* > *i*, *y*, *e*.

iə > *ī* ; — *uə* > *ū* ; — *ou*, *au* > *ō* ; — *eō* > *ō* ; — *a* > *ā* ; — *io* > *u*, *o*, *ö*, *e*, *i* ; — *iu* > *u*.

Les langues germaniques et romanes nous offrent des exemples de phénomènes identiques ou analogues. En vieux-haut-allemand, *ō* > *oa*, *ua*, *uo* ; *ē* > *ie* ; en anglo-saxon *ĕ* > *eo*. L'umlaut germanique change *a* en *e*, *e* en *i*, *o* en *ö*. Les consonnes palatalisées exercent dans les langues romanes sur les consonnes précédentes une influence analogue à celle des consonnes irlandaises de la série palatale. En italien *ę* > *ea* et dialectement à *ia* ; *a* + *l* > *aul* en rétique.

Le changement d'une diphtongue en une autre diphtongue est plus rare :

ei > *ai* ; — *ia* > *iə* ; *ua* > *uə* ; *éa* > *ia*.

Il se présente dans quelques cas un intéressant changement d'accent qui, du premier élément de la diphtongue, passe sur le second.

C'est ainsi que :

éo > *eó* ; — *éa* > *eá* ; — *ío* > *ió* ; — *íu* > *iú*.

Le trait le plus caractéristique de la diphtongaison en gaélique d'Irlande est l'influence que les consonnes environnantes exercent sur cette diphtongaison.

Après les labiales, les diphtongues *ao* (v. irl. *ói*) et *ui* conservent sous forme de *w* leur premier élément, tandis que, après les autres consonnes, elles le perdent ou le combinent avec le second élément : *mwel* (maol), *bŭī* (buidhe), *fŭil* (fuil), *mŭināl* (muinéal).

Sont-ce ces formes qui ont été le point de départ du développement, général dans certains dialectes, de *w* après les labiales suivies de *ai*, *oi*, par exemple, en Aran : *bŭalə* (baile), *bŭaṅə* (bainne), *bŭeləḵ* (boilg), *mŭa* (maith), *pŭadʲɣ* (paidir) ? C'est assez probable, puisque les diphtongues en *i* seules sont sujettes à ce phénomène.

De même, après les labiales, l'*e*, *i* des diphtongues *eó*, *ea*, *io*, *iu* se conserve sous forme d'*ĭ* : *bĭō* (beó), *fĭōl* (feóil), (*fĭū*) (fiú), *fĭūñ* (fionn) *mĭān* (meadhon).

Nous avons vu, d'autre part, que les consonnes vélaires, comme les consonnes palatales, ont souvent développé devant elles des éléments vocaliques qui, avec la voyelle précédente, ont formé des diphtongues. La principale cause de la diphtongaison en gaélique d'Irlande est donc dans la qualité des consonnes, que l'on trouve, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de l'irlandais, réparties en deux séries, l'une vélaire, l'autre palatale. Cette répartition n'est pas exclusivement propre au gaélique ; on la constate encore aujourd'hui en russe, et des traces en subsistent dans plusieurs

langues indo-européennes. Mais il est singulièrement curieux qu'une langue celtique ait gardé avec une telle fidélité jusqu'à nos jours la trace sur les consonnes précédentes de voyelles tombées antérieurement aux plus anciens monuments écrits et que ces consonnes aient été à leur tour génératrices de voyelles nouvelles. Il est non moins remarquable que, dès le XV^e^ siècle, des savants irlandais aient élaboré, pour noter à la fois la qualité des consonnes et les voyelles ou diphtongues, un système orthographique d'une ingénieuse simplicité, qui, à l'époque où il a été créé, était suffisamment phonétique tout en gardant les traits essentiels d'une orthographe historique. Que, antérieurement à la date où elle fut notée par l'écriture, la diphtongaison gaélique n'eût pas existé, personne ne peut le prétendre. Tout au plus peut-on croire qu'elle était moins variée aux IX^e^-XII^e^ siècle que dans la suite et par contre que certaines tendances qu'elle montrait alors ne se sont pas développées depuis ; peut-être les éléments qui ont contribué à former les diphtongues n'étaient-ils en vieil-irlandais, dans certains cas, que des résonnances inférieures en durée à des voyelles ? Mais l'histoire de la diphtongaison irlandaise n'est en aucune manière un catalogue de générations spontanées. Et les phénomènes que nous constatons de nos jours ont leur origine dans le passé le plus lointain du gaélique.

LE MOT *DIEU* EN BRETON

PAR E. ERNAULT

1. Le vieux celtique **deivos* dieu (cf. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz* 1262, 1263 ; Stokes, *Urkelt. Sprachsch.* 144, 145) a dû devenir en v. brittonique * *duiw*. On trouve en v. gallois *duiu* (cf. Loth, *Revue celtique*, XVII, 426). M. Loth, *Chrestomathie Bretonne* 127, propose, avec doute, de reconnaître la même forme dans le nom v. breton *Duiuuuoret*, qui se laisse, en effet, décomposer en *duiu-uuoret*, de **deivo-voretos* « qui a le secours d'un dieu, un secours divin ».

Ce mot n'étant attesté qu'une fois, *Cartulaire de Redon* 126 (an 854), on peut y soupçonner une erreur pour *Dumuuoret* qui se lit p. 96, 151, et qui semble appuyé par *Dumuual*, *Dumuuallon*, *Dumuualart*. Mais M. Loth pense que le scribe avait sous les yeux *Dumnuual*, *Dumnual* ou *Dunnuual*, etc., à cause des variantes *Donuual*, *Donuuallon* (*Chrest.* 127, cf. 38, 171, 202). *Domuualart*, Cart. de R. 111, doit être aussi inexact.

2. *Donuuallon* est, dans d'autres chartes, *Donwallon*, *Donguallon*, *Donguallen* (*Chrest.* 202). Il y a, dans le Cart. de R., une variante *Dumnouuallon* (p. 74, IX^e^ siècle), dont le premier *o* forme un archaïsme inattendu. Il paraît avoir été protégé par l'accumulation des consonnes : cf. « villa *Dobrogen* », Cart. de R. 107, 108, dans deux

chartes du IXe siècle, variante du nom *Dubrien*, qui se trouve dans le même texte que *Dumnouuallon*, de **dubrogenos* « fils de l'eau (divinisée) » (d'Arbois de Jubainville, *Rev. celt.* X, 168, 170; XIX, 231 ; voir aussi XXVI, 95).

Le v. celt. de Grande-Bretagne avait *Dubnovellaunos*, qu'on trouve aussi grécisé en Δομνοελλαυνος, et que M. d'Arbois de Jubainville traduit « profondément bon », « très bon » (*Les noms gaulois chez César et Hirtius*, 53); cf. *Urkelt. Spr.* 153, 276.

M. Macbain, dans son *Etymological dictionary of the gaelic language*, p. 125, regarde comme « un peu forcée » cette interprétation de *dubno-*, *dumno-* ; il préfère y voir un nom signifiant « l'univers », par exemple dans *Dumnorix*, qui serait non plus « roi profond », « roi haut, élevé », « grand roi », mais « roi du monde ». Je crois que le sens adjectif « profond, élevé », ou adverbial « profondément, beaucoup », selon les cas, a bien plus de chances d'être exact. Il est conforme à l'étymologie, et à l'usage des deux rameaux des langues néo-celtiques ; l'acception substantive, propre à la branche gaélique, y peut être une innovation relativement récente[1]. La traduction « front du monde »

1. M. Stern, *Zeitschrift für celtische Philologie* V, 356, rapproche l'irl. *domhan* monde du grec δόμος, lat. *domus* maison, ce qui engagerait à séparer en v. celt. *dom-no-* « demeure, monde », de *dub-no-* « profond, vaste, grand ». L'auteur ajoute à *domhan* un gall. hypothétique * *dwn*, qu'il infère peut-être de *annwfn*, *annwn* abîme, séjour le plus affreux (inhabitable ?) ; mais la dernière partie de ce nom est bien plutôt *dwfn*, avec *an-* privatif (sans fond), ou intensif (très profond) ; cf. Loth, *Ann. de Bret.* XI, 488, 489.

pour *Dubnotalos* (cité par M. Macbain, 125, 323) est bien moins naturelle que « front élevé », « grand front »; cf. βαθύστερνος « à la vaste poitrine », épithète pindarique d'un lion. On peut rapprocher de même Δομνέκλειος (grécisé pour **Dumnoclevios*) de l'homérique Βαθυκλέης et de l'adj. βαθυκλέης « à la gloire immense » ; *Dagodubnos* « grand par la bonté », « profondément bon », de βαθυπόνηρος profondément méchant, βαθύπικρος profondément amer; à βαθύνους à l'esprit profond, répond le gall. *dyfnbwyll*, etc.

3. On peut aussi écarter *Dumuual* par la comparaison de *Donuual*, dans d'autres documents *Dungual*, *Donoal*, aujourd'hui *Denoual* (*Chrest.* 202) ; en gall. *Dyfnwal*, irlandais *Domnall*, *Domhnall*, gaélique d'Écosse id., d'où *Domhnall-dubh* « Domnall le noir », sobriquet du diable, et la forme anglicisée *Donald ;* de **dumnovalos* où M. Macbain voit aussi « celui qui règne sur le monde » (p. 125, 358, 359), mais qui est plutôt, je crois, « grand chef » ; le second terme se retrouve dans le v. celt. *Nertovali* (au génitif) = « chef fort », ce qui précise l'ancienne voyelle (regardée comme étant *e*, Fick, *Die griechishen Personennamen*, p. LXXX, XC, et laissée indécise, *Chrest.* 171). Cf. Stokes, *Bezzenb. Beitr.*, XXIII, 54.

4. Mais si **Dumnuuoret*, qui suppose un v. celt. **dubnovoretos* « qui a un profond, un grand secours », est représenté plus tard par *Donoret* (en 1443, *Chrest.* 202), nous trouvons d'autre part des formes qui répondent bien à la composition de *Duiu-uuoret*. Ce sont : *Duoredi*, gén. latinisé, Cart. de R. 329 (en 1037), pour le *d*, cf. p. 327, dans la même charte, *Caradoc* = v. celt. de Grande-

Bretagne *Caratācos* « aimable » ; *Duoret* Cart. de Quimperlé, *Dogoreth* Cart. de Quimper, XIV^e^ s. = **Do*(*e*)-*guoret*, cf. *Catguoret* Cart. de R. 221 à côté de *Cadoret* 351, auj. id., *Catuuoret* 4 = **catu-voretos* « secours au combat », grec Ἀλεξίμαχος, et la forme du breton moyen et moderne *goret* (je ne puis) qu'y faire, dans mon *Glossaire moyen-bret.*, 2^e^ éd. 279,280 ; les explications proposées *Chrest.* 202, par la préposition *do* et par le gall. *Dogfael* sont, ce me semble, moins faciles à justifier.

Doe-, *Do-* se retrouvent dans *Doenerth* Cart. de Quimperlé, *Doenerd* en 1263, *Donerz* en 1311, Cart. de Quimper, *Chrest.* 202, nom encore vivant sous la forme vannetaise *Donerh* (cf. *Rev. celt.*, XXVI, 82), de **deivonertos*, « qui a la force d'un dieu », cf. le v. celt. *Esunertus* que M. d'Arbois de Jubainville traduit « celui qui a la force du dieu Esus » (*Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 408) ; en grec Θεοκράτης, Ἀπολλοκράτης, Ἱροκράτης, Ἑρμοκράτης, Ἑρμοσθένης, etc.

Doe- paraît seul dans le nom de lieu *Doelann* en 1262, Cart. de Quimper, auj. *Doelan*, *Chrest.* 202, de **deivolandā* « terre consacrée à Dieu » ; et dans les composés de forme nouvelle *Guasdoe* XIV^e^ s., Cart. de Quimper, *Chrest.* 208, au XVI^e^ s. *Goasdoe*, v. gall. *Guasduiu*, voir *Gloss.* 428, = « serviteur de Dieu » ; *Ploezoe* en 1281, *Plozoe* en 1308, auj. *Plouay*, *Chrest.* 202, = « peuplade de Dieu ».

En somme, le v. bret. n'offre, comme indice de *duiu*, que la transcription unique *Duiuuuoret*, par un scribe

qui, d'après M. Loth, ne devait pas savoir le breton, et n'était pas toujours exact à compter les jambages (*Chrest.* 102, 127). Toutes les autres formes de ce mot dans l'ancienne onomastique armoricaine nous ramènent à **dui*, cf. gall. *Dwy* (*Rev. celt.* XVII, 426), cornique *duy*.

5. Il en est de même pour tous les autres documents du bret. moyen. Les textes portent *doe*, rarement *doue*, en une syllabe, quelquefois deux ; voir le *Dictionnaire étymologique* à la suite de mon édition du *Mystère de Sainte Barbe*, p. 275 ; *Gloss.* 191 ; *Rev. celt.* XVI, 169-172 ; XX, 393, 396. Les *Middle-Breton Hours* de M. Stokes montrent *doue* avec les deux valeurs, p. 11, dans les vers *Gourchemen Doue hac an ilis* et *Enor doue da guir autrou*.

Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, 1864, p. 264, dit à propos d'une figure emblématique de la Trinité, qui se trouve dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : « Cette peinture du XVI^e^ siècle est environnée d'un cartouche sur lequel on lit, en caractères gothiques : *Ma Douez* (mon dieu). » Cf. *Revue Bretonne*, I, Brest 1843, p. 176, 272, et dans la collection des Guides-Joanne, *Bretagne*, 1867, p. 445. Cette variante de *Doue* vient de l'imitation de finales où *ez* (plus ancien) alterne avec *e ;* cf. *Rev. celt.*, V, 124, 125, 127 ; VI, 389 ; VII, 310 ; XIV, 308 ; XV, 152, 153, etc. Il est fort possible qu'elle soit ici purement graphique.

6. La dérivation ne présente en moyen breton aucune trace de consonnes après l'*e : docou*, *doueou* dieux, *doues*, *douees* déesse, *doeel* divin, *doeelez* déité (et *does*, *doel*, *doelez*, *douelez*, *Gloss.* 191, par simplification graphique, cf.

Rev. celt., XX, 393), bien que Le Gonidec écrive en breton moderne *douélez* f., qu'il donne comme peu usité. D. Le Pelletier cite, de Davies, la transcription *Döeledd* et ajoute : « (perdu) ». La traduction anglaise du P. Maunoir dans l'*Archæologia Britannica* de Lhuyd, Oxford 1707, porte, p. 201, *Doeledh*. Ces deux formes indiquent une prononciation fausse : la consonne finale était *z* dur (*th* du gall. *duwiolaeth* id.), comme dans *madelaez*, *madelez* bonté, van. *madele(a)h*, etc.

7. Le P. Grégoire de Rostrenen donne comme anciens *Doë* et *Goë* dieu ; *doeël*, *doëas* divin ; *doeëlez* divinité ; *doëas*, *doeël* devin, celui qui devine, *doeëlés* pl. *ed* devine, devineresse. Tout cela est très sujet à caution.

L'*ë* de *Doë*, *doeël*, *doeëlez* est moins ancien que *e* ; il est fort possible que Grég. ait ajouté le tréma par la simple raison qu'il l'employait dans son orthographe.

Je crois qu'il a attribué le sens de « devin » à *doeël* par suite d'une autre suggestion, celle de la langue française, où ce mot est un doublet de « divin » ; et qu'il a forgé de même *doeëlés* d'après « devine ».

Je soupçonne *doëas* de provenir d'une mauvaise lecture de *doëus*, mot qui aura été lui-même noté machinalement d'abord comme un suppléant possible de l'adjectif *doeël*, dont la terminaison n'est pas commune. Celle de *doëas* est, d'ailleurs, parfaitement inconnue, dans les adj. et les noms comme « divin », « devin ».

Des dérivés de *doue* dans la langue moderne, *doueïs* paraît être le seul populaire, au moins de fait ; on l'emploie pour « religieux, dévot. *Doëist*, pl. *ed* déiste, que donne Grég., a dû être calqué par lui sur le français ;

douéa déifier, par H. de La Villemarqué sur le gall. *duwio* qu'il cite (en transcrivant *douio*, dict. fr.-bret. de Le Gon.); *douelek* divin, *Parrosian* 1874, p. 625, a été fait par J. M. Lejean d'après le *douélez* de Gon., cf. les dérivations encore plus artificielles *rouelek* royal, *ibid.*, 628 ; *Douéléach* « apothéose », Combeau *ms*, XII, 20.

Pel. cite *deol* pieux, d'après Davies, en ajoutant encore : « (perdu) ». Roussel *ms* porte seulement « *deot*. pieux. v : *devot* », altération suggérée dans l'esprit de l'auteur par une association de ce *deol* avec son synonyme *devot* ; cf. le *Lexique étymologique* de M. Henry, où *déol* est expliqué : « Emprunt français altéré *dévot* ». Le Gon. indique *déol* pieux, comme un emprunt français possible ; il dit ne le connaître que par le « dictionnaire du P. Maunoir » et Davies. Or ce mot n'est pas chez Maunoir, mais dans sa traduction anglaise (Lhuyd 200), où on lit : « *Deol*, Godly. Quill. ». Cette abréviation désigne Quillévéré, qui a publié l'édition *c* du *Catholicon*, cf. mes *Études d'étymologie bretonne*, 48 (n° XIX). Les additions dont Williams a enrichi son auteur sont généralement suivies de « Quill. » ou « Ql. » (ce n'est pas le cas pour « *Teneuder*, Slenderness », signalé *Gloss. XVIII*, comme un intrus gallois, ni de « *Eontr braudr tâd*, An Uncle by the father », où *braudr* est également gallois, pour *breuzr* frère). Ces articles, dont fait partie « *Doeledh*, The Godhead. Quill. », ont fréquemment une physionomie galloise très marquée. Leur source immédiate n'est pas le *Catholicon*, mais Davies, qui s'est servi du *Catholicon* (cf. V. Tourneur, *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, fasc. 5, note 3), et qui a souvent déformé ces mots du breton moyen

en les accommodant à son gallois. Williams les lui a repris avec quelques nouveaux changements : il met *edh* pour *edd* dans *doeledh*, comme dans *ffoledh* folie, *gadaledh* luxure, etc. Ainsi *deol* n'a pas d'autre garant réel que cet auteur gallois, qui a dû transcrire *doel* divin, avec la préoccupation du gall. *duwiol* « divin » et « pieux ». Le Gon. a saisi cette expression, parce qu'elle comblait une grave lacune de son vocabulaire religieux ; son second dictionnaire porte « *déol* pour *douéol* » et le dérivé *déoliez* f. dévotion. *Deol* et *deoliez* figurent parmi les mots « qui ne sont pas tous connus des jeunes gens », *Kanaouennou santel*, 1842, p. II ; on lit *deol*, entre autres, *Barzounegou* 125. Les efforts des puristes en sa faveur ont échoué, bien que je l'aie entendu de la bouche d'une vieille femme illettrée de Plouezec, cf. *Rev. celt.* IV, 150 ; VII, 314, 315. H. de La Villemarqué a comparé *deol* au gall. *duwiol* qu'il transcrit *douiol*, en y cherchant un composé de *doue* avec *holl* tout ; ce qui a amené M. du Rusquec à rendre « dévot » en breton par *douiol !* Son second dictionnaire donne seulement *déol* et *déoliez*. Troude avait déclaré *deol*, *deoliez* « vieux et hors d'usage ». Leur point de départ est, comme on l'a vu, un des nombreux « cambrianismes » commis en breton par un lexicographe cambrien dont l'œuvre a paru à Londres en 1632.

8. Quant à *Goë*, c'est le résultat d'une étymologie celtomanesque du français *par-goi*, que Grég. traduit en bret. *par-goay*. Il ne donne pas expressément cette étymologie ; mais Bullet n'a pas eu la même discrétion, et explique, dans ce juron, « *Goay* pour *Goé*, Dieu ».

Milin a noté sur un exemplaire du dictionnaire de Toude le bret. *chantre goae !* parbleu ! Cf. *morgoaë* ! *Sarmoun... var ar maro a Vikeal Morin*, Morlaix chez Guilmer, 18 ; *jadorgoaë* ! 16. On trouve la même finale dans le v. franç. « *je regny goy* », voir Chevaldin, *Les jargons de la Farce de Pathelin*, Paris, 1903, p. 180; cf. *parguë*, *parguenne*, *parguienne* « jurements patois de l'ancienne comédie, pour *pardieu* » Littré; marseillais *parguiéu* Mistral, etc.

On peut juger du crédit que mérite le P. Grégoire en fait de breton ancien, par la critique qui est faite de sa méthode, *Gloss.* XI-XXIV. En voici un exemple qui ne nous écartera pas de notre sujet. Au mot *athée*, après quatre traductions bretonnes qui ne sont que des définitions, et dont la dernière est en vannetais, il ajoute : *athead* pl. *atheidy*, *atheïs*. D'après la place de ce mot, il a probablement voulu le donner comme du breton usité autrefois, *alias*, selon son expression ordinaire (qu'il abrège en *ăls*, et omet quelquefois). Au mot suivant, *athéisme*, il emploie ces pluriels *atheidy*, *athéis*, et le mot abstrait *athéym*. Ce sont là, évidemment, des adaptations du français, et il est très possible qu'elles aient pour auteur le P. Grégoire lui-même. Celui-ci nous renvoie d' « athéisme » à « terre », où il explique gravement que *at*, vieux nom breton de la terre, a donné, entre autres dérivés, « *at-ead*, p. *at-eidy*, athée ». Bullet n'a pas osé reproduire cette énormité ; il n'en enregistre pas moins le fantastique *at* terre, en l'attribuant au gallois !

9. Quelques autres composés du grec θεός ont passé du français au breton. Ce sont d'abord :

moy. br. *theodolet*, *theoudolet* « g. idem, cest ung libure, l. theodolus », *Catholicon ;*

moy. br. *theologi*, *theology* (en 3 syllabes) théologie, moderne *teology* (féminin : avec l'article *an deology*) Gr., *téoloji* f. Le Gonidec, *théoloji* f. (et pourtant avec l'art. *ann téoloji*) du Rusquec, *Dict. franç.-bret. ; téoloji* f. dict. bret.-fr. ; van. *toloji* f. pl. *eu*, Dictionnaire de Monsieur l'A***, par Cillart ; lui aussi écrit sans mutation *enn Tologi*, de même Châlons *ms*, en *Thologi*, s. v. *somme*, c'est un effet de l'influence française ;

moy. bret. *theologien*, *theoulogien* théologien, mod. *teologyan* pl. *ed* Gr., *téolojian* du R., van. *tologin* pl. *étt* l'A., *theologien* pl. *theologiennet*, Dict. vannetais-franç. ms. de P. de Châlons ; on lit au vers 1088 de S^te^ Nonne *theologian* en 4 syllabes avec rime interne en *i* à l'avant-dernière, ce qui est exact, ainsi que la finale, mais le sens apparent « théologique, adj. » n'est pas sûr, le passage étant transposé et incomplet, voir *Rev. celt.* VIII, 421-423 ;

moy. br. *theologal* adj. théologal, mod. *teologal* Gr., *téologal* Le Gon., du R., van. *tologal* l'A., *thologal Guerzenneu... Guillome* 49, *theologale, Science er Salvedigueah*, Vannes 1821, p. 10-12, *theologal Instructioneu* 1848, p. 13 ; van. *tologal* m. pl. *étt*, un théologal l'A ;

mod. *teologan* pl. *teologaned*, « par abregé le Peuple dit : *Tologan* », théologal, chanoine et docteur qui doit prêcher, et enseigner la théologie à ceux du Chapitre ; *teologanaich, tologanaich* m. théologale, prébende d'une église cathédrale Gr. ;

moy. br. *Teophany* (3 syl.), *Thephany*, *Tephany* et

Teffany (Ste Nonne); *Teffan*, « l. Thephania » (Cathol.), Théophanie, nom de femme.

Pour les divers traitements de *eo*, cf. le latin *Deo gratias*, avec le premier mot en 1 syll. *Nouelou*, 56 (*Rev. celt.*, X, 19); moy. br. *eo*, *eu*, *e* il est; *eaustic*, *eustic*, *estic* rossignol, *an Estour*, *an Ostour*, auj. *Le Nestour* « le moissonneur », mod. *eaug*, *eog*, *og*, roui, amolli *Gloss.* 200, 201 ; voir aussi *Rev. celt.*, XV, 342, 343, 357; XVI, 218-220.

10. D'autres noms propres plus récemment attestés sont : *Téodor*, *Diador* Théodore, H. de la Villemarqué, Appendice au dict. franç.-bret. de Le Gonidec, *Theodor*, *Buez ar sænt*, Saint-Brieuc, 1841, etc.; *Theodos* Théodose ibid., *Theodoos*, *Theodos*, *Buez ar zent* Brest 1861, p. 42-44 (*oo* marque *o* long, cf. *Syrii* 42, *Asii*, *Arabii* 43, etc.), *Theodoz*, *B. ar z.* par les abbés Morvan et Nicolas, Quimper, 1894, p. 28-30 ; *Téofiluz* Théophile H. de la Vill., *Téofil* traduction de la Bible par Le Gonidec (saint Luc, 1, 3), *Theophil*, *Testamant neve*, Guingamp 1853, *Theofil*, *Test. nevez*, Brest 1851, en haut Tréguier *Teofil*, familièrement *Teo ; Timoteuz* Timothée, *Parrosian*, Rennes 1874, p. 647, *Timotee Buez ar s.* 1841, *Timothee B. ar z.* 1861 et 1894, van. *Timothé*, *Buhé er sænt*, Vannes 1839; *Officeu*, Vannes 1870, p. 628 ; *Dositee* Dosithée, *B. ar s.* 1841, 1861, van. *Dosithé*, *Buhé ; Dorotéa*, *Téa*, Dorothée, H. de la Vill. ; *Dorotee*, *Buez ar s.* 1841, 1861.

11. En breton moderne, la forme *doue* (par *e* fermé) en 2 syllabes (la première accentuée) domine, sauf en vannetais, cf. *Revue morbihannaise*, mars 1905, p. 90,

etc. On dit à Sarzeau *Dui*, *Doui ; yâr ën eutru Dui* ou *Doui* (la poule du Seigneur Dieu), la bête à bon Dieu, *Rev. Celt.*, III, 59 ; dans la presqu'île du Croisic *Douhe*, *Rev. Celt.* III, 231 ; XI, 191 ; à Quiberon *dui*, en bas van. *doé* (Loth, *Rev. celt.* XVI, 325) ; en haut van. *dué*, *dui*, à Pontivy et aux environs *Dué*, *Duéù*, à l'Ile-aux-Moines *Dui*, *Duiù ;* en haut cornouaillais *Douë* (*e* du franç. *le*), *Dou* Loth, *Zeitschrift für celtische Philologie*, I, 47 ; *Ann. de Bret.* XI, 486. Le P. Grég. écrit *Douë*, *Doë*, van. *Douë*, *Doë*, *Duë ;* Dom Le Pelletier *Doüe*, *Douhe*, *Douwe ;* Roussel *ms*, Troude, etc., *Doue ;* Le Gon., l'A., etc. *Doué*.

M. Loth dit que les formes *Dué* et *Duéù*, *Dui* et *Duiù* existent concurremment, et les regarde comme des doublets syntactiques, les plus complètes ayant gardé le *w* du v. celt. *deivo-*, v. gall. *duiu*.

12. On peut objecter l'absence de la forme antérieure **doeu* en moy. bret. ; nous avons vu que le v. bret. *duiu* même n'est point assuré. Mais les exemples du mot n'abondent pas à l'époque la plus ancienne ; quant au moy. bret., les textes qui le représentent appartiennent presque exclusivement à d'autres dialectes que le vannetais.

Au point de vue phonétique, un doublet bret. **duiu*, **dui* n'a rien d'improbable. Un cas voisin est la descendance du lat. *plēbe*, qui a donné en bret. **ploeb*, *eru-blob-ion* plébéiens du sillon, de la glèbe, **pluiv* écrit *pluiu-*, *plueu-*, *ploeu-*, *ploi-*, *ploe-*, *plo-*, *plou-*, *pleu-*, *plu-*, *ploe-*, *ploué* peuplade, campagne, pays *Rev. celt.*, VII, 314 ; XII, 215 ; *Chrest.* 157, 225, 226 ; *Gloss.* 498 ; malheureu-

sement le mot n'existe pas en vannetais comme nom commun. Un exemple plus frappant est celui de **gleivo-*, v. celt. de Grande-Bretagne *Glēvum*, v. irlandais *glé* brillant, clair, v. gall. *gloiu*, auj. *gloyw* brillant, limpide, v. bret *Glueu*, *Uuetengloeu*, *Wetengloui* (lire sans doute *-gloiu*), *gloiatou* brillants, vannetais *gloèu*, *gloeaù*, *gleaù*, *gloaù* qui n'est pas épais, clair, clairsemé ; rare, *gloèuik* assez rare, voir *Rev. celt.*, VII, 314; XVIII, 94 ; *Gloss.* 261 ; *Notes d'étymologie bretonne* 169 (n° 81, § 3); *Chrest.* 133. Dans les autres dialectes, cette famille n'est représentée que par *gloévenn* ampoule Gr. (van. *gloèuen* id., *gloèuennein* enfler, boursoufler); d'après *gloiatou*, on attendrait **gloe* en breton moyen; il est certain qu'à cette époque le vannetais disait **gloeu*. Il ne présente pas actuellement **gloé* en regard de *Doé ;* la simplification des sons vocaliques accumulés s'est faite partiellement d'une autre façon dans *gleaù*, *gloaù*, où la syllabe s'était compliquée encore par l'intrusion d'un *a* (cf. *Gloss.* 441).

13. Je ne connais pas de variante à « *c'hoao* adj. serein, pur, clair, net, sans nuage, en parlant du temps » Milin *ms*, mot léonais qui doit répondre au gall. *hoyw* « cultus, concinnus, elegans » Davies, aujourd'hui *hoyw*, *hoew* alerte, vif, joyeux, irl. *séimh* doux, délicat, modeste, calme, tranquille, gaél. *sèimh* doux, tranquille, v. irl. *séim* mince, maigre, cf. J. Rhys, *Celtae and Galli*, 29.

14. La réduction de **duiw* à **dui* ayant eu lieu anciennement dans tous les dialectes, ne pourrait-on pas aussi expliquer les variantes sous-dialectales *Duèù*, *Duiù*

par l'addition d'un *w* faite à une forme antérieurement généralisée, *Doe ?*

Parmi les finales anciennes en *ew*, comme moy. br. *oleau, oleo* huile sainte, mod. *oleo*, van. *olèu, oleaù* du lat. *oleum* (cf. *Rev. celt.*, XVII, 425), *yuzeau* juif, mod. *yùzeo*, van. *uzeù, uzeaù* de *judæus*, il y en a qui laissent quelquefois tomber le *w* : bret. moy. *Mazeu* et *Maze* Mathieu, mod. *Mazev, Mazéo, Maze*, van. *Maheu, Mahe*, etc. *Gloss.* 398, du lat. *Matthæus ; Querneau* Cornouaille, mod. *Kernéau, Kernè*, van. *Kernëu* Gr., cf. *Rev. celt.*, XV, 352 ; XVI, 223 ; XXVI, 67 ; *bleu, bleau* cheveux, haut trécorois *blev, blê ; kneau, cnev* toison, h. tréc. *krê, krêv* chevelure, *Notes d'étymologie*, 135 (n° 73, § 6) ; *mezu* ivre, h. Léon *mêzo*, bas Léon *mézeu*, cornouaillais *mézv, méo, mév*, van. *mèev, méü, méau* Gr., h. tréc. *mev, mê ; anneffn, anneff* enclume, mod. *anneo, anne*, van. *anneu, ané*, *Gloss.* 29, 30, etc. ; cf. aussi en bret. moderne *chanteleo* « chantereau » Maun., *chantele, chanteleo, chantelo* chœur d'une église ; le lieu du chant, le chœur, *chantele, chantelo* chanceau, *chantelo an avyel* jubé, Grég., *chañtelo, chañtele* m. jubé, *chañtele* m. chœur d'une église, Troude, *dict. fr.-bret.*, *chañtele* jubé d'église, chœur d'église, *dict. bret.-fr. ;* Milin *ms* corrige cette définition en « jubé, espèce de tribune en galerie dans une église » ; du fr. local *chantereau* donné par le P. Maunoir, = v. franç. *chanterel*, livre pour chanter la messe, *chantereu* (Fabrique de Tréguier, xv^e^ siècle) God., languedocien *cantarèu, cantarèl* adj. qui aime à chanter ; s. m. appeau ; « petit tas de pierres empilées dans un champ, ainsi nommé parce qu'il sert de perchoir aux oiseaux », Mistral. Cf. *Revue celt.*, VII, 310.

Cela pouvait servir de point de départ à des changements analogiques de *-e* en *-ew*.

15. Y en a-t-il un exemple dans le moy. br. *Andre* et *Andreu*, *Andreff*, André, mod. *Andre*, *Andreo*, *Andrev* Gr., van. *André*, *Andréu*, *Andréñù*, *Endras*, lat. *Andreas ?* On ne saurait l'affirmer, en présence des formes du Midi *Andrieu*, *Andréu* (Mistral), et de l'anglais *Andrew*.

M. Orain dit, *Folk-lore de l'Ille-et-Vilaine. De la vie à la mort*, Paris, 1897, p. 22, 23 : « Une antique chapelle, du nom de Saint-Germain-des-Prés, est située à une petite distance du bourg de Lohéac. De nombreux pèlerins s'y rendent le 22 septembre, pour demander à saint André, un saint de cette chapelle, la guérison du *Dré*, c'est-à-dire de l'oppression ou de l'asthme qui frappe les enfants aussi bien que les grandes personnes » ; il ajoute en note : « *Dré* est sans doute l'abréviation d'*André*. » Je crois plutôt que c'est un emprunt au breton *dreo* coqueluche (*Gloss.* 196) qui, comme on vient de le voir, a pu se simplifier en **dre*.

16. Un cas qui semble plus assuré est le nom de la poulie : bret. moy. *pole*, *pouly* (*Catholicon a* et *b*, en deux articles ; *poele* C *b*, dans le renvoi de *pouly* à *pole*), *poulli*, C *ms*, mod. *pole*, *poleo* P. Maunoir, *pole* Gr., *pouléo* avec les exemples : *pouléo vraz* grande poulie, *pouléo bian* petite poulie, *pouléo kaliorn* poulie de caliorne, *pouléo simpl* poulie simple, *pouléo doupl* poulie double, *pouléo guindeureusse* poulie de guinderesse, *pouléo kapoun* poulie de capon, *kanol ar pouléo* canal de poulie, et le dérivé *pouléver* poulieur, Jal, *Glossaire nautique*, 1848 ; *polé* f. Le Gon., H de la Vill. ; m. du R., *pole* m. Troude ;

van. *polé* m. Châl. *ms*, en Tréguier *pole*, en Goello *poule* (abbé Biler).

Le *Dictionnaire de Trévoux* (1704) ayant voulu tirer le mot franç. de « *pole*, ou *poleo*, qui en langue celtique, ou bas-breton, signifie poulie », G. Paris remarque, *Romania* 1898, p. 486 : « *Pole* se trouve en effet dans le *Catholicon*... et subsiste encore en breton (*poleo* paraît être une simple faute); mais il est clair que c'est un emprunt au français, et sans doute à l'ancienne forme *polee* ». La forme *poleo*, attestée par le P. Maunoir en même temps que *pole*, se trouve confirmée par la variante *pouléo* que donne Jal, d'après un marin breton dont le témoignage n'est pas suspect, cf. mes *Notes d'étymologie bretonne*, n° 126. *Pole* s'explique bien par *polée*, cf. bret. moy. et mod. *gale* galère, v. fr. *galée*. *Pouly*, *poulli* reproduit la forme plus récente *poulie*. Une variante française *puelie*, citée par le regretté maître romaniste, p. 485, rappelle *poele*, mais les conditions où cette dernière forme se présente en rendent l'exactitude douteuse.

A propos de l'étymologie de Diez, d'après le franç. *poulain*, pris au sens d' « appareil servant à transporter des fardeaux, et spécialement à descendre des tonneaux dans la cave » discutée et rejetée dans l'article cité, p. 487, on peut remarquer que le même rapprochement d'idées se montre en van., où l'A. donne encore *polé* m. dans l'acception de « poulain, traîneau, chariot de moulin » et en tréc., où M. Vallée me signale *pouli* pl. *o* sorte d'échelle pour descendre du cidre en cave. J'ai entendu dans le trécorois de Kerfot le mot *poulichen* f. machine

servant à loger du cidre ; du fr. *pouliche*, féminin de *poulain*.

L'anglais *pulley*, rapporté aussi à *polee*, présente dans Chaucer une variante inattendue *polyve*, rimant à *dryve*, qui a inspiré à G. Paris, p. 489, cette hypothèse : « y aurait-il eu en français une forme *polieve*, formée par étymologie populaire (cf. les var. prov. *pouliejo* et *poulijo*) ? » Ceci nous rapprocherait de *poleo*, qui peut provenir de **polev*. Il y a aussi, du côté du breton, un terme plus exclusivement nautique que *pole*, et qui a pu contribuer à le changer en **polev*, *poleo*. C'est *pouleva*, *poulevat*, *poñlëi*, etc., godiller. Aux formes de ce mot étudiées *Notes d'étym.* n° 77, il faut ajouter : *pollenva*, *pollevia* louvoyer, godiller, du Rusq. ; *polea* godiller (à Lannion), et *pouleal* id. (abbé Biler) ; ces dernières, inversement, influencées par *pole*, *poule* poulie.

Ceci est donc encore différent du cas de *Duéù*, *Duiù*, qui est, d'ailleurs, d'un autre dialecte.

17. Le van. nous présente « *goüé* ou *guif* » sauvage Châl., « *goüif*, ou *goüé* » id., *forh gouiv'* mouvant, *un oh goüé*, *goüef* sanglier Châl. *ms*, *goué* sauvage, farouche l'A., *gouë*, *guïff* sauvage Gr., *gouivage* âpreté l'A. *Suppl.*, *er gouivage bleaouêc* le gibier à poil, comme *el lonnétt Goué bleaouêc* l'A. v. *venerie* ; *é dud gouiv* ses (chers) sauvages *Livr el labourer* 208, *é dud gouiw* 216, *gouiù Histoér sant.* 1896, p. 22, *laké è gouiü ... el lonnet*, (ce coup) jetait la panique parmi les bestiaux, *Foér Vériadek* 22, on prononce aussi *gouéù* sauvage, prompt à s'effaroucher, comme me l'apprend M. l'abbé Buléon. La consonne finale *f*, *v*, *ù* est expliquée par une trans-

formation du *z* doux de *goez* (moy. bret. et léon.), gall. *gwydd*, *Rev. celt.*, VII, 152 ; *Gloss.* 65 ; Loth, éd. de Châl. 12. Ces changements ne sont pas toujours purement phonétiques, cf. *Notes d'étym.* 91 (n° 61, § 5, 6); on peut soupçonner que *gouiù*, *gouéù* sauvage est un mélange de *goué*, *goui* id. avec *guiù*, écrit *guiw* content *Est* 24, *guiü*, vif, dispos *Foér Vér.* 36, *guiüoh* (cheval) plus vif 13, *guiw* (chanter) gaîment *L. el l.* 222, hors de Vannes *guyou* gai, enjoué Gr., *Gloss.* 307.

Pel donne *gwif* sauvage comme vannetais, et est tenté de comparer le léon. *gwifl* soliveau, qui serait « un morceau de perche mal poli » ; on peut voir d'autres explications de ce dernier, *Mém. Soc. ling.* X 342 ; V. Henry, *Lexique* 154. Roussel *ms* a, sans indication de dialecte : « *guif*, *guifl*, vif, sauvage, qui a le coup d'œil perçant, hagard » (puis « *guifl*, soliveau, *guilfen* »).

Le nom propre moy. bret. *Le Goeff*, que M. Loth signale comme encore commun près de Vannes et qu'il compare au gall. *gwayw*, bret. moy. *goaff* lance, *Chrest.* 206, me semble être le van. *goèù*. On lit *Le Goueff*, *Le Goeff*, et aussi *Le Goez*, *Le Goz*, dans *La noblesse bretonne aux XV*e et *XVI*e *siècles*... par le comte R. de Laigue, Évêché de Vannes, Rennes 1902 ; cf. *Le Gouezheheul*, *Le Gohebel*, *Le Gohebert*, *Gohebel*, *ibid.*, = « poulain sauvage ».

Le haut cornouaillais *gouer* (1 syll.) timide, peut être une variante de *goue* sauvage, farouche, et venir également de *gouez*, cf. *Rev. celt.*, V, 127 ; VI, 388, 389 ; XIV, 308 ; *Gloss.* v. *astuz*, etc. ; *Zeitschrift f. celt. Philol.* I, 243, 244.

A Stival, on dit *permoh gouél* sanglier (pourceau sau-

vage), *lard tal un permoh gouél* (homme) gras comme un sanglier, avec une autre finale (*l* étant pour *r*, qui peut lui-même venir de *z* doux, ou de *w* ?).

18. *Doue* a subi bien d'autres accroissements, mutilations ou transformations, soit dans des expressions très familières, qui s'altèrent quelquefois pour la rime, soit dans des jurons qu'on atténue par un sentiment de scrupule, en faisant dévier l'idée primitive par des allusions quelconques, souvent badines ; cf. E. Rolland, *Mélusine* III, 566 ; Gaidoz, *Mél.* IV, 70.

Ainsi l'on dit en haut Tréguier *fi d'ëm Doue* (foi de mon Dieu), cf. *Rev. celt.* XIII, 347, et *fi d'ëm Douel*, en ajoutant parfois : *Mari Nouel*, Marie Noël ; en Goello *fi d'ëm douël* et *fi d'ëm douën ;* à Pléhédel et Paimpol *fi d'ëm douac'h.* En van. *malah Toe, males Toe* s'est abrégé en *malachtou, Notes d'étym.* 252 (n° 124, § 4), à Guern *malëchtou*, qui se déforme en *mallistoul*, *Jozon* 23, d'après *toul* trou ; en *malin-rous*, 21, d'après *rous* roux, etc. ; à Stival, un *l* s'introduit autrement dans le correspondant du trécorois *fi d'ën Doue* (foi d'un Dieu), qui devient *filën Dou ;* cf. encore tréc. *fi d'ëm loue* (en ce dialecte *loue* veut dire veau).

La forme *Dou* se trouve encore dans *mallac'h Tou* (environs de Quimper), *malles Tou*, Riec, *mallas Tou* Paimpol, *marichou Dou*, Moélan, etc. (Sauvé).

19. Voici d'autres jurons qui ont gardé cette syllabe :

fe da Doue (foi de Dieu) *Annales de Bretagne* XVIII, 346 ; *fidoûé* Comb. *ms* IX, 3, *fi doui*, cf. v. franç. *fé Dieu, par la fé Dieu*, italien *a fe di Dio, Mél.* III, 566, 567.

e gwirionez-Doue hac e fidoüe (en vérité de Dieu et en

foi de Dieu), locutions affirmatives condamnées *Barzounegou* 1847, p. 151 (cf. *Gloss.* 39), de même que *M'hen toüwar va feiz*, *dre va feiz vad*, je le jure sur ma foi, ma bonne foi. On dit en petit Trég. *me lar gwirione Doue* (je dis la vérité de Dieu).

ma fe da Doue (ma foi de Dieu), *Ann. de Br.* XVIII, 347.

fi d'an otro Doue (foi du Seigneur Dieu), Trég.

fe d'am c'hristen Doue, Trég. (de *kristen* chrétien).

fidouac'h, *Feiz ha Breiz* 2 août 1879, p. 245 ; *efidouac'h ive zur* (parbleu bien sûr), *F. ha B.* 25 septembre 1880, p. 319, cf. pour la finale *e feac'h* ma foi, *Alanik* 19, *feac'h* 28.

fi doujen ; fidem douchon (rime en *on*), *Kroaz ar Vretoned*, 1er janvier 1905, p. 2 ; *fi douji ; fi douchi* (Lanvollon) ; *fé dë doucheq ; fi d'em douji* ; *a feiz d'am douchic*, *Hist. ar bonom Mizer* 9.

fi doustik, Léon ; *fi d'ëm dousteik*, Trég., *fé d'am doustek*, *Ann. de Br.* XVIII, 344, 353 ; *fi d'am doustag ; fi d'ëm doustak*, Goello ; *fi d'ëm douskat*, h. Trég., voir § 27.

mer d'ëm Douë, Trég ; *mer d'am doustek*, *Ann. de Br.* XVIII, 345 ; *mardouchic!* mordieu ! *Les quatre fils Aymon*, par T. Le Garrec, Morlaix 1900, p. 50.

20. Le commencement de ces trois dernières expressions est emprunté à des jurons français, qui ont aussi fait passer en breton le mot *Dieu* plus ou moins déformé.

On dit en tréc. *mer d'ëm Deu*, cf. franç. *par la mère Dieu*, *par la merdé*, voir *Gloss.* 405.

L'auteur des *Barzounegou* signale, p. 152, *mardie* et *pardie* comme fréquents, et moins blâmables que « *mogredie*, *tetidie*, *Ar vantredie hac ar jarnedie* ».

On reconnaît là *par*, *maugré* (cf. fr. *maugrebleu*, *Mél.* IV, 113, 114), *tête*, *ventre*, *je renie*.

Mar- alterne quelquefois avec *mor-*, qui doit être le franç. *mort*, dans les combinaisons suivantes : *patedie marnòn*, *Trajedi Jacob* 117; *par la tete mornon*, *Trajedien sant Guillarm condt deus a Poetou*, *Morlaix* 1815, p. 24, 29, 85, *pa la tette mornon* 9; *pale vantre mornon* Guill. 94;

palajarni-marnaòn, *Jac.* 19, *palajarni-marnaon* 56; *pa le garnin mornon*, *Moys.* ms. 114, *pa lé garnin*, *Jac.* ms. 40, *palle garnin mornon* 8; *palasacre mornon* ! *Cognomerus et sainte Tréfine*, éd. A. Le Braz, Paris 1904, p. 56 (traduit « par la sacrée mort, non ! » p. 57);

vantre tete mornon, Guill. 29; *vantre sacre mornon*, Guill. 30, 33-35; *pal lemorbiach*, Vie de saint Laurent, *ms*, A. Le Braz, *Textes bretons inédits pour servir à l'Histoire du théâtre celtique*, Paris 1904, p. 25 (prononcez *-biac'h*, cf. § 28); *morbleur*, Guill. 74; *morjiu*, *Alanik* 75.

Cf. fr. *mordi*, *morgoy*, *morgué*, *mardi*, *mardieu*, *margué*, *par la marguienne*, etc. *Mél.* IV, 113-115; et aussi *sacre-mort* 114, qui a donné lieu à cette plaisanterie de Creuzé de Lesser (*La Table ronde*, ch. XIV):

Dinadam, sombre encor,
Disait tout haut : Sacrémor ! Sacrémor !
Eh ! mon ami ! mon Dieu, comme tu jures !
Lui dit Tristan ; sais-tu que c'est fort mal ?
— Moi ! je redis le nom de mon rival :
Ah, Sacrémor...! Il faut être sincère ;
Qui dit ce nom a l'air d'être en colère.

21. *Par-* se retrouve dans :

pardie (3 syll.), *Buez ar pévar mab Emon*, 1866, p. 54.

82, fr. *pardié; parbleu*, Jac. 41, Jac. *ms* 21, *par bleu* 70, fr. *parbleu*, *Mél.*, IV, 113 ; *parbleur* Jac. 34, *Buez ar p. m. E.* 256, van. *parbieurr* « parbieu » l'A., *Suppl.*, cf. plus haut *morbleur*, fr. *morbleure Mél.* IV, 115; *vantrebleur*, *Sarm.* 6; *pardien* 3 s., Guill. 6, *par dien Mo. ms.* 213, 225, fr. *pardienne*, *Mél.* IV, 114; *par bien* 3 s., Jac. *ms.*59, Mo. *ms.* 216.

Par se montre avec l'article français dans *palatetibie* Mo. 159, d'où par assimilation *patatetibie* 181, 275, et par abréviation *patedie : da douet patedie* (le roi vint) à jurer par la tête Dieu (que...), 161; fr. *par la testebleu*, *par la têtiguié*, *Mél.*, VI, 113, 114.

Variantes de la première forme : *pa lé teté bien*, 6 s., Jac. *ms* 92; *palé teté bié*, 6 s. Mo. *ms* 133; *pa leteté biez*, 121. *Lé* représente l'article masculin, qui paraît régulièrement dans *palevantremichaon* Mo. 276 (cf. fr. *sapremouche*, *Mél.*, IV, 115, languedocien *pardinch*, *pardincho* Mistr.). Cf. *ventre palé tété*, Mo. *ms* 214; fr. *ah! tête! ah! ventre! Mél.*, IV, 114; *pa le vantre jarni*, Guill. 79; *palejarnibie*, 6 s. Mo. 211; 5 s. 167; *palé jarnin bie*, 6 s. Mo. *ms* 158, *pale jarnin bié* 5 s. Mo. *ms* 124, *pal é garnin san bleur* 212.

Inversement, le fém. remplace le masc. dans *pala vantre saint gris*, Guill. 76, *pala vantre sain gris* 78, *pala ventre sain gris* 86; *pala sandier* 90; cf. fr. *par la sang*, *par la sangbieu*, *Mél.*, IV 113, *par la sanbleu*, *par la sambleu*, *par la sanguoi*, *par la sanguienne; de par la ventrebleu; par la jarnigué; par la mort*, *pelamor*, 114, etc.; *saint-gris*, *par la vertu saint-gris*, 113, *ventre saint-gris*, Chevaldin, *Les jargons.... de Pathelin* 183, 184.

On trouve *pour* seulement dans *pour Dieu* 3 s. Mo. *ms*

198, pour Dieu, au nom du ciel (je vous en prie...), fr. *pour Dieu.*

22. *Tête* donne lieu à *têtebie*, 4 s. Jac. 23, 70; *téte bie* Mo. *ms* 232, *teté bie* 166; *tété bién* Jac. *ms* 11, *tete bien* 52; fr. *têtebleu, têteguié, testigué*, etc., *Mél.*, IV, 113, 114.

23. *Ventre* a donné *vantrechou* Guill. 91; *vantrejarnibie* Mo. 276. Il y a aussi *vantrefin* Jac. 113, où la terminaison doit être le franç. *fin; vantre d'or Mahomet* (par notre Mahomet, juron d'un païen), Guill. 81.

Vantrechou est formé comme le fr. *vertuchoux, vartuchou, tuchou, jarnichoux, sacréchoux, Mél.* IV, 113, 114; cf. Chevaldin, *Les jargons de la Farce de Pathelin*, 183, 184; « par la vertuchou, voilà un excellent pâté » (Contes de Perrault); vertuchou de femelle! J.-B. Rousseau, *Épigrammes*, IV, 15.

Bouldachou ! *Kroaz ar Vretoned*, 1er oct. 1905, p. 2, col. 3, est peut-être différent. La première syllabe rappelle *boul c'hurun* ! (boule de tonnerre), à Plozévet (Sauvé).

24. *Je renie* paraît dans *charnin bien* 4 s. Jac. *ms* 60; *jarnigoa* ventrebleu, morbleu Troude, *jarni-goa* sac à mille bombes! J. Moal, *Suppl.* au dict. de Troude, 145; cf. *jarni-diaoul* « interjection en belle humeur » Troude, de *diaoul* diable; *Charny Sacré, Textes bret.* 24, *charny* 26; fr. *je regnyebieu, jerniguoi, jarnigoix, jarnigué, jarnin, Mél.*, IV, 113, 114. Les dérivés *jarneou* jurements, *jarneal* part. *jarneët* jurer, *jarneour* jureur Gr., *jarnéer Kanaouennou santel* 1842 p. 194, ont pris l'*e* des synonymes *sacreou, sacreal, sacreër, sacreour* Gr., voir § 26. M. du Rusquec, *Nouveau dictionnaire* 1895, donne *jarnéou, jarnéal* et *charnéal, jarnéer*; il tire à tort *jarni-*

-goa de *goa* malheur, et en rapproche « *jarnigotal*, vn. Tourmenter » qui, s'il est bien observé, tient plutôt à quelque formation comme le haut bret. *fournigoter* fouiller, harceler, par exemple à coups de parapluie (Saint-Brieuc). On lit *charné* action de jurer, Comb. *ms.* VI, 18 : *Chétu-hen en-dra-hell el lé, hag er charné, Hag ô toûi Doûé* « Le voilà qui déteste et jure de son mieux, Pestant... » Voir § 26.

25. La finale de *-marnaòn, -mornaòn, -mornon* serait-elle le franç. *nom* ? Il a donné par ailleurs : *noñ de Die*, et par atténuation *de Die*, h. Trég., *Gloss.*, 327 ; *noñ dë Gieu*, Κρυπτάδια VI, 22 ; *noñ d'en dision*, et *noñ d'en dision Doue* (où *dision* vient du franç. *malédiction*, voir *Mèmoires de la Société de linguistique*, X, 329, 330), et un verbe dérivé dans *sacreal a nondeal* sacrer et jurer, *Mis Mari*... Perrot, Landerneau (1859), p. 159 ; cf. *jarneal*.

Je ne trouve pourtant en franç. cette syllabe avec *mor-* que dans un autre sens : *mort non pas de Dieu, mort non pas de ma vie* (cf. *mort de mà vie, par la mort de ma vie*), *Mél.*, IV, 113 ; *la mort non pas de ma vie* 114 ; cf. *mordiable, par la morguiable*, 113, 114 (d'où van. *mordiabl' forh tuem é* « male peste qu'il fait froid » Châl. *ms.*) ; on peut rappeler aussi *par la mordonbille* (par la mort d'un Dieu), *par la jarnonce* (je renonce), 114 ; à Valenciennes *saquernon pas de ma vie*, 115. La finale *aoñ* est rare en Tréguier et y sent l'argot, cf. *Rev. celt.* XIV, 284 ; XV, 342 ; je ne vois pas de mot où elle vienne de *oñ*.

26. Le P. Grégoire donne : « jurement parce qu'il y a de plus sacré (fort ordinaire entre Morlaix et Chateaulaudren, entre Carhaix, et Quintin.) *Sacr-sic-sacr. sac-sic-*

sac » ce qu'il explique par *sacr-seiz-sacr* d'après *ar seiz Sacr*, *ar seiz Sagr* les sept sacrements[1] ; *sacreal*, van. *sacreiñ* jurer par les choses sacrées, *sacreër* pl. *yen*, van *sacrour* pl. *sacreryon* celui qui le fait, *sacrérez*, van. *sacrereah* action de jurer ainsi. On lit *ho sakreal* les blasphémer, *sakré* blasphème (et *jarné* id.) *Kanaou.* 193-195 = *Kantikou*, 1865, p. 216-219. Certains composés de *sacré* ont reçu une application spéciale. Sur *sakredie*, *sakerdie*, voir Κρυπτ., VI, 56; VIII, 297 ; sur *sakre mil*, tout à fait semblable, *Notes d'étym. bret.* 52 (n° xx, § 14).

Sàkre toner (sacré tonnerre) est un juron individuel, *Rev. celt.*, VII, 38; cf. *Mél.* IV, 355. On lit *saperbie*, *Pipi gonto* 17; cf. franç. *saperbleu*, *sabrebleu*, *Mél.* IV, 115, *sarpedié* 114, dans le Midi *sabre-pardincho*, sacrebleu Mistr. *Saprr buzuk*, *Kroaz ar Vr.* 20 août 1905, p. 1, col. 1, a pris la forme de *buzuk* vers de terre.

Sac'h an dien, *F. ha B.* 18 sept. 1880, p. 308; 25 sept. 1880, p. 318, doit être un remaniement du franç. *sacre-dienne*, cf. *sac à papier*, etc., *Mél.* IV, 155 ; *sac'h an dien* voudrait dire en breton « sac de la crème ». De même pour *sac'h ar bier*, *Rimou ha goulennou* 41, qui signifierait « sac de la bière ».

On peut voir encore des déformations de *sacré* dans *sator* « que diable ! peste soit ! » que Troude donne comme cornouaillais, ainsi que *sator-damez* « peste soit » qu'il déclare douteux; Milin *ms* ajoute à ce dernier *sator dàmpet*, et par ailleurs « *sator-stoker !* excl. Bon Dieu puissant ! grand

1. Je croirais plutôt à une répétition différenciée, comme celle qu'on trouve s. v. *cause* : « pour la cause que je ne puis, je ne dois ou, je ne veux dire. *Rac. rac-ric-rac.* »

Dieu ! » ; M. du Rusquec a *sator* et *sator damez* ; on lit *sator dero* Perrot, *Alanik al Louarn*, Brest 1905 p. 25 ; cf. aussi *jadorgoaë*, § 8. De même pour *chañtre* morbleu, *chañtre-stolikenn* morbleu, corbleu[1], sabre de bois, Trd, *chantre goae*, *chantre godellik* Mil. *ms*, dont j'avais cherché l'origine dans le franç. *diantre* (J. Moal donne *diantre* diantre ! peste ! fi donc !). *Dampet* veut dire damné, cf. *Rev. celt.* XVI, 317 (à Lannion *dampred a vo* « il sera damné », juron) ; *stoker* trébuchet, *stoliken* oreille de soulier, etc., *godellik* petite poche ; peut-être *damez* est-il (Notre) *Dame*, cf. *Gloss.* 142, ce qui aurait contribué au changement de *k* en *t*. Cf. ancien franç. *Nostre-Dame*, *Tredame*, *Sainte-Dame*, *Mél.* IV 307. Les consonnes de *sator* se retrouvent d'ailleurs dans *sartibois!* Paul Arène, *Les haricots de Pitalugue* (*Almanach de 1904*, p. 135) ; et la nasale de *chañtre* dans le savoyard *çhancrŏ*, en français local *chancre*, interjection de dépit ou de colère, dont on fait par euphémisme *çhanprŏ* et *çhanpétrë* (Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard* 1902 ; les auteurs n'y voient que le franç *chancre ; çh* représente *th* anglais dur).

Tredir morbleu, corbleu Trd, *trédir* du R. (qui l'analyse « *tré* complétement, *dir* acier ») peut remonter au franç. *crédié* ; il rappelle, d'autre part, *tredin*, *tredinse*, anciennes altérations françaises de (*nos*)*tredame*.

27. Grég. donne *pardinac'h*, *pardistac'h* avant *par-goay* pour traduire « par-goi, ou pardi, sorte de serment burlesque » ; on lit *pardistac'h* dans l'almanach du P. Gérard,

1. A la famille de ce mot français peuvent se rattacher *kordenn* corbleu ! *korn butun* morbleu ! J. Moal, qui veulent dire d'ailleurs « corde » et « pipe à tabac ».

p. 27. Ces mots ont une finale inconnue de la prononciation française, et qui se retrouve dans *fidouac'h*, *efidouac'h*, etc., § 18, 19, 28.

Pardinac'h se rattache au franç. *pardine*.

Pardistac'h rappelle le méridional *pardis*, *pardisco* (Mistral); cf. *fi d'am distag*, Trég. (et le mot *distag* détaché). Nous avons vu plus haut *fi d'am doustag*, *fi d'ëm douskat ;* cf. dans le Var *pàrbousco*, *parbousque*, Mistr. *Fi doustik* et *mardouchic* (§ 16) ont une terminaison diminutive, cf. gascon *pardinet* Mistr.

28. *Fi d'ëm bie* (ce mot en deux syl. avec accent sur l'*i*), *fi d'em biac'h*, h. Trég. ont pris des formes du fr. *Dieu ;* on dit aussi *fidëm ma bie*, voir le § suivant. On peut ajouter *fi d'ëm dë*, juron de bonne femme en Goello, et *fi d'em do* qui doit en venir, et qu'on regarde comme plus élégant.

29. L'influence de divers mots bretons de forme voisine de *Doue* (cf. *fi d'ëm loue*, § 18) s'aperçoit clairement dans *fi d'am bue*, Trég. (*bue* vie) d'où *fiden ma bue* (foi de ma vie), *fidëm krogilhen ma bue* (foi de la coquille de ma vie), La Roche-Derrien ; d'où *fidëm krogilhen ma iskern* (mes os), *fidëm krogilhen ma ine* (mon âme). *Fi d'ëm* finit par faire l'effet d'un mot unique; on l'emploie même seul, en haut Trég., comme menace plaisante à en enfant, en feignant d'être en colère.

Fi d'an otro person (foi de monsieur le recteur), a dû succéder à **fi d'àn otro kure* (foi de monsieur le vicaire), dont le dernier mot ressemble à *bue* et *Doue*.

Fi d'ëm daouzek, Goello est formé d'après *daouzek* douze ; *fiden daoula*, d'après *daou la* deux ans.

Fe d'am zoupen, Pipi gonto 6, rappelle *zouben* soupe ; on trouve, d'autre part, à Valenciennes, *saquerdoupe* et *saquerdoupe et l'tripe*, *Mél.*, IV, 115, plaisanterie suggérée par *double* et *triple*.

J'ai entendu en Tréguier *fi d'ëm bisiklaou* dont le dernier mot (= mésange) offre quelque ressemblance avec des formes citées § 27, 28.

30. Un mot énigmatique *dibi* paraît dans *fi d'ëm dibi; fi d'ëm dibi daouzek*, Goello; *fi d'ëm dibi dênë; fi d'ëm dibi dêno;* on dit aussi *fi d'ëm dênë, fi d'ëm dêno*, Goello. On le retrouve avec *males* (malédiction), dans *males tibi, màles tibi denoñ*, et par ailleurs dans *saperdibidore* (cf. *fi d'ëm dero*). Je crois que ce sont simplement des syllabes insignifiantes souvent employées à la fin des refrains et dont les dernières viennent du franç. *-aine;* voir *Rev. celt.*, XVI, 178, 179.

Une origine analogue est possible pour *doujen*, cité § 19, comme le montre cette formulette enfantine, connue en Tréguier :

Dibedoup !
'Mañ ma c'haz o neañ stoup,
Ha ma c'hi o tibunañ
O c'hortos e skulad da yinañ.
Dambedibedoujën !

Dibedoup ! mon chat est à filer de l'étoupe, et mon chien à dévider, en attendant que son écuellée froidisse. *Dam'bédibédoujeune !*

Cf. les variantes données par Quellien, *Chansons et danses des Bretons* 209 (*dibi doub*) et par Luzel et A. Le

Braz, *Soniou Breiz-Izel*, I : *dipi ha dip, ha doup ha doup* (12), *dip ha dipa, dipadoup* (14), *dibidoup* (14), *tamtibidoujen, tamtibidei* (16). M. Vallée m'en a communiqué une autre : *dib ë dib ë dib, dib è dib è doub*. Cela rappelle la ronde de Haute Bretagne :

Labedibedou j'ai mal au ventre,
Labedibedou j'ai mal partout,
Labedibedou, labedibedou !

et cette devinette trécoroise, où les pattes et les oreilles d'un lièvre reçoivent des désignations si imprévues :

Peder dibedibedipës,
Diou wibewibewipës,
Hag eur lost besk 'n ou mesk.

Quatre pattes, deux oreilles, et, au milieu, une queue écourtée. On peut citer encore *bourdadip*, hop ! onomatopée d'un saut (du renard hors du puits) *Ann. de Bret.* XVIII, 519.

31. Le nom de Dieu s'ajoutait en moyen breton à des interjections : *allas Doe ! ach Doe !* ah Dieu ! mod. *ayou-douë* « ahi, interjection de douleur », Grég., voir *Rev. celt.*, XVI, 185, 186 ; cf. l'italien *deh*, hélas, d'un vocatif latin *Dee*. Je crois que *ach Doe*, c'est-à-dire *ac'h Doe* existe encore, sous diverses formes, au sens de « mon Dieu », « c'est que », surtout au commencement d'une réponse explicative. On dit en Tréguier *àtoe, àtoue, atoen, antôe, toue*, à Lannion *atoñ*, à Gurunhuel *atoue*.

On trouve en van. *atou* (eh bien) dans les *Cantikeu*

spirituel 1804 p. 39, = *Choége nehué* 1829, p. 48 ; en d'autres dialectes *ato* dans le *mystère de saint Crépin et de saint Crépinien*, f° 25 (*Rev. Celt.* XXVI, 306) ; *atô* Comb. II, 5 (*Mé a zô Lôgoden. Atô, viv ar razed* « Je suis souris ; vivent les rats ! ») ; *toue*, Κρυπτ., VIII, 292 ; *Saint Guennolé*, par Le Garrec, Morlaix 1901, p. 2 (ma foi !) ; *atô*, *Kroaz ar Vretoned*, 15 oct. 1905, p. 3, col. 1 ; *entoue*, 7 mai 1905, p. 1, col. 1 ; *e tou zur*, 1er mai 1898, p. 2 (avec *zur* sûrement).

Une addition moins claire se montre dans *toue zañ*, Plouezec, *toue zañn*, *atoue zoñn*, Langoat, Pleudaniel ; on dit aussi *atozan*. C'est sans doute à cela que pensait l'abbé Étienne, quand il signalait *'zan* comme une expression difficile à expliquer, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Congrès celtique international*, Saint-Brieuc, 1868, p. 307. Il y a une variante *za*, comme me l'apprend mon excellent ami, M. François Vallée, qui en donne cet exemple : *Hennez eun den a féson ! atoe za !* celui-là un honnête homme ! allons donc ! Je pense que c'est la plus ancienne forme, et qu'elle représente un moy. bret. **ach Doe za*, de *za* donc, voir *Dict. étym.* v. *eza ; Gloss.* 154, 263.

Le dernier élément se présente seul, *Kr. ar Vret.*, 20 août 1905, p. 1, col. 1 : *Pelec'h ? — N'eo ket red d'in laret d'ac'h. — En ti Vari C'hraziou 'zan ?* Où ? — Je ne suis pas obligé de vous le dire. — Chez Marie Graziou, sans doute ? Les locutions comme *erru out adarre ze za c'hout* ! te voilà donc arrivé ; *te zo braz, ze za c'hout* ! que tu es grand (Carnoet) finissent, je crois, par *ze za 'c'h out* « cela donc tu es » : une analyse *ze z(o) ac'h out* « c'est

cela que tu es » supposerait un mélange hétérogène du léonais *z'* et du trécorois *ac'h*, sans parler du solécisme *zo* pour *eo*.

Le changement de *d* en *t* est justifié phonétiquement, à cause du *c'h* précédent.

32. Il n'en est pas de même dans le léonais *atié* (2 s.) adieu, mot toujours écrit ainsi dans la traduction manuscrite des fables de La Fontaine par Combeau (livre I, fable 9 ; VII, 10, 12 ; IX, 2). Un renforcement semblable s'observe dans le moy. bret. *cloutegelofle* clou de girofle, *Gloss.* 108. Les autres formes bretonnes du franç. *adieu* sont passées en revue *Études d'étym.* 55-59 (n° XXII) ; ce sont : moy. br. *adieu*, *adiu*, *adeo*, mod. *adiu, adieu*, *adie, adeo*, van. *adiù, adeu, adieu ;* dans le langage des enfants *ada*. Ajoutons encore que *adieu* a trois syll., *Trag. s. Guillarm*, 77, *Textes bret.* 15 (2 syll. 15, 20) ; qu'on lit *adiou* (2 syll.), 7 ; dans Châl. *ms*, v. *séparer : pequer glaharus e ou adeu*, combien tristes sont leurs adieux, et que l'enfantin *ada* existe aussi en vannetais au sens d'adieu, et dans *damb ada* allons nous promener (Stival).

33. Grég. donne : « Le Juif errant, ou que le peuple suppose tel. *Ar boudedéau* » ; Cillart « Le Juif-errant (fable) *Enn dedeu* » ; D. Le Pelletier « *Boudet-ew*... nom que le menu peuple donne au prétendu Juif errant, qu'il croit courir sans cesse par le monde, sans parler ni communiquer avec personne. C'est apparemment à cause de ce silence morne, qu'on le nomme *Boudet-ew ;* ce qui veut dire qu'il se retire chagrin et mécontent des autres, comme effrayé, épouvanté et maltraité. Le peuple ignorant et superstitieux a attribué à un seul Juif ce qui

est arrivé à toute la Nation ». Cet article est complètement faussé par la prévention étymologique.

Bullet décompose *boudedeau* en « *Bouda*, murmurer ; et *Deau*, Dieu », parce qu'on « lit dans l'histoire fabuleuse du Juif errant que ce Juif murmura contre Jésus-Christ, lui dit des paroles désobligeantes » ; il écrit aussi *Boudetew* et en conclut que « *Tew* et *Deau* sont synonymes ». Il y a là une lueur de vérité : la dernière syllabe (qui n'est jamais *-tew*, mais *-dew*) veut bien dire « dieu », et elle est précédée d'un verbe, celui qui répond au bret. *bouta* pousser. Mais ce n'est pas un composé celtique ou breton.

M. du Rusquec a vu dans *boudédéo* le grec « ποδίσω marche », puis un composé de « *boud*, sorcellerie et *Doue* Dieu », ce qui est moins inexact.

La chanson intitulée *Histor admirabl demeus ar Boudedeo* (Morlaix chez Lédan, 8 p.) emploie ce mot avec l'article, au titre, à la strophe 1, et p. 4, str. 3 (où *ar Boudedeo* a cinq syll.); et sans article, p. 2, str. 6; p. 7 str. 3 (son nom primitif était *Absarius*, str. 2); il n'est pas fait d'allusion étymologique. Sauvé, *Proverbes* n° 929 et 930 donne deux expressions proverbiales où le nom est *Boudedeo*. Il cite un article où G. Paris (en 1869) rapprochait ce mot du lat. *Buttadeus*, qui lui-même serait un composé de Thaddée. On sait que ce sujet fut ensuite repris par le maître dans deux études de 1880 et 1891 que reproduit la publication posthume *Légendes du moyen âge*. La finale du bret. *Boudedeo* lui suggère un emprunt italien (*Buttadio, Buttadeo*), p. 181, 188. Mais *adieu* donnant en bret. *adeo*, comme on vient de le voir,

Boudedeo représente régulièrement le franç. *Boutedieu*, qui, selon la conclusion de G. Paris, est la forme originaire (p. 220, cf. 193). J'ai tiré *Boudedeo* et ses variantes (petit trécorois *Boudedî*, à Lanrodec *Bourdedew*, van. *enn Dedeu*) du lat. *Butadeus*, *Gloss.* 336, mais la forme latine est plutôt *Buttadeus* (*Lég. du moy. âge* 189, 190), qui eût donné **Bouzedeo*, van. **Bouhedeu*. Le bret. n'a pas gardé conscience du sens primitif, « qui pousse Dieu », sans quoi il eût conservé le *t* de *bouta*.

34. Sur le tréc. *chas-de-Dië* suisse, bedeau, massier, en argot de La Roche-Derrien *grifoñn c'houez Doue*, voir *Rev. Celt.* XVI, 213 ; *Études d'étym.* 48 (n° XX, § 2).

Pour appuyer sur l'idée de beauté ou sur celle de ressemblance, on dit en trécorois, par exemple : *eur vrâ dë Diou roben zo gañti,* elle a une robe superbe ; *memes tra dë Dieu* ou *de Diou ; koñform dë Dieu* ou *dë Diou*, tout à fait semblable. Le breton *Doue* est plus fréquent dans des emplois de ce genre, cf. *Rev. celt.*, IV, 152 ; *memes tra Doue, memes Doue tra,* ou *memes tra Doue koñform* tout à fait la même chose, *Mém. Soc. ling.* X, 330 ; *hañval Doue tra* absolument la même chose, Pontrieux, cf. l'explication de *sakre mil* tout semblable, *Études d'étym.* 52 (n° XX, § 14) ; *un ebad-Douë eo e glévet o parlant goasqoñnaich* « il parle gascon, . . . à charmer » Gr., etc. On trouve de même en français : *Pur tut l'or Deu ne voeill estre cuarz*, Chanson de Roland, v. 888 ; *un temps de Dieu* (un temps charmant), La Fontaine, édit. des Grands Ecrivains, IV, 335 ; « belle serrure de Dieu », Bonaventure des Périers, 45e nouvelle ; La Monnoye remarque à ce propos : « Rien n'est plus commun dans

la bouche des bonnes vieilles que ces espèces d'hébraïsmes : *Il m'en coûte un bel écu de Dieu ; Il ne me reste que ce bel enfant de Dieu ; Donnez-moi une bénite aumône de Dieu*. Quelquefois aussi dans un sens tout ironique, on dira *: Je n'ai gagné à son service qu'une belle sciatique de Dieu*. » Il y a là quelquefois un reste de juron, comme on le voit par le passage de la 9e nouvelle du même : *les bons tours, de par Dieu !* L'ironie est aussi admissible dans certains cas, cf. le franç. *grâce à Dieu* (imité dans *froüez a so ér bloaz-mañ, graç-doüe* il y a abondance de fruits cette année Gr.), mais l'addition du mot Dieu peut finir par noter vaguement l'extension, l'intensité, comme dans l'ital. *eziandio* (= *etiam deus*) encore, même. Cf. petit trécorois *n'e ket braz Doue* il n'est pas très grand ; *muiañ Doue m'helle*, ou *muiañ ma Doue helle*, l eplus qu'il pouvait ; *vilañ Doue tra helle*, (il leur faisait) le plus de mal qu'il pouvait ; *her dë Doue hallañ* tant que je puis (*Gloss.* 318 ; provençal *tant que de Diéu pòu* de toutes ses torces, *tant que Diéu poudian* tant que nous pouvions, Mistr.) ; *ha posubl ve digant Doue* « serait-il Dieu possible » *Gwerziou Breiz-Izel*, I, 330 ; pet. tréc. *sort Doue 'c'houle* (il avait) tout ce qu'il voulait ; *hennez a ra pez Doue a gar a labour*, il fait du travail tant qu'il veut ; *hoñnez a ra ardo pez Doue 'gar*, elle fait des grimaces, des minauderies tant qu'elle veut ; *baoñdé Doue*, ou *baoñdé 'n otro Doue* tous les jours que Dieu fait, *bop pla Doue* toute l'année, *'pad an dé Doué, 'pad an Doue dé, 'pad Doue an dé* durant tout le jour (prov. *tout lou franc jour de Diéu, tout lou franc diéu dóu jour, tout lou sant diéu dóu jour*, où M. Mistral conjecture inutilement une altéra-

tion du gascon *dìo* jour) ; *ordinal Doue*, *derc'hmad Doue* toujours, continuellement (prov. *Diéu long-tèms* bien longtemps), *biken Doue*, *biskoaz Doue* jamais de la vie ; *dalek Doue ma zoñn 'n añjelus* dès que sonne l'angélus (espagnol *en amaneciendo Dios* dès qu'il fera jour) ; *bremasouden doué* à l'instant même Mo. *ms* 134 ; cornouaill. *darbet Doue 'oe d'eañ* il a été tout à fait sur le point de ; *na welañ eun Doue taken* je ne vois goutte, etc. Cf. encore ces deux vers que j'ai recueillis d'une chanson populaire : *Eun dénik bihen ha griz i varv*, *Me garje Douë'vije marv* un petit homme à barbe grise, je voudrais bien qu'il fût mort ! Dans plusieurs de ces cas, la syntaxe paraît étrange : *Doue*, qui joue le rôle grammatical d'un adverbe, est construit avec plus de liberté qu'aucun autre mot. Ce n'est pas, d'ailleurs, un fait spécial au breton, comme le montre plus d'un des rapprochements méridionaux qu'on vient de lire.

LA MÉTATÈSE
EN BRETON ARMORICAIN

Par MAURICE GRAMMONT.

Nous avons montré dans les *Mémoires de la Société de Linguistique* (XIII, 73 sqq.), en prenant pour exemple le parler de Bagnères-de-Luchon, que les fénomènes de métatèse, au lieu d'être accidentels et sporadiques, peuvent être tous ramenés à quelques formules très simples auxquelles les langues se soumettent avec la même docilité qu'aux lois fonétiques ordinaires Mais on a vu en même temps que pour mener à bonne fin une démonstration de ce genre, il fallait faire porter son étude sur le parler d'un seul village ou au moins d'une région très limitée, et posséder sur ce parler une documentation absolument complète. Pour le breton les dictionnaires ne manquent pas : il i en a du XV^e^ siècle, du XVI^e^, du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^. Mais tous sont plus ou moins incomplets, tous présentent côte à côte, souvent sans avertir le lecteur, des formes empruntées aux régions bretonnes les plus différentes et les plus éloignées les unes des autres ; tous, à côté des mots que l'auteur du dictionnaire a entendus lui-même, en fournissent d'autres qu'il a recueillis çà et là dans des ouvrages divers, imprimés ou manuscrits, anciens ou contemporains. Ajoutons

que les lexicografes bretons se sont tous recopiés les uns les autres, et qu'ils ont souvent pris de préférence à leurs devanciers les formes qui leur paraissaient bizarres et qui parfois ne devaient leur étrangeté qu'à ce qu'elles étaient fausses et n'avaient jamais existé. Il n'i a donc chez aucun d'eux ni unité linguistique ni unité cronologique. Quant aux études parues récemment sur le patois de tel ou tel village breton, elles se font en général surtout remarquer par leur insuffisance. Enfin les travaux publiés sur le breton depuis trente ans, reposant d'ordinaire avant tout sur les informations dont nous venons de parler, ont été presque forcément beaucoup plutôt œuvres de filologues que de linguistes. On i a réuni ou discuté des faits isolés ; les vues générales ont fait défaut.

Dans ces conditions il ne peut pas être question d'établir d'une manière définitive les lois et les formules de la métatèse en breton, mais seulement de rechercher ce qu'en l'état actuel il est possible d'entrevoir sur le sujet.

Pour bien faire, il faudrait considérer en même temps tous les fénomènes de métatèse dans toutes les langues brittoniques ; mais la place dont nous disposons ici ne nous permet même pas d'examiner tous ceux du breton armoricain. Nous n'en étudierons donc qu'un seul, mais nous choisirons celui qui semble se présenter avec le plus d'irrégularité, à savoir le traitement des groupes celtiques *wr-* et *wl-* à l'initiale.

Le *w-* initial celtique est devenu en breton *gw-*. Ainsi celt. *wasso-* a donné bret. *gwâz* « omme », dont

le début se prononce comme celui de fr. *gouache*. Les groupes *wr-* et *wl-* devaient donc devenir **gwr* et **gwl-*; mais ces nouveaux groupes, étant imprononçables en breton, ont été métatésés dans cette langue en *grw-*, *glw-*, qui se prononcent comme dans nos mots français *groin*, *gloire*. C'est du moins ce qui s'est passé en vannetais. Quoique le *gw-* de ces groupes **gwr-*, **gwl-* remontât à un fonème unique, il n'est pas resté indissoluble ; le vannetais n'éprouve d'ailleurs aucune répulsion à disjoindre les deux éléments *gw-*, quelle que soit leur origine ; on le voit nettement par le mot *gloestr* « gage », qu'il a fait de *gwéstl* par anticipation.

Voici les principaux exemples :

vann. *gloan* « laine », corniq. *gluan*, gall. *gwlân* = **wla-*.

vann. *groac'h* « étincelle, bluette » = **wra-*, cf. gall. *gwreichion*, corniq. *grychonen* (Loth, *Rev. celt.*, XXV, 40).

vann. *groac'h* « vieille femme », *groac'hein* « vieillir », *grouac'hen* « rides », gall. *gwrâch* « vieille femme » = **wra-*.

vann. *glouac'h*, *glouac'hen* « latte », *glouac'hein* « latter ».

vann. *groüic* « épouse », v. corniq. *gurehic* « de femme », gall. *gwraig* « femme ».

vann. *gloueb*, *glüeb* et *glub* « mouillé », v. gall. *gulip*, gall. *gwlyb* = **wli-*.

vann. *gloüec'h* « serein », *gluîc'h* « rosée », gall. *gwlych* « umidité », *gwlith* « rosée » = **wli-*, **wlī-*.

vann. *groüec'h* « ciron », gall. plur. *gwraint* = **wri-*.

vann. *grouien*, plur. *grouiad* « racine », corniq. *grueiten*, gall. *gwreiddyn* = **wri-*.

vann. *grouiz* « ceinture », gall. *gwregis*.

Cette métatèse paraît être ancienne, car le m. breton la présente déjà :

gloan « laine », *groach* « vieille femme », *gruec* « épouse », *gloeb* « mouillé », *gruech* « ciron », *gruizyen* « racine ».

En léonard le groupe a perdu son *w* devant un *e* ou un *i* :

grég, *grék* « épouse », *gléb* « mouillé », *glec'h* « action de détremper », *glîz* « rosée », *gréc'h* « ciron », *grisien* « racine ».

Si devant une voyelle palatale le produit léonard est très clair, devant *a* il est des plus obscurs. Il suffit pour s'en rendre compte de rappeler qu'aux trois mots vannetais *gloan* « laine », *groac'h* « vieille femme » et *glouac'h* « latte », le léonard répond par *gloan*, *grac'h* et *goulaz*. Trois formes seulement étaient matériellement possibles ; on les a toutes trois en Léon, et aussi bien établies l'une que l'autre. Ces trois mots sont, relativement à la mutation, dans le même état, c'est-à-dire non mutés, et ils étaient tous trois, à l'époque où ils se sont formés, accentués sur l'*a* ; comment se fait-il donc qu'on n'ait pas un seul et même produit ? La difficulté paraît inextricable ; mais il est des citadelles contre lesquelles on se brise si l'on veut les eurter de front et dont on vient à bout lorsqu'on les tourne. Tournons.

Puisque *w-* initial donne *gw-* et en mutation faible *w-* (*gwâz*, *wâz* « omme »), *wr-* initial doit devenir *gwr-*

et par mutation faible *wr-*. Le premier groupe, imprononçable en breton, i subit la métatèse que nous avons vue régulière en vannetais ; le second ne se transpose pas. On a donc en vannetais, à côté de *groah* « vieille femme », *ur ourah* « une vieille femme » (P. de Ch.), c'est-à-dire *grwac'h* et *wrac'h* ; à côté de *groüik* « femme », *ur ourik* « une femme » (P. de Ch.) ; à côté de *gloan* « laine », *goleid a oulan* « couvert de laine » (P. de Ch.) ; à côté de *grouien* « racine », *dihouryenneiñ* ou *diouriennein* « déraciner » (P. de Ch.). On ne nous dit pas comment se prononcent ces mots *ourah*, *ourik*, *oulan*, s'ils sont monosillabes ou dissillabes, si leur *ou* est resté consonne ou s'est vocalisé, mais ce point n'a pas d'importance pour la question qui nous occupe ; nous sommes sûrs téoriquement que la prononciation *wrac'h* a existé et nous en avons la confirmation pratique dans ce fait que P. de Châlons nous donne *ur ourah* et non pas **unn ourah*. Ces enseignements nous suffisent. En Léon, à côté de vann. *groüic* et *ouric*, on a *grég* et *vrég* (*hé vrég* « sa femme » Le Gon.), c'est-à-dire les formes équivalentes. Mais le rapport de la forme mutée à la forme intacte n'était pas clair. Muter *greûn* « grain » en *c'hreûn*, puis remonter de *c'hreûn* à *greûn*, rien n'était plus aisé ; mais passer de *grwac'h* à *wrac'h* et de *wrac'h* à *grwac'h*, c'était incompréensible et impossible. Aussi de bonne eure apparurent des perturbations. Sur le modèle de *greûn*/*c'hreûn*, on tira en vannetais *c'hloueb* de *gloueb* « mouillé » et en Léon *c'hrég* (*hé c'hrég* « sa femme » Le Gon.) de *grég* ; si bien qu'en regard de l'unique forme non mutée *grég* on eut les deux formes mutées *vrég* et *c'hrég*. D'autre

part sur le modèle de muté *wâz* « omme » et non muté *gwâz*, on remonta de **wlaz* à **gwlaz*, qui, apparaissant postérieurement à la période d'action de notre loi de métatèse, ne put plus la subir et vocalisa son *w*, d'où *goulaz* « latte ». Ce *goulaz* à son tour donne naissance à une nouvelle forme mutée qui est tout naturellement *c'houlaz*.

Dès lors tout est parfaitement clair : le changement de **gwr-*, **gwl-* en *grw-*, *glw-* est une métatèse panbretonne. Le vannetais a conservé l'état ancien à peu près intact; mais le léonard l'a profondément altéré : s'il a parfois gardé le *w* devant un *a*, il l'a toujours perdu devant une voyelle palatale. On peut dans une certaine mesure se rendre compte de l'évolution qui a abouti à cet amuïssement, en considérant les différences de prononciation du groupe *gw-* dans les divers dialectes suivant la nature de la voyelle qui le suit. M. Loth nous a renseignés à ce sujet dans la *Revue celtique*, XVIII, 236. Tandis que devant *a* le groupe est tout entier vélaire dans toute la Bretagne (comme dans fr. *gouache*), devant une voyelle palatale il est tout entier palatal en Vannes (à peu près comme dans fr. *aiguille*, mais avec un *g* plus palatal), tout entier vélaire dans une partie de Tréguier (comme dans fr. *baragouin*), moitié vélaire et moitié palatal en Léon; c'est-à-dire qu'en Léon le *g* est vélaire et le *w* palatal (*ẅ*), le second des fonèmes s'étant seul palatalisé au contact de la voyelle. L'*r* a coutume de régler son point d'articulation sur celui des fonèmes qui l'entourent. Dans le groupe vannetais *grẅ-*, il est complètement palatal, et le groupe subsiste intact;

dans le groupe *grw-* de la partie du trécorois considérée, il est complètement vélaire, et le groupe reste inaltéré ; dans le groupe léonard **grẅ-*, l'*r* est compris entre un *g* vélaire et un *ẅ*. Or le *ẅ* n'est autre chose qu'un *ü* spirant et a les mêmes caractéristiques articulatoires que l'*ü* voyelle, à savoir une caractéristique postpalatale, voisine de celle de l'*ó* et une caractéristique prépalatale intermédiaire entre celle de l'*é* et celle de l'*i* (cf. Rousselot, *Phonétique expérimentale et surdité*, p. 85). L'*r*, placé entre le *g* vélaire et l'élément postpalatal du *ẅ*, est tout entier postpalatal ; il en résulte que la caractéristique postpalatale du *ẅ* se confond avec le vibrement de l'*r* et sa caractéristique palatale avec celle de la voyelle qui suit. Dès lors le fonème est amuï, et une fois qu'il a disparu l'*r* peut se palataliser au contact de la voyelle.

Mais devant un *a*, en léonard, la vélo-labiale *w*, étant comprise entre un *r* postpalatal et une voyelle grave, s'est trouvée dans un milieu qui lui convenait et i est restée régulièrement ; quand il lui est arrivé de disparaître, ç'a été pour des causes autres que son entourage. On a donc *gloan* « laine », qui représente le produit de l'évolution fonétique pure et simple. Ce mot ne commençait pas en celtique par un vrai groupe *wl-* puisqu'il est représenté en v. irl. par *oland* et non par **fland ;* mais il n'i a pas lieu de tenir compte ici de ce détail, puisqu'en brittonique son groupe initial a été traité exactement comme les groupes *wl-* les plus autentiques.

Grac'h « vieille femme » est la forme *wrac'h* « démutée » d'après le rapport *wrég/ grég*. Ni la forme *glan* ni la forme *groac'h* ne nous sont données d'une

façon positive en Léon, et l'on a le devoir de se demander pourquoi *gloan* et *glan*, *groac'h* et *grac'h* n'existent pas côte à côte et même pourquoi c'est *gloan* et *grac'h* que l'on a, et non pas *glan* et *groac'h*. La réponse est évidente après le raisonnement que nous avons tenu et confirme notre démonstration : le premier de ces noms est masculin, le second féminin. Or le mot qui détermine le plus fréquemment la mutation chez les substantifs, c'est l'article, et l'on sait qu'au singulier il la produit sur les féminins mais pas sur les masculins. *Gloan* et *wrac'h* sont donc forcément les formes les plus fréquentes ; la seconde fait naître le sentiment que le mot se termine en *-rac'h* et non en *-rwac'h*, et par suite elle ne peut être démutée qu'en *grac'h*. Il n'en résulte pas que *glan* et *groac'h* ne puissent pas apparaître en Léon ; mais ils i seront nécessairement rares. Il semble que l'on a en effet le premier dans *glandour* « conferves » ; mais il n'est pas bien sûr que ce mot soit léonard, car on nous renseigne très mal à son sujet et tous les lexicografes paraissent avoir recopié ce qui le concerne sur Le Pelletier.

Grac'h repose bien sur celt. **wra-*, comme en témoigne v. irl. *fracc*. Il en est sans doute de même de *grac'hel* « tas de foin, tas de bois », m. bret. *groachell*, dont l'étimologie est inconnue, mais qui est peut-être apparenté à *grac'h* « vieille », comme le veut Le Pelletier. *Goulaz* « latte » n'est plus dans les mêmes conditions ; au lieu de remonter à **wla-*, il sort de **wo-la-* (**wo-sla-*). **Wo-* devient en breton *go-* et en sillabe atone *gou-* ; quand ce *gou-* est placé immédiatement devant l'accent,

il tend à perdre toute valeur sillabique et à devenir *gw-* ; mais devant une consonne autre que les liquides *r* et *l* cette dernière fase ne peut être atteinte : les besoins de la prononciation rendent le maintien de *gou-* nécessaire, cf. par exemple *gouzañv* « souffrir », m. br. *gouzaff*, corniq. *godhaf*, gall. *goddef*, v. irl. *fodamim* = **wo-dam-*. Devant *r* ou *l* on a les groupes **gwr-*, **gwl-*, qui se confondent avec les mêmes groupes provenant de celt. *wr-* et *wl-*. On a donc en vannetais *glouac'h* comme *groac'h* ; la forme mutée doit être **wlac'h* comme *wrac'h*, et lorsque de cette forme mutée on voudra remonter à la forme non mutée, on fera **gwlac'h*, qui, apparaissant postérieurement à la période d'action de notre loi de métatèse, vocalisera forcément son *w*, d'où vann. *goulac'h*, léon. *goulaz*. Une fois cette forme installée, elle se mutera à son tour, d'après les modèles courants, en *c'houlaz*.

Toutes les formes sont explicables ainsi. Mais si l'on considère le vocabulaire breton tel qu'il nous est livré, il n'est pas possible qu'on ne soit pas frappé de ce fait que les formes en *gour-*, *goul-* remontant à celt. *wr-*, *wl-* sont rares ; on a vann. *gourien* « racine » à côté de *grouien* (G. de R.), léon. *grisien* = **wri-*, et peut-être quelques autres mots ; au contraire les formes en *gour-*, *goul-* remontant à celt. *wo-r-*, *wo-l-* sont fréquentes et même les plus fréquentes. L'explication que nous avons donnée ne peut pas rendre compte de cette différence ; il i a donc encore une autre cause qui a déterminé la naissance de ces formes. C'est que dans les mots trisillabiques, à l'époque où l'accent était dans tout le domaine

breton sur la finale actuelle comme en vannetais, il i avait sur la sillabe initiale *gou-* un accent secondaire qui l'empêchait de perdre sa valeur sillabique et de devenir *gw-* ; cf. *goulc'her* « couvercle », dérivé de *gôlei* « couvrir ». On a donc régulièrement vann. *goulac'heñn* « latte », *goulac'hein* « latter », léon. *goulaz* à côté de vann. *glouac'h*. Forcément ces deux tipes se mélangent, d'où vann. *goulac'h* d'après *goulac'heñn*, léon. *goulaz* d'après *goulazen*, et d'autre part vann. *glouac'heñn* « latte », *glouac'hein* « latter » d'après *glouac'h*.

Voici quelques autres exemples :

léon. *goulaza* « rebattre (un outil), » vann. *goulac'hein*, qu'il faut sans doute rapprocher de m. br. *gloasadur* « collision », *enem gloasaff* « entreblecer ». Ces mots paraissent représenter un composé *wo* + *laza* « frapper » (Henry, *Lexique étymologique du breton moderne*).

léon. *goulenn* « question, — demander », vann. *gouleen* (G. de R.), m. br. *goulenn* = **wo-l-*.

léon. (?) *goulerc'hi* « tarder », que Le Gon. déclare ne connaître que par le dictionnaire de Le Pelletier, = **wo-l-*.

léon. *gouraoui* « s'enrouer », vann. *gourëuein* (G. de R.) = **wo-r-*.

léon. *gourem* « ourlet », *gourémi* « ourler », gall. *gwrym* = **wo-r-*. Ce mot paraît être inconnu en Vannes, à en juger par G. de R. et l'A.

léon. *gouriz* « ceinture », *gouriza* « ceindre », vann. *grouiz*, *grouizein*, gall. *gwregys* = **wer-* (?) qui devient **gor-* en brittonique.

vann. *gouriein* et *grouien* « coudre », bas-vann. *gouriat*

et *grouiat* en face de léon. *griat* « coudre », — vann. *-ouryat* dans *disouryat* « décousu » (G. de R.), *disouri*, *dissroui* (L'A.), pet. tréc. *dizwri* « décousu », v. br. *gruiam* « je couds », — vann. *gouriadur* « couture », tréc. *grouiadur*, m. br. *gruiadur*, léon. *griadur*.

Il i a deux mots qu'il convient de mettre à part :

L'un est léon. *gra* « fais », *gréat* « fait », que son rôle d'auxiliaire place dans des conditions spéciales, comme le montre sa forme faible *ra*. Cf. corniq. *gwra* « fais », m. br. *grouet* « fait », *disgroaet* « défait », vann. *gra* « il fait », *grœit* « fait » (G. de R.), *goura* « faire » (P. de Ch., *Dict. manuscrit*), léon. *gra* « affaire », *gréüz* « faisable ». Toutes ces formes ne font aucune difficulté.

L'autre est léon. *glaô* (monosillabe) ou *glav* « pluie », vann. *glaü* (monosillabe), m. br. *glau* ; cf. corniq. *glaw*, gall. *gwlaw*. En deors du léonard et du vannetais on a *glô* (Le Gon.). La forme mutée est en léon. *c'hlaô*, et en Vannes on la trouve dans *dîlaü* « abri à couvert de la pluie » (P. de Ch.), *dislau* (L'A.), *dilaüeiñ* « se mettre à l'abri de la pluie », *dihlaüeiñ* (G. de R.). En somme nulle part on n'a en breton trace du *w* dans le groupe initial, et le **gloao* (c'est-à-dire **glwaw*) attendu n'apparaît pas. C'est que cette forme a subi en breton une dissimilation ; elle tombait sous le coup d'une loi que nous avons étudiée autrefois : *Implosive tonique dissimile combinée tonique* (*La dissimilation consonantique*, loi VII, p. 37). M. Loth avait déjà remarqué le fénomène dans la *Revue celtique*, XVIII, 237, et avait cité d'autres exemples ; M. Ernault a repris la question dans les *Annales de Bretagne*, XVIII, 369, et ajouté quelques

exemples à ceux de M. Loth. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ces cas de dissimilation ; nous nous bornerons à faire observer que s'ils sont analogues à celui de *glaô*, ils ne sont pas exactement le même cas et n'ont pas eu lieu à la même date. La dissimilation de *glaô* est panbretonne et antérieure à tous les documents istoriques ; le fonème dissimilant de cette forme est un *w* dès l'origine ; au contraire dans *gẹot* « erbe » par exemple (Ouessant *gẅelt*, gall. *gwellt*) la dissimilation n'a eu lieu qu'après la vocalisation de l'*l* implosif et ne s'est produite que dans les dialectes où cette vocalisation s'est accomplie.

Nous n'avons considéré la question qu'en léonard et en vannetais. C'est que, si les dictionnaires ne nous renseignent pas sur ces deux dialectes aussi bien qu'il serait désirable, ils nous renseignent infiniment plus mal encore sur les autres. Parfois Le Gonidec nous donne une forme usitée en Léon, une autre usitée en Vannes et une troisième employée « hors de Léon », mais sans nous apprendre dans quelle région. Exceptionnellement on nous dit que telle forme est cornouaillaise ou trécoroise ; mais ce sont encore là des informations insuffisamment précises : le cornouaillais n'est pas uniforme, ni le trécorois, ni le léonard, ni le vannetais. Ainsi en vannetais, à côté de *gloan* « laine » cité plus aut, on nous donne *glan* ; et de même *gleb* « mouillé » à côté de *gloueb*, *glîc'h* « rosée » à côté de *gluîc'h*, *grec'h* « ciron » à côté de *groüec'h*. M. Loth nous apprend dans son édition de P. de Châlons que *glãn* et *glẽb* sont du bas-vannetais ; il est vraisemblable que les

deux autres formes en soient aussi, mais il serait bien téméraire de l'affirmer dans l'état actuel de notre information. Cette affirmation serait d'autant plus imprudente que, comme nous l'avons vu, l'existence de *grec'h* et de *glîc'h* pourrait parfaitement s'expliquer en aut-vannetais.

D'autre part Le Gon. nous dit que *grégon* « prune sauvage » (m. br. *groegonn* = **wri-*) est de Tréguier et de la Basse-Cornouaille, que *groui* et *grouiadur* « couture » sont de Tréguier ; de même en Tréguier « femmelette » se dit *grwegik* ; enfin Le Gon., donnant sous *grisien* « racine » la forme vannetaise *gourien*, et ajoutant que l'on dit *grien* et *grouien* « hors de Léon », ces deux dernières formes doivent être cornouaillaises ou trécoroises. Il est fort douteux que *grouien*, *grwegik*, *groui* d'une part, et *grien*, *grégon* d'autre part appartiennent à la même partie du trécorois, aux mêmes villages. Il est au contraire très probable que les uns ont gardé le *w* devant voyelle palatale, comme le vannetais, et que les autres l'ont perdu dans cette position, comme le léonard. C'est sans doute à cette dernière catégorie qu'appartient le mot *glesker* « graisset, ou raine verte », qui est en m. br. *gluesquer* et en vannetais *gloësker* ; si l'on compare ces formes à léon. *gwesklé*, *gwesklev* et à corniq. *gwilskin*, elles ont subi une anticipation de *l* qui a disjoint le groupe ancien *gw-* et a donné naissance à un groupe nouveau *glw-*, qui s'est confondu avec le *glw-* provenant de celt. *wl-*.

Quoi qu'il en soit de ces variations dialectales, qu'il serait chimérique de vouloir approfondir ou préciser

en l'absence de documents suffisants, il résulte clairement de cette étude que la métatèse des groupes **gwr-*, **gwl-* en *grw-*, *glw-* s'est accomplie avec une régularité parfaite en pan-breton, qu'elle s'est conservée à peu près intacte en aut-vannetais, et qu'en Léon les groupes métatésés, maintenus sans altération devant *a*, ont perdu leur *w* devant voyelle palatale. Nous avons donc ici une nouvelle confirmation de la formule que nous avons enseignée il i a deux ans : *Dans un parler nettement délimité et à une date donnée, la métatèse s'accomplit avec une régularité absolue.*

LES SALYENS CELTO-LIGURES

PAR CAMILLE JULLIAN.

Les Salyens sont le peuple gaulois qui occupait la Provence. Grâce au voisinage de Marseille, nous avons sur l'histoire de ce peuple plus de renseignements que sur celle de toute autre nation celtique : nous pouvons savoir de quelles tribus il s'est constitué, quel fut le motif de sa création, et comment ont fusionné les éléments dont il a été formé.

I. Dans le siècle qui a suivi la fondation de Marseille, tous les indigènes de la Provence étaient des Ligures[1]. — Ils se répartissaient en un certain nombre

1. Hécatée de Milet, fr. 22 : Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικήν... Ἑκ. Εὐρ. (d'après Étienne de Byzance) : les trois derniers mots sont regardés d'ordinaire comme une addition de ce dernier ; Müllenhoff, I, p. 96 ; Atenstaedt, *De Hecataei Milesii fragmentis*, p. 162 (*Leipziger Studien*, t. XIV, 1891). Mais il ne serait pas impossible que dès le temps d'Hécatée, on eût en Grèce l'idée vague d'une Celtique située au nord des Ligures ; cf. Aviénus, 133-134 ; Hérodote, II, 33 ; IV, 49. — Mais qu'il n'y eût alors que des Ligures en Provence, cela résulte des textes suivants : Aviénus, 613 et s. ; Hérodote, V, 9 ; VII, 165 ; Eschyle *ap.* Strabon, IV, 1, 7 ; Scylax, § 3 ; *Orbis Descriptio* (pseudo-Scymnus), 202, par Ephore ? ; Aristote, *Météorologiques*, 1, 13, 30, p. 351ª B. Tous ces documents se trouvent résumés dans le texte de Strabon, IV, 6, 3 : Καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας, καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν. — Cf., outre Müllenhoff, Sonny, *De Massiliensium rebus quaestiones*, 1887, p. 18 ; Wilsdorf, *Beitraege zur Geschichte von Marseille im Altertum*, 1889, p. 5 et s.

de tribus ; les annalistes et les géographes nous ont conservé les noms de quelques-unes : les *Segobrigii*, tribu sur le territoire de laquelle a été fondée Marseille même [1] ; les *Comani*, qui doivent être, ou le nom d'un rameau de cette tribu, ou le nom qu'elle prit après la fondation de Marseille [2] ; les *Nearchi* qu'il faut chercher, je

1. Les *Segobrigii* ne sont mentionnés que par Justin (XLIII, 3, 8 ; 4, 3) : var. (édit. Ruehl, 1886), *Segobrigii*, *Segobrii* ; la vulgate, *Segoreii*, sur laquelle on discutait jusqu'ici, paraît fautive. On a prétendu que ce nom est d'origine gauloise, et introduit après coup, par anachronisme, dans l'onomastique ligure du VIe siècle (Müllenhoff, I, p. 179). Mais il n'y a aucun motif de refuser au vocabulaire ligure les deux termes du mot *Segobrigii* : qu'on veuille bien parcourir Holder, II, c. 1437, etc., et l'on verra le nombre de lieux en *sego-*, *segu-*, etc., constatés en terre purement ligure, p. ex : *Segosa* dans les Landes ; le même inestimable trésor, I, c. 534 et s., fournit une grande quantité de noms en *brig-* également sur terre ligure. De ce qu'il y a une *Segobriga* chez les Celtibères (Holder, II, c. 1444 et s.), cela ne veut pas dire qu'elle ait été fondée par les Celtes. Justin, au surplus, ne parle des Ségobriges que comme de Ligures (XLIII, 3, 13 ; 4, 9). — L'attribution aux Ségobriges de la monnaie d'argent marquée CEΓOBI me paraît très douteuse (Muret, 2244).

2. Ils n'apparaissent que chez Ptolémée, dont il m'est impossible de retrouver la source (Artémidore ?? : Κομαῶν, Κομμωνῶν, Κομμῶν, etc. (II, 10, 5) ; Ptolémée en fait, chose singulière, le peuple dont Marseille est le chef-lieu, et semble, mais évidemment par erreur, lui attribuer tout le littoral jusqu'après Fréjus. Mais Justin nomme, comme roi des Ségobriges après la fondation de Marseille, *Comanus* : il est donc très possible que cette tribu ait pris le nom d'un de ses rois. Pour Müllenhoff (I, p. 179 ; de même Holder, t. I, c 1069), le roi *Comanus* ne serait que « la personnification de la tribu » ligure des environs de Marseille. Une autre hypothèse plausible serait la suivante : *Segobrigii* étant plutôt un nom de ville (*Segobriga*) qu'un nom de peuple, serait celui de l'*oppidum* principal de la tribu, et *Comani* celui de la tribu elle-même. — Pline (III, 36) cite parmi les *oppida latina* de la Narbonnaise, *Comani* (var. *Comaci*, *Cumani*, *Comanni ?* Ce serait de là que viendraient les jambons *Comacinae* dont

crois, entre Tarascon et Arles, sur le versant méridional des Alpines [1] ; les *Salyes*, qui détenaient Arles et sans doute aussi le passage du Rhône sur les deux rives [2] ; les

parle Varron (mss. *Comatinae*, II, 10, éd. Keil) : de fait, l'élevage du porc a toujours été très pratiqué dans la région des Bouches-du-Rhône, et on connaît la renommée des saucissons d'Arles et de Tarascon : rien n'empêche de croire à l'antiquité de cette industrie. Je n'hésite pas à placer les Ségobriges et les Comanes dans la vallée actuelle de l'Huveaune, au moins jusqu'à Roquevaire et Auriol, et à les identifier avec le *pagus Lucretius* de la cité d'Arles, dont Garguier était le chef-lieu. Il est même possible que Garguier, l'endroit voisin de Marseille qui a fourni le plus d'inscriptions, le lieu habité le plus proche de cette ville, fût l'*oppidum* de droit latin dont parle Pline (cf. *Capus*, XII, nos 593-607). C'est ce *pagus* qui, joint à Marseille et à ses environs immédiats, a formé le *pagus Massiliensis* du Moyen âge, et l'évêché de Marseille après la chute de l'empire romain (cf. *Bull. épigr.*, V, p. 166-99 ; Longnon, *Atlas histor.*, pl. VII). Et ce n'est pas une des moindres étrangetés de la géographie historique que de voir ainsi se reconstituer, sous forme de diocèse, l'antique domaine de la tribu ligure.

1. Après avoir décrit le cours du Rhône jusqu'à la mer, Aviénus énumère les peuples de la région maritime qui avoisine Arles : *Gens hinc Nearchi Bergineqne civitas* (700) : Unger a corrigé et Holder après lui *Nearchi* en *Avatici* (cf. notre p. 100, n. 1) : cela est tout à fait arbitraire. A chercher une correction, on doit songer plutôt à *Ernagi* ou quelque chose d'approchant, et à *Ernaginum*, la localité la plus importante des environs d'Arles (Saint-Gabriel, cf. *Corpus*, XII, p. 125) : ce qu'a très bien vu Müller (éd. de Ptolémée, t. I, p. 245). Et le nom de *Bergine* peut dissimuler aussi cette localité chef-lieu de la tribu.

2. Aviénus, 701 : *Salyes atroces*. Il résulte très sûrement de ce passage, comparé au contexte, que les Salyens n'étaient, vers 470 (date probable de la rédaction du périple), qu'une tribu ligure localisée aux abords du Rhône. L'expression d'*atroces* doit remonter au texte primitif, et elle jure absolument avec la réputation de philhellénisme et de douceur que l'on devait faire par la suite aux Salyens et autres voisins de Marseille (*Orbis descriptio*, 183 ; Justin, XLIII, 4, 1 et 2, qu'il faut transposer, je crois, au moins chronologiquement, après XLIII, 5, 10). Cela s'explique parce qu'en ce

Universitas BIBLIOTHECA

Avatici, autour de l'étang de Berre[1] ; les *Anatilii*, qui correspondent peut-être à la vallée de la Touloubre[2] ; les *Cænicenses*, peut-être à la vallée de l'Arc[3] ; les

temps-là ces Salyens, encore ligures, non celtisés, rendaient sans doute très difficile aux marchands de Marseille le passage du Rhône, et qu'ils avaient, sans doute encore, détruit leur comptoir de Théliné (Arles ; Aviénus, vers 600-601 : *Sub priore saeculo Graio incolente*). — Je suis convaincu que le territoire propre des Salyens correspond à celui des deux communes d'Arles et de Saintes-Maries, soit la Camargue, la Crau à l'ouest d'Entressen et toute la région au sud des Alpines.

1. Méla, II, 78 : *Inter eum* (le port de Marseille) *et Rhodanum Maritima Avaticorum stagno adsidet* ; Pline, III, 34 : *Stagnum Mastramela, oppidum Maritima Abaticorum superque Campi Lapidei* (*Avaticorum* var.). Méla et Pline paraissent avoir, sur ce point, la même source, peut-être Artémidore. Ptolémée, II, 10, 5 : Ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖται Αὐατικῶν Μαριτίμα πόλις κολωνία ; var. Αὐατιλῶν et même Ἀνατιλῶν, ce qui a fait croire qu'*Avatici* et *Anatilii* (cf. note 2) étaient les mêmes, répétés deux fois par Pline (Müller, *ad.* Ptol., p. 236). Je ne le crois pas. — Je doute qu'il y ait eu là une colonie romaine ; nous ne trouvons jamais, sur ce territoire, qu'Arles et des localités de son ressort : Ptolémée aura été induit en erreur par le mot de *Maritima*. Je ne suis même pas convaincu qu'il s'agisse là d'un nom latin : je crois plutôt à quelque nom indigène transformé à la latine. On place d'ordinaire Maritima au quartier de Saint-Blaise dans Saint-Mître (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 293) : je préférerais Miramas, dont la situation topographique est tout autrement importante, et dont le nom rappelle *Maritima* (*castrum de Miramare*, *Cart. de Saint-Victor*, n° 998).

2. Très hypothétique ; cf. note 1 et p. 101, n. 1. Les *Anatilii* sont cités deux fois par Pline : 1° il mentionne (III, 34) la *regio Anatiliorum* après la Crau et sur une ligne, partant sur une route, dont le dernier terme est le pays des Cavares ; 2° parmi les *oppida latina*, il nomme *Avatilia* (III, 36) : cet *oppidum* pourrait être cherché à Lançon ou à Salon, qui ont livré des inscriptions importantes.

3. Relégués peut-être, après la fondation d'Aix, dans la vallée de Trets. Cités seulement par Pline (III, 36) dans une liste alphabétique d'*oppida Latina*. Ptolémée (II, 10, 5) : Καινοῦ ποτ. ἐκβολαί, à l'est de

Dexuviates, peut-être sur les deux rives de la Durance aixoise, autour de Pertuis et de Cadenet[1] ; les *Camactu-*

Maritima (cf. p. 100, n. 1) : on a fait de ce fleuve l'Arc ou la Touloubre, et vraiment on peut hésiter entre ces deux vallées pour y placer *Anatilii* et *Caenicenses*. Ce qui me décide ici pour l'Arc, c'est que ce fleuve a une importance plus grande que la Touloubre (c'est la voie diagonale de la Provence) et que ce nom de Καινός doit correspondre à celui de Σηκοανὸς ποταμὸς (var. πόλις) Μασσαλιωτῶν (Artémidore *ap.* Et. de Byz.) qu'on cherchera difficilement en dehors de l'Arc : cette ville « latine » des *Caenicenses* a pu être Trets, Τροιζήν ? (Charax *ap.* Et. de Byz.). Je ne sais s'il faut parler ici des monnaies KAINIKHTΩN (Muret, 2245-6).

1. Pline, III, 34 : *Regio Anatiliorum et intus Dexuviatium* (var. *Des.*) *Cavarumque*. Voyez à Pertuis (1062), à Cadenet (1063-4), les inscr. *Dexivae*, *Dexsive*, qui est sans doute le *genius pagi*. Pertuis et Cadenet ont fait partie au moyen âge du *pagus Aquensis* (cf. Longnon, *Atlas*, pl. VII) ; et de la même manière, le territoire des Salyens, dont le *pagus* d'Aix est un démembrement, s'étendait jusqu'aux montagnes du Lébéron (Strabon, IV, 6, 3 : Μέχρι Λουερίωνος) ; cf. *Festchrift zu Hirschfeld*, 1903, p. 214 ; c'est cette extension vers le Nord du territoire salyen qui explique ce qu'en dit Strabon (IV, 1, 6) : Πρὸς ἄρκτον ἀπο τῆς ἑσπέρας κλίνει. *Anatilii* et *Dexuviates* font donc à eux deux le *pagus Aquensis* du Moyen-Age, différent, je crois, du territoire de la cité d'*Aquae Sextiae* ; et ici, comme chez les *Comani* (cf. p. 98, n. 2), les divisions du moyen âge ont marqué un retour à l'état gaulois. — La théorie courante place les *Anatilii* en Camargue et les *Dexuviates* dans la Crau, autour de l'étang de Dézeaumes, qui se serait appelé *Desuatus stagnum* ; *Statistique*, II, p. 195 ; *inde*, Desjardins, II, p. 82 ; *inde*, Wissowa, V, c. 297. Et cela n'est pas absolument impossible. Je ne me représente cependant pas une tribu vivant autour de l'étang de Dézeaumes, et une autre en Camargue. Les délimitations données par Gilles entre Anatiles, Avatiques et Désuviates (*Le Pays d'Arles et ses trois tribus saliennes*, s. d., p. 40 et s.) sont arbitraires. — A propos de la déesse *Dexiva*, un très grand nombre d'érudits, à la suite de Calvet, ont cru la retrouver dans un vers de poète chrétien, sous le nom de *Dexia* (Hirschfeld, *ad Corp.*, XII, 1064 ; Holder, I, c. 1276 ; Ihm *ap.* Wissowa, V, c. 295). Mais qu'on veuille bien lire le vers en question (Mabillon, *Acta*, III, 1e p. p., 180), et l'on

lici, peut-être la région de Ceyreste[1] ; les *Suelteri*, peut-être le futur diocèse de Toulon ; les *Verucini*, peut-être le pays de Brignoles à Touves[2].

Chacune de ces tribus avait son nom, son roi, son indépendance, la libre disposition de ses terres et de ses hommes[3]. — Il y avait sans doute entre elles des relations de voisinage, et elles pouvaient s'entendre pour une guerre en commun : ce qui fut peut-être le cas lorsque Marseille grandissante leur parut une ennemie dangereuse ou une proie désirable[4].

Mais cette entente n'était point durable. La guerre terminée, chaque tribu revenait à sa vie séparée, à son isolement politique. Ces petites sociétés de la Provence ressemblaient à celles des Alpes, leurs congénères de la grande montagne, telles que César, Hannibal et Auguste

verra qu'il s'agit du grec δεξιά, pris dans le sens de « prospérité » :

Non igitur coeptum dissolvit dexia votum,
Picria neve tulit, seu dissologia rupit.

1. Pline, III, 35 : *Citharista portus regio Camactulicorum.* Ceyreste et La Ciotat, son port, ont formé une région distincte et importante ; cf. *C. I. L.*, XII, p. 77.

2. Pline, III, 35, tout de suite après le texte précédent : *Dein Suelteri supraque Verucini.* Il faut peut-être ajouter les *Bormanni* (Pline, III, 36), gens du pays de Bormes : la localité est importante et ancienne (*Borma* et à côté *Bormeta* au XIe siècle, *Cartulaire de Saint-Victor*, nº 474) ; elle est dans l'ancien diocèse d'Arles, dont la limite correspond sur la côte à celle de l'arrondissement de Toulon (cf. Albanès, *Gallia*, *Aix*, p. 307) ; et le cap Négret devait être la borne orientale du pays salyen.

3. Aristote *ap.* Athénée, XIII, 36, p. 576 ; Justin, XLIII, 3 et 4.

4. Je parle de la guerre du *rex* Comanus contre Marseille : le nombre des morts, la présence d'un *regulus* à côté de lui, semblent indiquer la conjuration de plusieurs tribus confédérées ; Justin, XLIII, 4, 3.

les trouvèrent : vivant d'ordinaire sans souci du voisin[1], capables seulement de se rapprocher pour quelques jours en vue d'écarter un danger ou d'exploiter un adversaire[2]. Aucun grand État ne sortait de ces unions passagères.

II. C'est vers l'an 400[3] que les Celtes, descendant la vallée du Rhône, arrivèrent en Provence. — Deux traditions ont circulé sur la façon dont ils s'approchèrent de Marseille.

Suivant l'une, qui paraît gauloise[4], Marseille était alors menacée par la tribu ligure des Salyens. Touchés par le sort de ces Grecs, étrangers comme eux, ils les secoururent.

Suivant l'autre tradition, qui paraît hellénique[5], l'arrivée des Gaulois semble au contraire la cause du danger que courut la cité grecque. Toutes les tribus du voisinage s'étaient unies contre elle : elles avaient pris pour chef de guerre un Celte, Catumarandus[6], ce qui prouve que les Gaulois avaient fait cause commune avec les Ligures dans cette entreprise de brigandage. Mais

1. Tite-Live, XIII, 32-34 (les deux tribus de la Maurienne) ; Strabon, IV, 6, 7 (chez les Salasses).

2. César, I, 10, 4 ; III, 2, 1.

3. Cette date résulte : 1° du récit de Trogue-Pompée (Justin, XLII, 5), qui place la guerre contre les Gaulois peu de temps avant la bataille de l'Allia ; 2° de celui de Tite-Live (V, 34, 8), qui mentionne leur arrivée près de Marseille en même temps que leur descente en Italie.

4. Tite-Live, V, 34,

5. Justin, XLIII, 5, 4-7.

6. Le nom (Justin, XLIII, 5, 5 ; var. *Catumandus*) paraît bien gaulois.

Catumarandus, averti par un songe, fit sa paix avec Marseille, et dès lors elle n'eut plus rien à craindre des indigènes.

Ces deux traditions se complètent plutôt qu'elles ne se contredisent. Elles nous montrent les Gaulois devenus les maîtres en Provence, groupant autour d'eux les tribus isolées, y formant une vaste confédération militaire, décidés au surplus à vivre en paix avec Marseille, et s'associant peut-être à elle pour mater les Ligures sur lesquels ils venaient d'établir leur empire[1].

III. Dans cette rencontre entre Celtes et Ligures, il n'y eut pas destruction complète des indigènes par les envahisseurs ; il n'y eut même pas soumission absolue de l'ancienne population aux nouveaux venus. Ce qui semble s'être produit, c'est la coalition des uns et des autres : moins, je crois, à la suite d'un combat que par suite d'une entente, partage de terres, fédération de chefs, ou mariages communs. Tous les documents qui parlent des gens de la Provence après l'arrivée des Gaulois, ne les appellent plus des Ligures, mais des « Celto-Ligures[2] ».

Il est infiniment probable que toutes les tribus ligures subsistèrent avec leur nom traditionnel, leurs limites, une certaine autonomie. Encore au temps des empereurs

1. C'est de cette manière, en effet, que se peuvent concilier les conclusions des deux récits : appui donné à Marseille par les Gaulois contre les Salyens (T.-L., V, 34, 7); paix éternelle entre eux et Marseille (Justin, XLIII, 5, 1) : *In perpetuum amicitiam cum Massiliensibus junxit.*

2. Strabon, IV, 6, 3 : Οἱ δ'ὕστερον [τῶν Ἑλλήνων, probablement Timée, Artémidore, Posidonius] Κελτολίγυας ὀνομάζουσι. Et en

romains, on savait le nom des différentes « régions »[1] ou « parties » de la Provence : et on en comptait dix[2], correspondant à la fois à des noms politiques et à des pays naturels. Chacune d'elles, peut-être jusqu'à l'arrivée des Romains, eut son roi propre[3].

Aucun des noms de tribus que nous connaissons ne peut être rapporté à coup sûr à la langue des Gaulois[4]. Ceux-ci ne paraissent donc pas avoir expulsé des sociétés indigènes pour les remplacer par des sociétés à leur nom : ils n'ont pas intercalé de leurs tribus au milieu de tribus différentes[5].

Leur domination a dû s'exercer d'une autre manière : à la tête de chaque tribu, en tout cas des plus impor-

effet, *De mirabilibus auscultationibus* (Timée), 85 : Ἐκ τῆς Ἰταλίας φασὶν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναί τινα ὁδὸν Ἡράκλειαν καλουμένην : c'est la route du Pertus et du Mont-Genèvre, descendant la Durance jusqu'à Mallemort ou Cavaillon, et de là, sans aucun doute, gagnant le passage du Rhône à Arles ou Tarascon par Saint-Rémy ou Eyguières : les Salyens occupaient les deux rives de la Durance à partir de Mallemort (cf. p. 101, n. 1).

1. Cf. les notes des pages 98-102.

2. Strabon, IV, 6, 3 : Εἰς δέκα μέρη διηρημένοι : μέρος correspond ici au mot *regio* de Pline et au *pagus* de César.

3. Τοῖς Σαλύων δυνάσταις, Appien, *Celtica*, fr. 12.

4. Cela va de soi pour les tribus mentionnées avant leur arrivée : *Salyes*, *Segobrigii*, *Comani*, *Ernagi* (?) ; pour les autres, voyez les points de comparaison que fournit Holder. On peut aussi conclure à leur origine ligure par la voie du raisonnement : la tribu dominante, celle des Salyens, portant un nom ligure, aucune des autres ne peut être d'origine celtiqve.

5. Ce qui s'est produit, du reste, sur d'autres points dans la Gaule ; par ex., les Bituriges Vivisques, intercalés chez les Aquitains μόνον ἀλλόφυλον (Str., IV, 2, 2) ; les Aduatiques parmi les Belges (César, II, 29, 4) ; les Boiens au milieu des Éduens (César, I, 28, 5).

tantes, et à la tête de la confédération, se sont placés, je crois, des rois d'origine celtique. De fait, les deux seuls rois de Provence dont il soit parlé après 400 portent un nom celtique, *Catumarandus* et *Teutomalius*[1] ; et, lorsqu'il est question de chefs gaulois dans ces parages, on se sert de l'expression *principes Gallorum*[2].

Ces dix tribus étaient unies sous un seul nom, celui de Salyens[3]. Or, ce nom avait été à l'origine celui d'une seule tribu, et d'une tribu ligure, celle du pays arlésien. — Comment expliquer cela, si ce n'est de la manière suivante ? un chef gaulois se sera imposé aux Salyens, et aura imposé à toutes les tribus de la Provence sa domination, et avec elle l'hégémonie et le nom de la tribu qu'il commandait[4].

1. Justin, XLIII, 5, 5 ; Tite-Live, *Ep.* 61. En admettant, pour ce dernier, que le caractère du nom indique la nationalité.

2. T.-L., XXVII, 36, 3.

3. Chronologiquement, et sans tenir compte de la possibilité d'un anachronisme, le nom de Salyens, appliqué à tout le peuple de Provence, apparaît lors des établissements gaulois en Italie : T.-L., X, 35, 2 ; Pline, III, 124, d'où il semble résulter que la confédération des Salyens (T.-L. dit *Saluvii*, Pl., *Salluis*) aurait, dans le cours du IVe siècle au plus tard, fondé une colonie en Cisalpine. — Après ce groupe de textes, vient T.-L., XXI, 26, 3, à la date de 218 : *Oram Etruriae Ligurumque et inde Saluium montis pervenit Massiliam* : les monts des Salyens, sur la côte, commencent en effet au cap Négret en face les Iles d'Hyères. — Puis se placent les textes relatifs aux guerres des Romains contre les Salyens dans la seconde moitié du IIe siècle : T.-L., *Ep.*, 60, 61, 73 ; Strabon, IV, 1, 5 ; 6, 3 ; App., *Celtica*, fr. 12 ; Florus, I, 19 (2, 3), 5 ; 37 (3, 2), 3 ; Obsequens, *De prodigiis*, 90 et 92 ; Charax *ap.* Et. de Byz., *s. v.* ; *C. I. L.*, I, 2e éd., p. 49.

4. Parmi les noms des peuples gaulois, un certain nombre doit être le nom de tribus ligures antérieures : c'est, semble-t-il, le cas des *Osismi* dans le Finistère, que nous trouvons déjà avant l'arrivée

On s'explique d'ailleurs pourquoi cette tribu et son roi sont devenus les plus forts . Les Salyens étaient maîtres du cours de Rhône ; ils tenaient Arles, le principal carrefour des routes du Midi. Toutes les tribus de Provence avaient besoin d'eux ; par terre ou par eau, ils pouvaient les atteindre toutes. Des intérêts économiques, autant que la crainte des armes, groupèrent les hommes sous l'empire des Salyens.

C'est pour une raison semblable que Marseille et les Gaulois d'Arles s'entendirent si bien et si vite. Marseille et ses traitants ne pouvaient se passer des routes du Rhône et du peuple qui les commandait. Mais ces routes n'avaient une réelle valeur pour les Salyens que si les négociants grecs y apportaient leurs marchandises et leurs monnaies [1].

des Celtes, dès l'an 500 environ (Aviénus, 91 ; cf. Pythéas *ap.* Strabon, I, 4, 5 et IV, 4, 1). Au contraire, de l'autre côté du Rhône, c'est un nom de peuplade celtique, les Volques, qui l'a emporté (cf. Aviénus, 586-630, à T.-L., XXI, 26, 6).

1. Justin (XLIII, 5, 8) parle d'un traité en bonne forme : *In perpetuum amicitiam cum Massiliensibus junxit*. Il est certain que depuis lors, comme on peut le voir par l'histoire de la seconde guerre punique, l'alliance entre Marseillais et Salyens fut intime et ininterrompue (Justin, XLIII, 4, 1 et 2 ; *Descriptio orbis*, 183-185 ; Polybe, III, 41, 9 ; T.-L., XXI, 26, 5 ; XXVII, 36, 8). Une des clauses du traité fut sans doute la protection accordée par les indigènes aux marchands grecs : Ἐάν τε Ἕλλην ἔαν τε ἐγχώριός τις πορευήται, τηρεῖσθαι ὑπὸ τῶν παροικούντων (*De mir. ausc.*, 85). Les Salyens devaient imposer le respect des voyageurs grecs aux autres peuplades des Alpes, du Rhône et du Languedoc ; ils gardaient toutes les avenues nécessaires au commerce marseillais, et leur alliance a été, plus que tout autre, indispensable à la colonie de Phocée. Il est fait allusion à cette alliance et à l'hospitalité qu'elle comportait chez Tite-Live, XXVII, 36, 8 : *Massiliensibus ducibus, qui per hospites eorum principes Gallorum*, etc.

IV. Il n'y eut pas seulement rencontre de deux populations, mais aussi contact d'usages et de parlers différents.

En ce qui concerne les coutumes salyennes, nous ne sommes renseignés que sur un point. Les Ligures étaient surtout une population de fantassins[1], les Celtes étaient célèbres par leur cavalerie[2]. Or, il est dit des Salyens de Provence qu'ils guerroyaient non seulement à pied, mais encore à cheval[3]. Les Gaulois avaient donc apporté dans le pays ligure leurs habitudes de combattre.

La question de la langue est la plus importante de toutes celles que suscite l'étude du compromis celto-ligure. Des deux idiomes en présence, le Celte et le Ligure, lequel l'emporta ? — Heureusement que, sur ce point, la réponse est facile. Ce fut la langue gauloise qui fut la plus forte : on ne parlait, à Marseille et dans ses environs, d'autre langage que le celtique[4].

1. Strabon, IV, 6, 2.

2. Strabon, IV, 4, 3 ; Plutarque, *Marcellus*, 6.

3. Strabon, IV, 6, 3 : Τὴν... πεδιάδα [il s'agit de la région de plaine depuis le Rhône jusqu'à la Durance et aux monts du Lébéron, par la route d'Arles, Eyguières, le défilé de Lamanon et Mallemort ; cf. p. 101, n. 1]..., ἀφ' ἧς οὐ πεζὴν μόνον ἀλλὰ καὶ ἱππικὴν ἔστελλον στρατιάν [allusion probable à leur expédition contre les Romains en 122 : les Celtes ont dû se rassembler dans la Crau et marcher par la vallée de l'Arc, où ils furent battus près d'Aix ; Velleius, I, 15, 4 ; cf. Herzog, p. 44]. — Les chevaux devaient être tirés en effet de la Camargue : « Leur petite taille les fait négliger jusqu'à présent comme chevaux de guerre. C'est évidemment à tort » ; Sanson, *Traité de Zootechnie*, III, 4e éd., 1901, p. 38.

4. *Massiliam Phocaei condiderunt* : *quos ait Varro trilingues esse, quod et Graece loquantur et Latine et Celtice* : Saint Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II (Migne, col. 354, t. VII = XXVI). De même, Isidore de Séville, *Origines*, XV, 1, 63 (Migne, col. 535, t. III-IV = LXXXII).

Et c'est sans doute pour cela que les Grecs et les Romains, après avoir fait de la Provence une terre ligure, après avoir regardé les Salyens comme des Celto-Ligures, finirent par ne plus voir en eux que des Gaulois[1]. Les vainqueurs avaient imposé leurs chefs, leur langue et leur nom national.

V. En résumé, la souveraineté de ce nom, de cette langue et de ces chefs, mais, au-dessous d'elle, le maintien des anciennes tribus ligures, le nom d'une d'entre elles choisi comme vocable d'alliance, toutes ces tribus groupées par l'hégémonie gauloise en une fédération militaire et économique, voilà de quelle manière paraît s'être faite, dans la Provence, l'entente entre les indigènes et les nouveaux venus.

Pareils mélanges se sont produits par toute la Gaule lors de l'invasion celtique. Il est probable que les deux éléments ne se sont pas toujours combinés de la même manière que sur les terres provençales. Cependant, dans ses lignes générales, le monde celto-ligure ne devait point trop différer de la nation salyenne.

1. L'expression de Ligures se maintint pour la Provence quelque temps encore après l'arrivée des Celtes ; on la trouve chez Scylax, première moitié du IVe siècle (*Geogr. Gr. min.*, I, p. 17, § 4), chez Ephore (*inde*, sans doute, *Orbis descr.*, *ibid.*, p. 204, v. 202) ; peut-être même encore chez Timée (*De mirab. ausc.*, 89, si le passage vient de lui). Mais le même Timée semble avoir vulgarisé l'expression de Celtoligures (*ib.*, 85 ; cf. Strabon, IV, 6, 3). Dès 218, on appelle les Salyens des Gaulois (Polybe, III, 41, 9 ; T.-L., XXI, 26, 5 ; XXVII, 36, 8 ; *Ep.* 60). Les quelques rares textes où on les traite de Ligures sont visiblement soit entachés de négligence, soit des emprunts à de vieux documents (Et. de Byz., *s. v.* ; Obsequens, *De prodig.*, 90 ; Pline, III, 47 : emprunté à une source très ancienne).

L'ORIGINE D'UNE *GWERZ* BRETONNE

PAR ANATOLE LE BRAZ.

Dans l'essai que j'ai consacré naguère à l'histoire du théâtre celtique, j'ai été amené, à propos de l'origine française des mystères bretons, à signaler le rôle considérable joué par le colportage français dans le développement de la culture armoricaine. « Le fond de la littérature savante de la Bretagne, — disais-je, — et sans doute plus d'un motif de sa littérature populaire, sont venus de là[1]. » En m'exprimant de la sorte, je ne faisais ni une généralisation excessive, ni une hypothèse purement arbitraire ; et c'est ce que je voudrais montrer aujourd'hui par un exemple emprunté à la catégorie des chants qui passent pour être de l'inspiration la plus authentiquement bretonne, — je veux dire les *Gwerziou*.

I

Le chant sur lequel porte mon étude figure au tome I des *Gwerziou Breiz-Izel*[2], et est intitulé *Markizes Degange* (La marquise Dégangé). Luzel en donne deux versions, l'une et l'autre incomplètes, plus un fragment d'une

1. *Le théâtre celtique*, p. 234.
2. P. 500-531.

troisième variante. L'histoire, en ses traits généraux, est celle-ci : la fille unique du duc de Rohan a été mariée au marquis d'I. Les solennités des épousailles, qui ont duré trois mois, n'ont pas plus tôt pris fin que le marquis est obligé de se rendre à la guerre. Il y est tué. Sa jeune femme, Radegonde, passe une année dans le deuil et les larmes, puis au bout de ce temps, elle convole en secondes noces avec le marquis Dégangé. Mais elle ne tarde pas à voir encore s'éloigner d'elle ce nouveau mari, car, lui aussi, la guerre le réclame. Pendant qu'il est à l'armée sa femme met au monde deux beaux enfants, un fils et une fille. Il revient pour le baptême et repart aussitôt après, non sans avoir fait de touchants adieux à sa famille dont il confie la garde à son frère prêtre. Ce frère prêtre s'éprend de sa belle-sœur et tente de la suborner. Elle accueille ses propositions par un maître soufflet.

Furieux, il se venge, en écrivant au marquis que sa femme le trompe avec ses palefreniers. Le marquis accourt précipitamment, ivre de courroux. La femme de chambre se jette à ses genoux : il la brutalise. Sa mère elle-même, que Radegonde a mandée en hâte à son secours, le conjure en vain de modérer son transport. Sa femme voudrait s'expliquer : il refuse de l'entendre, lui ordonne de monter dans la chambre de la tourelle, l'oblige à se mettre nue et lui plante son épée dans le corps jusqu'à la garde, par sept fois. Son forfait à peine accompli, il se repent, mais trop tard. Et la victime innocente gagne le ciel, tandis que le mauvais prêtre est emporté par les démons.

S'agit-il là d'un événement qui se serait passé en Bre-

tagne, comme tant d'autres célébrés dans les *Gwerziou* ? Oui, si l'on en croit le poète populaire qui, selon l'usage de ses pareils, n'a pas manqué de localiser la scène dans son pays. C'est à Tréguier [1], d'après la première version, au Huelgoat [2], d'après la seconde, en tout cas en Basse-Bretagne, d'après la troisième variante, qu'habite la mère du marquis. D'autre part, l'héroïne est une fille de Rohan, maison bretonne, s'il en fut. Reste, il est vrai, le marquis d'I, appelé ailleurs Kastelleni [3], et que Luzel n'a pas cherché à identifier ; reste surtout le personnage principal, le marquis Dégangé, dont le nom, pas plus que le précédent, n'a guère physionomie bretonne. Luzel qui l'écrit, dit-il, tel qu'il l'a entendu prononcer aux chanteurs « le soupçonne fort d'être une altération pour Du Gage [4] (Du Cleux du Gage) [5] ». De fait, on le retrouve sous la même forme dans la *gwerz* qui suit, celle d'*Ervoanik al Lintier* [6], où il voisine avec le nom de Locmaria et où il se peut, en effet, qu'il désigne une baronne Du Gage. Mais nous allons voir que le cas ici est tout différent et que le sujet de la complainte, malgré sa localisation en Bretagne, n'est rien moins que breton.

Il suffit pour s'en convaincre de se référer à un ouvrage publié à Toulouse, en 1785, par « le sieur P. F. Besdel », sous le titre : *Abrégé des causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées*. Au tome II de ce recueil

1. Da gass d'hi mamm, da *Landreger*.
2. D'hi mamm-gaer, oa en *Huelgoat*...
3. D'gass d'hi mamm-gaer, da *Vreiz-Izel*...
4. Cf. note 1, p. 512.
5. Cf. note 1, p. 501.
6. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, p. 530-556.

est relatée l'« Histoire de la Marquise de Gange ». J'en résume les épisodes essentiels.

Mademoiselle de Châteaublanc, fille unique du sieur de Rossan, épousait en 1649, à l'âge de treize ans, le marquis de Castellane, petit-fils du duc de Villars. Devenue veuve, elle se remariait en 1658 avec M. de Lanide, marquis de Gange, baron du Languedoc, gouverneur de Saint-André. Cette union fut d'abord heureuse ; puis la satiété vint. Le marquis se montra moins assidu auprès de sa femme ; la marquise, de son côté, rechercha les distractions mondaines. L'abbé et le chevalier de Gange, qui vivaient sous le toit du marquis leur frère, et qui avaient conçu pour sa femme une passion criminelle, crurent le moment propice pour se déclarer. Repoussés avec dédain, ils jurèrent d'en tirer vengeance. L'abbé, à force d'insinuations perfides, réussit à exciter la jalousie du marquis. Celui-ci ne garda plus de ménagements avec sa femme. Tous les jours, ce furent des querelles, des outrages, voire de mauvais traitements. Sur ces entrefaites, l'aïeul de la marquise vint à mourir, lui léguant des biens considérables. L'administration de ces biens fut cause que le marquis dut faire de longs séjours hors de Gange ; mais nul doute qu'avant de partir il n'eût laissé des instructions à ses deux frères. L'abbé commence par persuader à la marquise de rédiger un testament en faveur de son mari, l'assurant qu'il ne saurait y avoir un moyen plus infaillible de reconquérir ses bonnes grâces ; puis, le testament signé, il se concerte avec son frère le chevalier pour la faire disparaître. Le 17 mai 1667, comme la marquise a pris purgation, les

deux scélérats font irruption dans sa chambre : « Madame il faut mourir; choisissez, le feu, le fer ou le poison ». Elle choisit le poison. Moitié de gré, moitié par violence, ils lui font avaler « un composé d'arsenic et de sublimé détrempé dans de l'eau-forte ». Elle supplie qu'on lui envoie au moins un confesseur et, pendant qu'ils vont quérir le vicaire du lieu, elle saute en chemise par la fenêtre. Un paletrenier a qui elle demande aide la prend dans ses bras, la fait passer par ses écuries et la dépose entre les mains de quelques femmes qu'il rencontre dans le chemin. L'abbé et le chevalier, avertis de sa fuite, la poursuivent, en criant qu'elle est folle ; ils l'atteignent et la font entrer de force dans la maison du sieur des Prats où il n'y a pour l'instant que des dames. Celles-ci veulent s'interposer entre la victime et ses bourreaux. L'abbé assomme l'une d'elles d'un grand coup de poing sur la tête et plonge par deux fois son épée dans le sein de la marquise. On parvient enfin à l'arracher de ses griffes ; des chirurgiens sont mandés de Montpellier où réside madame de Gange, mère du marquis. Le marquis lui-même arrive à temps pour trouver sa femme encore en vie. Mais elle ne tarde pas à succomber à ses blessures. En mourant, elle pardonne à ses assassins et supplie son jeune fils — dont l'existence ne nous est révélée qu'à ce moment — de renoncer pour jamais à toute idée de vengeance. Mais sa mère, madame de Rossan, intente un procès au marquis qu'elle considère comme l'instigateur du meurtre. La justice, saisie de l'affaire, condamne l'abbé et le chevalier à être rompus vifs. Quant au marquis, comme on

ne peut relever contre lui que des présomptions, il s'en tire au prix de la confiscation de ses biens et du bannissement perpétuel.

Telle est, rapidement résumée, cette « cause célèbre » dont le récit du sieur Besdel n'est lui-même, comme l'indique le titre de l'ouvrage, qu'un « abrégé ». Elle dut passionner vivement l'opinion publique, à l'époque où elle se produisit, et il est probable que les poètes du crû ne se firent pas faute de la mettre en complainte. C'est, j'imagine, sous cette forme et par l'intermédiaire du colportage qu'elle pénétra jusqu'en Bretagne. Je n'ai pas les moyens de vérifier la supposition. Mais, ce qui ressort suffisamment, je pense, de l'analyse que j'ai donnée de la *gwerz* bretonne et de l' « histoire » française, c'est l'identité du thème dans les deux cas. Certes, le poète n'a pas laissé d'interpréter la matière à sa façon. Il y a des détails qu'il élague, d'autres qu'il modifie, pour en tirer des effets plus dramatiques, conformément à l'esthétique du genre. C'est ainsi qu'il supprime le chevalier, un comparse ; et le meurtrier, ce n'est plus le prêtre, mais le marquis lui-même, ce qui corse singulièrement l'intérêt tragique et rend la scène du crime encore plus émouvante. Les caractères aussi sont à la fois simplifiés et idéalisés : le mari n'est plus une âme sournoise et dissimulée, obéissant à de basses cupidités et faisant tuer sa femme pour s'assurer son héritage ; c'est un jaloux épique, une espèce d'Othello féodal qui frappe au grand jour l'épouse qu'il croit indigne et s'abandonne au plus violent désespoir, sitôt qu'il a reconnu son erreur. Les mœurs, enfin, comme on disait autrefois, sont diffé-

rentes : la *gwerz* entière respire je ne sais quelle barbarie moyennageuse, propre à la plupart des compositions populaires bretonnes, et nous reporte dans le passé à plusieurs siècles par delà le grand siècle.

Mais que l'histoire de la *marquise Dégangé* soit bien celle de la « marquise de Gange », la chose ne fait pas de doute. Examinons, cependant, le détail, ne fût-ce que pour éclaircir, à la lumière du texte français, quelques-unes des obscurités de la pièce bretonne. L'héroïne du drame est la fille unique « du sieur de Rossan » : On voit par quelle confusion, peut-être volontaire, l'auteur de la *gwerz* a métamorphosé ce sieur de Rossan en duc de Rohan et transporté du même coup le lieu de la scène en Bretagne. Elle épouse, nous dit-on, en premières noces, le marquis de Castellane : or, dans une strophe détachée, placée en note par Luzel [1], nous lisons que le père de la jeune fille « jugea qu'il serait à propos de la marier.

Hag hi rei d'ur markiz puissant,
Kastelleni, un den vaillant [2],

Ce *Kastelleni* n'est autre évidemment que Castellane. Mais comment expliquer « le marquis d'I » qui lui est substitué dans une des versions [3] ? La chose, je crois, est simple. Le texte breton porte : *markiz ann I :* il faut voir, dans cet « ann I », une déformation de *Lanide*, l'un des noms, comme on sait, du « sieur de Lanide, mar-

1. P. 512.

2. « Et de la donner à un marquis puissant, — *Kastelleni*, un homme vaillant. »

3. Cf. p. 501.

quis de Gange » . Nous sommes ici en présence d'une de ces altérations fréquentes dans les chants populaires : le même personnage a été dédoublé en deux dont l'un est devenu le premier mari. Sans prétendre à tout relever, signalons encore le nom, à tournure vaguement bretonne, de *Pontgleïer*, mentionné dans la première version de la *gwerz*[1].

Bean oa ive gouarner
War ar pont braz a Bontgleier (?)[2].

Au point d'interrogation dont Luzel fait suivre ce mot, nous pouvons hardiment répondre qu'il s'agit de Montpellier où habitait la marquise de Gange mère et dont Gange n'était éloigné que « de sept lieues » [3]. Nous avons vu que ce *Pontgleïer* qui nous permet de remonter au texte primitif a été remplacé ailleurs par *Landréger* (Tréguier).

Mais j'en ai, je pense, assez dit pour qu'il n'y ait plus de contestation possible sur la provenance française de la complainte armoricaine. Ajoutons que ses destinées ne s'arrêtent point là.

II

Il peut être, en effet, intéressant de constater que cette aventure languedocienne, après avoir été adoptée par la poésie populaire bretonne, a eu l'heur, par surcroît, de fournir un des épisodes les plus brillants de l' « Histoire poétique de la Bretagne ». On sait que tel est le sous-titre

1. P. 505.
2. « Il était aussi gouverneur — du grand pont de Pontgleïer. »
3. *Abrégé des Causes célèbres*, II, p. 17.

du *Barzaz-Breiz*. Luzel, en éditant la *gwerz*, n'avait pas été sans noter au passage [1] les rapports étroits qu'elle présente avec le morceau intitulé : « Le Clerc de Rohan » dans le recueil du V^te^ de La Villemarqué [2].

Non seulement le fond de l'histoire est le même de part et d'autre, mais plusieurs vers de la complainte restent reconnaissables jusque sous les remaniements que leur a fait subir l'auteur du *Barzaz-Breiz*. On en jugera par le tableau suivant :

MARQUIZES DEGANGE	LE CLERC DE ROHAN
Merc'h oa d'ann duk euz a Rohan, Na oa nemed-hi hi unan;...	Merc'hik koantig euz a Rohan ; Ne oa merc'h nemet hi unan...
Etre daouzek vloaz ha trizek, En Rohan ez e koncluet Hi dimi d'ur markiz puissant...	Etre daouzeg ha trizek vloaz, Da oa d'ezhi kemer eur goaz...
Eun dijentil hi daremprede Euz a wad uhel ar roue...	Da oa d'ezhi ober dilen... Tre marc'heien ha baroned Hag a zeue d'he darempret
A gement hi daremprede Neb-hini d'ezhi na blije, [3] Ken deuas markiz Degange... Dre ma oa un den gallouduz... D'hennes roas hi c'harante...	Na blije nekun d'ei anhe, Met ann otrou baron Vaze. Dre ma oa leal ha gwirion, Hennes a blijaz d'he c'halon...
Tri miz anter e bet padet Ar solennite an eured...	Tri bloavez hanter e oa bet E plijadur an daou bried...
Ma renk 'r markiz mont d'ann [arme,] Allas! he gark hen goulenne.	Pa m'onn deuz ar goad huella Red eo d'in monet da genta.
Did, breur, belek, karg a roann Ma fried da vired breman.	Arra ' ta! kenderv, pa eo red, D'id a rann karg ouz ma fried...,

1. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, p. 519, note 1.
2. *Barzaz-Breiz*, 8^e^ éd., p. 173-185.
3. Variante (deuxième version).

Ho gen a gement a zeue
Hini d'*hi c'halon* na *blije*.

Eno oe klevet forz ha kri
Gant ar servijerienn ann tî...

Tec'h al lec'h-se, kef milliget,
Ann ifern a t'euz meritet !

Ma klevfe 'r Markiz, ma friet,
A ves-te bet ken ifrontet,
Ma ouife da ifrontiri
Vreofe did da hollizili

A skriv ann ez-han gant hi [gwad...]
P'aruas al lizer ganthan
Oa en ur gombat ar wassan.

Dre ma lenne ar paperou
Efase al lizerennou...

Pa oan o vont 'mez deus ar port
Braz ha bihan a grie forz.

Ser da vek, kloarek milliget,
Leun eo da galon a bec'hed.

Mar ve ma fried barz ann ti
A dorfe d'id da izili.

Gand he wad[1] hen deveuz skrivez

P'erruaz al lizer ganthan
Oa o'tonet deuz an emgann[2]

Tre ma oa o lenn al lizer
Teue ar baron ter-oc'h-ter...·

L'auteur du Barzaz-Breiz avait donc sous les yeux la *gwerz* populaire de la *Marquise Dégangé*, lorsqu'il composa le *Clerc de Rohan*. Pour la composition même, il est facile de voir comment il dut procéder. La *gwerz* lui fournissait le nom de Rohan. Étant donné sa préoccupation constante de prêter un caractère historique aux chants bretons et d'en reculer la date aussi loin que possible dans l'histoire, il fut amené à rechercher, dans les annales de la maison de Rohan, un fait pouvant avoir servi de point de départ à la légende : il découvrit que « Jeanne de Rohan, fille d'Alain, cinquième du nom,.. épousa en l'an 1236, Mathieu, seigneur de Beauvau, fils de René, connétable de Naples[3]. » Qu'advint-il de ce mariage ?

1. Dans la *Gwerz*, c'est la marquise « qui écrit avec son sang » ; chez de La Villemarqué, c'est le clerc.

2. De La Villemarqué n'a pas vu, paraît-il, que ce vers, sans doute fabriqué, ne rimait pas avec le précédent.

3. *Barzaz-Breiz* : Le Clerc de Rohan (argument), p. 173.

Fut-il heureux ou malheureux ? L'histoire sur ce point est muette. Silence précieux, car là où l'histoire se tait, l'imagination a carrière libre ; et voilà de La Villemarqué autorisé à nous donner le *Clerc de Rohan,* c'est-à-dire en principe la *Marquise Dégangé*, pour une ballade du XIII^e^ siècle se rapportant à Jeanne de Rohan et à Mathieu de Beauvau dont il a, d'ailleurs, soin de remplacer le nom trop français par son équivalent breton *Traon-ioly*[1]. Les deux principaux personnages ainsi authentifiés, que va-t-il advenir des autres ? Estimant sans doute que celui de la belle-mère est superflu, de la Villemarqué le supprime comme le poète populaire avait déjà supprimé le chevalier de Gange. Reste l'abbé. En pieux chrétien, de La Villemarqué ne peut accepter un instant qu'un prêtre dûment ordonné ait pu vouloir commettre un forfait aussi abominable qu'un inceste avec sa belle-sœur. L'abbé descendra donc au rang de simple clerc. Encore ce clerc, pour sauvegarder un peu plus les droits de la religion et de la morale, ne sera-t-il pas le beau-frère de la victime, mais son cousin à la mode de Bretagne, son *Kenderv*.

Arra'ta ! *Kenderv*, pa eo red
D'id a rann karg ouz ma fried[2].

Après ces changements qui ne portent que sur l'état civil des personnages, passons à ceux qui atteignent le

1. *Travnioly* ne correspond d'ailleurs pas à *Beauvau*, si *joli* n'est pas tout à fait la même chose que *beau*. Et comment le purisme de La Villemarqué n'a-t-il pas été offusqué par ce mot hybride dont une moitié reste française ? Notons qu'il a existé une famille bretonne du nom de Tronjoly, mais qui n'a rien à voir avec les Beauvau.

2. *Op. cit.*, p. 174.

fond même de la *gwerz*. Durant toute la première partie de son poème, de La Villemarqué suit à peu près la version populaire.

Il précise seulement certains détails, comme par exemple quand il nous représente le mari partant, non plus pour une guerre quelconque, mais pour la guerre d'Orient, pour la croisade.

Ken oe kaset kannad d'ann holl
Da vont d'ar brezel da zao-heol[1].

Il seyait à l'idéal poétique du V^te^ de La Villemarqué que son héros fût un croisé. D'ailleurs, l'histoire ne nous apprend-elle pas qu'en 1239, « trois ans après l'époque où eurent lieu les noces de Mathieu de Beauvau et de Jeanne de Rohan, le duc Pierre Mauclerc prit la croix, accompagné d'un grand nombre de seigneurs bretons[2] ? » Dans la *gwerz*, il est vrai, c'est au bout de trois mois que le mari est obligé de se séparer de sa jeune femme. Mais l'auteur du *Clerc de Rohan* a pris la précaution de changer ces trois mois en trois ans et même en trois ans et demi :

Tri bloavez anter e oa bet
E plijadur un daou bried[3].

Pareillement, alors que la *gwerz* oublie de nous renseigner sur le temps que dura l'absence du marquis, de La Villemarqué fait revenir celui-ci au bout d'un an, ni plus ni moins, pour l'excellente raison qu' « au com-

1. *Op. cit.*, p. 174. — Encore deux vers qui ne riment pas.
2. Ibid., p. 183, notes.
3. Ibid., p. 174.

mencement de 1241 » une trêve fut conclue « entre les Sarrasins et les chrétiens, dont la plupart s'embarquèrent immédiatement à Joppé pour revenir en Europe[1] ». Parmi ces dernières se trouvait évidemment Mathieu de Beauvau, attendu que, « la même année », on le voit « cité, à la requête de l'évêque de Nantes, à comparaître devant l'archevêque de Bourges pour avoir à se disculper d'*excès* dont il s'était rendu coupable ». Et le commentateur ajoute : « Ces excès, que l'acte d'assignation ne spécifie point, parce qu'ils étaient, je suppose, assez connus, sont, à n'en pouvoir douter, le meurtre de Jeanne de Rohan et du clerc son infâme calomniateur[2] ». On ne saurait, en vérité, mieux éclairer tour à tour la légende par l'histoire et l'histoire par la légende.

Il vient toutefois un moment où l'habile exégète éprouve quelque embarras, et ce moment est précisément celui où le poème du *Barzaz-Breiz* s'écarte résolument de la complainte populaire pour marcher dans ses propres voies, c'est-à-dire lorsque le suborneur éconduit machine sa vengeance. Dans la *gwerz*, le prêtre n'y va pas par quatre chemins ; il écrit au marquis :

La marquise fait des nuits blanches.
Vos garçons d'écurie sont friands,
Et votre femme est jeune
Et, qui plus est, inconstante.

Cela est peut-être énergique, mais d'une simplicité par trop brutale. La muse bretonne qui fréquentait au château de Nizon a un langage moins rude et des trouvailles

1. *Op. cit.*, p. 183.
2. Ibid., p. 183.

plus poétiques. D'abord, le Clerc de Rohan ne se contente pas d'une seule tentative auprès de la femme dont il a la garde. Conformément à la tradition classique, il recommence par trois fois. Puis, il connaît l'art de varier ses effets. Les phases de la séduction sont graduées, aussi celles de la vengeance. Après le premier échec, il tue le lévrier du seigneur ; après le second, il égorge son cheval ; après le troisième, un ange ayant détourné le coup dont il menaçait la mère, il poignarde l'enfant. Naturellement, au fur et à mesure qu'il accomplit chacun de ces meurtres, c'est Jeanne de Rohan qu'il dénonce à son mari comme la coupable. La mort du lévrier émeut à peine l'absent ; celle du cheval lui est déjà plus sensible ; celle de l'enfant le met hors de lui. Il accourt, plein de rage, récompense le clerc en le transperçant de sa lance et plonge son épée dans le cœur de sa femme avant qu'elle ait pu ouvrir la bouche pour se défendre.

Dans la *gwerz*, la marquise morte, le drame est fini. C'est tout au plus si, dans une strophe dernière, le poète nous montre l'âme de la victime gagnant le ciel, tandis que celle de son calomniateur est précipitée chez les diables. Les choses ne se passent pas avec cette brièveté nue dans *le Clerc de Rohan*. La pièce se termine par une sorte d'apothéose où un « seigneur prêtre », un prêtre authentique, cette fois, intervient pour jouer le rôle de voyant. Il évoque en une vision saisissante : au château, la mort d'une martyre et son bourreau près d'expirer de regret ; — au prochain carrefour, une charogne déterrée, en proie aux chiens, comme la Jézabel biblique ; — dans le cimetière, une dame vêtue de blanc, berçant un bel

enfant sur ses genoux, pendant qu'un lévrier fauve à sa droite et à sa gauche un coursier blanc allongent la tête pour lui lécher les mains. La lune éclaire le tableau. Puis soudain tout s'efface et seule s'élève dans l'ombre la voix du rossignol nocturne chantant le chant du paradis.

Nous sommes loin, comme on voit, de la rudesse rapide et un peu barbare de la *gwerz*. Tout cela est d'une richesse d'ornementation plus orientale que bretonne. Si bien que de La Villemarqué lui-même ne laisse pas, nous avoue-t-il, « de concevoir des doutes sur la réalité des détails ». Croyez qu'au fond il n'est pas dupe : ces détails, il sait mieux que personne où il les est allé prendre et que ce n'est pas la poésie populaire de la Bretagne qui les lui a fournis. A quelle source a-t-il donc puisé ? Son dessein n'était pas précisément de nous en faire la confidence, mais, dans sa préoccupation de nous donner le change, il nous a involontairement livré le secret. « Je trouve, dit-il, quoiqu'un peu loin de la Bretagne, et même au bout de l'Europe, une ballade où une femme, jalouse de la sœur de son mari, et voulant le brouiller avec elle, tue successivement son cheval, son faucon et son propre enfant, triple meurtre dont elle accuse sa belle sœur. Le mari hésite d'abord à croire au crime ; puis à la vue d'un couteau sanglant qu'on lui montre caché sous l'oreiller de sa sœur, il l'attache à la queue d'un cheval indompté. Mais le ciel ne veut pas que l'innocence soit punie : partout où tombe une goutte de sang de la victime pousse une fleur, et, forcé d'avouer son crime, la coupable subit la peine du talion. Alors, dans un tableau

final, qui rappelle tout à fait l'espèce de transfiguration de la ballade bretonne, on voit apparaître le cheval, le faucon et l'enfant au berceau, sur un lac formé du sang de la belle-sœur jalouse, et de ce lac sort le bras armé du couteau avec lequel elle a tué son fils ». Et l'auteur du *Barzaz-Breiz* conclut ingénieusement : « S'il n'y a point ici d'imitation, il y a certainement un admirable lieu commun de poésie populaire[1] ». Une référence renvoie en note à « la traduction des *Chants Serviens*, de Wuk, par Mme Voïart, t. I, p. 212 ». L'indication de la page est inexacte : au lieu de 212, il faut lire 222. La pièce est intitulée : *Le Couteau d'or*. Le schéma qu'en a donné de La Villemarqué, — et que je viens de transcrire ci-dessus — permet d'en prendre une idée *à peu près* exacte. Je dis à peu près, car, même quand il analyse, de La Villemarqué enjolive. Je n'en citerai pour preuve que ce fragment par où se termine le chant slave :

> Mais à l'endroit où elle tomba morte,
> La terre ébranlée enfanta un lac profond.
> Sur le lac voguait un coursier noir ;
> A ses côtés voguait un berceau d'or ;
> Sur le berceau perchait un gris faucon ;
> Dans le berceau reposait un enfant endormi ;
> Tout près de son cou la main de sa propre mère
> Armée du fatal couteau d'or.

On ne voit pas que le lac soit un « lac de sang », ni que ce sang soit celui de la belle-sœur jalouse ; et, quant au « bras qui sort du lac », il semble que de La Villemarqué l'ait aperçu à travers quelque réminiscence de la

1. *Barzaz-Breiz*, p. 183.

légende galloise qui fait surgir ainsi des eaux le bras d'Arthur.

En tout cas, nous voilà fixés : le *Clerc de Rohan* a été imité en grande partie de la ballade serbe, *Le Couteau d'or*, et l'imitateur est de La Villemarqué. Celui-ci s'est borné, pour tout changement, à blanchir le cheval noir (raison d'esthétique, je suppose), à transformer en lévrier le faucon qui ne lui paraissait sans doute pas assez couleur locale, et, le lac étant un accident géographique peu commun en Bretagne, à le remplacer par un cimetière. Nous sommes, en mesure, par la même occasion, de déterminer les dates extrêmes dans l'intervalle desquelles fut fabriqué *le Clerc de Rohan* : ce ne put être, en effet, qu'entre 1834, date de la publication des *Chants populaires des Serviens* par M^me^ Elise Voïart, et 1839, date de la publication du *Barzaz-Breiz*. Mais le plus intéressant à retenir, c'est que nous surprenons ici un des procédés de composition vraisemblablement habituels à de La Villemarqué. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre la critique s'attache à démêler dans le *Barzaz-Breiz* ce qui est de source authentiquement populaire d'avec ce qui appartient en propre à l'auteur du recueil. Un des éléments essentiels de ce travail consistera à rechercher quels sont les livres que le châtelain de Nizon a pu connaître avant 1839 et auxquels il a pu faire des emprunts. Il est acquis que, dans la liste de ces livres, figurent d'ores et déjà les *Chants des Serviens*.

III

Je suis loin d'avoir tout dit sur la complainte bretonne qui fait l'objet de cette étude. Mais il est temps de clore son odyssée. En résumé, il reste :

1° que, sous sa forme primitive, cette complainte bretonne est la mise en œuvre d'un fait-divers languedocien introduit en Bretagne au XVIII[e] siècle par le colportage.

2° qu'avant de passer, sous une nouvelle rubrique, dans le *Barzaz-Breiz* ou *Histoire poétique de la Bretagne*, elle s'est compliquée, en route, et pour une bonne moitié, d'un apport slave.

Il est difficile, après cela, d'y découvrir, à part la forme, quoi que ce soit de breton.

LE MYSTÈRE EN MOYEN-BRETON

DE LA

DESTRUCTION DE JÉRUSALEM

PAR P. LE NESTOUR.

Parmi les textes bretons dont s'est servi D. Le Pelletier, quand il a composé son dictionnaire breton-français, se trouvait la « tragédie » de la *Destruction de Jérusalem*. C'était une œuvre manuscrite [1] dont Le Pelletier faisait remonter la composition à une époque antérieure à l'imprimerie.

Nous avons relevé de ce texte environ 160 citations, d'importance très inégale. Elles ne sont parfois que d'un mot ; d'autres fois, au contraire, elles contiennent plusieurs vers, et souvent elles sont accompagnées d'indications précises sur la donnée des scènes auxquelles elles ont été empruntées.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rassembler les plus importants de ces fragments, d'essayer de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, le plan de la pièce d'où ils sont tirés, et de rechercher si, comme la plupart des mystères armori-

1. Cf. col. 357, au mot *goulc'her*.

cains, cette « tragédie » n'était pas imitée de quelque œuvre française.

La guerre de Vespasien et de Titus en Judée, qui se termina par la prise et la destruction de Jérusalem, est un des événements historiques qui ont, avant le XVe siècle, le plus fréquemment inspiré les littératures chrétiennes de l'Europe. La légende pieuse s'en empara. Le massacre des Juifs, la ruine de leur capitale furent considérés comme la punition encourue par le peuple hébreux pour avoir mis à mort le Christ ; dans l'imagination populaire, Vespasien et son fils devinrent les ministres de la Vengeance divine. De cette idée procèdent des récits comme celui que nous a conservé le texte irlandais intitulé *Dighail fola Crist* « Vengeance du sang du Christ » , qu'on peut lire dans le manuscrit n° 1 du fonds celtique de la Bibliothèque nationale et dans un certain nombre d'autres manuscrits irlandais. De là aussi un récit romanesque en français de la Destruction de Jérusalem. De là encore deux mystères français, l'un manuscrit, qui est l'œuvre d'Eustache Mercadé, poète contemporain de Charles VII, l'autre, imprimé sans nom d'auteur, et dont on possède au moins sept éditions. La plus ancienne remonte à l'année 1491 ; la plus récente est datée de 1531.

Le premier de ces mystères se trouve dans un manuscrit du XVe siècle, n° 625 de la Bibliothèque d'Arras. Il y fait suite à un mystère de la Passion, vraisemblablement du même auteur, et qu'il semble continuer. Il a pour titre la *Vengeance Jhesu Crist*.

La Vengance de Nostre Seigneur est le titre que portent

les trois premières éditions du second mystère [1]; mais dans l'édition publiée à Paris en 1510, chez Jehan Trepperel, l'œuvre prend un titre nouveau : *La vengeance et destruction de Hierusalem executée par Vespasien et son fils Titus* [2].

Ce titre rappelle singulièrement celui du mystère cité par D. Le Pelletier. Aussi, quand on sait que les œuvres dramatiques bretonnes ne sont pour la plupart que des arrangements de pièces françaises, on est amené à se demander si la « tragédie » armoricaine n'est pas une imitation de l'édition de 1510 du mystère français de la *Vengeance et destruction de Hierusalem*.

D. Le Pelletier a bien déclaré que le texte qu'il avait entre les mains était plus ancien que la découverte de l'imprimerie. Mais il a pu se tromper. Le vocabulaire de la pièce bretonne ne diffère guère de celui des ouvrages qui nous sont restés de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

En tout cas, une étude très rapide des fragments conservés par Le Pelletier suffit pour montrer que l'auteur breton a eu sous les yeux le second mystère français, soit imprimé, soit manuscrit, et qu'il s'en est fréquemment inspiré.

La pièce française est divisée en quatre journées. Au début de la première journée, Jérusalem est en liesse. On s'y prépare à fêter la Pâque par des danses et des

1. La première édition (1491) a été imprimée à Paris chez Antoine Vérard. C'est un in-folio gothique à 2 colonnes de 212 ff., avec épître dédicatoire au roi Charles VIII.

2. In-4° gothique.

chants exécutés devant le Temple, sous les yeux de Pilate et de Caïphe. En vain des sages murmurent. Leurs menaces n'ont d'autre effet que de provoquer la risée générale. Dieu, irrité, décide de châtier les Juifs. Toutefois, comme il ne veut frapper que les pécheurs endurcis, avant que son bras s'appesantisse sur eux, il va donner des signes éclatants de sa colère. Le tonnerre retentit, le Temple s'entr'ouvre, une épée flamboyante apparaît au-dessus de la cité, et dans les airs passent des chars remplis d'hommes qui combattent. Le prophète Jésus Anay fait entendre de tous côtés ce cri menaçant : Malheur à Jérusalem !

Ve, ve,
Ve, Ve, Ve Hierosolimis !

La scène est brusquement transportée en Espagne. Vespasien, atteint de la lèpre y fait en vain appel à l'art des médecins. Dieu lui envoie l'ange Uriel, sous le costume d'un pèlerin ; l'ange suggère à Vespasien l'idée de faire venir de Jérusalem la Sainte Face, lui assurant que la vue de cette relique suffirait à le guérir. Vespasien se laisse convaincre et dépêche des gens à Jérusalem pour obtenir de Vérone qu'elle consente à apporter en Espagne la pieuse image.

Les messagers ont trouvé Vérone, qu'un ange avait prévenue de leur arrivée. Elle accepte de les suivre jusqu'à Vespasien, et le miracle annoncé s'opère.

Tibère en apprend la nouvelle. Étonné des récits merveilleux qu'on lui avait faits sur la vie du Christ, il avait déjà demandé au Sénat romain de reconnaître

Jésus comme dieu. Cette fois il s'irrite contre Pilate, persécuteur de Jésus, le mande à Rome et le condamne à l'exil. Pilate, jeté en prison à Lyon, s'y donne la mort dans un accès de désespoir.

Cependant Caligula succède à Tibère, Claude à Caligula et Néron à Claude. Néron veut faire placer sa statue dans le temple de Jérusalem. Cette prétention révolte les Juifs. Dans leur indignation, ils mettent à mort le gouverneur romain Festus. Vespasien et Titus sont envoyés à la tête d'une armée pour les réduire. Alors va commencer la vengeance du Christ et le châtiment de ses bourreaux. L'expédition romaine arrive bientôt en Judée et s'empare d'une première place forte, Jonaspare, que le général vainqueur abandonne au pillage.

Au début de la troisième journée, Vespasien assiège Jotapate. Cette ville est héroïquement défendue par Josèphe, mais l'eau va manquer, et les Juifs enfermés dans la ville sont exposés à mourir de soif. Un des assiégés se dévoue et va, pendant la nuit, puiser de l'eau à une citerne située en dehors des murs. Pour tromper la surveillance des Romains, il rampe sur la terre couvert de la peau d'un chien. Mais c'est en vain que les Hébreux dépensent leur courage et leurs ruses. La ville, un jour, est prise et dévastée. Josèphe seul est épargné, le vainqueur lui fait grâce pour le récompenser de son indomptable énergie.

Sur ces entrefaites meurt Néron. Galba lui succède, puis Othon et Vitellius se disputent l'empire.

Vespasien marche sur Jérusalem, que désolent déjà

la sédition et le pillage. Jésus Anay parcourt encore la ville en lançant de nouveau son cri de sinistre augure : Malheur à Jérusalem ! Les Juifs sont sommés de se rendre. Pour toute réponse, ils se jettent hardiment sur les Romains. Mais leurs sorties sont repoussées. Les fils d'Anne et de Caïphe, qui ont succédé à leurs pères, sont faits prisonniers, écorchés vifs et pendus.

Cependant Rome et l'empire sont en proie aux rivalités d'Othon et de Vitellius. Le Sénat ne voit d'autre remède aux maux que cause la tyrannie de Vitellius vainqueur que d'offrir la pourpre à Vespasien. On députe vers lui des sénateurs pour la lui proposer . Il refuse d'abord avec modestie, puis finit par se rendre aux sollicitations dont il est l'objet. Il part pour Rome, laissant à Titus le commandement de l'armée de Judée.

A Jérusalem on meurt de faim. Les plus forts arrachent aux plus faibles les vivres qu'ils avaient pu cacher. Une mère pousse la fureur jusqu'à tuer son enfant, qu'elle fait cuire et qu'elle dévore. Enfin le Temple devient la proie des flammes. La ville est prise d'assaut et saccagée ; les habitants sont égorgés ou vendus comme esclaves. Quelques-uns seulement sont réservés pour le triomphe du vainqueur.

Tel est, résumé à grands traits, ce mystère qui ne compte pas moins de vingt-deux mille vers, et dont s'est manifestement inspiré l'auteur de la pièce bretonne.

Comme le poète français, en effet, il montre Dieu envoyant aux Juifs des signes précurseurs de sa colère, et faisant apparaître dans le ciel des chariots de gens armés qui traversent les nues. Dans le mystère français, Dieu, s'adressant aux Juifs, leur dit :

O traistres Juifs, qui ne voulez cesser
vos oultrages, poures gens desvoyez,
et pour signe céleste que voyez
ne redoubtez vostre malle fortune,
qui vous sera généralle et commune,
dedans brief temps par trop vous desvoyer
un autre signe ie vous vois envoyer
plus merveilleux que les aultres passez.

« Nota que icy lespee flambante doit apparestre sur la cité de Hierusalem avec le chariot et les hommes combatans en l'air.

CAYPHAS

Le dyable d'enfer y ayt part
aux signes et aux signemens.

RABY

Si ce sont grands enseignemens
merveilleux et admiratifs.

Comparez Le Pelletier au mot *kerse*, col. 493 :

« . . . . . **Querz eno me a guel**,

je vois là un prodige : c'était une apparition d'armée céleste. »

Le vers suivant rappelle aussi le discours de Dieu aux Juifs :

Dre n'o em castysent, ha na mennent pardon,

parce qu'ils ne se corrigent ni ne demandent pardon (col. 593, *menna*).

Ce dernier vers peut encore d'ailleurs être rapproché des paroles que Justice, dans le mystère français, adresse

à Dieu pour lui demander le châtiment des coupables :

> ... Si te supply, mon Dieu, souverain père,
> qu'il te plaise que ie qui suis iustice,
> selon raison de leurs maulx les pugnisse
> cruellement sans plus en endurer.
> *Trop obstinez ils sont en leur malice.*
> Pugnir les fault de faict sans différer.

L'auteur breton, aussi bien que son modèle français, mettait en scène le prophète Jésus Anay. Le Pelletier (col. 379, *Gwa*) écrit : « Dans la *Destr.*, où ce mot est fréquent, il est toujours écrit *gwaff*, excepté une fois *goa :* **Goa Jerusalem**, *malheur à Jérusalem!* »

Il n'est pas douteux qu'il s'agisse ici des prédictions que le prophète insensé répète dans plusieurs scènes de la pièce française.

Nous retrouvons dans le mystère breton l'histoire de cet Hébreux courageux qui, pendant le siège de Jotapate, se glisse la nuit, couvert d'une peau de chien, jusqu'à cette citerne dont l'eau peut seule empêcher les assiégés de mourir de soif. Il semble bien certain, en effet, que ce soit à cet épisode que se rapportent deux des vers cités par Le Pelletier, col. 301, au mot *fest:*

> ...**Me a gray d'yt Autrou caffout dour**,
> **Fest ez ouff hoantec da sycour**,

Je te ferai, seigneur, trouver de l'eau, empressé que je suis et désireux de te secourir.

Comparez les paroles d'Éléazare dans la scène française correspondante :

JOSEPHUS.

Jullien, c'est bien entendu :
de nuyt sera ce voyrement,
et en lieu de tout vestement,
celui de nous qui sortira
une peau de chien vestira
sur sa chair à grandes oreilles,
et puis en traînant nos bouteilles,...
il semblera q̄ ung chien se soit,...

OMAS.

Je vous pry soit fait en ce point.
Mais entre nous fault aviser
lequel se vouldra déguiser
et prendre la charge sur soy.

ELEAZARE.

Je suis content que ce soit moy
qui yra la première fois.

Et plus loin :

JULLIAN

.....Sus qui sortyra
pour ce faire ?

ELEAZARE,

Qui ce sera ?
iay dit une fois que gyroye.
iamais ie ne men desdiroye,
et ne scay qui men adviendra,
mais toutefois quant on vouldra
ie seray tout prest de sortir.

Le rapprochement entre ces deux passages des mystères breton et français nous semble assez légitime.

On en pourrait dire autant à propos de ces vers évidemment tirés d'une scène du siège de Jérusalem et rappelant ce drame horrible de la mère qui dévore son

enfant pour apaiser sa faim : Le Pelletier, au mot *arabat*, col. 17, écrit : « Ce mot doit avoir signifié *horreur*, car je le trouve dans la *Destruction de Jérusalem*, où une mère, pressée par la faim et tentée de manger son enfant, dit :

Nac ez caffo mam nep tam mat
A quyc he map, querz arabat.

Et qu'une mère trouve bon aucun morceau de la chair de son fils, certes il est horrible. »

A ces rapprochements on peut faire une objection à première vue sérieuse. Tous ces épisodes relatifs aux sièges de Jotopate ou de Jérusalem se retrouvent chez Josèphe. C'est à lui que l'auteur du mystère français les avait tout d'abord empruntés. Il n'est pas jusqu'aux prodiges qui apparaissent sur Jérusalem au début des deux pièces qui ne soient racontés par l'historien hébreux. N'est-on pas en droit de supposer que le poète breton a tiré directement de Josèphe le récit de tous ces événements ? Les ressemblances signalées plus haut entre les deux mystères ne sont pas si frappantes, après tout, que l'imitation de la première dans la seconde soit absolument incontestable. — Sans doute, mais il existe entre le mystère français et la « tragédie » bretonne d'autres ressemblances, beaucoup plus concluantes, et quand on les a constatées, il semble bien difficile de mettre en doute la légitimité des rapprochements que nous venons de faire.

Ce n'est pas seulement, en effet, quand le poète français s'est inspiré de Josèphe qu'il a été imité à son tour par l'auteur du mystère breton. Sur plus d'un point la

pièce française s'écarte de l'histoire de Josèphe, et la tragédie bretonne s'en écarte aussi pour suivre le vieux drame français. Josèphe n'a rien dit, et pour cause, de la lèpre dont Vespasien aurait été atteint, ni de sa guérison miraculeuse à la vue de la Sainte Face. Il ne dit rien non plus de la députation que le sénat romain aurait envoyée à Vespasien pour le décider à accepter l'empire. Il raconte, au contraire, avec force détails (l. IV, ch. 37) comment ce fut l'armée de Judée qui proclama Vespasien empereur.

Josèphe enfin n'attribue aucun rôle dans la guerre ni à Pilate, ni à Caïphe, ni à Anne, ni aux fils d'Anne et de Caïphe. C'est ce que fait cependant le poète français. Désireux de montrer d'une manière plus éclatante que la destruction de Jérusalem est bien la vengeance que Dieu tira des Juifs pour la mort du Christ, il n'hésite pas à donner des entorses à la vérité historique, à prolonger la vie de personnages morts bien avant l'arrivée de Vespasien en Judée, à montrer la main de Dieu s'appesantissant non seulement sur les auteurs principaux de la condamnation de Jésus, mais sur leurs enfants mêmes.

Or tous ces détails, vraisemblablement dus à l'imagination du poète français, se rencontrent dans le mystère breton. A moins de supposer que les auteurs des deux pièces les aient puisés à une source commune aujourd'hui perdue, il faut bien admettre que le poète breton les a empruntés au drame français. Il devient alors infiniment probable que c'est de ce drame seul qu'il a également tiré toutes les scènes, tous les épisodes que nous citions précédemment et que l'auteur du mystère français avait trouvés dans l'histoire de Josèphe.

Il y a d'ailleurs entre certains passages des deux œuvres dramatiques une telle ressemblance de termes et d'expressions qu'il nous paraît impossible de douter de bonne foi d'une imitation immédiate de l'œuvre française par l'écrivain breton.

Voici, par exemple, ce qu'écrit Le Pelletier au mot *flach* (col. 305):

« ....Il est écrit *flaig* dans la *Destruction de Jérusalem*, où il semble être employé au sens de couler, distiller. *C'est là où il est parlé de la Véronique, qui essuya la face du Sauveur*, **carguet a huez**, *chargée de sueur*. **Pan edoae sec'het hep quet flaig**, *lorsqu'elle fut essuyée sans plus couler*..... »

Comparez ces vers du mystère français :

O roy Jésus mon père créateur,
mon rédempteur, qui de ta sainte face
Prendre voulus *pour oster ta sueur*
Qui de labeur descendait et douleur
Cet essuyeur où gist ta sainte face...

Comparez surtout ce vers breton aux extraits suivants de la pièce française :

« ...**Pentet hep fy dyen certen en lyen guen**

Peint sans doute..... en toile blanche. C'est le portrait du Seigneur » (Le Pelletier, col. 221, *dienn*).

VÉRONE.

.....*En un beau drap de lin*
Il me donna sa pourtraiture,
plus claire, plus nette, plus pure
que n'est le beau ciel cristallin.
.....Et en oultre ie vous dy bien

que Jésus dessus son visaige
imprima ceste doulce ymage.
Oncques peintre ny mist couleur,
mais seulement le doulx sauveur
mist *mon drap de lin* que iavoie
sur son vis....

L'imitation ne nous paraît pas contestable.

Voici deux vers qui rappellent aussi singulièrement des paroles adressées à Vérone par Vespasien :

An re dre avy peur dyen
A lazas map Doe a voe den

Ceux qui par envie.... tuèrent le fils de Dieu qui se fit homme (col. 221. *dienn*).

VESPASIEN

Véronne, mettez là la main
Et pour certain ie vous prometz
que ie ne cesserai iamais
de trouver aucune apparence
pour vengier la malivolence
des faulx juifs qui par leur cautelle
Firent donner une sentence
sur la divine sapience
du hault Dieu qui est immortel.

Le mystère français nous fait assister au meurtre d'Agrippine, qui s'accomplit en présence de Néron. Avant d'être frappée, Agrippine, s'adressant à son fils, lui dit :

O mon filz, pensez vostre cas,
Gardez d'encourir vitupere,
faites vos choses par compas,
ainsi queung saige hõme doit faire.
Mon amy ie suis vostre mère,
en mon ventre vous ay porté.

Ne peut-on pas rapprocher de ces deux derniers vers cette citation de Le Pelletier (col. 306, *flam*).

« Dans la *Destruction de Jérusalem*, une mère dit à son enfant :

Ma map a douguys nao mis flam,

mon fils que je portai neuf mois entiers. »

Bien que Le Pelletier ne dise pas expressément de quelle mère il s'agit, la comparaison semble bien s'imposer.

Des ressemblances plus certaines existent encore entre les deux pièces à propos de l'offre de l'empire que le Sénat fait à Vespasien :

Ne gouffen guel remet eguet ez leuzret scaff
D'a-guyt Baspatian...

Je ne sache pas de meilleur remède que de députer promptement pour faire venir Vespasien (Le Pelletier, col. 228, *evit*).

Dans le mystère français le sénateur Drace s'exprime en ces termes :

Qui me croira rien nescripron,
mais aucun d'entre nous iront,
Et lui prieront instantement
qu'il prenne le gouvernement
et l'empire de la cité.

Les députés du Sénat arrivent en Judée et soumettent à Vespasien l'objet de leur mission :

Mar douch hoantec d'a m'quempret, a redec huec hoz trugarequaff,

Si c'est votre désir de me choisir (ou prendre), je vous

remercie avec empressement, leur répond Vespasien dans la pièce bretonne.

Pan eu hoz grat, hoz plugeadur,
Ma hoz reffusen na ven fur,

Puisque c'est votre volonté et votre plaisir, si je vous refusais je ne serais pas sage (col. 481, *kempret*).

Vespasien fait, dans la pièce française, une réponse semblable aux députés du Sénat.

Dans les deux mystères également il reproche à Anne et à Caïphe leur conduite à l'égard du Christ. Dans la pièce bretonne il les accuse d'avoir été

Keffran d'a Jesu map Doue,

partie opposée à Jésus, fils de Dieu (col. 470, *Kefran*).

Nous avons vu enfin dans le mystère français les fils d'Anne et de Caïphe faits prisonniers dans une sortie, écorchés vifs et pendus. On pourrait supposer que c'est d'eux qu'il s'agit dans ce passage du drame breton :

Creguet ho dou e treyt d'an knec'h e pen d'an tnaou

Pendez-les tous les deux, les pieds en haut et la tête en bas (col. 150, *cnec'h*).

Ne serait-ce pas aussi l'un d'eux qui s'écrie :

Lyst ma croc'han, n'am dyspennet,

Laissez ma peau, ne me déchirez pas !

Quoi qu'il en soit, les rapprochements précédents suffisent largement pour nous permettre de conclure que l'auteur du mystère breton de la *Destruction de*

Jérusalem a eu sous les yeux la pièce française imprimée pour la première fois chez Vérard en 1491, et qu'il s'en est fréquemment inspiré.

Il ne faudrait pas croire cependant que le poète breton se soit borné à traduire ou simplement à paraphraser le mystère français. Les citations de Le Pelletier permettent d'établir, en effet, qu'il s'en est plus d'une fois écarté.

Il n'a pas craint, notamment, de donner plus encore que son modèle des accrocs à l'histoire et à la chronologie.

Pour que le châtiment des Juifs fût plus complet, il a fait vivre Hérode jusqu'à la guerre de Judée. Hérode ne figure pas parmi les personnages de la pièce française. Il en est, au contraire, fréquemment question dans les citations de Le Pelletier. Nous avons relevé six passages relatifs à une entrevue d'Hérode et de Titus, dans laquelle le roi juif fait au général romain de superbes présents.

Col. 181, au mot *crès* ou *crez* « habillement fait de grosse toile, en façon d'un grand juste-au-corps, » Le Pelletier écrit : « Il y a lieu de croire que ce mot a signifié quelque habit de plus grand prix, puisque l'auteur de la tragédie sur la destruction de Jérusalem fait offrir par Hérode à l'*empereur* Tite, entre autres présents,

tregont cres,
trente chemises ».

Il lui offre en même temps

tregont feuzr fin sebelines,

trente fourrures fines de zibelines (col. 502, *feuzr*),

tregont sparfel ha houtonner,

trente éperviers et houtonniers (col. 442 *houtoner*).

Il lui donne encore d'autres oiseaux de proie (col. 279, *er*), des mulets (col. 608, *mil*). Il lui dit enfin :

Me roy d'oc'h dybret (ha ?) brydet
Tregont cousr ha tregont genet,

Je vous donnerai trente coursiers et trente genêts sellés et bridés.

Dans la « tragédie » bretonne figuraient deux autres personnages dont la pièce française ne dit rien, saint Jacques et Volusien :

« Je trouve dans la *Destruction de Jérusalem*, dit Le Pelletier, *ostys* au sens de pèlerin, étranger :

Ma ostys quer, dyff leveret
pyu ouch n'a pe ban ouch duet
d'an lech man?...

Mon cher pèlerin, dites-moi qui vous êtes, et d'où venez en ce lieu ci. Celui qui interroge était Volusien, homme de grande qualité et non résidant au pays, et l'autre personnage est saint Jacques, qui était en voyage et pèlerin » (col. 440, *hostis*).

Il est de nouveau question de saint Jacques au mot *bannez* (col. 37) :

« . . . Quant à la signification de *goutte* au sens métaphorique, je la trouve dans la tragédie de la *Destruction de Jérusalem*, en ces paroles où il est dit que saint Jacques fut enfermé dans un lieu où il ne voyait goutte :

en lec'h n'a guelo bannec'h quet

au lieu où il ne verra goutte. Et le saint se plaignant à Dieu dans sa prière dit :

ne guelas [1] bannec'h,

je ne vois goutte.....»

Ces deux citations suffiraient à montrer que le mystère breton était assez différent de son modèle français.

Cette constatation devait nous amener à nous poser une question : le poète breton n'aurait-il pas eu sous les yeux une copie du mystère de *la Vengeance* de Mercadé ? N'aurait-il pas essayé de fondre dans son drame deux œuvres différentes, mais traitant du même sujet ? Ne se serait-il pas inspiré de toutes les deux ? Le texte d'Arras n'ayant, à notre connaissance, été nulle part analysé, nous écrivîmes à M. le Conservateur de la Bibliothèque de cette ville. Voici ce qu'il nous répondit :

« Aux dernières pages du manuscrit d'Arras on lit : « Cy s'ensuit la table où sont les noms des personnages « de la vengeance de J. C., sans compter les person- « nages muets, somme de ces personnages cy devant « escripts, tous parlans, cent et neuf, » etc., etc.... J'ai lu attentivement la liste des personnages *parlans ;* or *les noms d'Hérode, Volusien et saint Jacques n'y figurent pas.* »

Nous ne voyons donc pas à quelle œuvre le poète breton aurait pu emprunter les scènes que nous venons de signaler. Faut-il en conclure qu'elles soient de son invention ? Nous n'oserions l'affirmer. Les hardiesses

1. *Guelaf* (?)

chronologiques ne sont pas pour faire reculer les auteurs des drames bretons, mais nous doutons fort que notre vieux poète ait inventé le nom savant de Volusien. Il est plus probable qu'il l'a trouvé, avec les scènes dans lesquelles figure le personnage de ce nom, soit dans quelque drame plus ancien, aujourd'hui perdu, soit dans quelque récit légendaire d'origine française.

Hérode n'est d'ailleurs pas le seul personnage dont notre auteur ait considérablement prolongé l'existence. Il semble bien qu'il ait fait vivre Pilate jusqu'à la destruction de Jérusalem. Trois citations de Le Pelletier permettent cette hypothèse :

« Je trouve dans la *Destruction de Jérusalem* un endroit où l'on rapporte les paroles de Pilate à l'empereur qui le somme de se rendre :

Ne graf forz glan ahanot muy eguet a coz botou,

Je ne fais pas plus de cas de vous que de vieux souliers » (col. 310, *forz*).

« Staotet eu an gaffr en ho laffrec,

la chèvre a pissé en votre culotte. C'est Tite que l'on fait parler ainsi à Pilate » (col. 518, *lavrec*).

« Hoguen Pylat ho flatr bepret
Ho em renta, ne credont quet,

Mais Pilate leur souffle sans cesse de se rendre. Ils ne le croiront pas » (col. 306, *flâtra*).

L'hypothèse que nous fondons sur ces trois citations trouve une confirmation dans une « tragédie » bretonne de la *Destruction de Jérusalem* que possède en manuscrit

la Bibliothèque nationale [1]. C'est une pièce assez courte. Elle ne contient que trente-sept scènes, avec un prologue et un épilogue, et se jouait en une seule journée. Le manuscrit est du XIX^e siècle.

Dans cette pièce, Pilate assiste à la ruine de Jérusalem, et ce n'est qu'après la prise de cette ville qu'il se donne la mort en se noyant.

De cette concordance entre les deux « tragédies » il ne faudrait pas déduire cette conclusion que le manuscrit de la Bibliothèque nationale nous ait conservé un arrangement moderne du vieux mystère de la *Destruction de Jérusalem*. Celui-ci, en effet, nous croyons l'avoir suffisamment établi, suivait de près le plan de la pièce française imprimée à la fin du XV^e siècle. Il ne mettait pas seulement en scène les faits, les évènements relatifs au siège de Jérusalem : il transportait le spectateur tantôt en Espagne auprès de Vespasien, tantôt à Rome dans l'enceinte du Sénat, tantôt enfin sous les murs de toutes les villes dont Vespasien et Titus s'emparèrent avant d'aller mettre le siège devant la capitale de la Judée.

Le mystère breton moderne, au contraire, ne contient que l'histoire du siège de Jérusalem.

Aussi Luzel s'est-il trompé quand il a écrit en tête du manuscrit qu'il a légué à la Bibliothèque nationale : « Pièce très rare *et très ancienne* ». Il y aura vu sans doute le mystère cité par Le Pelletier, alors qu'il n'avait entre les mains que l'œuvre plus que médiocre du Père Mésanstourm. « Le Père Mésanstourm, écrit-il lui-

1. Fonds celtique, 61.

même dans un journal de voyage, auteur de la *Destruction de Jérusalem*, était, dit-on, de Lanhouarneau ».[1] Il est peu vraisemblable que l'on ait gardé le souvenir de l'auteur d'une œuvre depuis longtemps perdue. La chose serait d'autant plus étrange que nous ne savons presque rien des vieux poètes dramatiques bretons, que nous ignorons jusqu'à leurs noms mêmes. Il est plus légitime de penser que le Père Mésanstourm, s'il a écrit un mystère de la *Destruction de Jérusalem*, est l'auteur du texte que la Bibliothèque nationale doit à la générosité de Luzel.

On peut d'ailleurs fort bien admettre que ce texte est un arrangement de la dernière journée de l'ancien mystère.

Cet arrangement, en tout cas, est dépourvu de tout intérêt. S'il a conservé quelque chose du plan du vieux drame, il n'en a rien gardé ni dans la langue, ni dans la versification.

La langue du texte cité par Le Pelletier est d'un breton encore très pur. C'est la langue des ouvrages bretons de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^, avec, peut-être, un certain nombre de formes archaïques. Les mots d'origine française y sont, en somme, assez rares. Ils abondent, au contraire, dans la tragédie moderne, au point qu'elle semble parfois écrite en un français affublé de terminaisons bretonnes. Qu'on en juge par les vers suivants :

1. V. Le Braz, *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*, p. 434, n. 1.

Enfin tut miserabl, prest on da finissin.
Apezet o Coler, ô courag, ô fury (p. 16).
O Cavailler brillant, plaisant eo ô comso (p. 57).
A dlé crial vengans voar crimo ar mechant (p. 87).

La versification du texte de la Bibliothèque nationale n'est pas moins moderne que son vocabulaire. La pièce est écrite en vers de douze syllabes, rimant deux à deux, sans assonances internes. La versification du vieux mystère était, au contraire, compliquée et savante, comme celle des œuvres les plus anciennes de la poésie bretonne[1].

Tout ce qu'on peut donc supposer, c'est que le Père Mésanstourm a eu entre les mains un exemplaire du vieux mystère breton, et qu'il nous a laissé un arrangement très moderne de la dernière journée.

En tout cas, ce qui nous semble bien acquis, c'est que la « tragédie » dont Le Pelletier nous a conservé des fragments était une imitation du mystère français imprimé pour la première fois chez Vérard en 1491, et très probablement de l'édition donnée en 1510 par Jehan Trepperel. C'est dans cette édition, on s'en souvient, qu'apparaît pour la première fois ce titre de *Destruction de Jérusalem*. Le mystère breton serait donc loin d'être aussi ancien que le prétendait Le Pelletier. La pièce française que nous avons analysée ne serait d'ailleurs pas seule à avoir servi de modèle au poète breton, puisque des personnages et des scènes mentionnés par Le Pelletier n'y figurent pas. Comme on ne les retrouve pas non plus dans l'œuvre de Mercadé que possède la Bibliothèque d'Arras, l'on est amené à se demander s'il n'au-

1. V. Ernault, *Revue celtique*, t. XX, p. 214.

rait pas existé un troisième mystère français de la *Destruction de Jérusalem*, dans lequel l'auteur breton aurait trouvé, avec le nom de Volusien, les scènes auxquelles ce personnage était mêlé.

UNE CHANSON BRETONNE :

LA MORT DE DUGUAY-TROUIN

PAR P. LE ROUX.

Il y a, dans la partie de la Collection Penguern acquise il y a quelques années par la Bibliothèque nationale [1], une chanson sur la mort de Duguay-Trouin. Je la crois inédite ; elle a été écrite, probablement sur la demande de Penguern, par un paysan breton à l'écriture un peu grossière, qui a tant bien que mal transcrit ce qu'on lui chantait ou ce qu'il savait lui-même. En voici la reproduction exacte, chaque ligne correspondant à une ligne du manuscrit.

CHANSON DUCGAIT.

1

Me ho supli officourien ol dut arvour
navikerien : or soudartet ac ar vartolotet
general duc gait so decedet.

2

Justice cadres commandamant an arme ar :
Soutent vras da curunent a roue : our hol er
vrou credet y nassurance lacat ara boin da
souten ar francs :

1. Bibliothèque nationale, Fonds celtique, nº 112, pp. 158-160.

3

ducgait daelou ni seaulagad a laret adieu
a galon vat : da roue a da rouanes chan glahars
bras chan a fin déhés : da duc de louis ker couls
a da princes dre ar maro he deus he surprenet :
a dre glevet he deus colet he vues a lac ar
francs trisdiges.

4

Pe peus caon a trisdiges da varo dugait bars y
pales : a partout dre ker oin glaharet cleouet
prec a neon mar. oie décédet : a-h-y keroual
y cleouet y oie maro la cat ra y boin da
souten ar vro.

5

Maro te so crit drais ar bord da veso suprenet
paspord : na respetas na bian na bras non
pasportage tout fot dit ho chas : na prin na
duc na manarch na belec rac se pretante
tout a memes andret a doliou crit pa deus
as da couha a groias nerce deus do lase.

6

deus ar vrou sose so rouanes. a neus bet y
haon bras alies. da velet ducgait clouet he oie vaillant
bicouas neus bet ni sord contantamant. y clevoit
prec a neon mar souen y voi oral douse
voi y armou var ar mour.

7

Regi aneuf haon a voi bet a nol soudardet
he nime confortet. andreal arras gan y ol
achipais he ni sorne hi sabren eno leun
a courage. a doliou pomp pe a dennou
canolle ne ar hemsord gonnet ar victor.

8

Adiga percer mour a lestrice me meus croet
a nai meur da vaiche ar mis : he Brest he
norion he pour ach he louis e ros ach he
fort he tour ach he paris : pa teuon do cuidat
deuon da culla daleou non pasportage adieu
alavaraon quennavo he draion Josephfat

9

Adie he ta commandet ol dut a vour general :
let he bars monet da guitat : a bemant an
dra a lavaraon soutenet gan joi curenne
ar roue : gant eur guir fei guir humili-
te : pedet he vidom jesus peravissant vit
receo va ene firmamant
Boloré françois.

Je rappelle de la vie de Duguay-Trouin les traits qui peuvent être utiles à l'éclaircissement de cette chanson. Né à Saint-Malo en 1673, il se distingua sous Louis XIV dans la marine marchande, puis dans la marine royale ; il eut ensuite la faveur du régent et du cardinal Dubois ;

en 1728 Louis XV le nomme commandeur de Saint-Louis et *lieutenant général des armées navales*. En 1731 il commande une escadre dans le Levant : en 1733, les armements des Anglais inspirant quelque inquiétude, il reçoit le commandement d'une escadre qu'il est chargé d'équiper à *Brest ;* il s'en occupe activement, mais ces préparatifs sont inutiles : il tombe malade dans cette ville, se fait transporter mourant à Paris ; il reçoit peu avant sa mort une lettre du cardinal Fleury lui promettant que le roi n'oubliera pas sa famille. Il meurt en 1736, assez isolé, semble-t-il.

Le texte de cette chanson ne laisse pas de présenter quelques obscurités. J'ai fait pour les passages difficiles quelques conjectures, qui sont loin, je dois l'avouer, de me satisfaire toutes.

Tout d'abord une remarque générale : notre copiste coupe mal les mots, les orthographie à sa fantaisie, mais le plus souvent ils sont faciles à comprendre. Les quelques passages difficiles de la chanson peuvent tenir à diverses causes. D'abord il n'est pas rare dans la poésie populaire bretonne que les chanteurs répètent sans les comprendre un ou plusieurs mots qu'ils ont mal compris en apprenant la chanson : il y en a des exemples dans les Gwerziou de Luzel. En outre j'imagine que c'était ici une mise au net faite péniblement et machinalement : cela expliquerait que tel mot soit tombé, que tel autre ait été mal lu par celui même qui l'avait écrit : ce qui semble le prouver ce sont les points si souvent mis mal à propos, et au 6e couplet *haon*, devant *bras*, qui ayant d'abord été passé a été ajouté en marge.

Je vais maintenant faire quelques remarques en prenant les couplets un à un.

1er COUPLET.—*Me ho supli*. Premiers mots d'une formule de début, comme il y en a fréquemment dans les chansons bretonnes : Je vous supplie (de m'écouter).

Duc gait (écrit en un mot str. 3) : Duguay-Trouin. De son vivant on l'appelait toujours Duguay. Quant au titre de général qu'il a ici il vient sans doute de ce qu'il avait été *lieutenant général des armées navales*. C'est aussi ce qui explique *commandamant an arme* de la strophe suivante.

2e COUPLET. — *Justice cadres* me semble embarrassant. Faut-il supposer (*gant*) *justice cad* (= *caout*) *res* (*reas*) : avec justice il eut (le commandement de l'armée)? ?

Le 2e vers manque de verbe.

Our hol? Il me semble difficile de voir ici le moyen breton *gour*, homme, dont d'ailleurs ce ne serait pas le pluriel. Faut-il supposer *Tud*, gens, ou *c'houi*, vous ?

3e COUPLET. — Ces adieux n'ont naturellement aucun fondement réel ; c'est un embellissement.

Da duc de louis = da duc Louis (cf. couplet 8). S'agit-il du duc de Bourbon, prince de Condé, qui fut premier ministre jusqu'en 1726, fut exilé à Chantilly et mourut en 1740 ? Il était connu sous le nom de *M. le duc ; a da princes :* la princesse, sa femme ?

Chan a fin dehès. *Chan* = *gan*, cf. vers précédent. Faut-il voir dans *a fin* le verbe *affa*, *affet*, baiser, avec une autre terminaison d'infinitif (cf. en Tréguier les infinitifs en *i*, avec légère nasalisation) ? *dehès* = dehe, à eux, léon. *deze*. — *Gant affin dehe* : *en les baisant ?*

trisdiges est sans doute une faute pour tristidigez.

4e COUPLET. — *Cleouet prec a neon mar ??* Faut-il voir dans *prec* une forme contractée de *prezeg*, parler, dire ? Cf. le haut corn. *preg*, parler (*Dict. breton-français* de Pierre de Châlons, réédité par J. Loth. v. *predeguein*).

Keroual : Krial ?

a neon = *aneon*, de lui ; cf. la forme trécorroise anean, vannetaise anehon. Le copiste semble d'ailleurs mettre souvent *o* au lieu *a* : cf. sa signature *froncois*, et couplet 8 orion = orian.

Mar ?

5e COUPLET. — *Pasport ; non pasportage ;* cf. coupl. 8, *non pasportage ?*

Pour le premier y avait-il d'abord *bars ar pors*, dans le port, confondu avec *passeport*. Mais le rapport de sens ? *pretante* = prétendent, c'est-à-dire se dirigent, vont ? *Pa deus as da couha : pa deues da goeha*, lorsque tu viens à tomber ? (*Coeha*, cf. tréc. *kouea* = leon. *koueza*).

A groias nerce : tu fais effort ?

lase au lieu de *lasa*, *laza*, tuer ?

6e COUPLET. — *rouanes*, *des rois*, plutôt que *une reine*.

y clevoit prec a neon mar. Cf. couplet 4.

Souen ?

oràl = orol = oror, horreur, terreur.

7e COUPLET. — *Regi aneuf haon ?*

Andreal = antreal, entrer.

ne ar hemsord ? cf. la variante *o c'hemere*, plus loin, page 8.

8e COUPLET. — *Adiga* = A dijà ? Y avait-il d'abord *Adie'ta :* Adieu donc, cf. 9. ?

Percer mour = Perzer, perjer, plur. de porz, port : Ports de mer. — *Lestrice :* Lestri, navires, plutôt que le diminutif lestric, petit navire ? *He norion* Hen Orian, à Lorient.

He pour ach he louis, he ros ach e fort. Je ne vois là qu'une déformation de *Port-Louis*, *Rochefort*, coupés par le chanteur, et faisant 4 ports au lieu de deux.

teuon = teuan cf. 4.

culla : skulla ; verser.

non pas portage, cf. supra.

Penguern cite un passage intéressant des Mémoires de Duguay-Trouin. En 1693, par suite d'une erreur de signal de son chef d'escadre, le marquis de Nesmond, Duguay-Trouin n'avait pas attaqué un vaisseau anglais : « Cependant les équipages des autres vaisseaux, qui avaient tous les yeux sur moi comme étant le plus près des ennemis, et qui me virent carguer ma grande voile... furent assez injustes pour interpréter à mon désavantage la manœuvre que j'avais faite par obéissance. Ils me taxèrent de peu de zèle dans leurs chansons matelotes, mais ils en ont fait tant d'autres depuis à mon honneur, qu'ils ont bien authentiquement réparé cette injustice [1]. »

Il y eut donc de nombreuses chansons françaises en l'honneur de Duguay-Trouin. Comme il était marin et breton il eut sans doute bien des matelots bretons sous ses ordres ; rien d'étonnant qu'il ait été célébré dans des chansons bretonnes, originales ou d'imitation. La chan-

1. *Vie de M. Duguay Trouin écrite de sa main.* Paris, Furne, 1884, p. 46.

son toute de circonstance que nous avons ici fut probablement composée peu de temps après sa mort, et on peut rappeler qu'il séjourna assez longtemps à Brest avant d'aller mourir à Paris.

Il y eut aussi sans doute d'autres chansons bretonnes célébrant plus particulièrement ses exploits. Quelques vers recueillis par Penguern le laissent supposer; voici une note de lui, collée sur la feuille même de la chanson qui nous occupe :

« 18 juillet 1847. Marie Kerné, de Taulé, avait souvent entendu sa mère chanter la complainte de Duguay-Trouin. Mais elle ne se rappelait que le 1er couplet (*post guenta*) :

Dugué a re dar Saozon sponta
Ag o lake oll er brezel da krena
Koms a zugué a re dezo orror
Dre ma voa agil var ar mour.

A tolio pomp ag a tolio kanol
O c'hemere a goneze ar victor [1]. »

Ces mêmes vers sont reproduits dans la même collection au vol. 95, p. 228 [2], avec deux autres vers à la suite :

1. Duguay épouvantait les Anglais,
et les faisait tous trembler à la guerre ;
Parler de Duguay les terrorisait.
Parce qu'il était agile sur mer.

A coups de bombes et à coups de canon
Il les prenait, et gagnait la victoire.

2. Il semble bien que dans ce vol. 95 une chanson sur Duguay-Trouin ait disparu. A-t-elle été publiée ? Il m'a été impossible de faire à ce sujet toutes les recherches nécessaires.

Da souten gan joa kurunen ar Roue
Gant eur feiz kren ag eur gwir garante[1] .

Je ne serais pas loin de croire que certains passages insérés dans notre chanson aient primitivement appartenu à une autre chanson, p. ex. le 7[e] couplet, qui semble bien isolé ici, et faisait sans doute partie d'un récit de combat.

Je donne ci-après, avec une traduction aussi littérale que possible, la chanson telle que je la lis. Comme j'ai donné plus haut le texte même de Penguern je me permets de faire quelques corrections assez peu importantes, ou tout indiquées, sans les signaler.

1. Pour soutenir avec joie la couronne du Roi
Avec une foi forte et un amour véritable.

Chanson Ducgait.

1

Me ho supli, offiçourien,
Ol dut ar vour, navikerien,
Ar soudartet ac ar vartolotet,
General Ducgait so decedet.

2

Gant justice cad res commandamant an arme,
Ar souten vras da gurunen ar roue ;
Tud oll er vro, credet yn assurance,
Lacat a ra (i) boin da souten ar Francs.

3

Ducgait, daelou ' n i seaulagad,
A laret adieu a galon vat
Da roue a da rouanes gan glahar bras,
Gan affin dehe, da duc Louis kercouls a da brinces.
Dre ar maro hen deus he surprenet,
A dre glevet hen deus colet he vues
A lac ar Francs tristidigez.

4

Pebeus caon a tristidiges
Da varo Ducgait bars y pales !
A partout dre ger oin glaharet
Cleouet *prec aneon mar* oie decedet.
A hy krial, y cleouet y oie maro :
Lacat rae y boin da souten ar vro.

Chanson de Duguay

1

Je vous supplie, officiers,
Tous les gens de mer, navigateurs,
Soldats et matelots
Le général Duguay est mort.

2

Il obtint à juste titre le commandement de l'armée ;
(Il fut) un grand soutien pour la couronne du roi ;
Vous tous gens du pays, croyez-le en toute assurance
Il met sa peine à soutenir la France.

3

Duguay, les larmes aux yeux,
Disant adieu de bon cœur
Au roi et à la reine avec grande affliction
Les embrassant, et le duc Louis ainsi que la princesse ;
Par sa mort il les a surpris
Et d'entendre qu'il a perdu la vie
Met en France de la tristesse.

4

Quel deuil et quelle tristesse
A cause de la mort de Duguay dans le palais !
Et partout en ville on était affligé
En entendant (*dire de lui*) qu'il était mort.
Et eux de *crier*, en entendant dire qu'il était mort :
Il mettait sa peine à soutenir le pays.

5

Maro, te so crit drais ar bord
Da vesa surprenet *pasport* ;
Na respetas na bian na bras,
Non pasportage tout fot dit ho c'has :
Na princ, na duc, na manac'h, na belec
Rac se pretante tout a memeus andret ;
A doliou crit pa deues *da gouea*
A groias nerz deus do *lasa*.

6

Deus ar vrou sose so rouanes
An eus bet y haon vras alies
Da velet Ducgait, cleouet he oie vaillant ;
Biscouas 'n eus bet ni sord contantamant,
Y cleouet *prec a neon mar souen* y voi orol
Douse voi y armou var ar mor.

7

Regi aneuf haon a voi bet
An ol soudardet hen em gonfortet.
Antreal a ras gan y ol aquipaj,
Hen i zorne hi sabren, eno leun a gourage ;
A doliou bomp pe a dennou canolle
Ne ar hemsord goneet ar victor.

8

Adie 'ta perzer mour a listri ;
Me meus groet anai meur da vaiche ar mis :

5

Mort, tu es dure au delà de la mesure
D'avoir surpris...
Tu ne respectes ni petit ni grand,
...tous il faut que tu les emmènes :
Prince, et duc, et moine, et prêtre
A cause de cela se dirigent tous au même endroit.
Lorsque, à coups cruels, tu viens à tomber
Tu les emmènes (tues) de force.

6

En Angleterre il y a des rois
qui ont eu grand'peur souvent
De voir Duguay, en entendant dire qu'il était vail-
Jamais nous n'avons eu un tel plaisir, [lant.
D'entendre parler (ainsi) de lui, tellement (grande)
[était la terreur qu'il inspirait,
D'après ce qu'étaient ses armes sur mer.

7

.....S'étaient
tous les soldats réconfortés.
Il entra avec tout son équipage, [courage ;
Ayant à la main son sabre, plein lui-même de
A coups de bombes ou à coups de canon
Il a gagné la victoire.

8

Adieu donc ports de mer et navires ;
Je les ai faits bien des fois par mois

He Brest, hen Orian, ag he Pour-Louis
E Rochefort, he Tours ag he Paris.
Pa deuan do cuidat deuan da sculla daelou
Non pasportäge, adieu a lavaraon,
Quennavo e draion Josephfat.

9

Adie eta, commandantet,
Ol dut a vour, generallet,
He bars monet da guitat a bet man
An dra a lavaraon :
Soutenet gan joi curunen ar roue
gant eur guir fei, guir humilite :
Pedet evidom, Jesus peravissant,
Vit reçeo va ene, firmamant.

(J'ai été) à Brest, à Lorient, à Port-Louis,
A Rochefort, à Tours et à Paris.
Lorsque je viens à vous quitter, je me mets à ver-
[ser des larmes,
.....Adieu je dis,.....
Au revoir, dans la vallée de Josaphat.

9

Adieu donc, commandants,
Vous tous gens de mer, généraux,
Au moment de quitter le monde
Je dis une chose :
Soutenez avec joie la couronne du roi
Avec une véritable foi, une véritable humilité.
Priez pour moi, Jésus très ravissant
Pour qu'on reçoive mon âme dans le firmament.

RECHERCHES DE TOPONOMASTIQUE

PAR FERDINAND LOT

I. — *Uxellos*, *Oscellus*.

I. Les noms de lieux dérivés du celtique *uxellos* « élevé » sont bien connus et des celtistes et des érudits adonnés à l'étude de la géographie historique. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur un sujet aussi rebattu [1]. Je désirerais seulement montrer qu'un assez grand nombre

1. Je laisse même de côté des mots où ce terme entre en composition tels que *Uxellodunum*, sauf deux exceptions parce qu'elles concernent deux obscures localités où je crois que l'on peut retrouver cette forme. L'une est *Issudel*, hameau de la commune de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors dans le Lot, sur une colline au-dessus du Lot. L'autre est *Uxeloup*, château de la commune de Luthenay dans la Nièvre (arr. de Nevers, canton de Saint-Pierre-le-Moutier), sur une hauteur de 220 m. (voy. Carte du Service vicinal, feuille XVIII-21). Les formes anciennes de ce nom relevées par G. de Soultrait (*Dictionnaire topographique de la Nièvre*) sont *Usilo* (1171), *Uxello* (1269), *Ussulo* (1287), *Ussellum* (1344), *Yssolou* (1355), *Uzello* (1478), *Uxellou* (1486). La prononciation moderne et la graphie *Ussellaou* d'un texte de 1243, montrent que l'accent portait sur la dernière syllabe. On cherchait à rendre, comme on pouvait, la prononciation d'un *Uxello(d)unum* dont le *d* intervocal était tombé, comme dans Meung (*Magodunum*), Melun (*Metlodunum*), Laon (*Laudunum*), Lyon (*Lugdunum*), Autun, anciennement Osteün, et Authon (*Augustodunum*), Chantoin, Chanteix (*Cantodunum*. — Dans Châteaudun, Chasteldon, Mussidan (*Mulcedunum*), Ardin (*Aredu num*), Bourdeix (*Burgodunum*) le *d* s'est conservé parce qu'on a eu ici le sentiment que *dunum* formait un second mot : il était donc initial.

de localités dont, au premier abord, on croirait pouvoir dériver le nom de *uxellos*, ou *oxellos*, ont en réalité une tout autre origine.

Dans les langues romanes *oxellos*, *uxellos* doit aboutir aux résultats suivants :

1° au cas sujet : (α) *Oisseaux* ; (β) *Uisseaux*, *Usseaux* ; (γ et δ) *Hoisseaux* et *Huisseaux* ou encore *Husseaux*, avec une *h* adventice, comme en beaucoup de noms de lieux et de noms d'hommes.

2° au cas régime : (α) *Oissel* ; (β) *Uissel*, *Ussel* ; (γ) *Hoissel*, *Huissel*, *Hussel*.

Des graphies par *x* et *z*, telles que *Uxeaux*, *Uxelle*, *Uxelles*, *Uzel*, *Uzelles* etc. sont, en outre, encore possibles.

Il suffit de jeter les yeux sur le *Dictionnaire des Postes*[1] pour s'apercevoir que ces formes existent effectivement. Une carte un peu détaillée montre que nombre de localités justifient par leur situation le nom qui leur fut donné plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

C'est ainsi que *Oissel-le-Noble* (Eure, arr. Évreux, canton Conches), dans la commune de Ferrière-Haut-Clocher, est sur une éminence, au bord d'un plateau[2], « in monte Oiselli », dit une charte de 1204[3].

1. Je renvoie aussi, une fois pour toutes, au *Dictionnaire géographique de la France* d'Ad. Joanne, 2e éd., Paris, 1872, 2 vol. in-4° et un atlas in-folio ; et au *Dictionnaire géographique et administratif de la France* (en cours) dirigé par Paul Joanne. Paris, 1890-1902, 6 vol. in-4°.

2. Carte du Service vicinal, feuille XIV-12.

3. Aug. le Prévost, *Mémoires pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, II, 508. On trouve aussi les graphies *Oissellus* (1207), etc. Voy. Blosseville, *Dictionnaire topographique de l'Eure*.

Usseau (Vienne, arr. Châtellerault, canton Legnié-sur-Usseau) est au flanc [1] d'une colline de 139 mètres [2].

Usseaux (Nièvre, arr. Nevers, cant. Pougues, com. Parigny-les-Vaux) est sur une hauteur de 365 mètres [3].

Les *Usseaux* (Allier, arr. Gannat, cant. Escurolles, com. Hauterive) sont sur une hauteur [4].

Ussel [5] dans le Cantal (arr. et cant. Saint-Flour) se dresse à 1028 m.

Ussel dans l'Allier (arr. Gannat, cant. Chantelle) est à 406 m. de haut [6].

Ussel, chef-lieu d'arrondissement de la Corrèze, se dresse sur un plateau à 640 m. entre les rivières de Sarzonne et de Diège [7].

1. Ici et plus loin il ne faudra pas s'étonner que le village ne soit pas sur la hauteur même. De ce que la montagne donne son nom au groupe d'habitations, il ne s'ensuit pas que celui-ci doive se constituer exactement au sommet.

2. Carte du Service vicinal, feuille XIII-21. Les graphies anciennes sont *Ussellum* (v. 1065), *Uxello* (1103), *Usello* (pouillé), *Uxea*, *Uxeau* (1313), *Huyssello* (1353), *Ucello* (1383), *Eusseau*, *Husseau* (1432), *Mota Usseli* (1478), *La Motte d'Usseau* (1782). Voy. A. Richard, *Dict. topogr. de la Vienne*, p. 422.

3. Feuille XVIII-20. Les formes anciennes sont *Usaul* (1331), *Usseaul*, *Uxeaul* (1355). Voy. G. de Soultray, *Dictionnaire topographique de la Nièvre*. Dans le même département (arr. Château-Chinon, cant. Châtillon-en-Bazais, com. de Montigny-sur-Canne) un autre *Usseau* (*Uxeaul* 1452, *Usseaul* 1559) a disparu.

4. Elle n'est pas cotée sur la Feuille XIX-24.

5. On trouve les graphies suivantes : *Ucel* (1293), *Ucellum* (XIVe s.), *Ussellum* (1413), *Ussol* (1688), *Usset* (1762). Voy. Amé, *Dictionnaire topographique du Cantal*, p. 502 ; Carte du Service vicinal, feuille XVIII-28.

6. Carte du Service vicinal, feuille XVIII-24. On trouve « parrochia de *Ussello* » en 1290. Voy. Chazaud, *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier* (Moulins, 1881, in-8°).

7. Id., feuille XVI-26.

Ussel (Puy-de-Dôme, arr. Riom, cant. Aigueperse, com. Vensat) est au flanc d'une colline de 502 m.[1].

Ussel (Haute-Loire, arr. Le Puy, cant. Solignac-sur-Loire, com. Brignon) est à une altitude de 1036 m.[2].

Ussel (Lot, arr. Gourdon, cant. Saint-Germain) est à 381 m.[3].

Ussels (Lozère, arr. Marvejols, cant. Fournels, com. Brion) est à 1131 m. et, près du hameau, se dresse à 1247 m. un pic, le *Carroc d'Ussels*[4].

En Saône-et-Loire nous trouvons un *Uxeau* et un *Uxelle*. Le premier (arr. Charolles, cant. Gueugnon) est sur le flanc du mont Dardou où l'on retrouve des vestiges de fortifications antiques et qui domine la contrée à 307 m.[5]. Le second (arr. Mâcon, cant. Saint-

1. Carte du Service vicinal, feuille XVIII-24. La localité n'a pas été relevée dans A. Tardieu, *Grand dictionnaire du département du Puy-de-Dôme*. Moulins, 1877, in-4°.

2. Id., feuille XIX-29. On ne trouve pas les formes anciennes dsns le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* de Deribier de Cheissac (Le Puy, 1820, in-8°).

3. Id., feuille XV-30. *Le Dictionnaire des communes du Lot* (Cahors, 1881, in-8°), de Combarieu ne donne pas de formes anciennes. Un autre Ussel dans le même département (arr. Figeac, cant. Bretenoux, à 2 kil. 1/2 à l'est de la com. de Cornac) est sur une hauteur isolée non cotée dans la feuille XVI-29.

4. Id., feuille XVIII-29. Un autre hameau du même nom se trouve dans ce département dans la commune de Lachamp (arr. Mende, cant. Saint-Amand). La cote n'est pas indiquée, mais Lachamp est au bord d'un plateau dominant une rivière, la Colagne. Voy. feuille XIX-30.

5. Feuille XX-22. Il y a encore une autre localité de ce nom dans la commune de Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire, arr. Autun). Les cartes ne permettent pas de se rendre compte de la position exacte de ce petit hameau. Il n'existe pas de publication qui permette de retrouver les formes anciennes des noms de ces deux Uxeau.

Gengoux-le-National, com. Chapaize) est un château sur une hauteur isolée à 317 m.[1].

Uxelles se retrouve dans le Jura (Jura, arr. Saint-Claude, cant. Saint-Lament) à l'altitude de 626 m.[2].

Uzelle (Doubs, arr. Baume-les-Dames, cant. Rougemont) est sur un plateau d'environ 400 m.[3].

Huissel (Rhône, arr. Villefranche, com. Amplepuis) est sur une éminence[4].

Signalons enfin sur un domaine conquis par le roman aux dépens du breton : *Uzel*, dans les Côtes-du-Nord (arr. Loudeac), isolé sur une hauteur dominant la rivière d'Oust à 220 m. d'altitude[5].

1. Feuille XXI-22. Les formes anciennes sont *Uysella* (1125), « domina de *Osellis*, *Oysellis* » (1224), *Oiselia* (XIII^e s.), « castrum *Uxellarum* » (1278), *Uxelles* (1573). Voy. Th. Chavot, *Le Mâconnais, géographie historique contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon* (Paris-Mâcon, 1884, in-12), p. 274-275. Si l'on s'en fiait à cet auteur la forme la plus anciennement attestée serait *Oscella*, ce qui serait grave contre notre théorie qui soutient que les *Oscellus*, *Oscella* se rencontrent toujours en plaine et sur des cours d'eau. Mais en se reportant au texte qu'il invoque, les *Miracles de Pierre le Vénérable* (livre I, chap. XI) [et non chap. I] par Raoul, abbé de Cluny (mort en 1175), on s'aperçoit qu'il y a eu méprise ou faute d'impression. Le passage, en effet, est ainsi conçu : « per silvam quae castello de *Usella* proxima est media die iter agebat ; hoc autem castellum ipse Bernardus noviter construxerat, etc. » Voy. [Martin Marrier], *Bibliotheca Cluniacensis* (Paris, [1671], in-fol., col. 1267 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. 189, col. 875.

2. Feuille XXIII-22. Rousset, dans son *Dictionnaire géographique, historique et statistique du département du Jura* (t. VI, 1858, p. 98) donne les formes *Husela*, *Huysela*, *Usala*, *Usele*, *Ussela*, mais sans fournir de dates.

3. Feuille XXV-19. Il n'existe pas d'ouvrage sur la topographie de ce département.

4. Feuille XX-25. Il n'existe point d'ouvrage donnant les formes anciennes des localités du département.

5. Feuille VI-15.

II. Mais nous allons nous heurter à une contradiction apparente. D'autres localités portant les mêmes noms ne sont pas situées sur une hauteur. Ce sont au contraire ou des îles ou des presqu'îles, tout au moins elles baignent dans l'eau.

L'exemple le plus connu est fourni par *Oissel* sur la Seine, en amont de Rouen (Seine-Inférieure, arr. Rouen, cant. Grand-Couronne). Au Moyen-Age ce nom s'étendait à toute la boucle de la Seine[1] depuis ce village, à 12 kilomètres en amont de Rouen, jusqu'à celui de Grand-Couronne, à 12 kilomètres en aval de la même ville[2].

Oisselle (Doubs, arr. Besançon, cant. Boussières) est enfermé dans une boucle du Doubs[3].

1. C'est ce qu'a fort bien vu l'abbé Lebeuf dans son *Mémoire sur la situation de l'isle d'Oscelle* dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, anc. série, t. XX (1753), p. 97 : « Il s'agit dans les titres où « l'on lit *insulam Oscelli quae alio nomine Curhulmus dicitur* non d'une « petite île située entre le rivage de Tourville et le rivage d'Oissel, « mais de la péninsule même dans laquelle sont situés les deux vil- « lages de Courhoulme appelés aujourd'hui par corruption le grand « Couronne et le petit Couronne, aussi bien que le village d'Oissel. « Les deux Courhoulmes situés à sa partie occidentale faisoient don- « ner à cette péninsule le nom de Courhoulme, et le village d'Ois- « sel situé à sa partie orientale lui faisait donner le nom d'Oscel- « lus. » — Sur cet Oissel voy. encore les textes réunis par M. J. Lair dans le mémoire cité plus bas, p. 27-29.

2. Il n'y a pas plus de 5 kilomètres entre les extrémités de la boucle, d'Orival aux Moulineaux. La grande forêt de Rouvray qui couvre cette presqu'île pouvait être considérée comme une île dans la géographie peu précise du Moyen-Age.

3. Voici les formes anciennes selon une communication de M. J. Gauthier faite à M. Jules Lair (mém. cité plus loin), p. 26 : *Osella* (1130), *Osilam* (1138), *Auree Selle* (1178), *Auriscelle* (1179), *Orsellas* (1190), *Oscella* (XII^e s.), *Aurisella* (1240), *Osselles* (1352), *Osselle* (1515).

Huisseau (Loir-et-Cher, arr. Blois, cant. Bracieux) est en Sologne sur la rivière de Cosson [1].

Huisseau (Loiret, arr. Orléans, canton Meung-sur-Loire) est dit « sur Mauves » et non loin d'un autre ruisseau [2].

Or, si nous cherchons les formes anciennes des noms portés par ces localités nous voyons qu'elles remontent non à *Uxellos* ou *Oxellos* mais à *Oscellus* [3]. Et nous retrouvons encore ce nom appliqué au IXe siècle à une des îles de la Seine situées en face de Jeufosse et de Bonnières (Seine-et-Oise, arr. Mantes), île dont l'appellation a changé depuis lors [4].

1. Diplôme de Charles le Gros de 886 : « Easdem omnes res, scilicet Appiarias villam atque Bracidum villam, ubi continentur VII. predicta mansi, in pago Blesensi in vicaria Ascello. » (*Historiens de France*, IX, 352). Mais *Ascello* est une mauvaise leçon ou une mauvaise lecture pour *Oscello*, comme le montre ce passage d'une charte de 990 du *Cartulaire de Saint-Lomer* : « res site in pago Blesensi, in vicaria *Oscelensi*, in Madonia villa » (Bracieux et Madon). Je dois à la science obligeante de M. Longnon la connaissance de ce texte. On trouve encore cette localité appelée *Ucello vico* dans le testament de Leodebodus du 15 juin 651. Voy. le *Recueil des chartes de Saint-Benoit-sur-Loire*, publié par M. Prou et A. Vidier, t. I, p. 6. *Ucello* est une mauvaise leçon (pour *Uscello*) due à Helgaud qui exécuta vers le milieu du XIe siècle l'unique copie que nous possédions du testament de Leodebodus. Elle a trompé notre cher maître M. d'Arbois de Jubainville qui, oubliant que Huisseau était en Sologne, a pensé que ce nom était « probablement identique au premier terme de *Uxello-dunum* chez Hirtius, *De bello gall.* l. VIII, c. 32 » (*Revue celtique*, 1901, 137).

2. Diplôme de 1027 ou 1028 : « In territorio Aurelianensi in vicaria scilicet Oscilensi quae vulgo dicitur Oisellus » (*Historiens de France*, XI, 618). C'est encore à M. Longnon que je dois la connaissance de ce texte.

3. Voy. les notes précédentes.

4. Voy. la démonstration probante de M. Jules Lair, *Les Nor-*

Peut-être même la grande île de 3 kil. de long qui s'étend en face de Bougival (Seine) a-t-elle jadis porté ce nom[1].

Il nous est donné enfin de suivre les transformations de ce mot d'*Oscellus* dans un hameau de la commune d'Ouanne, situé à la source de la rivière du même nom (Yonne, arr. Auxerre). Le testament, dit de saint Vigile (vers 680 ?), renferme l'indication du domaine d'*Oscellus* ; celui-ci est dit *Oisellum* en 1162, *Oisselot* en 1329, *Oisselet* en 1480 ; *Oyselet* en 1693 ; enfin, au XIX^e^ siècle, *l'Oiselet*[2].

Cette dernière graphie permet de soupçonner que bien des lieux appelés *Oiseau*, *l'Oiseau*, *Oiselet*, *Oizeaux*, les *Oiseaux* etc. n'ont en réalité rien à faire avec l'ornithologie[3]. C'est ainsi qu'une grande île du Rhône, dite *Ile d'Oiselet* (Vaucluse, arr. Avignon, cant. Bédarrides, com. Sorgues), doit probablement son nom à quelque *Oscellus*, *Oscelletum*. Malheureusement, pour cette localité[4] comme pour tant d'autres, les textes ne remontent

mands dans l'île d'Oscelle. Pontoise, 1897, in-8°, 31 pages (Extr. des *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XX, p. 9-40).

1. Abbé Lebeuf, *loc. cit.*, p. 105-107. Il faut reconnaître avec M. Lair (*loc. cit.*, p. 30) que les textes cités par l'abbé Lebeuf ne sont pas péremptoires.

2. Max. Quantin, *Dict. topographique de l'Yonne*, p. 93 ; cf. (du même) *Cartulaire général de l'Yonne*, I, 21, etc. — Tout près d'*Oiselet* on trouve *Usselot* ou *Uisselot* connu par divers textes depuis le XII^e^ siècle (Quantin, *Dict.*, p. 132). Ce dernier terme se rattache peut-être à *ūxellos*.

3. On s'y est trompé naturellement et même pour des *Oisseaux* (avec double *s*). Voy. Pesche, *Dict. de la Sarthe* (cité plus loin, p. 12, n. 1).

4. Je dois à M. le baron Guillaume Du Laurens d'Oiselay, grâce

pas très haut, ou même font complètement défaut[1].

Hors de France on peut signaler en Italie, *Oscela*, ville antique des Lepontii[2], aujourd'hui *Domo d'Ossola* (Piémont, province de Novare)[3]. Il semble que ce soit toute la haute vallée du Toce qui porte ou ait porté ce nom d'*Ossola* : à quelques kilomètres au nord de *Domo d'Ossola* on rencontre *Crevola d'Ossola* en face du confluent du Toce et du torrent d'*Isorno*[4] ; à 6 kilom. au sud se trouve *Villa d'Ossola*[5].

à l'entremise de M. Labande, conservateur du Musée Calvet à Avignon, les indications suivantes : 1° un acte d'inféodation en faveur de Guillaume de Laudun du 21 décembre 1329 porte « *dominium Aucelleti* » ; 2° le testament de Marguerite d'Uzès, fille de Guillaume et de Jeanne de Caylar en faveur de Blanche d'Uzès, du 24 février 1397 a *dominium Auceleti* ; 3° un acte de procédure entre le prieur de l'ordre de Saint-Jean et Guillaume d'Uzès du 13 juillet 1366, dit celui-ci *dominus insulæ Aucelloui* : il s'agit d'*Oiselou*, petite île rattachée à *Oiselay* ; 4° Guillaume d'Uzès reconnaît tenir en fief, le 2 février 1361, « insulam *Aucelleti* » ; 5° Livre des péages de la cour des comptes du Dauphiné, 22 mars 1445 : « In loco... *Oyselay* » ; 6° lettres royaux du 23 juillet 1493 : « la terre et seigneurie d'*Ausselet*. »

1. Ajouter à cela que nous n'avons dans la Collection du ministère de l'Instruction publique que vingt-deux dictionnaires topographiques parus sur quatre-vingt-six départements ! Même en utilisan d'autres travaux sans caractère officiel et de valeur très inégale on n'atteint pas la moitié du territoire de la France.

2. Carte d'Italie au 1/100.000. Feuille XV.

3. Ptolémée (III, I, 34) : « Λεποντίων ἐν Κοττίαις Ἄλπεσιν Ὀσκέλα ; — et aussi Rav. IV, 30 : *Oxilla*. — C'est bien à tort que G. Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, III, 320) a cru à une erreur de Ptolémée et a identifié Ὀσκέλα avec *Ocelum* entre Turin et Suze, sur le chemin d'Italie. Je laisse de côté dans cette étude les *Ocelum*. En territoire français, ils doivent aboutir à *Oisel*, *Oizel* et non à *Oissel*.

4. Ce nom a échappé à M. Alfred Holder dans son *Alceltischer Sprachschatz*, v° « *Isarnos* », t. II, p. 75.

5. M. G. de Manteyer veut bien m'indiquer en outre dans la

Sur le lac de Côme existait aussi une *Oscella*. On la trouve mentionnée dans un diplôme (faux) de Dagobert Ier : « *Oscelam* oppidum lacus Larii, dictae Praevaliae. » [1] Il s'agit d'*Ossola* (commune de Contra, district de Lecco, province de Côme) sur la rive Est du *Lago di Lecco*, branche sud-orientale du lac de Côme [2].

III. Revenons en France.

Oscelus devait aboutir fatalement au même résultat que *Oxellus*. En effet le groupe *-sk-* protonique est traité comme le groupe *-ks-* dans les dialectes romans de la Gaule [3]. Les mêmes formes modernes peuvent donc

même vallée les villages et hameaux de Castiglione d'*Ossola*, Monte *Ossolano*, etc. et me signaler à ce propos le travail de Giovanni Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli Alpini* (Roma, Loescher, 1900).

1. Pardessus, *Dipl.*, II, 7 ; — K. Pertz, *Mon. Germ.*, *Dipl.*, p. 141, nº 24 (des faux).

2. Carte d'Italie au 1/100.000. Feuille 32.

3. Voy. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, 2e éd. (1904), p. 409, § 460, 7º *b* ; 378, § 406 ; — Schwan-Berhens, *Grammaire de l'ancien français*, trad. O. Bloch (1900), p. 86, § 136 ; p. 92, § 146 ; — Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. I (1905), p. 170. — Il y a une véritable métathèse. *Oscellu* est traité comme *Ocsellu*, tout comme * *vascellu* qui aboutit à *vaissel*, comme * *ocsore* (*uxorem*) aboutit à *oissor*, *lacsare* (laxare) à *laissier*. — La métathèse inverse peut se produire ; ainsi *laschier*, *taschier* ne sont explicables que par *lascare* (*pour laxare*), *tascare* (pour *taxare*). Il faut s'attendre en conséquence à ce que, sporadiquement tout au moins, *ucsellus* ait été traité comme * *uscellu*. Il est remarquable que dans le groupe brittonique des langues celtiques, le groupe *-sc-* conservé en irlandais, s'est, dans certains cas, altéré et a passé à *ks* (*ch*). Voy. Willy Foy dans *Indo-germanische Forschungen* de Brugmann et Streitberg, t. VI, p. 316, 323 327 et dans *Zeitscrift für celtische Philologie*, t. III, p. 274.

représenter l'un ou l'autre mot. Le seul procédé pour sortir d'embarras c'est d'avoir recours à la topographie. Il sera évident que si des *Ussel*, *Usseaux*, *Oissel*, *Oisseaux*, *Huissel*, *Huisseaux*, etc., situés sur des hauteurs doivent leur nom à *Uxellos* celtique, d'autre part les mêmes noms désignant des localités en plaine et sur les rivières ne sauraient avoir la même origine. Ils dérivent, selon nous, d'un *Oscellus*.

Tel semble le cas de :

Usseau (Deux-Sèvres, arr. Niort, cant. Mauzé-sur-le-Mignon)[1], qui est dans la plaine sur un ruisseau, le Mignon[2].

Oisseau (Mayenne, cant. ouest de Mayenne)[3] sur le Colmont qui traverse le territoire de cette commune au fond d'une vallée bien accentuée[4].

Le *Petit Oisseau* (Sarthe. arr. Mamers, cant. Saint-Pa-

1. Les formes anciennes sont : *Ussellum* (1077), *Usseau* (1218), *Uissea* (1351), *Uysseau* (1383), *Ussello* (1402). Voy. Bélisaire Ledain, *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres* (Poitiers, 1904, in-4°), p. 284.

2. Carte du Service vicinal, feuille XI-24.

3. Les formes anciennes sont *Oxellum* (832), *Oissel* (1106), *Oselum* (1120), *Ossel* (1190), *Oisellum* (1237), *Oissel* (1252), etc. Voy. Léon Maître, *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 238 et surtout abbé A. Angot. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* (Laval, 1902), t. III, p. 182.

Je propose la restitution OSC[ELL]O pour une inscription céramique mutilée du musée de Mayenne, provenant de Jublains et publiée par M. Robert Mowat, *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines* (Paris, 1887, in-8°, p. 85). Géographiquement *Oisseau* convient bien car il est situé sur le territoire des *Diablintes* (Jublains).

4. Voy. la description de l'abbé Angot, *loc. cit.*

terne)[1], en terrain plat et entouré de trois ou quatre ruisseaux[2].

Des deux *Huisseau* en Sologne et en Orléanais, cités plus haut[3], on peut rapprocher : 1° *Huisseau-en-Beauce* (Loir-et-Cher, arr. Vendôme, cant. Saint-Amand), sur un ruisseau, la Brisse[4]; 2° *Husseau* dans la commune de Mont-Louis-sur-Loire (Indre-et-Loire, arr. et cant. Tours) dans une sorte de péninsule formée par le confluent de la Loire et du Cher[5].

Il semble bien enfin qu'il faille rattacher à *Oscellus* et non à *Uxellos* les noms de deux hameaux de la Charente-

1. Les formes anciennes sont : *Oxellum vicum* (796, 841, v. 850), *Oysella*, *Ossellum*, etc. Voy. Th. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (Paris, 1845, gr. in-4°), p. 446-447; *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (Mamers, 1889, in-8°), p. 52; — J. R. Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe* (Le Mans, 1836, in-8°, t. IV, p. 307). Il était inévitable que cet auteur rattachât l'origine du nom de la commune à « oiseau » : « la paroisse, dit-il, tire son étymologie de ce que quelque oiseau remarquable avait son nid, faisait son habitation ordinaire au lieu où elle fut établie. » — L'épithète de « petit » a été accolée à cet *Oxellum* (i. e. *Oscellum*) pour le différencier de la localité précédente, située dans la Mayenne et appelée le *Grand Oisseau* dès le XVI^e^ siècle. Voy. Th. Cauvin, *op. cit.*, p. 446.

2. Carte du service vicinal, feuille XII-15 ; cf. la description de la commune par Pesche, *loc. cit.*

3. Voy. p. 7.

4. Feuille XIV-18. Il n'existe pas de dictionnaire topographique pour ce département.

5. Feuille XIII-19. Les formes anciennes sont *Ussiau* (1244), *Uxeau* (1314), *Uysseau*, *Huisseau*, (1501, 1505). Voy. Carré de Busserole, *Dictionnaire géographique historique et biographique d'Indre-et Loire*, t. III, p. 359 (forme le tome 30 des *Mémoires de la Société archéologique d'Indre-et-Loire*). La graphie *Thuisseau-les-Vallées* qu'on trouve dans les cartes de l'État-major et du Service vicinal est une corruption moderne.

Inférieure sis dans les communes de Marignac (arr. Saintes, cant. Pons) et de Sainte-Soulle (arr. La Rochelle, cant. La Jarrie) sur un terrain absolument plat[1].

IV. On peut et on doit se demander quel est le sens de ce mot que sa forme exposait à se confondre avec un terme dont la signification était certainement différente et même opposée.

La première hypothèse qui me vint à l'esprit en constatant que les trois ou quatre *Oscellus*, *Oscella* que je rencontrai tout d'abord étaient des îles ou des presqu'îles, fut que ce mot dans une langue celtique ou préceltique signifiait « île ». Mais deux objections se présentèrent bientôt : 1° d'autres *Oscellus*, quoi que *tous baignés par une rivière*, ne sont pas ou ne paraissent pas des îles[2],

1. Feuilles XI-26 et X-24. Point de dictionnaire topographique pour ce département.

2. Je dois faire observer néanmoins que notre conception de *l'île* est différente de ce qu'elle était jadis. Anciennement une *île* était non seulement une presqu'île au sens moderne, mais une étendue de terrain vaguement enclose par des cours d'eau ou même des marais. L'exemple le plus fameux est celui d'*Ile-de-France* qui désignait au XVe siècle la petite portion de l'antique *Francia* comprise entre la Seine, la Marne, l'Oise et deux ruisseaux au nord-est de Paris (voy. Longnon dans *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. I). — En Normandie (Orne, arr. Domfromt, cant. Flers et Athis), une autre île, le *Houme*, qui a conservé son nom scandinave (*holm* = île), est constituée simplement par le Noireau, la Rouvre, la Varenne et l'Égrenne qui ne sont que des ruisseaux (voy. Joret, *Du caractère et de l'extension du patois normand*, p. 41). — En Vendée, l'île de Bouin est formée du côté du continent par le Dain, un ruisseau. — On sait que la partie du département de la Gironde qui s'allonge entre la Garonne et la Dordogne s'appelle l' « Entre-deux-mers ». Cf. l'expression « terra inter-duas-aquas »

tels Huisseau-sur-Mauves, Huisseau-sur-Cosson, etc.

Oscellus, Oscella pourrait être un adjectif pris substantivement et signifiant « aquatique ». Le sens d'île ne serait qu'un cas particulier de restriction de sens, qui a pu se produire çà et là « (tellus) aquatica », mais non partout où l'on trouve des *Oscellus*.

2° Il est impossible, semble-t-il, de séparer *Oscellus* de *Osca*, avec lequel il se trouve dans le même rapport que *Mosella* avec *Mosa*[1].

Osca est surtout connu par un nom de rivière formé avec le suffixe *-ra* : *Oscara*. Ce mot a abouti en roman 1° à *Ouche*, nom d'une rivière du département de la Côte-d'Or[2], 2° à *Osches* rivière et village du département de la Meuse[3], dont on a les formes anciennes

que les *Annales Bertiniani* emploient en 863 pour désigner la portion de l'Anjou située entre la Sarthe et la Mayenne.

Ce n'est pas seulement Glastonbury en Angleterre (voy. *Romania*, 1898, 530, sq.) qui est qualifié « île », mais un monastère poitevin Maillezais, parce qu'il est dans une région marécageuse (voy. *Recueil des Historiens de France*, X, 178 et note *b*). Nevers même, qui, chez nous n'évoque point l'idée d'une île est dite par un auteur du XII^e^ siècle « parva insula castri Nivernis » (voy. *Romania*, 1903, 16). — Sur l'emploi du mot pour désigner un monastère voy. Hugh Williams, *Christian Church in Wales* dans les *Transactions of the Cymmrodorion*, année 1893-94, p. 113.

Il se peut donc que des *Oscellus* qui ne nous semblent point des îles aient été considérés comme tels autrefois. Ajouter à ce propos que l'abbé Lebeuf étend la remarque rapportée plus haut (p. 6, note 1) à la boucle de la Seine comprise entre Argenteuil, Cormeilles, la Frette, Croissy (*loc. cit.*), p. 105.

1. Sur *Mosa, Mosella*, voy. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, II, 210) qui tient ces mots pour ligures.

2. Cet exemple est connu de M. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, II, 139. Le suivant lui a échappé.

3. La localité située sur le ruisseau de 5 kilomètres de long en a pris le nom. Cf. plus loin.

Oschera (1049, bulle de Léon IX, et acte de 1127), *Oscaravilla* (v. 1154, Lambert de Liège), *Osche* (1337, 1539, 1685), *Ouche* (1494), etc.[1].

Un suffixe *-atum* (?) a produit *Ochey*, nom d'un ruisseau de l'ancien département de la Meurthe (cant. Toul Sud), écrit *Oscadum* au x[e] siècle, *Oscadis* en 948 et 1033, *Oschier*, *Oschers*, *Oscheirs*[2], au xii[e] siècle, etc.[3].

Mais le mot se trouve aussi sans suffixe, *Osca*. C'est *Huesca*[4] en Espagne (prov. d'Aragon)[5] et probablement l'*Eusche*, ruisseau du département de la Dordogne dont une forme *Uscha* est attestée en 1360[6] ; peut-être encore *Ouche* dans la Nièvre (arr. Cosne, cant. La Charité, com. La Marche[7].

Le mot qui s'entend toujours de ruisseaux ne peut avoir d'autre sens dans la langue quelle qu'elle soit (celtique, ligure ou autre) à laquelle il appartient que celui d' « eau courante ». Je serais tenté de penser à l'irlandais *uisce* « eau », qui pourrait être pour **oskio-*, si le rapprochement de ce dernier mot avec le grec ὕδωρ (> *údscio*) ne rencontrait la faveur des indo-germanistes.

1. Voy. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 174.

2. L'*r* de ces formes permet peut-être d'entrevoir un *Oscara* paroxyton.

3. Voy. Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, p. 104.

4. Remarquer ici encore une *h* adventice à l'initiale (cf. *Huisseau*), etc.

5. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, II, 139.

6. Vic. de Gourgues, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, p. 110.

7. On trouve *Hoschia* (1331), *Oschiæ* (1355). Voy. G. Soultrait, *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, p. 138. — Je laisse de côté, bien entendu, les innombrables *Ouche* dérivés de *olca*.

L'intérêt des exemples réunis plus haut est moins dans une tentative étymologique aventureuse que dans la constatation et la différence des *Uxellos* et des *Oscellus* jusqu'à présent confondus.

Ils nous montrent, en outre, que la variété des formes pré-romanes a été plus grande qu'on ne pourrait croire. Il résulte en effet de ces exemples que *Oissel* (au cas sujet *Oisseaux*) représente à la fois *ŏksellum*, *ōksellum*, *ŭksellum*, *ŏskellum*, *ōskellum*, *ŭskellum*. Mais *uissel* (au cas sujet avec *h* adventice, *Huisseaux*, puis *Huisseau*, *Husseau*) représente seulement *ūksellum* et *ūskellum*. Enfin les *Ussel* du centre de la France ne sauraient remonter à un *ŭxellum*, quoi qu'en pense M. Zupitza[1], mais à un *ūxellum*. L'initiale brève eût, en effet, abouti à *Oussel*[2]. Que conclure de là? C'est qu'en Gaule il y avait

1. Voy. *Zeitschrift für celtische Philologie*, III, 593. Quant au composé Issoudun (dép. de l'Indre), s'il ne contredit pas la théorie de M. Zupitza, il ne la confirme point non plus. Les formes médiévales sont en effet ; *Uxellodunum* (984) « principatum *Auxelioduni* castri » (1146), « abbas *Issoldunen\is* » (1145), *Exolidunum* (1145), « castrum *Exoldunum* (1154), *Essoldunum*, *Essoldinum*, *Issoudun* (XII^e s.), etc. Voy. Eugène Hubert, *Dictionnaire historique et géographique de l'Indre* (Paris, 1889, in-8°), p. 94. — Exoudun (dép. des Deux-Sèvres) présente également des graphies diverses : à côté de « vicus *Exuldunus* » (852), « vicaria *Exuldunensis* » (963), *Exoldun*, *Exsoldun* (1095, 1097), *Exodum* (1218), etc., on trouve *Issodonium* (1169). Voy. Bélisaire Ledain, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres* (Poitiers, 1903, in-4°), p. 109.

2. Peut-être retrouvons-nous *ŭxellum* dans deux localités du département de l'Aisne, arr. de Vervins. La première, *Housset* dans le canton de Sains, est dite *Hussel* (*u* = *ou*) en 1139, *Houssel* (1142), *Husel* (1169), *Hosel* (XII^e s.), *Houcel*, *Housel* (XIII^e s.), *Oussel* (1312), *Husselum* (1330), *Houssey* (1529), *Housel* (1660); elle est sur un plateau à 160 mètres. La seconde, *Housseaux* (à 200 mètres),

simultanément *ūxellos* et *ŭxellos*, *ŏscellos* et *ūscellos*[1], c'est-à-dire qu'il existait des variétés dialectales. Et ce résultat n'a rien de surprenant.

II. — *Oxima.*

Les *Uxama*, aujourd'hui *Osma*, de l'Espagne ont été signalées[2]. Mais a-t-on pensé à relever les localités de ce nom ou d'une forme voisine, les *Oxima*, situées en Gaule ?

1° Je vois *Exmes*[3] chef-lieu de cant. de l'Orne (arr. Argentan) sur une élévation à 257 mètres dominant une

commune d'Any, canton d'Aubenton est dite *Housselum* (1223), *Hossellum* (1224), *Houssellus* (1237), *Houssiaux* (1642), *Houssaux* (Cassini). Voy. Matton, *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, p. 143 et Service vicinal feuille XX-9.

D'autres Housseaux, Houssel, Housset, Houssaye même, ont peut-être la même origine ; mais il est malaisé de les distinguer des véritables *houssaye* dont l'étymologie est tout autre.

1. Peut-être aussi *auxellos* ou *auscellos*. Un ruisseau de la Drôme porte le nom de *Aucelon*. Les formes anciennes sont *Aucelonum* (1193), « chastel d'*Eyselon* » (1391), *Oucello* (1576), *Aucellon* (1644), *Oscellon* (XVIII^e s.), *Ocellon* (1788). Voy. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique de la Drôme*, p. 12. — L'île d'Oiselay, sur le Rhône, *Auceletum*, *Ausseletum* (voy. p. 8, note 4) correspond plutôt à *Auscelletum* qu'à *Oscelletum*. Nous sommes en effet dans une région où la diphtongue *au* s'est conservée.

Peut-être faut-il citer encore un hameau de la com. de Baratier dans les Hautes-Alpes, l'*Osselin* dont le nom est écrit *Aucelinum* et *Aucellinum* en 1293. Voy. J. Roman, *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes* (Paris, 1884, in-4°), p. 104.

2. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes en Espagne*, dans la *Revue celtique*, t. XV, 1894, p. 12 et 24.

3. Le témoignage le plus ancien de ce nom se rencontre dans les souscriptions du concile d'Orléans de 511. L'évêque Litaredus souscrit, selon les ms. : « episcopus de *Uxuma* », « de *Uxono* », ecclesiae *Exomenae* », « ex civitate *Uxoma*. » Voy. *Concilia aevi Merovin-*

contrée[1] qui tirait son nom de la localité, l'*Hiémois*[2].

2° *Huismes* (Indre-et-Loire, arr. et cant. Chinon) à l'extrémité de la forêt de Chinon, sur un renflement de terrain entre l'Indre (près son confluent avec la Loire) et un ruisseau[3].

3° *Humes*, village sur la Marne et la Bonnelle, et batterie du camp retranché de Langres (Haute-Marne) à 320 mètres[4].

gici, éd. Frid. Maassen, t. I (1893), p. 9, 10, 11, 14 (*Monumenta Germaniae historica, Legum sectio III*, série in-4°). Toutefois, M. Longnon n'admet pas (*Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 325) qu'il s'agisse d'Exmes. La prononciation vulgaire du XII^e siècle, Oismes nous est donnée par Wace dans son *Roman de Rou* (éd. H. Andresen, t. II, v. 963, 2231, 2237, 3369, etc.).

1. Carte du Service vicinal, feuille XII-13.

2. Les formes anciennes sont « in pago *Oxminse* » (689 ; Tardif, *Cartons des rois*, n° 25 *bis*, p. 637), « in pago *Oxmiso* » (*Capit.*, 853, éd. Boretius-Krause, t. II, p. 275) ; « in pago *Oxominse* » (v. 855, *Gesta Aldrici* et *Actus pontif. Cenomann.*) « comitatus *Oismacensis* » (charte du duc Robert I^er, XI^e s.). A Caen il y eut longtemps une rue « *Exmoisine* ». Cf. Aug. le Prévost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie* au tome III (1869) de ses *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 532-539. — La prononciation vulgaire du XII^e siècle nous est donnée par Wace : *Uismeis*, *Oismeis* (*Roman de Rou*, éd. H. Andressen, t. I, v. 2687, 4135 ; t. II, v. 3383, 3807, etc.). Ici comme dans *Oscellos*, *Uxellus*, une *h* adventice s'est plus tard ajoutée à l'initiale

3. Feuille XII-20. Les formes anciennes sont « *Oximensis* villa » (mil. X^e s.), *Oxima* (XI^e s.), *Oximae* (1197). Voy. Carré de Busserole, *op. cit.*, t. III, p. 355.

4. Feuille XXII-17. Les formes anciennes sont : « *Usma* villa in comitatu Bassiniaco » (921, ch. orig. de l'évêque Garnier, p. p. Roserot, *Chartes inédites... de la Haute-Marne*, n° 14, dans *Bulletin de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, t. 51, 1897). — Dans son récit de la Translation des reliques de sainte Hélène, de Rome à Hautvillers en Champagne, Flodoard († 966) raconte, au l. II, c. 8 de son *Historia ecclesiae Remensis*, que le corps du saint fut porté dans l'église de Saint-

4° *Ouismes* dans la commune de Crézières dans les Deux-Sèvres (arr. Melle, cant. Brioux), sur une colline à 126 mètres[1].

5° Un autre *Oxima* a perdu son nom aujourd'hui : Villiers-le-Morhier dans l'Eure (arr. Dreux, cant. Nogent) sur une légère éminence au confluent de l'Eure et de la Drouette[2].

Une étude plus complète permettrait certainement d'en signaler plusieurs autres.

Des formes latines et romanes si variées relevées dans les notes qui précèdent, la quantité et même la qualité de la voyelle initiale en celtique ne paraît pas ressortir avec une netteté parfaite.

Mais ce qui est assuré c'est le maintien de l'*m* celtique,

Guinebaud dans le pagus de Langres « in vicum qui vocatur *Osismus* » (*Mon. Germ.*, *Script.*, XIII, 456). Cette graphie est assez surprenante. Peut-être la localité s'est-elle appelée non seulement *Huisme* mais *Huisesme* ou *Oisesme* (v. page 21, note 4). Les *Miracula sanctae Helenae* par Almannus ont cette phrase : « intra lingonicas fines, ad portum scilicet cui nomen est *Osvia* » (Bolland., *Acta Sanct.*, août, t. III, col. 613-614). Mais le ms. de Rebais, d'après lequel ce texte a été édité, était certainement défectueux ou il a été mal lu ; je propose au lieu de *Osuia* (*Osvia*) de lire *Osma*. — On relève encore « *parrochia Ozimae* » (1151), « dominus de *Osmis* » (1215), *Huismes* (1233), *Vuimes* (v. 1240), *Huymes* (1263), « finagium de *Huysmis* » (1268), *Eumes*, *Umes*, *Uimes*, *Hume* (1274-75), « ecclesia de *Humis* » (1285), etc. Voy. Alph. Roserot, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne* (Paris, 1903, in-4°), p. 88.

1. Feuille XII-24. On trouve dans une charte de 1028 « villa *Osma* in pago Pictavo in vicaria Metulo ». Voy. Bélisaire Ledain, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres* (Poitiers, 1904, in-4°), p. 198 et 55.

2. Feuille XV-14. Les formes anciennes sont « *Oxma* in pago Dorcassino » (689, dans Tardif, *Cartons des rois*, n° 25 *bis*, p. 637), *Uxxima* (*sic*) en 730, *Huemes* vers 1250. Le changement de nom

qui, à l'époque mérovingienne et même dès la fin de l'Empire n'était peut-être plus intervocale (par suite de la chute de *i* posttonique) mais l'était certainement encore au moment de la conquête romaine. On sait que M. Thurneysen a proposé [1] de considérer comme pan-celtique le changement de *m* intervocal en spirante nasalisée et que cette vue a été accueillie avec une certaine complaisance par le regretté L. Duvau [2]. Les cinq exemples réunis plus haut doivent s'ajouter aux deux *Osma* d'Espagne et aux autres mots allégués par notre cher maître, pour repousser cette théorie et affirmer que l'*m* intervocalique s'est maintenue sans altération en Gaule [3]. On y peut joindre aussi le nom qui va suivre.

III. — *Oxisama.*

Oxima est un superlatif de la racine *-ox* ou *-ux* et veut dire « la plus haute [4] ». On trouve un autre superlatif formé avec le suffixe *-isam* [5] dans *Oxisama* [6]. Ce mot est

s'est opéré au cours du XIVe siècle. Voy. L. Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir* (Paris, 1861, in-4°), p. 192.

1. Note de la 2e éd. du *Grundriss der Indo-germanischen Philologie* de M. Brugmann, t. I, p. 378.

2. *Sur la prononciation du gaulois*, dans la *Revue celtique*, t. XXII, 1901, p. 79-83.

3. *Ibid.*, p. 238.

4. Voy. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique*, t. XV, 1894, p. 12. Les formes romanes en prouvant que le mot est proparoxyton achèvent de démontrer son sens de superlatif.

5. Cf. Ludwig Chr. Stern dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. III, p. 157; et Em. Ernault dans la *Revue celtique*, t. XXII, 1901, p. 385-386.

6. On trouve aussi *Uxisama*. Çf. aussi *Uxisama* et *Oxima*, *Oxellus* et *Uxellus*.

l'ancêtre d' « île d'*Ouessant* » prononcé autrefois *Eussav* et aujourd'hui *Eussa* par la population bretonne [1].

Je crois que ce superlatif a laissé un descendant non seulement en territoire celtique mais en territoire roman : un hameau de la commune de Gasville dans l'Eure-et-Loir (arr. et cant. de Chartres), situé sur le plateau entre l'Eure et un ruisseau, s'appelle aujourd'hui *Oisème* [2]. Les formes anciennes qui nous sont parvenues sont : *Oysesma* (1133), *Oysesmus* (1148), *Oiselma* (1203), *Osemium* (1261), *Oysesme* (1539), *Ouazesmes* (1626) [3]. Il me semble qu'elles nous autorisent à restituer un prototype *Oxisama*.

D'autres descendants existent à coup sûr en pays romans, mais n'ont point, que je sache, été signalés [4].

IV. — *Uccio*.

La racine de ce mot est différente, semble-t-il, de celle des mots précédents. Le sens est le même si l'on en juge par la situation des localités qui, en France, portent ce nom.

1° *Usson* dans le Puy-de-Dôme (arr. Issoire, cant. Sauxillanges), ancien chef-lieu d'une viguerie carolin-

1. Voy. J. Loth, dans la *Revue celtique*, t. XXIII, 1903, p. 294.

2. Carte du Service vicinal, feuille XV-15.

3. Voy. Lucien Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, s. v.

4. Peut-être Humes (Haute-Marne) s'est-il appelé Huiseme (cf. p. 18, note 4). Il faut peut-être reconnaître un *Oxisamus* dans le nom bizarrement déformé, l'Ossuaire, que porte un hameau de la commune de Saint-Donat dans la Drôme, car on le trouve appelé *Osquemum*, en 1010, *Ossemus* en 1100. Voy. Brun. Durand, *Dictionnaire... Drôme*, p. 251. En Italie une localité de Breno-Bresia s'appelle *Ossimo*.

gienne, est au sommet d'une montagne de 639 mètres[1].

2° *Usson-du-Poitou* (Vienne, arr. Civray, cant. Gençais), également chef-lieu d'une viguerie carolingienne, est à 138 mètres sur un plateau entre des ruisseaux[2].

3° *Usson* dans la Charente-Inférieure (arr. Saintes, cant. Pons, com. Échebrune) entre deux ruisseaux, la Seugne et le Né. A l'ouest, à deux kilomètres, une colline de 103 mètres, le *Puy-Haut*, était sans doute jadis dans son finage[3].

4° *Usson-en-Forez* (Loire, arr. Montbrison, cant. Saint-Bonnet-le-Château) est sur une hauteur à 984 m.[4].

5° *Usson* dans l'Ariège (arr. Foix, cant. Quérigut, com. Rouze) est un château en ruines sur une hauteur dominant le confluent de l'Aude et du ruisseau de Pailhère[5].

Nul doute que, pour ce mot également, une *h* adventice se soit parfois ajoutée à la voyelle initiale. Mal-

1. Carte du Service vicinal, feuille XIX-26. *Ucionensi vicaria* (928 ; *cart. de Sauxillanges*, éd. Doniol, p. 48); *Utione* (931), *Uzo* (982), *Uxonum* (988), *Ucionensis* (1096), *Ucionum* (1121, 1126), *Uzo* (1126), *Uteo* (1207). Voy. *Cartulaire de Sauxillanges*, p. 125, 571, 597, 613, 655 et A. Tardieu, *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme* (Moulins, 1877, in-4°), p. 342. Celui-ci cite encore *castrum Utiense* et *Uxodunum* (VI-VII[e] siècle), mais ces noms doivent être identifiés avec d'autres localités.

2. Feuille XIII-23. On trouve « *Uccione* vicaria » (Longnon, *Atlas*, p. 206) ; « vicaria *Icionensis* » (913), « vicaria *Uzoninsis* » (v. 970), *Uchon* (1073-88), *Ucon* (1088-91), *Uzonum* (v. 1100), etc. Voy. Alfred, Richard, *Dictionnaire topographique de la Vienne*, p. 422.

3. Feuille XI-26. Je ne connais point d'ouvrage donnant les formes anciennes des noms de lieux du département de la Charente-Inférieure.

4. Feuille XX-27. Même observation qu'à la note précédente.

5. Feuille XVI-38. La cote n'est pas marquée, mais la commune Rouze, dont fait partie Usson, est elle-même à 973 mètres.

heureusement nous n'avons pas de textes anciens qui nous permettent de restituer les prototypes des *Husson* de la Manche (arr. Mortain, cant. le Teilleul) et de la Charente (arr. Ruffec, cant. Aigre, com. Charmé[1]).

Peut-être faut-il voir ce même mot dans le second terme d'Aubusson (*Albucionem*). Trois localités au moins portent ce nom. La plus connue et la seule sur laquelle nous ayons, à ma connaissance, quelques documents remontant jusqu'au moyen âge[2], est un chef-lieu d'arrondissement du département de la Creuse. Elle est au fond d'une vallée dominée par de hautes collines; mais derrière l'église, sur une colline à pic, on trouve les ruines du château féodal du XI^e^ siècle[3]. Tout donne à croire pour cette localité et les deux suivantes que l'agglomération urbaine qui s'est formée dans la vallée a tiré son nom de la hauteur qui la dominait, *albamucionem*?

Le second Aubusson est dans le Puy-de-Dôme (arr. de Thiers, cant. Courpière) dans une gorge sur le Couzon ou rivière d'Aubusson au pied du Pépin (840 mètres) couronné par les ruines d'un château[4].

1. Le premier est à 100 m., sur une légère éminence. Voy. feuille X-14. Le second est à l'extrémité de la forêt de Tusson. Voy. Feuille XII-25.

2. On trouve « *Albuciensis* dominus » *Albuzo(n)* dans des textes des X^e^ et XI^e^ siècles. Voy. *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Roc Amadour* publié par J. B. Champeval (Brive, 1903, in-8°), n^os^ 49, 108, 140, etc; — *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche* publié par le même (Paris-Tulle, 1901, in-8°), n^os^ 119, 426, 460 etc. L'ouvrage de Cyprien Pérathon (*Histoire d'Aubusson, la vicomté, la ville, les tapisseries, la maison d'Aubusson*. Limoges, 1886, in-8°) est à notre point de vue défectueux.

3. Feuille XVI-25.

4. Feuille XIX-25. On ne trouve pas la forme ancienne dans A. Tardieu, *op. cit.*

Le troisième est dans l'Orne (arr. Domfront, cant. Flers) sur des collines dominant la Vère, à 267 mètres[1].

V. — *Ucciacus*.

Un autre mot avec un suffixe différent mais dont la racine est la même par le précédent, et aussi sans doute la signification, se retrouve dans *Ussé*. La seule localité de ce nom sur laquelle j'aie pu trouver quelques renseignements est un château de la commune de Rigny en Indre-et-Loire (arr. Chinon, cant. Azay-le-Rideau), à la lisière de la forêt de Chinon, sur une colline dominant l'Indre, à quelques centaines de mètres de la Loire[2] et à 3 1/2 kil. au nord-est d'une *Oxima* dont il a été question plus haut[3].

Les graphies anciennes sont : *Uciacus* (1148), *Uceum* (v. 1160), *Uceium* (1188) etc.[4]. La prononciation avec

1. Feuille XI-13. — Il m'a été impossible de consulter L. Duval, *Essais sur la topographie ancienne du département de l'Orne* (Alençon, 1882, in-8°).

2. Feuilles XII-19 et XII-20.

3. Voy. p. 18.

4. Voy. Carré de Busserolle, *op. cit.*, t. VI, p. 337. Cet érudit cite un prétendu exemple du VIe siècle (!), *Ucerum* (*sic*), qu'il emprunte à la *Grande chronique de Tours*. En se reportant à cette compilation du XIIIe siècle (éd. par André Salmon dans son *Recueil de Chroniques de Touraine*, Tours, 1854, in-8°) on trouve, après le récit de la conquête de la Gaule par Arthur, le passage suivant (p. 77) : « Et Quex senescal-« lum suum, qui ibi vulneratus fuerat, in Turoniam apud Caynonem « quod Quex aedificaverat remisit (Arturus). Qui de plagis non multo « post moriens, prope Caynonem, juxta Ucerum (*sic*, *faute d'impres-« sion pour* Uceium) in quadam parva ecclesia Sancti Pauli sepelitur. » — La source de ce passage est naturellement l'*Historia regum Britanniae* de Gaufrei de Monmouth (l. X, c. 13) : « Cheudo autem

ss indique qu'il faut restituer un prototype *Ucciacus*, car *Uciacus* eût donné *Uzé*.

« ad Camum (*sic*) oppidum quod ipse construxerat graviter vulnera-
« tus asportatur et, paulo post, eodem vulnere defunctus, in
« quodam nemore in cœnobio eremitarum qui ibidem non longe ab
« oppido erant, ut decuit Andegavensium ducem, humatus fuit. »
(éd. San-Marte, p. 154). *Camum* est certainement une erreur des mss. dont s'est servi San-Marte. Il y avait *Cainonem* dans le texte.

C'est bien ce qu'a lu Wace qui composa dès 1155 son *Roman de Brut* : « Kex qui estoit a mort navrés — Fu dedens Chinon enterrés — Qu'il fist et compassa Chinon — Et de Kex reçut-il le non. — La fut enterés u boscage Joste Cinon en l'ermitage (v. 13403-08, éd. Le Roux de Lincy, Paris, 1838, t. II, p. 218). — Gaufrei qui certainement a visité la France a imaginé de rapprocher du nom du « sénéchal » d'Arthur, Keu (qu'il latinise en Caius) celui de la petite ville de Chinon (*Cainonem*) et il fait de Keu un « duc » d'Anjou parce que cette localité était passée depuis le milieu du XIe siècle des comtes de Chartres aux comtes d'Anjou. Le Tourangeau auteur de la *Grande chronique de Tours* a cherché à déterminer le bois et l'ermitage. On ne voit pas très bien pourquoi il s'est déterminé pour *Usse* qui est, en effet, à l'extrémité d'une forêt, mais assez loin de Chinon, à 12-15 kilomètres. Quant à l'église Saint-Paul, on la trouve sur la carte de Cassini à 3 kilomètres à l'est du château d'Ussé. — Cette localité est encore citée, sous la forme *Hussé*, par Rabelais (*Gargantua*, chap. 47).

CONTRIBUTION

A LA

LEXICOGRAPHIE ET L'ÉTYMOLOGIE CELTIQUES

PAR J. LOTH.

A

GALLOIS ET IRLANDAIS

Ach, Aches, irl. AIS. La linguistique préceltique[1] sévit en Galles. Après Morris Jones qui, dans un mémorable essai, a retrouvé dans la syntaxe galloise les traits principaux de la langue préceltique de ce pays — ce sont tout simplement ceux de l'égyptien —, voici que M. Anwyl entre en lice. Son flair de préceltiste l'a attiré vers les noms de lieux, spécialement les cours d'eau : — il travaille surtout dans la *Potam-onomastique*. Il en est peu qui aient trouvé grâce à ses yeux ; les terminaisons même que l'on croyait fermement jusqu'ici *celtiques* sont pour lui *préceltiques*. *Ach* cependant le fait hésiter : ce serait peut-être du gaélique. C'est aussi l'avis de M. d'Arbois de Jubainville qui voit dans le nom de la rivière galloise

1. V. dans un des prochains numéros de la *Revue celtique*, mon article : Le *Préceltisme*.

Clydach un nom identique à celui de Clydagh, petite rivière du comté de Kerry (*Revue celt.*, 1903, p. 228). Les Gallois l'auraient naturellement emprunté ; le nom correspondant chez eux, dit-il, eût été *Clywedog*.

Or, Clywedog existe : c'est un affluent de la Teïvi. Clydagh est un affluent de l'Usk (*Wysg*), en Breconshire. Avant de chercher du préceltique en Galles, il eût peut-être été prudent d'épuiser les ressources de la linguistique brittonique. C'est moins sommaire, moins élégant, plus terre à terre, mais plus sûr et plus scientifique. Je laisse de côté l'étymologie de *Clydach* [1] : la terminaison seule m'intéresse. Elle est très répandue en gallois : c'est un diminutif ou un péjoratif. — *Ach* semble remonter immédiatement peut-être à *-acco-* mais probablement à un vieux celtique *-asco-* [2]. Est-ce bien une terminaison ? Plusieurs rivières en Galles l'ont : *Mawddach*, *Mynach*, *Clarach*, *Elach*, *Arthach*, *Caiach*, *Cerniach*, *Gwyrach*, *Gwynach*.

Le nom d'*Elach* pourrait faire pencher en faveur d'un mot indépendant : cf. *El-wy*. En tout cas, *ach* existe comme mot indépendant : *Ach-ddu*, *Ach-las*, noms de rivières, cités par Silv. Evans, *Welsh Dict*. De plus, si on ne

1. Clydach est une mauvaise orthographe, comme c'est le cas pour beaucoup de noms de lieux, de l'*Ordnance map*. Le *Book of Llandav* donne deux fois *Cloutac* (pour *Cloutach*), ce qui suppose aujourd'hui *Cleudach*. Or, d'après le témoignage de M. Egerton Phollimore, c'est la prononciation actuelle des riverains de cette rivière.

2. *Sc* primitivement post-vocalique est traité en brittonique comme *-cs-*. Cette théorie, que j'ai soutenue depuis longtemps et à diverses reprises, est aujourd'hui adoptée (Brugman, *Grundriss*, p. 687).

trouve pas *ach* employé comme nom commun dans le sens *d'eau* ou *rivière*, il y a *aches* qui a nettement ce sens.

L. Tal. (Skene, *F. A. B.*, II, p. 1981) :

Dy ffynhawn lydan dylleinw *aches* « Ta large fontaine verse à pleins bords l'onde. »

Cf. vers. 8,10 ; *ibid.* 115.9; 134.20;
L. Rouge, 241.18; 263.25; 300.26;
L. Aneurin (*Gorchan Maelderw*), 101.9.
Cynddelw, *Myvv. Arch.* 162.1 :

Twryf *aches* am draeth « bruit du flot sur le rivage ».

Pour plus de détails, v. Silv. Evans, *Welsh Dict.* à *aches*. L'existence d'*aches* étant assurée, l'irlandais *ais*, glosé par *abann* dans le Gloss. d'O' Mulconry (*Archiv für Celt. Lex.*, *I*, p. 239; cf. *aiss. i. aubhan*, ap. Kuno Meyer. *Contr. to Ir. Lex.*, *ibid.*, p. 70)[1], doit en être rapproché. Les deux supposeraient un vieux celtique **aks-i-*. On pourrait y voir un dérivé de la même racine que *aqâ* : *aq-s-*. Le brittonique pourrait même s'expliquer par *ap-s-*. Mais il existe un mot gallois qui paraît un obstacle à ces hypothèses : c'est *aig*, plur. *eigiau*, ayant le sens de *flot*, *mer*. Ce mot se trouve chez beaucoup de poètes du moyen âge. Comme je ne l'ai trouvé dans aucun des *F. A. B.* je me suis demandé si ce mot n'avait pas été fait par voie d'analogie sur *eigiawn*, océan. *Eigion* a pu amener *eigiau*, d'où *eig* ou *aig*. *Aig* désigne aussi, d'après Iolo Morganwg, cité par Silv. Evans : *the bore in the Severn*, ce qui est significatif. Il me paraît plus probable que *aig*, *eig* est ancien ; *eigiawn*, *eigion* a peut-

1. *Ass* lait, a-t-il la même origine (Kuno Meyer, *Archiv f. C. L.*, I., p. 138.)

être confondu en lui *oceanus*, et un mot vraiment celtique. Le breton *eyen*, source, est phonétiquement identique à *eigion* : *cf. marheyen*, chevaliers = *marchogion*.

Aig, est peut-être à rapprocher de l'irl. *oiche. i. uisge.* Pour *ach*, cf. *Axona* (l'Aisne). *Ach, aches* = **aksissā* seraient des formes élargies de *ac-*.

Aqā n'est resté en celtique que dans des noms de lieux ; par exemple comme suffixe *-ep,-aff* (suivant les dialectes) dans des noms de fleuves et de lieux d'Allemagne. C'est *apā* qui se trouve sans doute dans le nom de la pointe de l'Ile-aux-Moines, Morbihan : *Penhap* : on prononce *Penap*.

Pour l'acquit de ma conscience, je signale à l'attention des Préceltistes l'existence de plusieurs fleuves Axios dans l'Europe orientale : il y en a même un en Syrie (en Karie *Axon*)[1].

Amor, rivage, bord (*Llanover ms.*, 68 : colligé par Iolo Morganwg).

Amor = *ambi* + *ŏro-* : cf. *gor-or*.

L'irlandais et le gall. ont *ŏro-* avec *ŏ* bref ; le breton et le cornique ont une forme remontant à *ār* =* indo-eur. *ōr-* : v. bret. *orion* ; moyen bret. *eurien* ; corn. *urrian*[2].

1. M. Anwyl (Prologomena to the study of Welsh Poetry) propose de tirer *aches* de *accessus* et *reges* de *recessus* : outre que le sens des mots gallois s'y prête peu, et qu'un pareil emprunt est invraisemblable, dans *accessus* et *recessus*, *e* est long, d'après Körting, dans son *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* : on eût donc eu *achwys* et *rygwys*. D'ailleurs la comparaison d'*ach-es* avec *aiss* est décisive.

2. Le double *rr* n'indique qu'une particularité de prononciation.

Anghad. Le sens d'*anghad* est assuré par de nombreux exemples : ce mot signifie *la main se fermant sur quelque chose* (*grasp* en anglais), et *le creux de la main :*

L. Rouge (*F. a. B.*, II, p. 208) :

Penn a borthaf yn *aghat* vyllaw.

La graphie *-gh-* équivaut à la nasale gutturale sourde actuelle *-ngh-*. *Anghad*, s. f. =**ankatā* : cf. Skr. *ankás*, courbure entre le bras et le sein, ἀγκάς, ἀγκών, ἀγκύλη.

Angell, aile, aileron, bras (v. Silvan. Ev., *Welsh Engl. Dict.*)

En breton, je ne l'ai constaté qu'en bas-vannetais, dans l'expression :

'n im angęllat (= en em angellat), nager. Les gens qui savent mal le français ne manquent pas de dire *se nager* (nager en faisant remuer les bras, les *ailerons*).

Ce mot est isolé, si je ne me trompe, dans la famille celtique : ne pourrait-on lui comparer ἄγγελος, messager, *messager ailé ? Angelia* est fille d'Hermès lequel a comme attribut caractéristique, entre autres, celui d'avoir des ailes un peu partout ; angell =* *angeli̯ā*.

Aros, rester, attendre, habiter. L'étymologie courante adoptée d'après M. Whitley Stokes (*Urk. spr.*, p. 277) est que ce mot remonte à **are-vos-tu-*, de la racine *ves*, être, rester (irl. *ar-a-ossa*, gl. manet ; skr. *vástu*, etc.). Ce n'est qu'à moitié vrai. En effet, *aros* est la forme du substantif verbal et suppose bien *are-vostu-*, mais les formes personnelles du verbe n'ont pas *s* : le thème est *aro-* ou *arho-* :

L. Noir, 18.4 : Deduytach no mi ae *harhove*

Amser Kadwaladyr, « Plus heureux que moi, qu'il

l'attende le temps de Kadwaladr » (*Ibid.*, 26.1 *ae harovy*).

L. Tal. 119.28 : *arho-es*. *Myv. Arch.* 195.2 : ac adar *ae haroy* nid *arhoynt* wy neb namyn Dewi « et les oiseaux qui l'attendaient, n'attendraient pas d'autre que Dewi. »

L. Tal. 151.4. Yg kymry yd *erhy* gwraged gweddawt — ; Bown o Hamtwn (*Sel. from Heng. ms.* I. 204) : *Beth a cry y bobyl*. Dans les *Mab.* : impér. *arho* ; fut. *arhoaf* (v. Silv. Evans, *Welsh Dict.*, à *arhoi*).

Les formes personnelles remontent donc à *are-vos* -: le verbe au présent 1re pers. sg. eût été *are-vos-ō*.

Gortos, cornique et breton, présente un cas analogue : l'infinitif est bien *gortos*, mais le thème des formes personnelles est *gorto-* ; on l'a comparé au gallois *gwartu*, ce qui est impossible : *gwartu* est emprunté à l'anglais *wart*. Il est sûr que *gortos* (var. *gourtos*) est composé de *gwrth*, plus un mot commençant par une dentale (**dos-* ou **-tos*) : *gorto* est à *gortos* comme *aro* à *aros*.

H dans *arhos* est dû à la coupe de la syllabe et à l'accent après *r* : cf. *o'r heil heit* dans les *Anc. Laws* : du second essaim. *Holl* pour *oll* = *olio-s* = irl. *uile* n'a pas davantage *h* = *s* : il doit son *h* à un phénomène analogue. Pour *-wo-* devenant -o-, cf. *ar-ostwng*.

Ban, pâle (usité dans ce sens en Glamorgan, d'après le *Llanover ms.* 68). Silvan Evans a fait un contresens en traduisant *lliw ban* par *vivid colour*. C'est une forme faible de la même racine que l'irlandais *bán*, blanc. Elle se montre encore dans *di-fan*, s'évanouir : cf. irl. *tes-banat*, deficiunt. M. Whitley Stokes compare φαίνω.

Brwydr, bataille. Zimmer a fait au sujet de ce mot une de ses plus originales trouvailles. Pour lui *brwydr* = irl.

briathar, parole : « le Celte, en effet, combat encore avec des mots, lorsque le Germain a déjà frappé. » J'avoue ne pas savoir de quels Celtes il veut parler : je n'en connais pas de ce type. Dans mon pays, ce sont les habitudes contraires qui prévalent. Un des aphorismes que les Bas-Bretons mettent le plus volontiers en pratique est le suivant :

Nebetoc'h a gomzow, stankoc'h a dolow. « moins de paroles, plus de coups » (bas-vannetais). Aussi je crois qu'ils seraient surpris, peut-être même vexés de la remarque de Zimmer. En quoi, je me hâte de l'ajouter, ils auraient tort. Il est évident, en effet, que Zimmer n'a pas obéi à un accès de chauvinisme : on sait que la modestie est une vertu essentiellement germanique. Non, il a voulu réagir contre une habitude trop répandue en Allemagne de représenter les Celtes, en particulier les Français, comme une race agressive, ne cherchant que plaies et bosses. Il les dépeint, au contraire, comme gens amis de la discussion, de la controverse, plus disposés à recourir au Tribunal pacifique de La Haye qu'aux arguments de la force brutale, au droit légal qu'au droit... *canon*, comme disait le bon roi Henri IV. Aussi suis-je aux regrets de combattre une aussi flatteuse étymologie : elle n'a pas, hélas, le moindre fondement.

Brwydr =* *brei-tra* (pour la formation, cf. *crwy-dr*) : d'une racine *bhrei-*, *breya-*, *brī*, signifiant *percer*, *couper ;* slavon *brija-*, *bri-ti*, raser ; ags. *brig*, *briv* ; mha. *bri brie*, *Brei* ; latin *friare* (Fick, *Indo-germ-Wört.*, I, p. 90, 496). C'est exactement le sens primitif de *brwydr* qui signifiait action de *percer*, *transpercer*. *Brwydr* ne peut être séparé de

try-frwyd, ni de *brwyd*. *Try-frwyd* est adjectif et substantif; il a le sens : 1° de transpercer, 2° celui de *bataille*. Pour ce dernier sens, cf. L. Noir. 51.10 :

Neus tuc Manauid
Eis tull *o trywruid*

« Vraiment Manauid a rapporté son bouclier percé de la bataille. »

Ibid. 3. 4 : oed yscuid *o trywruyd* o *tryuan*

Cynddelw, *Myv. arch.*, 170.1 : yn *tryfrwyd* wryaf « dans la *bataille* le plus vaillant. » Du même poète, *ibid.*, 188.2. en parlant d'un guerrier : *tryfrwyd wawd*.

A la même racine, appartient *brwyd* percé :

Myv. Arch., 219.2

Gnawd fod ysgwyd *brwyd friwdoll* arnaw « c'est chose habituelle, qu'il y ait un bouclier *percé de trous*, brisé et troué sur lui. » *Brwyd* a également le sens de *broche*, de *harness of a loom*, *healds* (comme le breton *broued* : v. *Revue celt.*, 1903, p. 409).

L'irlandais *briar*, broche (Kuno Meyer, *Contrib. Archiv f. C. L.*, II, p. 59), a peut-être la même racine, avec une dérivation différente.

Cwm (*Llan. ms.*, 8, p. 213). En Glamorgan, ce mot entre dans une expression désignant un ciel nuageux : mae yr awyr *yn gwm* iawn : « le ciel est très chargé, très nuageux ». J'ai soutenu dans mes *Mots latins* que *cwmwl* ne pouvait venir du latin *cumulus*, ce qui phonétiquement est évident, et que *cwmwl* (bret. *coumoul*) devait avoir une parenté avec le breton *coum*, vague de la mer. L'expression du Clamorgan en est une preuve. Les deux expressions sont métaphoriques ; *cwm*, vallon creux, ne

peut en être séparé. Le sens primitif est : *creux, cavité qui se forme*. Les nuages ont été souvent comparés aux vagues de la mer. *Cwmwl* =* *kŭmbŭ-lo-*.

Enllyn désigne aujourd'hui à peu près toute espèce de nourriture, plus précisément tout ce qui se mange avec du pain. Le verbe *enllynnu*, d'après un texte cité par O. Pughe, signifie *humecter, mouiller* un mets. C'est un composé d'*en* et de *llynn*, liquide quelconque, jus : irl. *lind, linn*, gl. *cervisia* = [*p*]*lendu-*. *En* paraît devoir être rapproché de l'irl. *en* dans *en-glas* (aqua lacte commixta) : on peut objecter que, dans ce cas, l'accent ayant dû se porter sur le second terme, on aurait dû avoir *yn-llynn ;* mais ce n'est pas sûr dans un composé semblable par juxtaposition. Il y a plus de difficulté à l'identifier avec *ain* dans *ain-chis*, corbeille à pain : *ain* = **pani-*. Pour *en*, cf. [*p*]*enus*.

Erwis (= mod. **erfys*). Ce mot ne se trouve dans ancun dictionnaire. Je ne l'ai rencontré que dans le Livre Noir, 21.8. D'après l'orthographe ordinaire du ms., *erwis* donnerait en orth. moderne : *erfis* ou *erfys*. Ce mot répond au gaëlique *eirmis* ou *armeis* hit, find out : cf. v. irl. *ermaissiu* atteindre. *Erwis* = **are-mess-iŏ* : racine *med-* ; cf. *mess-* = *med-tu*. Le sens du mot est clair. Myrddin s'adresse à son pourceau et l'engage à se méfier, à prendre garde d'être découvert par Rhydderch Hael :

Clat in lle argel in arcoedit,
Rac *erwis* Riterch hael rwyfadur fit.

« Creuse (ta bauge) en un endroit caché, dans les régions des bois, de peur d'être découvert par Rhydderch, le directeur de la Foi. »

Forrach. — Le *forrach* est une mesure de longueur et une mesure agraire. D'après les Lois irl., le *forrach* a la valeur de 12 *fertach* ou *perches* (*fertach* est une accommodation irl. du latin *pertica*). La *fertach* valant 12 pieds, le *forrach* comme mesure de longueur équivalait à 144 pieds [1]. M. Whitley Stokes [2] fait venir *forrach* de **vorpāko-*, qui serait apparenté à Γραπίς, Γράπαλον. Cette étymologie soulève une difficulté phonétique, outre que pour le sens elle ne s'impose pas : *-rp-* ne doit pas donner *-rr-*, témoïn entre autres mots, *cilornn*, gall. *celwrn*, bret. *kelorn* = **kelpurno* : cf. skr. *karpara* σκάλπη, calpar [3].

Forrach, à tout point de vue, s'explique par **vorsāko-* : c'est un terme analogue à l'osque et l'ombrien **vorsus* = **vortto-s*, mesure de surface de 100 pieds carrés, lit. *vársta-s*, Pfluggewende (Fick, *Indog. wört-*, I⁴, p. 550). Le *forrach* est plus étendu, mais on sait combien les mesures de longueur et surtout de surface ont varié. La différence s'atténuera d'ailleurs, si on réfléchit qu'il a existé en irlandais (et en gallois), un pied de 10 pouces. Sans recourir à cet expédient, en conservant au pied sa longueur, on arrive à identifier le *forrach* et le *vorsos* en adoptant le système décimal. Le système duodécimal (1 fertach = 12 pieds ; 12 *fertach* = 1 *forrach*) n'est sûrement pas le système ancien et a supplanté le système décimal indigène. En l'adoptant, on arrive à dix pieds pour le *fortach*, à 100 pieds pour le *forrach*, ce qui

1. Joyce, *A soc. hist. of Irel.* II, p. 372.

2. O'Mulc. Gloss. *Archiv*, I, p. 304 ; *Archiv*, II, p. 380, 372.

3. Zupitza (kz. 1899, p. 264) a pensé que *lp-*, *-rp-* donnaient *-ll-rr-*, mais aucun de ces exemples n'est probant, tandis que les exemples opposés sont sûrs.

est identique respectivement à la *pertica* latine de 10 pieds et au *vorsos* de 100 pieds (carrés). Le système duodécimal avait aussi pénétré dans le domaine italique ; la perche avait parfois 12 pieds.

Glas en irl. *lait*. Il apparaît seul, et dans le composé *en-glas*, eau et lait mêlés. D'après M. Whitley Stokes (*Urk. spr.*, p. 119), *glas* s'expliquerait par **glagsā*, cf. γαλακ-. Or, en gallois, *glas-dwr* a *exactement* le même sens. Il est évident que les deux mots ne peuvent être séparés et qu'il faut renoncer à l'étymologie proposée : *glagsā* eût donné *glach* en gallois.

Il y a, en gallois, semble-t-il, un autre *glas*, conservé dans des noms de ruisseaux : comme *Mor-las* = **mor-glas ;* cf. irl. *glaise*, petit ruisseau. Le gallois *gleis* qui. apparaît dans *Du-gleis* et *Dub-leis* = **Dub-gleis* (L. Llan. *Index*), Ystrad-*Gynlais*, Gwyn-*lais* (écrit Gwyn-. *las*) est identique à *glaise*.

Gognaw. Le sens de ce mot a été totalement méconnu par O. Pughe : il le traduit par *active*, *activity*. *Gognaw* = **vo-gnăvo-* et signifie *qui se connaît à, habitué à*.

L. Tal., 149.21 : *gwawt gognaw*, habitué à la louange.

L. Rouge, 290.3 : *kymwedd ognaw*, habitué à l'union. *Myv. arch.*, 168.2 : *wryd ognaw*, habitué à la vaillance.

L. Aneur. 64.15 *chwerthin ognaw*, habitué au rire. Dans le Livre Noir, 6.14, Skene a mal lu *nognau* : il faut lire *uognau* = **wognaw*.

Grid (= *gryd*) : cris perçants.

L. Noir, 28.2 : lleis adar, dyar eu *grid*, « la voix des oiseaux, bruyants leurs cris ». C'est le même mot que l'irlandais *grith*, gén. sg. *grethai*, cris perçants, bruit

(Windisch, *Wörterb.*) Ce mot a pris, en gallois, le sens de *combat*, comme *gawr*, cri d'appel, cri de guerre, de combat :

L. N., c. 14, guir *ygrid* ; 50.15 guir *igrid*.

L. Rouge, 5261.25 : Llym vympar, llachar *ygryt*.

« Aiguë ma lance, étincelante dans le *combat* ».

Ibid., 275.22 : Guyr *ygryt* a gwaet am draet.

Gryt = **gritu-* = **gṛ-tu-* (Fick, *Indo-germ. Wört.* I⁴, p. 35, sous *gerō*).

Groar n'est pas donné par Owen Pughe. Il a le sens de *croassements*, *cris rauques* : L. Noir, 26.28 : andau de... *groar* adar kir Kaer Reon « Entends-tu les cris rauques des oiseaux près de Kaer Reon ? » Le *gro-* remonte probablement à *gravo-* et est identique à l'irlandais *grau* dans *grau-berla ; berla fiachda*, lingua corvina (Stokes, *Urk. Spr.*) : cf. v. h. a : *chrâva*.

Ar est probablement un mot et non une terminaison : cf. *dyar*, perçant, retentissant.

Gúr, gall. **girad**, M. Whitley Stokes, dans ses *Ir. Etym.*, p. 192, s'occupe de l'irl. *gúr*, perçant, cuisant ; à *gúr* me paraît correspondre le gallois *girad*, poignant, terrible. Il y a un doublet *irad*, qui est dû probablement à l'analogie de *ir*, colère.

Dans le *F. a. B.*, le mot ne se trouve qu'une fois et en évolution syntactique (L. Tal., 164.11) : *mawr o irat*.

Gweddgor. — Ce mot ne se trouve, à ma connaissance, que dans le Livre Noir, 35. 11, dans le morceau consacré aux tombes des personnages illustres :

Pieu yr *vedgor* yssy yma.

Gwedd-gor a pour premier terme *gwedd*, féminin de

gwydd, s'accordant avec *cor* qui est féminin. *Cor* a plusieurs sens : *chœur* d'église, concert de voix (*chœur*), communauté (*ban-gor*), *cercle* (de gens), *siège enclos*, *stalle*. C'est ici évidemment un composé imité de *gwydd-fa*, endroit en vue, *monument funéraire*, *tumulus* funéraire, sens assuré par des exemples anciens et clairs. Comme il s'agit d'une sépulture déjà antique au XII^e^ siècle, et que sûrement bon nombre de tombes mentionnées dans ce morceau sont préhistoriques, il me paraît à peu près certain que ce *cercle funéraire* appartient à l'espèce de sépulture appelée en Angleterre *stone-circle*, tumulus, sépulture avec cercle de pierres.

Nos *cromlec'hs* n'ont pas ce sens : ils désignent une enceinte circulaire de *pierres debout*. Le mot est employé à contresens chez nous, *lec'h* signifiant incontestablement *pierre plate* comme en Galles. En Galles, *cromlech*, en Irlande, *cromleac* a le sens de *dolmen*.

Gwnio, coudre. Il est aussi méritoire de ruiner une étymologie fausse et *répandue* que d'en trouver une vraie. Or une étymologie qui a rencontré de la faveur, c'est celle qui lie le gallois *gwnio* au vieil-irl. *conóigim* (Zupitza, *K. Z.*, 1904, p. 392) : les deux formes remonteraient à *con* + *iūg-* (racine pleine *joug-* ; cf. slave *igla*, aiguille). *Iūg-* en gallois avec chute de *g* intervocalique et fusion de *-iū-* en *-ī-* se serait réduit à *-ī-* : cf. *Ithael* = *Iūđ-hael*, *Iddas* = *Iūddas*. Cette étymologie se heurte à plusieurs impossibilités : 1° il n'y a pas un seul exemple de *con-* affaibli en *gwn-* : *con-* s'affaiblissant évolue en *gən-*, *gn-* : *cyn-nifer* égal en nombre, égalité de nombres, devient dans le Livre Noi (7. 13, 14, 15) :

gnyver ; *Anc. Laws,* 1, p. 194 : y*gnyver* gweith. 2° *gwni,* point, n'a qu'une syllabe; *gwnī-o,* coudre n'en a que deux : *gʷn-* est ici dans la même situation que *vl. -vr-* vieux brittonique dans *gwlad, gwledd, gwlan, gwres,* etc. (dans les mêmes cas, *vl-, vr-,* en cornique et en breton, ne forment pas syllabe). 3° Il est aussi illogique de séparer *gʷnī* du corn. *gvrī,* breton *grouī, grī,* que de séparer *gʷna* de *gvra, gra, groa. Gwna* et les dérivés du même thème sont avec *gwnī* les deux seuls mots où *gwn* ne forme pas syllabe en gallois, et dans les deux cas *vn-* a pour correspondant en cornique et breton *vr-*. S'il semble plus logique de faire évoluer *vrī* en *vnī,* en revanche, les probabilités phonétiques sont pour une évolution de *vnī-* en *vrī* : cf. bret, *krec'h* = *knec'h, traou* = *tnou*. Le changement de *kn-, tn-* plus voyelle en *kr- tr-* est un phénomène connu, dialectalement même en irlandais moderne.

En tout cas, comme il paraît impossible de séparer *gwnī* de *gwri,* il est également impossible de songer à *íūg* : en breton, à prendre l'ensemble de la langue, *-íū-* n'eut pas donné *-ī-* : cf. *Iuzas* en moyen bret. ; *Jutel, Juhel, Juzel* = *Jud-hael*. Il y a bien sporadiquement des contractions modernes de *Iū* en *ī* par *Ie-* : *Ker Ikel* = *Ker-Iedeḱel* (*Iudic-hael*) mais habituellement on arrive tout au plus à *Jezekel* (écrit *Jezequel*[1]). Le changement de *-íū-* en *-ī-,* en gallois même, est postérieur au vieux gallois.

1. *-Iu-* en composition donne souvent *u* : *Lan-Iuzon* a donné *Lanuon*; *Pont Iudwal* est aujourd'hui *Pontusval.*

Gwna, *gwnī*, sont-ils primitifs? Il est difficile de supposer un groupe indo-européen *un-* évoluant en $g^{w}n$ en vieux brittonique. Il est probable que les formes corniques et bretonnes sont primitives : *ur-* a passé à *un-* par une *r* nasalisée : *wrav* a dû avoir un *a* nasal qui a infecté *r* et amené son évolution en *n* : cf. dialecte de Munster : *Cnumh* = *cruimh*; breton : *Plonivel*, près Quimper, en moyen-breton *Ploe-rimael* (prononcé autrefois *Ploe-rīvel*). (A remarquer que dans le nord-Galles, région de Carnarvon, $g^{w}n$ s'est durci en *gwn* et forme syllabe dans *gwniadur* (*gwnjadur*) dé à coudre; en bas-vannetais *gour-* forme syllabe dans *gouriat* pour *gour-jat-* coudre.

Llogylwit (= *llogl-wydd*). Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. Je ne l'ai rencontré que dans le L. Noir, 7.25. Drud dy tihenit dy imtuin ar *llogylwit* [1] « Terrible (sera) ta fin, te porter sur une bière. » La mesure exige que *llogylwit* ne compte que pour deux syllabes (*dy imtuin* est à prononcer *d'imtuin*). *Llogl-wydd* a le même sens que *log-wyd*, que les *Anc. Laws*, II, 336, traduisent inexactement per *death-bed*. *Llogl* = *loclus* pour *loculus*; quant à *-wydd*, c'est *gwydd*, bois. *Logel*, var. *logol*, en cornique, a le même sens et remonte, comme le prouve *logol*, à *loclus* (voc. corn. *loculus* est glosé par *logel*; pour *logel*, bière, cercueil : v. *M. C.* 235 ; *R. D.* 2179). *Loculus*, d'après Forcellini, avait entre autres sens ceux de : 1° locus in sepulcro ubi cadavera conduntur ;

1. L. Noir, 17.3; 19.13 ; 2629; 58.13; L. Tal., 192.12; L. Aneur. 94.4; 106.26.

2° (dicitur) de *feretro* seu sandapila qua effertur ad sepulturam cadaver.

Maon. Ce mot, d'un emploi cependant assez fréquent, n'a pas été compris. O. Pughe le traduit par *peuple, sujets* : c'est exactement le contraire : il signifie *les grands*. Les exemples abondent. Je me contente des plus frappants :

Myv. arch., 267,1 : hart y veirt ae *vaon*, « beaux ses bardes et ses grands ».

Ibid., 328.1 : Ef yw' r naf mwyhaf a fag *maon* byd, « c'est le chef le plus grand qui nourrit les *grands* du monde ».

Ibid., 246.1 : Lywelyn s'adresse aux chefs de Merioneth qui ont perdu leur seigneur : *maon* Meirionnyd, mor ddihaidd eich bod heb arfod, heb aerflaidd.

Ibid., 146.1 (en parlant d'un roi) :

Balch ei fenwin, *beilch* ei faon (fiers ses grands.)

Ibid. 234.1 :

Monwyssion maon, mawr kynnetyf awch llyw « chefs de mers, grand profit de votre chef. » L. Aneur. 83.4 :

Or a aeth Gatraeth o *eurdorchogion*,

Ar neges Mynydawc mynawc *maon*

« de ce qui alla à Cattraeth de porteurs de colliers d'or, pour l'affaire de Mynyddawc, chef généreux des grands (ou plutôt : chefs généreux, qualifiant *eurdorchogion*).

Le ms. de Peniarth 50, p. 165, ms. du xv^e^ siècle, explique *maon* par *arglwyddi* seigneurs. *Maon* est un pluriel de **mag-* vieil irl. *mag*, grand. (V. Stokes, *Urk. spr., Nachträge,* p. 336; cf. p. 197).

Il y a un composé *cadfaon*, combattants, qui, lui, est un pluriel de *cadfa*, combat : *meiwýr*, combattants, guerriers, est, lui, un dérivé de *mei*, champ.

Herw, serbh, servus. — Une étymologie chère aux cœurs sensibles, c'est celle que l'on donne généralement du latin *servus* : ce mot serait de la même racine que *servō* et signifierait soit le protégé, soit même le protecteur, le gardien. L'esclavage dans l'antiquité prend ainsi un caractère patriarchal, idyllique. Quoique la situation de l'esclave chez les anciens n'évoque pas les mêmes idées que l'esclavage des Noirs à l'époque moderne, cette étymologie paraît peu compatible avec ce que l'on en sait et avec ses origines. Il me semble plus conforme au droit ou aux coutumes indo-européennes de comparer *servus* à l'irlandais *serbh* vol, félonie ; gallois *herw*, vagabondage, rapine, : *serbh* = **servā*. Une des sources de l'esclavage ancien, c'est, avec la guerre, à une époque où la société était organisée en tribus, l'asservissement de tous les individus hors la loi, de tous les individus qui, pour une cause ou pour une autre, ne pouvaient se réclamer d'aucune parenté ou clan, et se trouvaient ainsi à la merci de tous. En gallois, *myned ar herw* signifiait vagabonder, rapiner. Le *Herwr* est un *banni*, un *outlaw*. Dans le *Songe de Rhonabwy* (*Mab*, éd. *Rhys-Evans*, p. 145), Iorwerth, frère de Madawc ab Maredudd, roi de Powys, rompt avec son frère et son clan, quitte Powys avec ses frères de lait et va *ar herw* en Angleterre, où il tue, brûle les maisons et fait des captifs. Son frère lève des troupes et les fait poursuivre (pour ce sens de *herw*, cf. Lewis *Glyn Cothi*, p. 467).

Maws, mœurs, coutumes, courtoisie. Le sens est bien établi.

Myv. arch., 154.1 (XII^e s.), en parlant de Madawc ab Maredudd .

Par goch glyw glew draws, *maws* mab Cadfan « chef à la lance rouge, rude et vaillant, aux mœurs du fils de Cadfan ».

Ibid., 200.1 : le poète oppose les habitudes de vaillance de son héros à celle de ses adversaires.

Ef y vaes, y *vaws* gadarnwch,

Chwi y goed.

« Lui, au champ de bataille — son habitude, c'est la vaillance — vous, (vous fuirez) au bois. »

Ibid., 165.2 :

Gwr glyw glewdraws, *maws*, metgwyn ; dans un autre passage : *maws* metgyrn « son habitude, c'est de donner de l'hydromel, des cornes pleines d'hydromel. »

Ibid., 142 2 : en été dit le poète :

maws llafar adar : c'est l'habitude des oiseaux d'être bruyants.

Cf. L. Noir, 6.10.

Cymmaws signifie *courtois*, *bienveillant* (v. Silvan Evans, *Welsh Dict.*).

En somme *maws* a tous les sens du latin *mos*. Un emprunt de *mōs* [1] est invraisemblable. Il faut le séparer de l'irl. *mós* et supposer un celtique *māss-* = *indo-europ. *mōss-* ; cf. irl. *mos*, mélodie = **mŏd-to-* : cf. lat. *modus*

1. Il faudrait supposer un emprunt savant et tardif, comme dans *nawn*, de *nṓna*.

(Stokes, *Bezz. beitr.*, XIX p. 97) ; cf. *mess-* dans *to-mus* = **messu*.

Mustuir (*Book of Llandav*, p. 207) : *mustuir mur*, le grand moutier en Mathenni. *Mustuir* = *mǫsterium* : cf. v. gall. *Custeint* = *Cōstantius ; Custennin ;* bret. *Custentin* = **Cǫstantīnus ; cusil* = *cōsilium*. Le breton *moustoar*, vannetais *mouštoẹr*, a subi dans sa première syllabe l'influence du français *moustier*.

Nonneu, flots, eaux. Ce mot n'apparaît que dans un passage du L. de Taliesin. Il est invraisemblable que le scribe ait mal lu et ait changé *tonneu* en *nonneu*. Le sens de *eaux, flots*, est très clair. Trois strophes commencent par un vers qui ne diffère que par le mot final (*F. a. B.* 198, 1, 8, 12). — Dy ffynhawn lydan dylleinw *aches* — Dy ffynhawn lydan dylleinw *dyllyr* — Dy ffynhawn lydan dylleinw *nonneu*, « ta large fontaine (source) verse à flots les ondes. » *Nonn* (*non* ?) est à rapprocher, semble-t-il, de l'irlandais *nen* .i. *tonn* (*Cormac. transl.*, p. 226) ; cf. Stokes : V. *Bezz. Beitr.*, XIX, 98).

Non se retrouve peut-être dans le nom de divinité gauloise des eaux *Nonissos* ; dans une inscription d'Essey, aux sources de l'Armançon (*C. I. L.* 2834 : *Noni*[*s*]*so* Agisillus Sul[picii] Marsii f[ili]us.

M. d'Arbois de Jubainville a vu un mot *nonia*, ligure, dans les noms de fleuve *Dor-nonia*, *Visnonia* : Pour *Visnonia*, c'est inexact, car *Visnonia* a été précédé par *Vicinonia* qui contient le suffixe *-onia*, si répandu : cf. l'inscription de l'autel de Rennes, Marti *Vicinno* (= **vicisno-* : de *vik-* combattre).

Rei : mot également inconnu des dictionnaires gallois. Il est nettement différent des autres *rhei, rhai* et a le sens de *biens*. Dans ce sens, il a deux syllabes :

Myv-arch., 145 .1 : Gwalchmai loue la générosité des chefs :

(Teyrnein ny grain)

Ni grawn *rei* (4 syllabes), « qui ne ramassent pas de biens (en avares) ».

Ibid., 141. 1, nerth Rodri, *rei* rywascarawc (9. syll.) ; « force de Rhodri, qui disperse, répand largement les biens ».

Ibid., 146. 1, Archaf arch i Grist celi ;

wy gaffael caffaf *rei* (7 syll.)

« je demanderai au Christ du ciel; de son avoir, j'aurai des biens ».

Cf. *Anc. Laws*, I, p. 92, tri priv *rey* greic : y cowyl[1] ae gouuen, ac y sarhaet, « les trois *biens* propres de la femme... ». *Rhei* est probablement à ramener à **rayi-* : cf. skr. *rayí-*, bien, richesse, et doit être regardé comme un pluriel en *-ī* : cf. irl. - *éra-* * *ex-rajo-*, refus (Stokes, *Urkelt. sprach.*, p. 225). Cf. bret. *ro*, don; *reiff* donner, corn. *ry* (gallois *rhoi*, fait sur *rho*).

Reinyat. Je ne connais ce mot que par le L. Rouge (*F. a. B.*, II, p. 247.10) :

Il se trouve dans un poème dont toutes les strophes commencent par *bit* (soit, et aussi *doit être, est habituellement*) : bit diwarth eirchyat, bit *reinyat* yghyvarth. *Cyfarth* signifiant *aboyer*, le *reinyat* ne peut guère être qu'un *chien* : cf. v. irl. *renn.*, moy. irl. *rend*, pied, got. *rinna*, courir (Stokes, *Urk. spr.*) « Le quémandeur doit

être (est habituellement) sans honte ; le chien courant habituellement *aboie*. » O. Pugh a fait de *reinyat* un *lancier* !

Rewyss (*ry-wyss*). Le mot correspondant à l'irl. *feis*, truie, breton *gwez*, *gwes*, voc. corn. *guis*, n'a pas été signalé en gallois. Il existe dans le composé *re-wyss* des *Anc. Laws*, II, p. 811. Les Lois distinguent le prix *parve suis* i. *banu*, et le prix *magne suis* -i. *rewyss*. *Rhy-wys* est composé de *ro*+*vessi*- : cf. *rhy-wr*, vaillant. Le sens s'oppose à ce qu'on voit dans *rewyss* le mot *rhewys* qui se dit des *cavales en chaleur* : casec *rewys* (*rewys* est probablement d'ailleurs pour *grewys*). *Ry-wys* = **ro-vessi*- est en faveur de l'étymologie de M. Whitley Stokes : *vessi-s* = *vetsi-s*, truie d'un an.

Tarfu, disperser, mettre en fuite, effrayer.

Tarf, action de disperser, mettre en fuite ;

L. Noir, 58.19 *tariw* (= *tarf*) *escar*, dispersion de l'ennemi ; *Myv.-Arch.* 237.1 : *Eingyl ar darf.* les Angles *en dispersion* ; *ibid.*, 282.2. *ac eu teirf mal adar*, et il les met en fuite comme oiseaux ; Iolo Goch (éd. Ashton, p. 427) : *ai dydi, varf, darvodd y verch*, est-ce toi, ma barbe, qui a mis en fuite la jeune fille ; *Daf. ab Gwyl.*, p. 226 : *tarfod y fun*, elle (la chouette) mit en fuite la femme.

Cf. L. Tal., 213.11 ; L. Rouge, 229.23 ; 242.7 ; 29622 ; 29411.

Dans le sens de *disperser*, il paraît devoir être rapproché de l'irl. *terbaim*, je sépare, gaëlique *tearb*, séparation. En tout cas, il est évident par son sens de *mettre en fuite*, *effrayer*, qu'il remonte à la même racine

que τάρβος, ταρβέω. : racine indo-eur. *terg-* (*g* est ici une explosive vélaire : v. Fick, *Indo-germ. Wört.*, I⁴, p. 443).

B

Cornique : *mots inconnus ou méconnus*

Dans mes *Remarques et corrections au Lexicon Cornu-britannicum de Williams*, j'ai régularisé la situation de bon nombre de mots corniques dont la forme ou le sens, quelquefois les deux, avaient été faussés. Il y en a qu'on peut considérer comme des mots nouveaux, entre autres : *arveth* (*arfeiddio* gall.), *awhesyth* alouette; *bethaf* (gall. beiddio) ; *cescy*; *clor* ; *combrynsy* ; *daffole*; *afias* (v. *dalasias*); *deghes*; *dygnas*; *dyvotter*; *errya*; *glu* ; *gwethyn*; *annethow* (à *nedhow*); *peys*; *terros* ; *tervyns*; *wronnye*, etc.

Voici quelques additions à ce travail (j'en ai quelques autres en réserve),

Ancoel (*B. M.*, 1590). Le Calo dit à Constantin qui avait ordonné le massacre des Innocents : me re ruk flehys, jevuje, ragas tevery *ancoel*, « j'ai fait les enfants, je vous dis, pour vous réellement mourir (*morts*) ». Le sens s'impose et c'est celui que M. Whitley Stokes a adopté mais en vertu du contexte, car dans son *Glossary, to the corn. Drama B. M.* (*Archiv*, I, p. 102), il propose comme équivalent le gallois *anghoel*, discrédit. *Ancoel* est un dérivé d'*ancow*, mort, et identique au gallois *angheuol* (plutôt que *angeuol*) qui non seulement signifie mortel, mais *en état de mort* : *syrthio yn angeuol*, to fall *dead* (Silv. Ev., *Welsh Dict.*, d'après le *Brut. Gr. ab Arthur*, *Myv. Arch.*, II. 317).

Androw (*Pass. D.* 3121). Pilate n'étant pas convaincu que Jésus ait expiré, adjure le Centurion de lui dire la vérité. Le Centurion répond :

The *androw* nans o marow ; ce que Norris traduit par : *I report to thee now, he is dead.* Il n'y a rien de cela dans le texte : *the* est la préposition ordinaire, breton *de, da* ; *an drow* est coupé arbitrairement ; *drow* ne peut signifier *tour* dans une pareille construction ; d'ailleurs, il ne s'écrit jamais avec *ow* final.

Androw signifie *après-midi*. « Cette après-midi même il est mort (c'est l'après-midi qu'il est mort) » *androw* est le même mot que le vannetais *anderü*, après-midi ; haut-corn. *andero* (et aussi *inęro*) : *androw* a été précédé par **andrew* = *anderw*, ce qui est conforme à la phonétique cornique (*abreth* = *aberth* ; *perne* = *prene*, etc.) De plus *-ew* non accentué devient *-ow* : *hethow*, aujourd'hui = *heđew ; Ithow*, juif, = *Iuđew*. *Androw*, ainsi que *anderů*, n'ont rien à faire avec le gallois *anterth*.

Dans les parties de la Bretagne où *abardaez* est usité avec *anderů*, *abardaez* a le sens propre de *soirée*, tandis qu'*anderů* signifie après-midi.

Coscaf, kesky (*R. D.*, 1691, 1429 ; *O. M.* 427 ; *B. M.* 3818). Williams a traduit *kesky* par *to be at rest* ; Norris (*R. D.* 1629) par : *to jest*, mais *coscaf*, par : *I tell*. M. Whitley Stokes traduit *ruk ov hescey*, par : *had advised me*, mais dans son *Glossary*, il lui donne le sens de *ask* et le rapproche de l'irlandais *cesc* = *cest*, de *quæstio*.

Dans mes *Remarques et corrections*, j'ai établi surabondamment que ce verbe signifie *faire des demandes réitérées*, *importuner*, *essayer de convaincre*, *corriger*. J'avais

supposé que *cescy* était une forme infectée de *cosc* (**consqio-*), en faisant remarquer, en présence de *cosp*, l'échange possible entre *c* et *q* : breton *hesp* et *hesc*, stérile. Ma supposition, en ce qui concerne une forme *cosc*, est confirmée par le passage que je ne connaissais pas alors de *R. D.* 1691. Véronique a déjà conseillé à l'Empereur la foi au Christ. Sur une nouvelle prière de l'Empereur, elle réitère son conseil.

Crys yn Crist del yth *coscaf* « crois en Christ, comme je t'en presse ».

En revanche, le doublet *cosc*, *cosp* paraît peu probable : *cosc* s'explique plus facilement par la racine *cās*, *cas*, louer, instruire, corriger : cf. *castigo*, *casmena* (Fick, *Wört.*, I, p. 420.) *Coscaf* remonterait à **cos-skō*. Il a bien le sens d'un itératif (cf. gallois *chwannych-u* : **swantiskō*; breton *clask*, itératif de *clas*, vannet. *clac'h* = **clatt-*)

Crew (*R. D.*, 2464.). Norris n'a rien compris à ce vers. Jésus recommande à ses disciples d'aller prêcher l'Évangile:

..... Why dew ha dew
A pregoth yn *aweyl grew* :
You two and two
Go *far away preaching*

Norris ne connaissait pas le sens d'*aweyl*, évangile. Le sens est : « vous, deux à deux, vous prêcherez l'Évangile *d'une voix claire, éclatante.* » *Grew* = *yn grew*; *crew* = gall. *croew*, frais, pur, clair; llefaru *yn groew*, to speak distinctly, clearly; *llaiscroew* distinct, full, audible voice. (Pour *crew* = *croew*, cf. *gew*, lance = *goew*).

Crou : *crou nasweth*. M. Whitley Stokes a lu *B. M.*,

468 : *trou nasweth*, trou d'aiguille. Le français *trou* est ici bien invraisemblable. Je n'hésite pas à lire *crou* = bret. *craou nadoz*, gallois *crau* : *crau nodwydd*, trou d'aiguille : cf. irl. *cró*, trou d'aiguille.

Dygre (*R. D.* 1923) : Pilate ne veut pas se défaire de la robe du Christ ; aux ordres de l'Empereur, il répond : arluth, why *yv a thygre* an bous.

Norris, en dépit de la construction, traduit : « Lord to *your liking* is the robe ». Le sens est : « Seigneur, c'est vous qui réclamez cette robe ? ». Cf. gall. *crefu*.

Gwebesen (*B. M.* 2421). Le ms. porte *an we besen*, ce qui rend tout sens convenable impossible. M. Whitley Stokes a supposé *wel* pour *we* :

By my fay *an we besen*
a latha margh a calla
Indella, ty gargesen
drok thymo ty a wra
a mennen vy.

Lisant *wel besen*, M. Whitley Stokes a traduit : By my fay *and well besene*. Il faut lire *an webesen*, le moucheron, mot identique au gallois *gwibedyn*. Dès lors le sens est des plus limpides : « Par ma foi, le moucheron tuerait un cheval s'il le pouvait ; de même toi, goulu (gosier), tu me ferais du mal, si je le voulais bien. »

Hense (*B. M.*, 2925). En parlant de Meriasek, le comte dit :

Den beneges ha worthy
Yv in mesk age *hense*.

M. Whitley Stokes a traduit *hense* par chefs. Vers

2918, la même idée à peu près se trouve exprimée : *in mesk ol y nascon*. *Hense* me paraît identique au breton *hentez*, *hente*, *les proches*, les parents. *Hensy*, v. 1307 me paraît une variante orthographique du même mot. L'hésitation orthographique est d'ailleurs facile à comprendre en cornique, car il a pu exister une forme **hentĭđ* = *sentijó-*.

Néanmoins, dans le dernier passage, s'il était isolé, on aurait pu, comme l'a supposé M. Whitley Stokes, dans son *Glossary*, supposer un composé *hen*+*ty*, an old house, sens peu vraisemblable. Cf. néanmoins le gallois *hen-dref*, habitation stable, d'hiver, par opposition à *hafod*, maison d'été, passagère.

Keryn (*B. mer.*, 3226). Un des chiens a pour nom *Lap y Keryn*. Le mot n'est pas traduit. Le sens est : *Lèche-la-cuve*. C'est le seul endroit où ce mot se présente en cornique, depuis le *Voc.* (*ceroin*, *cupa*).

Lo (*B. M.* 3226). Un autre chien s'appelle *Lonc y lo*, qui n'est pas traduit non plus. Le sens est : *avale cuiller* (expression qui existe en breton pour les gourmands). *Lo* = gall. *llwy* breton *loa*, *loe*, irl. *liagh*, existe vraisemblablement dans le voc. corn. (*loe*, regula pour ligula), mais n'apparaît dans aucun texte moyen-cornique. Lhwyd l'a connu.

Methev (*Pass. C.*, 698). Le texte porte *methen* que Williams a traduit à tout hasard par *full complete* et Norris par *soft*. Norris a été guidé par le sens. Il faut lire *methev* = gall. *meddf*, mild, mollient. La voyelle irrationnelle en pareille situation est de règle en cornique, comme en gallois moyen, d'ailleurs même dans l'écriture :

Tan bras an oan re a lyv
Kyns y vos *methev* restys

« Un grand feu colorera trop l'agneau avant qu'il ne soit tendrement rôti. »

Il est probable que *meddf* vient de la même racine que *medd* ; hydromel : **medu-mo-s* ?

Newer (*B. m.*, 1054 : yn newer gorzewar. M. Whitley Stokes (*Glossary*, p. 142) suppose, avec hésitation, que yn *newer* = gallois *yn hwyr*. On eût eu dans ce cas : *yn hor* ou *yn hwr*.

La disparition de *h* de *hor* est aussi improbable (cf. au contraire, *inhans* = *in nans*). *Newer* est une forme évoluée d'un mot identique au gallois *neithwyr*, breton *neizour*, vannetais *nihour* : *en nihour*, hier au soir. Lhwyd (*Arch.*, 242) donne *neihuer*, Pryce *nihur* (=* *noctū sērō*). Pour l'expression *yn newer gorthewar* = (*gvrthuher*), cf. *haneth yn nos*, bas-vannetais *hinoac'h te nos* (*d'en nos*), ce soir à la nuit.

Poth (*B.M.* 3066). M. Whitley Stokes propose, sans conviction d'ailleurs, un mot analogue au gallois *pwd*, the rot in sheeps. *Poth* est évidemment apparenté au gallois *pothell*, tumeur. Le mot est conservé dans l'anglais du Cornwall, sous la forme *botham*, tumeur à la suite d'un coup (Courtney, *Glossary of words in use in west-Cornwall*, London, 1880). Le même ouvrage donne encore *botham*, feverfew.

Pyth (*R.D.* 1958). L'empereur répond aux subtilités de Pilate qui ne veut pas se dessaisir de la robe du Christ qu'il porte, en disant qu'elle ne vaut rien, qu'elle n'a pas été lavée depuis longtemps :

Me a vyn cawys an povs
Kyn fy mar *pyth*

Norris traduit : *I will have the robe though it be ever so.* Cette traduction a contre elle les formes et la construction : *fy* = *vy* est la 3e pers. du sg. très certainement ; *mar* signifie *si, tellement* et se place devant un adjectif. Le sens est : « Je veux avoir la robe, quelque *rusé* (ou regardant) que tu sois. » *Pyth* me paraît identique au breton *piz*, vannetais *pic'h* = **pith*, économe, qui regarde de près : *sellet piz* signifie regarder avec scrupule, *selaou piz*, écouter avec une attention scrupuleuse. Dans la *Destruction de Jérusalem,* d'après Dom Le Pelletier, il y avait *fur pyz*, très sage. Il est probable que Lhwyd a eu raison de lire pour le *Voc. corn* : *henbidhiat gl. parcus*, au lieu de *hen-bidiat*. Le mot *pythays* de *B. M.* 918, est probablement un dérivé de *pyth* : Meriadec répond aux raisonnement de Teudarus qui veut l'amener à adorer les faux dieux :

ortheff na wyla *pythays*

« vis-à-vis de moi ne cherche pas des *subtilités* (ou à faire des subtilités) ». Le cornique et le breton supposent un brittonique **pikto-s* = indo-europ. **qvikto-s.*; *i* peut être bref ou long : cf. *brith,* tacheté. = **brikto-s* (par *b***iχto-s*).

Peut-être *pyth* est-il apparenté à *paith* dans *go-baith,* espoir ; pour le vocalisme, cf. *taith* voyage, en gallois, et le breton *tiz* dans *tizout* (vannet-*tihout*), atteindre : *kentiz* (vannet. *Kentic'h*), aussitôt.

Rethys. (*B. M.* 3166). Les chasseurs répondent au roi Maxim :

Arluth ny a veth parys
mylguen ha *rethys* kefrys
yma thym stoff annetha.

Le *Glossary* de M. Whitley Stokes ne donne pas ce mot. Dans l'édition, le mot est traduit par *nets*, ce qui n'est guère probable (sg. *ros*, *rus*, filets). C'est un mot identique au gallois *rhaidd*, pique, épieu : « Seigneur nous serons prêts; chiens de chasse, *épieux*, nous en avons une quantité ». Cf. v. gall. *reid*, gl. *spicum* = latin radius.

Skynnya. (*B.M.* 1275). Le *Glossary* le traduit par *to fall*; la traduction (p. 73) donne *ascend*. Ici, on est sûrement en présence d'un verbe qui signifie *disperser*, *faire jaillir*, *éclater*, verbe identique au gallois *ysgeinio* et au breton *skigna* :

Me an felge a drus then pen
may teffo y ompynnyon
ha *skynnya* avel mottis.

« Je le fendrai au travers de la tête, si bien que sa cervelle viendra à s'éparpiller (jaillir en éclats) comme des fétus. »

A Concarneau, d'après le témoignage d'un étudiant de notre Faculté, M. Le Pézennec, natif de ce pays, *skigna* s'emploie particulièrement pour : *faire jaillir le jus* d'un fruit. Dans *Ymborth yr Eneit* (*Selections from Heng. mss.*, II p. 450) *yn ysgeiniaw* est justement traduit par *sprinkling*.

Cf. σκεδάννυμι, racine skhed- : *scynnya*, *ysgeinio* remonterait à **sked-n-io*—?

Soth (R. D. 1881 ; *B.M.*, 2292 : *soyth*). Le sens de ce

mot est très sûr : il signifie *suite, traces* (*yn aga soth*, à votre suite). J'avais d'abord pensé à le comparer au gallois *swydd*, office, charge, mais le sens est trop éloigné. C'est un emprunt certain à l'anglo-saxon *swæđ*, même sens.

C

Breton.

Argant. Le vannetais *argant* avec son *g* non spirant, est incontestablement différent de *arc'hant* des autres dialectes, gall. *ariant*, cornique *arhans*. *Argant* a dû être un adjectif signifiant *très blanc* = **are-canto-* : c'est peut-être l'ancien mot celtique. L'argent a été connu des Celtes bien avant leur contact avec les Romains : l'argent a même fait son apparition en Armorique à l'époque du bronze. En gallois *argann*, très brillant, remonte à *are-cando-s*. Mais le ms. 4 de Llanover, colligé par le Dr Williams de Carnarvon, donne *argant*, whiteness.

Braou (pron. *brọw*) est assez répandu en bas-vannetais dans le sens de colère ; *toler i vrọw*, jeter sa colère (sur quelqu'un). Ce mot n'a pas d'équivalent en haut-vannetais où il serait *breŭ* (cf. term. plur. en *-ọw* du bas-vannet. = *-eŭ* du haut vannetais). Brọw remonte non à **brau-* qui eût donné *braŭ-* mais à **brou-*, vieux celtique.

C'est sans doute une forme de la racine qui a donné *bervi*, *brout* (vieux celt. *bervō*, *brŭ-tu-*) ; *brow-* = indo-europ. *bhroụ*, *bhreụ-*

Le *brouez* léonais a pour correspondant le haut-vannetais *bureh* (= *brue'h*, *brwec'h* = *brweth*), mais le haut-vannetais n'a guère que le sens de *chaleur*. On le dit cepen-

dant, d'après une note de M. l'abbé Le Goff, d'un furoncle (*turel e vureh*, jeter son feu, son venin).

Colc'h. Ce mot indique, d'après une communication de M. Vallée, l'enveloppe du lin, sans la graine [1], la cosse. Il ne faut pas songer devant une signification aussi précise, à un rapprochement avec le gallois *coly*, barbe du blé, dont le sens primitif est pointe, et qui eut eu *colc'h*, comme correspondant en breton (irl. *colg*). *Colc'h* = vieux brittonique *colc-*, indo-europ. **cólǝc-* : cf. grec κάλυξ, κάλυκ-ος, enveloppe des grains, d'un épi de blé.

Cuvranc. Ce mot n'existe que dans le *Cart. de Quimperlé* (Édit. de Berthou-Maître, p. 143, VII). Il s'agit de redevances pour *ost* et *cuuranc*. Ce mot, que les auteurs déclarent incompréhensible, est identique au gallois *cyf-ranc*, rencontre, combat, et l'irlandais *com-rác-* = *com-ranko-*, réunion, combat. L'idée fondamentale est *rassemblement*. C'est, je crois, celle qui est exprimée dans notre *cuvranc.* : il s'agit de *réunions militaires*, de *montres*. *Cuv-* pour *cov-* n'a rien de surprenant; d'ailleurs, dans le *Cart.* on a *u* (ou) pour *o* : *Henpunt* et *Henpont*; *Rus* pour *ros*.

Gueredic. Un champ situé à Lanrioul en Plouvorn, patrie de saint Hervé, porte le nom de *guéredic* Sant Herve (*Bull. soc. arch. Fin.*, tome III (1875), p. 200. Ce mot est un diminutif de *gueret* (voc. corn. *gueret*, humus), gall. *gweryd*, même sens. Un lieu consacré

1. L'enveloppe *avec le grain* s'appelle *bolc'h*, bien connu, et identique au gall. *boly* et irl. *bolg*, sac.

par le séjour de saint Carantoc, porte le nom de *Guerit Carantauc* (Rees, *Lives of cambro-brit. saints*, p. 101). *Gweryd* a aussi non seulement le sens de *gazon*, mais fréquemment indique la *terre où quelqu'un est enterré*, sa *sépulture*. (*L. N.*, 11-1 ; 29.17 ; 22.6 ; voir *Myv. arch.*, 232.2 (*gwerydre*).

Gudul. Le *Cart. de Quimperlé* (p. 144, XII) mentionne une terre : que dicitur *Gudul sancti Romani*. Les éditeurs n'en disent rien. *Gudul* doit être prononcé suivant l'orthographe bretonne actuelle *gouđeul* (*gwđöl*) et signifie sans doute *part*, *portion* de saint Ronan. Il est identique au gallois *gwa-ddol*, dot, *go-ddoli* doter, de *vo* +*dāl* : cf. irl. *fo-dálim*, discerno, sejungo ; slavon *dola*, part ; got. *dails* (Stokes, *Urkel. Spr.*, p. 142). Les variations *vo- va-*, *wor- war-* sont fréquentes : cf. *gwarchan* et *gorchaneu* ; gall. *gwastad* et bret. *goustadic*, et *gwastadour*, terrassier. Ces variations sont dues à l'accent, mais elles doivent être postérieures à la chute des finales et antérieures au changement de *vo-* initial, en *guo*, *guu*.

Parr. Le mot *par* se retrouve fréquemment dans le cadastre de la commune de Beuzec Cap-sizun (*Annales de Bretagne*, XV, p. 404). Le pluriel est *parrou* ; dans un cas, on a *perri* : *perri banal*. Le sens est *champ*, *parcelle de terre*. J'avais supposé, en désespoir de cause, que *par* était peut-être pour *parz*. Mais le mot se retrouve dans le *Cartul. de Quimperlé*, édit. Maître-de Berthou ; *Bibl. bretonne-arm.*, p. 196 à l'an 1126 : *hanter par Argantken*. Les éditeurs le traduisent sans hésiter par *part*, ce qui est évidemment faux. J'avais pensé d'abord à *par* couple, terre possédée à parts égales par deux personnes, mais c'est

peu vraisemblable en face du cadastre de Beuzec et des graphies *parrou*, *perri*. Ce qui est décisif, c'est que le mot existe en Galles. Je retrouve dans mes notes sur le manuscrit 4 de Llanover, p. 36[1] : *parr*, inclosed place. Je ne l'ai rencontré nulle part ailleurs. Le sens qu'on lui donne en Galles indique une terre cultivée, enclose : celtique *parr* = indo-europ. **qars-* : cf. skr. *kṛṣí-s*, agriculture, *kṛṣtí-s*, défrichement, ager cultus (Fick, *Indo-germ. wört.*, V^e^ éd., I, p. 187). Le français *parc*, vieil angl. *pearroc*. vha. *pferrich* supposent une base celtique *parrako-* (*parriko-*) : cf. espagnol *perra*, espalier, prov. *parran*, petit jardin (pour *parc*, cf. Kluge and Lutz, *Engl. étym. Dict.*).

Pentir, promontoire, en gallois. Ce mot n'existe pas dans les dictionnaires bretons, mais il est conservé dans des noms de lieux, comme *pentir*, sur la côte, en Plouhinec (*Soc. arch. du Fin.*, XVIII, p. 187).

Yeheu : en haut-vannetais d'après M. l'abbé Le Goff, ce mot signifie *plaintes*, *gémissements*. Comme il le suppose, *yeheu* est le pluriel vannetais de *yeh* = **ieth*, *iez* dans les autres dialectes, gallois *iaith* = **iek-ti*. Pour le sens, cf. tchèque *jiketi*, stottern (Stokes, *Urk. spr.*, p. 223). Nos bardes et druides, sans parler des fabuleux *ovates* qui sont en train d'agrémenter le vocabulaire breton de barbarismes par suite de leur scandaleuse ignorance de l'histoire de la langue qu'ils prétendent régenter, ont réussi à introduire *yez* en vannetais, contre toutes les lois de ce dialecte.

1. Le ms. porte en tête : Geiriau o Bapurau. Dr. Williams o Gaernarfon.

LE GÉNITIF SINGULIER IRLANDAIS DU TYPE *TUAITHE*

PAR A. MEILLET.

Le génitif-ablatif des thèmes en *-ā-* est en **-ās* dans une série de dialectes indo-européens : gr. θεᾶς, μήτρᾱς, lit. *mergõs*, v. sl. *nogy*, got. *gibos*, ombr. tutas *totar*, v. lat. *escās*, irl. *inna* (génitif de l'article). Garantie par ces rapprochements excellents au point de vue phonétique, conforme d'ailleurs à ce qu'on peut attendre avec le thème en *-ā-* et la désinence connue i.-e. **-es* (**-os*, *-s*) du génitif-ablatif singulier, la finale indo-européenne **-ās* semble au premier abord aussi bien établie qu'une forme de ce genre puisse l'être.

Mais elle n'explique pas le génitif irlandais du type *túaithe*, et aucune action analogique ne rend compte de la finale *-y* + voyelle + *s* (?) à laquelle cette forme amène à recourir (v. Brugmann, *Grundriss*, II, § 229, Anm. 3, p. 572); la finale *-āis* à laquelle recourent M. W. Stokes (BB., XI, 164) et M. d'Arbois de Jubainville (*Éléments de la gramm. celt.*, 14 et suiv.) ne trouve d'appui nulle part ; car le génitif osque Maraheis est une forme nouvelle (v. Buck, *A gramm. of osc. a. umbr.*, p. 115), comme aussi les génitifs *Pescenniaes*, etc. d'inscriptions plébéiennes d'époque impériale (v. Sommer,

Lat. laut- u. formenlehre, p. 354). Or ce génitif n'est pas isolé : les thèmes en *-a-* de l'arménien, qui représentent les anciens thèmes en *-ā-*, ont *-i* au génitif-datif-locatif singulier ; par exemple arm. *am* « année », qui répond à skr. *sámā*, et dont l'instrumental singulier est *amaw*, fait *ami* au génitif-datif-locatif singulier ; et ce *-i* ne peut être que *-iy* + une finale impossible à déterminer ; pas plus que pour l'irl. *túaithe*, une action analogique ne rend compte d'arm. *ami* ; car sauf au nominatif et à l'accusatif singuliers et pluriels où toutes les flexions vocaliques sont confondues, l'arménien n'a confondu nulle part ses thèmes en *-a-* avec les autres (cf. A. Meillet, *Esquisse d'une grammaire comparée de l'arménien classique*, p. 44 et suiv., et notamment p. 48).

Néanmoins les dates relativement basses auxquelles commencent les textes de l'irlandais et de l'arménien et l'état d'altération où ces langues étaient parvenues dès l'époque des plus anciens textes pourraient suggérer légitimement des doutes sur l'antiquité des génitifs irl. *túaithe* et arm. *ami*. Mais l'indo-iranien présente aussi des formes de génitif-ablatif singulier des thèmes en *-ā-* qui, sans concorder entièrement avec celles de l'irlandais et de l'arménien, se concilient mieux avec celles-ci qu'avec le primitif supposé **-ās* : skr. *sénāyāḥ* « de l'armée », v. perse *haināyā*, zd *haēnayå*. Déjà dans le volume II, p. 387 et suiv., des *Mémoires de la Société de linguistique*, M. L. Havet a indiqué que le type skr. *sénāyāḥ* doit être ancien, et il a seulement eu le tort de vouloir tirer de **-āyās* le gr. -ᾶς, qui ne garde son périspomène que sous le ton et par suite ne résulte

pas d'une contraction (comme le -ῶν du gén. plur. μητρῶν de μήτρᾱ par exemple), et les finales got. *-os*, lit. *-os*, v. sl. *-y*, où il ne s'est produit aucune contraction, et aussi de poser une finale **-āis*, qui n'est pas attestée ; l'indo-iranien même n'ignore pas **-ās*, puisque les thèmes en **-yā-* (nominat. *-ī*) ont **-yās* au génitif-ablatif : véd. *pṛthivyā́ḥ* et *pṛthiv(i)yā́ḥ* ; véd. *bhū́myāḥ*, v. perse *būmiyā*, gâth. *būmyå* ; mais l'emploi de **-ās* est strictement limité à ces thèmes en **-yā-* (représentant d'anciens thèmes en **-yē-*, type lat. *māteriēs* et lit. *musė̃*, et en **-yā-*, type lit. *saldžo-*, got. *hardjo-*), et les autres thèmes indo-iraniens en *-ā-* n'ont que **-āyās* ; la forme *hizvå* que portent tous les meilleurs manuscrits dans Yasna XLV, 1 est sans doute fautive et amenée par la répétition de la finale du mot précédent, car le thème *hizū-*, qui existe à côté de *hizvā-* a pour génitif normal *hizvō* (v. Bartholomae, *Altiran. wörterb.*, sous *hizū-*).

Le génitif du type skr. *sénāyāḥ* peut-il être expliqué par une innovation analogique ? On a proposé l'hypothèse suivante : les thèmes en *-yā-* (nominat. *-ī*) font au locatif skr. *pṛthivyā́m*, v. perse *Harauvatiyā*, en regard de skr. *sénāyām*, v. perse *Arbirāyā*, zd *grīvaya* ; les finales skr. *-yām*, v. perse *-iyā* proviendraient d'haplologies et représenteraient *-y[āy]ām*, *-y[āy]ā* ; de *pṛthivyā́m*, *sénāyām* en regard de *pṛthivyā́ḥ*, on aurait tiré naturellement *sénāyāḥ* ; et de même pour les formes iraniennes (v. Bartholomae, *Grundr. d. iran. phil.*, I, 1, p. 125 et suiv. ; Brugmann, *Abrégé de gramm. comp.*, § 461, Rem. 1) ; le datif aurait suivi, d'où skr. *sénāyai*, zd *daēnayāi*, en regard de skr. *pṛthivyaí*, zd *gaēθyāi*. Cette formule

analogique est assurément correcte ; mais il est étrange que des formes casuelles aussi importantes que le génitif-ablatif et le datif aient été entièrement refaites d'après le locatif, qui est un cas d'importance moindre à tous égards. Une tendance à employer des formes plus longues aux cas obliques qu'au nominatif pourrait être invoquée ; mais cette tendance — d'ailleurs toute hypothétique — devait être très faible ; car l'instrumental en *-ā* s'est bien maintenu en indo-iranien. On se résignerait peut-être cependant à admettre, non sans quelques doutes, ces explications peu satisfaisantes s'il n'y avait, en dehors de l'indo-iranien, trace de rien de pareil à un génitif tel que skr. *sénāyāḥ*. Mais les faits cités de l'irlandais et de l'arménien montrent que les formes indo-iraniennes ne sont pas isolées : le type irl. *túaithe*, le type arm. *ami* et le type indo-iranien skr. *sénāyāḥ*, v. perse *hainᾱyā* forment un groupe naturel ; pour ramener les trois à l'unité il suffit de poser un primitif *-(*i*)*yās* ou *-(*i*)*yēs*, qui aurait été altéré en indo-iran. *-*āyās* par généralisation de l'*ā* du thème.

Il y a donc deux formations du génitif (ablatif) singulier indo-européen des thèmes en *-ā-*, l'une en *-*ās*, attestée par le slave, le baltique, le germanique, l'irlandais (dans l'article et dans le génitif anomal *mná* « de la femme »), l'osco-ombrien (et en quelque mesure le latin), le grec (dans les féminins seulement), l'autre en (voyelle+) *-yās* (ou *-yēs* ?), attestée par l'irlandais, l'arménien et l'indo-iranien (dans les masculins grecs, elle aurait été remplacée par -ᾱο). Les deux formations sont irréductibles l'une à l'autre et indiqueraient l'existence

de deux types indo-européens de la flexion en *-ā-*, l'un en **-ā-* proprement dit, avec degré zéro en **-ə-*, l'autre en **-āi-*, avec degré zéro en **-əy-*. Le génitif en **-ās* serait celui d'un des deux types, et le génitif en **-yās* celui de l'autre type.

D'autre part, on a soupçonné depuis longtemps, et M. Collitz a récemment montré (BB., XXIX, 81 et suiv.), que la flexion indo-iranienne normale des thèmes en *-ā-* comporte, à certains cas, un élément *-y-* : voc. sing. **-ai*, instr. **-ayā*, et, en outre, les formes en **-āyās*, etc., citées ci-dessus.

Le vocatif singulier indo-iranien des thèmes en *-ā* est en **-ai* ; ce **-ai* doit reposer sur un i.-e. **-əi* : skr. *açve*, zd *daēne* ; de plus l'Avesta recourt à la forme du nominatif : gâth. *pouručistā*. Aucune autre langue indo-européenne ne vient confirmer l'antiquité de ce type de vocatif ; mais toute explication à l'intérieur de l'indo-iranien semble exclue, et il y a par suite lieu de croire que les formes sont de date indo-européenne. D'autre part hom. νύμφᾰ att. πολῖτα, v. sl. *sestro* (et lat. *aurōră*, etc.) attestent un vocatif en **-ə*. Il y a donc deux formes indo-européennes du vocatif singulier des thèmes en **-ā* : l'une est **-ə* et l'autre **-əi* ; la première a été généralisée en grec, en latin et en slave, la seconde en indo-iranien. Le vocatif en **-ə* est celui des thèmes en **-ā-* proprement dits, le vocatif en **-əi* est celui des thèmes en **-ā-* munis d'un *y*.

A l'instrumental singulier, on retrouve pareil contraste, sous une forme très frappante ; il existe deux formes de cet instrumental en indo-iranien et en slave ;

d'une part véd. *-ā*, zd *-a*, v. sl. *-ą*, de l'autre véd. *-ayā*, zd *-aya*, v. sl. *-ją*. La première forme est à rapprocher du génitif en **-ās*, la seconde du génitif en **-yās*. Il est arbitraire de tenir le type véd. *-ayā*, zd *-aya*, v. sl. *-ją* pour emprunté à la flexion des démonstratifs; car, en slave où *-ją* est la forme ordinaire, il n'apparaît pas que les démonstratifs aient exercé d'ailleurs une action sur la flexion des autres noms; et, en indo-iranien, les caractéristiques *-ayā* et *-ā* d'instrumental singulier se rencontrent sans règle dans des noms de toutes formes : on a *-ā* principalement dans les noms en *-yā*, *-tā* et *-anā*; si, pour les noms en *-yā-* on peut attribuer l'instrumental en *-yā-* à ce que l'on aurait évité **-ayayā*, pour les instrumentaux en *-tā* tels que véd. *devátā*, zd *vahmyata*, c'est faire une hypothèse arbitraire que de songer à l'influence des thèmes en *-t-*, et les instrumentaux véd. *maṃhánā*, *daṃsánā*, etc. paraissent aussi anciens. Il semble donc qu'il y ait eu dès l'indo-européen deux finales d'où sortent d'une part véd. *-ā*, v. sl. *-ą*, de l'autre, véd. *-ayā*, v. sl. *-ją*, et que ces deux finales aient appartenu à des thèmes distincts.

Ainsi on est de tous côtés ramené à cette même conclusion qu'il y a pour les thèmes indo-européens dits en *-ā-* deux flexions distinctes, l'une sans *y* et l'autre à *y*, à la plupart des cas du singulier : génitif-ablatif, datif, locatif, instrumental, vocatif. Seuls le nominatif et l'accusatif ne comportent partout qu'une forme : nomin. **-ā*, acc. *-ā* + nasale. Une restitution complète de la double flexion indo-européenne serait très hasardée; mais le principe semble certain, et il n'en faut pas davantage pour

tirer les génitifs irlandais tels que *túaithe* de leur apparent isolement. La contamination des deux types, à *y* et sans *y*, tient à l'alternance connue de *āi* avec *ā*; les conditions de détail de la confusion échappent actuellement à toute recherche.

Les dialectes italiques marchent souvent avec le celtique; mais dans la question de cette flexion des thèmes en *-ā-*, ils n'apportent aucun éclaircissement; en effet le génitif est en *-ās* en osco-ombrien, et le latin a des formes nouvelles, *-āī* et *-ae*. Mais comme rien n'appelait une altération d'un ancien **-ās* supposé, on est conduit à penser que le latin aurait autrefois eu un génitif en **-iās*, lequel aurait été altéré et aurait subi l'influence des thèmes en *-o-* à cause de son aspect anomal. On rencontre, il est vrai, quelques vieux génitifs latins en *-ās* comme *escas*, chez Livius Andronicus, etc. (v. Neue-Wagener, *Formenlehre*, I, p. 9 et suiv.; cf. Stolz, *Lat. gramm.*[3], p. 125 et suiv.); mais les exemples en sont très rares; il s'agit presque toujours de noms communs servant de noms propres : *Latonas*, *Monetas*, *Terras*, *Fortunas*, ou d'un mot d'origine grecque, et senti comme tel, *poinas* (v. M. Bréal, *M. S. L.*, V, 229); les exemples de noms communs qui se sont le mieux conservés sont *pater familiās* et *uiās* (chez Ennius, et peut-être dans *interuias*); il est remarquable qu'ils appartiennent à des thèmes en **-yā-*, dont le génitif indo-iranien est en **-yās* et non en **-yāyās*; et comme les génitifs en *-ai* (*-ae* et *-āī*) sont attestés dès le début de la tradition, il est permis de penser que les quelques formes du type lat.

escās proviennent de l'influence du type *familiās*, qui se serait conservé, alors que *escai* était déjà la forme normale du génitif de *esca* ; les formes grecques et les autres formes italiques favorisaient d'ailleurs une certaine extension de *-ās*. Enfin on doit noter que ital. *-ās* peut représenter **-āyās* aussi bien que *-ās*, et que par suite la finale ital. *-ās* ne saurait être invoquée comme un témoignage certain en faveur de **-ās*. Il n'y a donc aucun argument à tirer de l'italique ; on constatera seulement qu'on ne trouve en ce domaine rien qui milite contre la doctrine ci-dessus exposée.

LA DÉCLINAISON
DANS L'ONOMASTIQUE DE L'IBÉRIE

Par E. PHILIPON

La déclinaison n'existe pas en basque. — Le genre n'est pas connu en basque.

(W. J. van Eys. *Grammaire comparée des dialectes basques* [1].)

Depuis l'apparition des *Recherches* de Humboldt *sur les habitants primitifs de l'Espagne au moyen de la langue basque* [2], on admet généralement, sur la foi du célèbre philologue allemand et sans y regarder de plus près, que les Ibères sont les ancêtres des Basques, et l'on en conclut qu'ainsi que ces derniers, ils parlaient une langue agglutinante, sans aucun rapport avec les langues indo-européennes. La thèse de Humboldt a cependant trouvé des contradicteurs autorisés en la personne de deux linguistes distingués, MM. Van Eys et Vinson [3], qui ont fait de la langue basque une étude approfondie, et M. Hübner

1. Cf. A. Hovelacque, *La Linguistique*, p. 160 : « En basque il n'y a pas et ne saurait y avoir de suffixe nominatif, accusatif ou autre. »

2. W. von Humboldt, *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischen Sprache*, Berlin, 1821.

3. Voy. notamment dans les *Mélanges de linguistique et d'anthropologie*, par A. Hovelacque, E. Picot et J. Vinson, p. 209 sq., les *Polémiques sur les origines et les antiquités basques*.

qui a dédié à la mémoire de Humboldt sa remarquable publication des *Monumenta linguae ibericae* (1894), n'en laisse pas moins très clairement percer, en plusieurs endroits de ses Prolégomènes, le peu de confiance que lui inspirent les explications de noms ibères par le basque proposées par le savant allemand. Nous pouvons ajouter que le système de Humboldt et de ses adeptes pèche par la base, puisqu'il consiste à comparer des noms ibères, vieux de plus de deux mille ans, à des noms basques du XIX^e^ siècle[1], sans tenir compte des modifications profondes que le temps ne manque jamais d'apporter aux formes primitives d'une langue quelle qu'elle soit. A quelles étranges explications on devait aboutir avec un pareil système, c'est ce qu'il était aisé de prévoir. Nous nous garderons de réfuter à nouveau des étymologies sans critique tombées depuis longtemps dans un discrédit mérité[2] ; il nous suffira, pour donner une idée de la méthode des basquisants, de citer quelques-unes de celles qu'ils considèrent comme les plus sûres. A les en croire, *Baiterrai* auj. Béziers (cf. *Baitis,* fleuve de l'Espagne méridionale), devrait s'expliquer par le basque *patar* « colline » ; *Istonium*, ville de Celtibérie qui avait une homonyme en Italie, chez les Frentani, serait un nom basque signifiant « lieu de l'étang » ; dans *Burbida*, var. de *Burmida* ville de Galice (cf. *Bormō : Borbō*), on devrait recon-

1. Les plus anciens textes basques ne remontent pas au delà du XVI^e^ siècle ; on en trouvera l'énumération dans les *Mélanges de linguistique* précités, p. 187, sq.

2. J. Vinson qualifie à bon droit ces étymologies d' « infantiles y anticientificas », *loc. cit.*, p. 218.

naître le basque *buru* « tête » et *bide* « chemin » ; la *vallis Bigur* d'un acte de 980 serait le basque *ibai-gorri* « rivière rouge » [1] ; **Pampaluna*, Pampelune, s'expliquerait par le lat. *Pompeiu-s* et par le basque *une* « lieu », quant à l' *l*, on n'en parle pas et pour cause, non plus que du *Pampello* de la province de Côme, du *Pampaluna* de la province de Vérone et du *Pampaluna* de la province d'Udine [2] ; le nom des *Liguses* (gr. Λίγυες pour *Λίγυσες, lat. *Ligures*) contiendrait les mots basques *iri* « ville » et *gor* « hauteur » ; les *Sordi* ou *Sordones* qu'un périple phénicien du VI^e^ siècle avant J. C. place sur les rives du fleuve *Sordus*, auraient porté un nom basque signifiant « le peuple de la bonne fourche » ; enfin le nom du fleuve *Illiberis*, mentionné par Polype vers l'an 160 avant notre ère, ne serait pas autre chose que le basque *iri berri* « ville neuve » !

Ayant eu à étudier de près le matériel onomastique de la péninsule ibérique, à l'occasion d'un travail d'ensemble sur la dérivation indo-européenne, je me suis bien vite aperçu que parmi les suffixes des noms ibères [3],

1. Ce nom de *Big-ur* doit être rapproché de *Big-erra*, ville de Bétique et ville des Oretani (Ptol. Liv.), de *Beg-erri*, var. *Big-erri* (Pline, Paulin de Nole), latinisation de *Big-urri*, peuple aquitain qui a donné son nom au *Bigorre* (= **Bigurri*), de *Beg-orra* (Greg. Tur.), forme basse de **Bigurra*, auj. Cieutat (Hautes-Pyrénées), et pour le thème de *Beg-astru-m*, ville de la région de Carthagène (Hübn., p. 226). C'est un des nombreux noms européens qui ont été basquisés ; un acte de 1168 l'écrit *Beygur* et un acte de 1397 *Beygorri*, auj. Baigorry (Basses-Pyrénées). Il est inutile de remarquer qu'en roman *ei* n'aurait pas pu sortir de *i*.

2. Pour les basquisants, *Navarra* serait un mot basque signifiant « plaine » ; c'est au moins douteux en présence du Navarrè de la province de Gênes et du Navarra de la province de Crémone, sans parler des nombreux Nava ou Nave d'Italie.

3. J'emploie cette expression d'ibère pour me conformer à l'usage,

il n'en était pas un seul qu'on ne retrouvât dans une ou plusieurs langues indo-européennes. Par contre, il n'y a qu'à se reporter à la belle étude de van Eys sur les suffixes agglutinants du basque pour se convaincre qu'il n'y a pas le plus lointain rapport, je ne dis pas seulement entre la forme des suffixes basques et celle des suffixes ibères, — ce serait enfoncer une porte ouverte, — mais entre l'organisme même de l'agglutination basque et celui de la dérivation ibère. En basque, le nom et le suffixe sont deux mots indépendants, ayant chacun leur signification propre : *gizon* « homme », *gandik* « de chez » : *gizongandik* « de l'homme » ; en ibère au contraire, le suffixe n'a aucune signification par lui-même : *Segobrī* nom de ville ibère, *-q-* suffixe : *Segobri-q-* « habitant de Segobri ». En ibère, comme en indo-européen, le dérivant et le dérivé forment deux noms distincts : *Segobri* « la ville de Segobri », *Segobriq-* « l'habitant de Segobri » ; en basque, le suffixe n'a pas d'autre effet que de modifier les rapports sous lesquels on peut envisager un même nom : *Toledo* « Tolède » + *tik* « de » : *Toledotik* « de Tolède » ; *Bilbao* « Bilbao » + *n* « dans » : *Bilbaon* « dans Bilbao », etc.[1].

mais on ne doit pas oublier que les Grecs, et notamment Hérodote (1,163), Éphore (fr. 39) et Scymnus de Chio (v. 199-200), distinguent soigneusement les Ibères des Tartesses ; il en est de même, bien entendu, du vieux périple phénicien qu'Avienus a mis en vers latins. Du reste, cela n'a pas d'importance, au point de vue où je me place, puisque les Tartesses comme les Ibères appartenaient à la famille indo-européenne et que les uns et les autres étaient originaires de l'Asie Mineure.

1. W. J. van Eys, *Grammaire comparée des dialectes basques*, p. 33-78 ; cf. dans les *Mélanges de linguistique* précités, p. 215, la lettre de

Ce n'est pas seulement par la dérivation que l'ibère se différencie du basque ; je me propose de montrer ici que la déclinaison qui est inconnue de l'euskara existait, au contraire, dans la langue parlée par les Ibères. Si le matériel onomastique de l'Ibérie ne nous était connu que par les trancriptions grecques ou latines, l'entreprise pourrait sembler téméraire, car la désinence, comme de raison, est la partie du mot qui a eu le plus à souffrir de ces transcriptions[1] ; mais par bonheur, les inscriptions ibères publiées avec tant de science par M. Hübner fournissaient à mes recherches une base d'une incomparable sûreté. C'est à ces inscriptions que j'ai demandé la plupart de mes exemples et lorsqu'il m'arrive d'emprunter un nom, soit aux écrivains grecs ou latins, soit aux inscriptions latines, je ne le fais qu'après m'être assuré que ce nom a un répondant sur les inscriptions ibères. D'un autre côté, j'ai eu grand soin de choisir mes exemples en dehors des contrées occupées par les Celtibères, non pas que les Celtes aient modifié sensi-

M. Vinson a Arthur Camprion « el méthodo cientifico y la lengua euskara »

1. Le mal n'a pas été aussi grand qu'on serait tenté de le croire ; c'est ainsi que Pline respecte scrupuleusement le neutre ibère en *-ĭ*, lat. *ĕ : Illiberi, Ucubi*, et qu'il le distingue soigneusement du masc. en *-is : Singilis* fleuve et *Singili* ville riveraine ; de même *Illibiris* fleuve (Ptol.) et *Illiberi* ville (Liv.) ; comparez également dans Pline les neutres : *Ossigi quod cognominatur Latonitum* (3, 10), *Vesci quod Faventia* (*ibid*), en regard du féminin *Itucī quae Virtus* (3, 11). Notons aussi que par une sorte d'intuition, les Grecs et les Latins remplacent d'ordinaire la désinence ibère par la désinence grecque ou latine correspondante : *Duriassu* : Τουριασσώ en regard de **Barcin-en :* Βαρκινών ; *Alaven* sur une monnaie ibérique : Ἀλαυῶν -(α). De même l'ibère *Cartama* (= * *-mma-*) a été latinisé en *Cartima* (= * *-mma-*).

blement l'onomastique ibérique, — tout paraît s'être borné à quelques noms de peuples celtiques ajoutés à la longue liste des peuples ibères et à quelques noms de villes facilement reconnaissables, — mais parce que je ne voulais pas embarrasser ma démonstration de questions inutiles.

J'ai cru devoir adopter l'ordre suivi par Brugmann dans l'exposition de la déclinaison indo-européenne, en ajoutant aux exemples qu'il cite des exemples empruntés aux onomastiques lycienne, thraco-phrygienne, illyrienne, vénète et réto-ligure ; on se rendra ainsi facilement compte des rapports intimes qui existent entre la déclinaison ibère et celle des autres langues indo-européennes.

I. — NOMINATIF MASCULIN ET FÉMININ[1].

Thèmes en *-ā*. — Ind.- Eur. **ekṷa* « jument » : Thrac.-Phryg. τιάρα « bonnet », βρία « ville », dans Σαλυ-βρία « la ville de Salus », cf. l'ibère *brī* (= **bri-i̯ē*)[2] dans *Sego-brī* « la ville de Segos », auj.

1. Les exemples cités sont tirés des ouvrages suivants : Brugmann, *Grundriss der vergleichenden grammatik der Indo-germanischen sprachen*, t. I, seconde éd.; t. II, §§ 190 et suiv. ; F. Stolz, *Historische grammatik der lateinischen sprache* ; R. von Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen dialekte;* P. Kretschmer, *Einleitung in die geschichte der griechischen sprache ;* A. Fick, *Die ehemalige Spracheinheit der Indogermanen Europas*, chap. VIII; C. Pauli, *Die Veneter und ihre schriftdenkmäler* et *Die inschriften nordetruskischen alphabets ;* Æm. Hübner, *Monumenta linguae ibericae ;* Fabretti, *Corpus Inscriptionum italicarum*, avec les suppléments ; H Collitz, *Sammlung der griechischen dialekt-inschriften*; A. Fick, *Die Griechishen Personennamen ; Corpus Inscriptionum Latinarum;* A. Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*.

2. Brugmann, t. II, § 109-111.

Segorbe; Illyr. *Teuta*, var. *Teutana* reine d'Illyrie; Vénèt. *Nerica* nom de femme; Pelign. *Acca*; Ligure *Neviasca* rivière du territoire de Gênes; Gaul. *Dēva*; Ibère *Samala* ville de la région de Carthagène (Hübn. 106), *Ledisama* ville de la région de Calagurris (*ibid.* 68), *Iaca* ville des Vascones (*ibid.* 48), *Nuruca* nom de femme sur une insription ibérique (Hübn. XXXVI).

Masculins en *-a-s*. — Gr. Λεωνίδα-ς; Thraco-Phryg. Μίδα-ς, Σιτάλκη-ς roi thrace; Messap *Difanofas*, *Daranthoafas* (Fabretti 3003, 2995); Lat. *hosticapas*; Osq. *Tanas*; Ibère *Seqetas* (*Segetas*), *Lacas* noms d'homme (Hübn., 94), *Ciras* nom d'homme sur une inscription latine (*CIL.*, II, 2949), Ἀστόλπας chef lusitan (Diod., 33, 7, 4)[1].

Thèmes en *-iā*, masculins et féminins. — Gr. Ἐρετρία ville de l'Eubée (Hdt.); Παυσανία-ς; Thrac.-Phryg. ζέλκια « légume », Παυταλία ville de Thrace; Θυνία-ς promontoire de Thrace; Épire Ουρία lac d'Acarnanie (Strab.) en regard d'*Uria* rivière de Bétique; Illyr. Ἀρουκκία ville, en regard d'Ἀρουκκί (= **Arruc-i̯ē*) ville de Bétique (Ptol.); Ital. *Cerfennia* ville des Marses; Vénète *Rectia* déesse; Ligur. *Vesubia* rivière; Gaul. *Eporedia*; Ibère *Danusia* ville de la région de Carthagène (Hübn. 107), *Saguntia* ville de Bétique; *Virehuia-s* nom d'homme (Hübn. 72).

A côté des féminins en *iā*, il existe en indo-europ. des féminins en *-ī*, var *-ē*, qui sont sortis de *-i̯ē* : Indo-europ. **bhr̥ĝhn̥t -iē* « élevée » : Sanscr. *br̥hatī*, Avest.

1. Les noms d'homme *Capascas* et *Exascas* que cite Holder sont vraisemblablement ligures, le gaulois ne connaissant pas le suffixe *-asco-*.

ber^{e}ʒaiti. V. Irl. *Brigit*[1]; Asie Min. ἡ Κίζαρι, var. Κίζαρη ville du Pont (Strab.); Illyr. Στουλπί, Αὐσανκαλεί var. Αὐσανκάλη (Ptol.); Vénète *Kele*, *Votte*, *Vehne* (Pauli, p. 403). En ibère nous trouvons *ī* et *ē* qui représentaient évidemment le même son (*ē* très fermé), car ils sont employés indifféremment l'un pour l'autre : *Bastī* capitale des *Bastitani* = *Mastia* (Hct. 6), cf. *Bastia* ville de Corse, *Sego-brī* « la ville de Segos », capitale des *Segobrī-c-es* en regard du thrace *Salu-bria* « la ville de Salus », *Arsī* ville de Bétique (Ptol.) à côté d'*Arsē* ville de la région de Sagonte (Hübn. 40) et d'*Arsā* sur une monnaie à légende latine (*ibid.* 151), *Iptucī* ville de Bétique (*ibid.* 150) = *Itucī quae Virtus Julia* (Plin. 3, 12), Λαγνί (Diod) = *Lagnē* sur une monnaie ibérique (Hübn. 38), *Calagurrī Julia* (*ibid.* 64 a) latinisée en *Calagurra* (IA 393) qui explique Calahorra, *Ilicī* (Mel.) = Ἑλική (Diod.), *Carisi*, var. *Carise* et *Carisa* sur des monnaies ibériques à légende latine (Hübn. 158), *Urci* (Mél.) = Οὐρκη (Marcian.), Ἀρουκκί ville de Bétique en regard d'Ἀρουκκία ville d'Illyrie, *Cissī-(s)* (Liv.) = *Cessē*, *Cesē* sur des monnaies ibériques (Hübn. 21), et Κίσσα dans Polybe, *Celsē* sur une monnaie à légende ibérique et *Celsā* sur une monnaie à légende latine (Hübn. 33), *Nucē* nom de femme sur une inscription ibère de Barcelone (Hübn. IV), *Cilpē* ville voisine de Cadix (Hübn. 182), cf. l'ethnique *Cilbī-ceni* (Avien.). Notons enfin *Hernie* sur une monnaie ibérique (Hübn. 5, 33).

1. Brugmann, t. II, § 191. Le savant professeur incline à reporter à la période pro-ethnique l'alternance *-iā* : *-iē*.

Thèmes en *-n*. — Le suffixe indo-européen **-en* nous apparaît dans la déclinaison sous les trois degrés *en*, *on* (*ōn*) et *n̥*.

a) Degré *-en*, var. *-in* : Gr. ἄρσ-εν- « mâle » ; Lycien *Arbb-in-a* grécisé en Ἀρβ-ίνν-α-ς nom d'homme, Ἴτ-ενν-α ville ; Pisidie Ἐτ-ενν-εῖς peuple ; Lesbos Ἄργ-εν-ον promontoire ; Thrace Οὐενδ-εν-ίς ville de Mésie, *Mucas-en* nom d'homme (*CIL.* III, 6137) ; Illyr. Βέλ-εν divinité d'Aquilée, cf. *Andu-enn-a* et *Er-enn-iu-s* noms de personne dalmates (*ibid.* p. 903 et n° 2347) ; Vénèt. *Ret-en-ō* fleuve (Fortunat) ; Lat. *Juv-en-cu-s*, cf. *Derc-enn-us* ancien roi du Latium (Æn.), en regard de *Dercenna* rivière de la région de Bilbilis ; Ombr. *sem-en-ies* ; Ibère *Alav-en* (Hübn. 32) = Ἀλαυῶν- (α) ville des Vascones, du thème ind.-eur. *alavo-*, var. d'*alabo-*, *Sirsir-en*, *Rhedur-q-en*, noms de villes (Hübn. 120.22, 105), *Karnesq-en*, *Laiesc-en*, *Sethisc-en* noms d'homme (*ibid.* 92, 19, 39), cf. *Edescō* chef des *Edētes* (Liv.), pour un ibère **Edescen* ; Aquitaine *Andosten*, *Ander-en-is* gén., *Alden*, *Sembett-en* gén. *Sembet-enn-is*, noms de personne (*CIL.* XIII, 84, 169, 59). La variante *in* apparaît dans *Celin*, *Salirin*, sur des monnaies ibériques (Hübn. 114, 30[b] b), et dans *Bihosc-inn-is* gén. nom d'homme aquitain (Hübn. p. 262).

b) Degré *-on* (*-ōn*), var. *-un* : Gr. Ἀσπληδών (-ον-) ville de Béotie (Ill.), Ἰτών (-ων-) ville de Thessalie (Ill.) ; Crète Γόρτ-υν ville ; Thrace *Narac-ūn-* l'une des bouches de l'Ister (Plin.), *Sicun-* nom de personne (*CIL.* III, 707) et peut-être **Strum-ūn* grécisé en Στρύμων ; Illyr. *Ittu*, *-unis* sur des inscriptions du Norique (*CIL.* III, 5505, 5640), *Baezo-cruzun-*, nom de personne dalmate

(*ibid.* 2781); Vénète *Arii-un-is* génit. nom d'homme (Pauli, p. 404); Lat. *Sulm-ō*; Osq. *Akud-unn-iad*; Pelign. *Sem-un-u* : lat. *Sem-ōn*, *Sup-unn-a* déesse des Fulginates; Ombr. *Ves-un-a* déesse, cf. *Vesuna* nom pré-celtique de Périgueux; Gaul. **Bērū*, pluriel latinisé *Berōnes*, *Brigind-on-i* dat. nom divin sur une inscription gauloise, pluriel grécisé Λίγγονες; Ibère. *Suf-un*, *Tanne-Galdun*, *Boddegun* noms de personnes ibères (*CIL.* II 3510, 4040, 5718), *Il-un* divinité d'Aquitaine (*CIL.* XIII, 27), cf. *Il-unn-us* divinité sur une inscription de la Narbonnaise (*ibid.* XII 4316) et Ἴλουνο-ν ville de Bétique (Ptol.), *Tarb-un-is* et *Ed-unn-is* génit. noms d'hommes aquitains[1], et les dérivés *Att-unn-a*, *Att-un-us* et *Bed-un-us* noms de personne ibères (*CIL.* II, 2160, 95, 2507), cf. *Bed-un-ia* ville d'Asturie dans le nom de laquelle Astarloa et Luchaire croient retrouver le basque *bed* « bas » et *une* « lieu » [2] ! *Lass-unn-i* peuple d'Aquitaine (Plin.) et *Ves-un-a* var. *Ves-unn-a* (IA), ancien nom de Périgueux.

c) Degré -*n̥* : Gr. ἦπ-α-τα plur. « foies », cf. sanscr. *yakan-* lat. *jecin-*, Ἀπιδ-αν-ός fleuve de Thessalie; Lyc. Αὐλ-αν-ις nom d'homme; Carien Ἄλβ-αν-ος montagne (Ptol); Thrac.- Phryg. Δάρδ-αν-οι peuple de Troade (Ill.), Ἀρτ-άν-ης rivière de Thrace (Hdt.), *Ar-an-is* ville de Thrace, cf. *Aranni* neut. ville de Lusitanie (IA); Illyr. *Acrab-an-is* gén. nom d'homme (*CIL.* III, 4637), Δάρδ-αν-οι peuple (Appian.), *Sam-ann-a* nom d'homme dalmate

1. *CIL.* III, 2053; XIII, 162. Tarbun était père de Tarcho soldat de la cohorte des Aquitains.

2. Sur les cent prétendus suffixes basques cités par Luchaire, il en est une soixantaine auxquels les basquisants attribuent une vague idée de lieu; cf. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 147-177.

(*CIL.* III, 2610); Vénèt. *Volt-an-is* gén. (*CIL.* V, 3802); Lat. *Æs-in-is*, *Lir-in-is* gén. rivières; Ligur. *Bagi-enn-us* bourg de la cité de Veleia (*CIL.* XI, 1147), Λημ-ενν-α nom ligure du lac appelé *Lem-ann-os* par les Gaulois (Strab. Caes.)[1], Κέμ-μεν-α les Cévennes, cf. *Cemen-elu-m* Cimiez; Gaul. *Lit-an-ā* (= **pl̥t-n̥na-*), forêt de la Gaule transpadane (Liv. 23,24), **Tar-an* latinisé en *Tarani-s* dieu du tonnerre; Ibère. *Kant-an* nom de personne (Hübn. 53), *Drag-an-um* génit. plur. peuple ibère (Avien. v. 197), *Belod-ann-is* gén. nom divin (*CIL.* XII, 503); Aquitain *Xuban* nom divin; *Agan*, *Montan*, noms d'homme (*ibid.* XIII, 130, 134), *Nastran* rivière [2].

Thèmes féminins en *-ū*, *-iū*. — Ces thèmes dont l'origine n'est pas claire ont été fréquemment employés dans la toponomastique des Ibères : *Damaniū* (Hübn. 86) = Δαμανία ville des Edetani (Ptol.) et *Damania* sur des inscriptions latines (*CIL.* II, 2960, 3990); *Urcilū* sur une monnaie de la région d'Obulcō (Hübn. 120, 21)[3], *Diniū* (Hübn. 99), sur une monnaie de la région de Carthagène, cf. *Dinia*, ville de la Gaule Narbonnaise (Ptol. 2, 10, 9), *Ilther-arcedū* [4] sur une mon-

1. Sauf *Lēmenna*, les exemples ligures ne sont cités que sous réserve, **en* et *n̥* se confondant en ligure comme en latin.

2. Lacave Laplagne Barris, *Cartul. de Sainte-Marie d'Auch*, nº 58 (an. 1151).

3. *Urcilū* dérive du thème qui est dans *Urcĭ* n. ville de Bétique, cf. *Urcal* (= **Urcalĭ*) province d'Almeria et *Urcela* en Galice; ce dernier nom remonte à ** Urcilā* forme latinisée d'*Urcilū*.

4. Cf. *Ilther-aca* (Hübn. 119) et l'ethnique *Arcid-ol-esqum* gén. pl. (Hübn. XXIV); le suffixe *-ed-* qui est dans *Arced-u* est fréquent en ibère : *Candi-ed-ō* divinité de la Galice (*CIL.* II, 2599), *Cong-edu-s* rivière de la région de Bilbilis (Mart.), etc.

naie de la région d'Ampurias (Hübn. 8 à 15), *Caizuriū* sur une monnaie de la Bétique (Hübn. 120,2), *Orsaū* ville de la région de Numance (Hübn. 73).

Les Grecs qui transcrivent toujours par -ων les désinences ibériques *-en* ou *-un* : Βαρκινών pour **Barcinen* ou * *Barcinun*, Ἀλαυῶν-(α) ville des Vascones (Ptol.) = *Alav -en* ville de la région d'Ilerda (Lerida) dont le nom se lit sur une monnaie ibérique (Hübn. 32), du thème *Alavo-* var. d'*Alabo-*, notent presque toujours par ω les noms de villes ibères du type *Damaniū*, probablement sous l'influence du type grec fém. Ἠχώ, Λητώ : Τουριασσώ (Ptol.) = *Duriasū* (Hübn. 60), Οἰασσώ ville des Vascones (Ptol.), Λακιππώ, ville de Bétique (Ptol.), Ἀσσώ ville des Bastitani (Ptol.), Κεσσερώ pour *Cessăro* [1] et Καρκασώ villes ibères de la Narbonnaise (6 tol.), Ναρβώ sur l'un des mss. d'Étienne de Byzance, à côté de la forme Ναρβών qu'emploie Strabon, sans doute par imitation du lat. *Narbon-* ; la forme primitive **Narbū* f. est attestée, au v^e^ siècle de notre ère, par Hécatée qui transcrit *Narbū* par le fém. grec Νάρβα [2], comme *Damaniū* l'a été par *Damania* sur les inscriptions latines. On peut remarquer aussi que le nom des *Elisū-k-es* qui habitaient la région de Narbonne dérive d'un thème en *-ū* et qu'il en est apparemment de même du nom des *Bebrū-k-es*, peuple du bassin de l'Èbre qui avait un homonyme en Asie-Mineure (Ap. Rhod. 2.2 etc., Denys le Periégète, v. 805).

Les féminins en *-ū* ne sont pas spéciaux à l'ibère, on

1. Itin. Hieros. 552, 4 : *Mansio Cessarone.*
2. Hécatée fr. 19 : ethnique Ναρβαίους acc. qui implique Νάρβα.

les retrouve en thrace : *Dentusucu*, *Sulu*, cf. le phryg. grécisé Ζεμελῶ « la Terre », Στρυμῶ mère de Priam (Apoll.) et le mysien Τευδῶ nom de femme (Nic. de Damas fr. 49). On peut les rapprocher de l'ancien nom de la Sardaigne Σαρδῶ pour **Shardū* (?) et des noms de femme illyriens grécisés en -ῶ : Δασσαρῶ, Παρθῶ, Δαρθῶ (Appian. Illyr. 2). Kretschmer identifie les féminins thraces en *-ū* aux noms grecs du type Λητώ ; c'est évidemment dans la même catégorie qu'on doit classer les féminins illyriens grécisés en -ῶ, et les féminins ibères en *-ū* que les Latins ont confondus avec leurs masculins en *-ōn-* [1].

Thèmes en *-r* (*-er*, *-or*). — Ind.-Eur. **mātēr*, **dōtōr* : Gr. μήτηρ (-ερ-), Νέστωρ (-ορ-) ; Thrac. Πίερ-ες plur. peuple, Ἄστυρ-α nom d'une ville de Mysie qui implique un thème *Astur-* identique à celui qui explique le nom d'*Astur-a* rivière du Latium et celui des *Astur-es*, peuple ibère ; Asie Min. Φίλυρ-ες peuple du Pont (I. B.) et Ἀλάστωρ nom d'homme lycien grécisé ; Illyr. Ἰάδερ ville de Liburnie (Ptol.), *Himer*, nom d'homme sur une inscription de Dalmatie (*CIL.* III, 994), Μέντορ-ες peuple de Liburnie (Hct. 62), *Plator-is* gén. nom d'homme du même pays (*CIL.* III, 2773) ; Venet. *Lemetor* nom d'homme sur une inscription vénète (Pauli, n° 18) ; Lat. *Tiber*, *Lucer-es* (Liv.), *Veser* -(*is*) cours d'eau de Campanie, *Calor* affl. du Volturne ; Osq. *patir*, *censtur* « censor », *Anxur* nom volsque de Terracine, *Voltur* mont sur les confins du Samnium et de l'Apulie, cf. les noms pré-italiques de *Tibur* et

1. Brugmann, t. II, § 192 ; Kretschmer, *loc. cit.*, p. 225.

Tibur-t-es (Caton, fr. 65) ; Ombr. *Tuder* ville d'Ombrie ; Ligur. *Clouster* nom d'un fundus de la cité de Veleia (*CIL.* XI, 1147), *Liger*, *Elàver*[1], *Lemur -is* rivière du territoire de Gênes (*ibid.* V, 7749), *Sambur* (an. 980) localité du Viennois, cf. *Samba* région de l'ancien diocèse de Lodève[2] ; Gaul. *Trever*.

Nous retrouvons dans l'onomastique ibère l'alternance *-er*, *-ur* : *Isenah-sc-er* (*Isenāscer*), sur une monnaie de la région d'Ampurias, Τάβερ fleuve (Ptol.), *Ticer* fleuve (Mel.) cf. *Tic-inu-s* le Tessin, *Tanne-Paeser-is* et *Tanne-Giscerr-is* gén. noms d'homme (*CIL.* II 5840, 3794), *Onasser* nom d'homme aquitain (*ibid.* XIII, 74), *Tever* (an. 1140) pour un primitif * *Tĭber*, rivière du territoire d'Auch.[3] *-er* semble avoir eu au nomin. une variante *-ēr*, *-ir* : *Salir*, *Ildurir* (Hübn. 5, 19, 128), Ἴβηρ (Strab.), gén. *Ἴβερος postulé par Ebro ; cf. gr. πατήρ et osq. *patir*.

Le degré *-ur* paraît avoir été d'un emploi fréquent dans la langue des Ibères : *Iltherthur* (*Ilderdur*) nom de ville sur des monnaies de la région d'Obulco[4], *Air-ildur* sur une monnaie de la région de Tarragone (Hübn. 22), *Ildurh*[*en*] (*ibid.* 44) latinisé en *Ilurō* par Mela (2, 90), ville des *Laeetani* qui avait des homonymes en Bétique et en Aquitaine, *Ostur* ville de Bétique (Hübn. 178), *Ilur-c-ōn* (= **Ildur-c-en*) sur une légende monétaire en caractères latins (Hübn. 129) et *Ilur-c-is postea Gracurris*

1. Rappelons, toutefois, qu'en ligure *-er* peut s'expliquer aussi bien par **-er* que par **-r̥*.

2. U. Chevalier, *Cartul. de Saint-André-le-Bas*, p. 246 ; D. Bouquet, II, 719.

3. *Cartulaire de Sainte-Marie d'Auch*, nº 96.

4. Hübner, *Nummi*, nº 120, 13.

(Fest.), *Astur* nom ethnique et son dérivé *astur-c-ō* (= **asturcen*) cheval d'Asturie, en regard d'*Astur-is* bourg de Pannonie [1], d'*Astur-a* fleuve du Latium et d'*Astur-a* fleuve et ville de Mysie, *Atur*, auj. l'Oria petit fleuve de la province basque de Guipuzcoa (Mél. 3, 1), *Atur* l'Adour [2] dont les riverains sont nommés *Atur-es* par Tibulle (1, 7).

Thèmes en *r*. — Gr. Μάκαρ, roi de Lesbos (Ill.); Thrac. *Addebar* nom d'homme de Dacie (*CIL*. III, 1301 b); Illyr. *Assopar-is* gén. nom d'homme (*ibid*. III, 4332); Venet. **Tartar* rivière de Vénétie dont le nom a été latinisé en *Tartar-u-s* par Pline (3, 121) comme celui du **Silar*, rivière de Lucanie, l'a été en *Silar-u-s* par Virgile; cf. pour le radical *Tartēsso-s* ancien nom du Guadalete; Ligur. *Clouster* nom d'un *fundus* de la cité de Veleia, où *-er* peut représenter aussi bien -**r* que -**er*; Lat. *camur*, cf. le gr. καμάρα courbure »; Gaul. *Cavar-es* peuple. Comme le grec, le thrace, l'illyrien et le gaulois, l'ibère rend par *ar* l'*r* voyelle indo-européen : *Can*[*e*]*znar* sur une monnaie de Bétique (Hübn. 120.3), *Urcestar*, nom d'homme du même pays, cf. *Budar-es* chef ibère (Liv. 34,44), *Salar* ville de Bétique (Ptol.), *Bracar-es* plur. peuple de Galice (Ptol.), *Bontar*, *Somenar*, *Orcuar* noms d'homme sur des inscriptions d'Aquitaine (*CIL*. XIII, 342, 369, 461), **Tamar* latinisé en *Tamaris* (Mél.), auj. le Tambre, *Uttar-*

1. Eugepius, *Vita Severini* 1, 1.

2. Vibius Sequens, *de Fluv.*, p. 4; cf. *Atur-enses* dans la N. G. *Atur* a été parfois latinisé en *Atur-is* comme *Tiber* en *Tiberis* : Ἀτούρι-ος, var. Ἀθούρι-ος gén. dans *Ptolémée*; cf. Ἄθύρα-ς fleuve de Thrace et *Atesis* var. *Athesis* l'Adige.

is gén. ville d'Asturie (IA 430), * *Ducanar* latinisé en *Ducanaris* fleuve du même pays (Mél.) ; cf. *Ausar* fleuve d'Etrurie (Rutil.) que Pline nomme *Auser*, mais qui s'appelle aujourd'hui Osari (= *Ausar-*). Le **Silar*, fleuve de Campanie que Virgile nomme *Silar-u-s* portait vraisemblablement un nom ibère ; nous savons en effet par Thucydide, qu'au temps d'Alcibiade, il y avait encore des Ibères dans l'Italie méridionale (Thc. 6,90). On doit probablement voir dans *Cessĕr-ō*, nom d'une ville de la Gaule Narbonnaise (Plin. 3,36), la transcription ligure de l'ibère *Cessăr-ō* (I. Hier.). Il en est de même de *Baeterra* pour * *Baeθera* (Mél.) en regard de *Besara* (Avien.), auj. Béziers ; cf. *Besar-ō* ville de Bétique (Plin.).

Thèmes en -*l̥*. — Gr. ὁμαλ-ό-ς, lat. sim-ul, v. irl. *samail* (= *sm̥-l̥l-i*) ; *Damal-is* nom de femme macédonien (*CIL.* III, 655) ; illyr. *Volsan-al*, *Oppal-ōn-* noms d'homme (*CIL.* V, 3181 ; III, 3803), ligur. *Sikel-o-s* lat. *Sicul-o-s*. Hécatée place chez les Mastiani, peuple tartesse qui se confond avec les Bastitani de l'époque impéraie, une ville du nom de Σύαλ(-ις) que les Latins nommaient *Suel* (Plin. 3. 8). C'est aussi le suffixe -*l̥* qu'on doit reconnaître dans l'ethnique aquitain *Gabal-es* (Caes.), dans le nom d'homme ibère *Settal* (Hübn. 98) et dans le nom d'*Hispal* auj. Séville [1], qu'on peut rapprocher de celui

1. L'espagn. *Sevilla* remonte à une forme latinisée * *Hispilia*. Nous prenons ici sur le fait le procédé qui consistait à remplacer, dans les noms géographiques, les suffixes étrangers par leurs correspondants grecs ou latins ; cf. lig. **Masselia* (= -*l̥lo-*), gr. Μασσαλίη, lat. *Massilia*.

d'*Hispellu-m* ville d'Ombrie et qui paraît dériver du même thème que l'ethnique d'origine obscure *Hisp-anu-s*.

Thèmes qui se terminent par une explosive. — Suffixe *-t-*. C'est un des suffixes les plus usités dans les langues indo-européennes : Scr. *sarvá-tāt* « intégralité » ; Gr. Μάσης ville d'Argolide (Ill.), Ὅπλη-τ-ες l'une des quatre tribus primitives de l'Attique (Hdt. 5,66) ; Lycien Μώλης pour Μώλη-τ-ς, nom d'homme (Kretschmer, p. 360) ; Thrac.-Phryg. Δάρης pour Δάρη-τ-ς poète phrygien, Ἴγνη-τ-ες peuple de Mysie (S. B.), Βέρης pour Βέρη-τ-ς ville de Thrace ; Epire Κύνης nom d'homme (Thc.), cf. Κύνη-τ-ες peuple ibère (Hdt.), Κουρῆ-τ-ες ancien peuple d'Acarnanie (Strab.) ; Illyr. Ὀσεριὰ-τ-ες (Ptol.) et Βαθιά-τ-ες (Appian. *Illyr.*) peuples illyriens ; Rétie, *Vennonē-t-es* et *Edenā-t-es*, peuples rétiques ; *Volsē-t-is* gén. nom d'homme rétique ; Ligur. *Genuās* pour *Genuā-t-s* (*CIL.* V, 7749). *Quariā-t-es* peuple ligure de la Narbonnaise (Plin.), *Mulelās collis* et *Berusē-t-is-saltus*, dans la région de Veleia (*CIL.* XI, 1147) ; Gaul. *Brivă-t-e* neut. auj. Brioude, *Mimă-t-e* Mende, *Cingēs* pour *Cingĕ-t-s*, gén. *Cingĕ-t-os*, *Nammnĕ-t-es* Nantes [1].

Cette formation est très répandue en ibère et en aquitain : Ibérie. *Coro-Turē-t-is* gén. nom d'homme galicien (*CIL.* 1235), *Osse-t*, *Callē-t*, *Cerē-t* neutr. villes de Bétique, **Lobe-t*, **Tole-t* latinisés en *Lobetu-m*, *Toletu-m*. Ajouté à des thèmes fémin. en *-ē* ou en *-ī* (= **-i̯ē*), le suffixe *-t-* a donné naissance à un grand nombre de noms ethniques : Κυνη-τ-ες (Hdt.) Ἰλέρτη-τ-ες, « les habi-

1. Il n'y a pas en gaulois d'exemple certain de *-ā-t-* ni de *-ē-t-*.

tants d'Ἰλέρτη » pour un ibère **Il-thertē-t-es* [1], Εἰδη-τ-ες (Hct. 11), Ἰνδικῆ-τ-ες (Strab.), **Orē-t-es* latinisé en *Orētani*, cf. Ὀρεῖται Ἴβηρες (Pol.); -**Lusī-t-es* latinisé en *Lusitani* de **Lusī* (= **Lusiē*), cf. Λούσωνες habitants de la vallée supérieure du Tage (Strab.), **Bastī-t-es* latinisé en *Bastitani* « les habitants de *Bastī* (= *Mastia*) ». Les *Cerētes* d'Avienus et d'Étienne de Byzance se confondent avec les *Cerrētani* de Strabon et de Pline ; ils tiraient leur nom, au moyen du suffixe *-i-*, de *Cerēt* ville de la Narbonnaise qui avait, comme on vient de le voir, une homonyme en Bétique [2].

Aquitaine : *Edela-t-i* dat. nom divin (Hübn. p. 253), *Boroda-t-es*, *Lactora-t-es*, (*CIL.* XIII, 397, 520), *Elusa-t-es*, *Cocosā-t-es*, *Vocā-t-es* (Caes, b. G.) peuples d'Aquitaine.

La forme suffixale *-āt-* appartenait en commun aux Illyriens, aux Italiotes, aux Ligures et aux Aquitains ; le suffixe *-ēt-* au contraire paraît spécial aux Ibères. Abstraction faite du toscan *Cærētes* et du sicane *Murgē-t-es*, on ne trouve pas en Italie un seul ethnique en *-ēs*, *-ētis* ; à très peu d'exceptions près, les Ligures n'emploient que la forme *-āt-* ; les Gaulois ne connaissent

1. Ptolémée 2, 6, 67, ed^on^ Müller, p. 192. La leçon Ἰλέργητες qu'a adopté l'éditeur ne se trouve sur aucun msc., tandis que la leçon Ἰλέρτητες est donnée par 16 mss., cf. Ἰλέρτη (Appian.) pour un ibère ** Iltherdē* latinisé en *Ilerdā*, auj. Lerida.

2. Le nom actuel de Ceret, ville des Pyrénées-Orientales, implique la latinisation de l'ibère *Cerēt* neutr. en *Cerētu-m* ; c'est ce qui nous autorise à voir dans les formes latinisées *Lobētu-m*, *Tolētu-m*, **Mossētu-m* auj. Mosset, Pyrénées-Orientales, d'anciens neutres ibères en *-ēt*.

ni *-āt-* ni *-ēt-*, et quant aux Grecs, ils se servent de la forme *-ōt-* : Βοιωτ-οὶ (Ill.), Μασσαλιῶτ-αι (Ptol.).

Suffixe *-nt-*. — Ce suffixe qui a formé des thèmes de participes présents et qui est commun à toutes les langues de la famille indo-européenne se trouve également dans l'onomastique de l'Ibérie, où il nous apparaît sous les trois degrés *-ent-*, *-unt-* et *-ant-* (= **-n̥nt-*) : *Veamnicori doenti anucom*, sur une inscription ibérique de Lusitanie (Hübn. LVII), *Lurgent-u-m* et *Vergent-u-m*, pour **Bergentum*, villes de Bétique (Plin.); *-Bellunte* n. ville du pays des Cantabres (Mel.), *Sagunt-ia* ville de Bétique (Plin.), Ἀρρουντ-ιο-ς nom d'homme lusitan (Macrob.); - *Cascant-u-m* ville des Vascones (Hübn. 59 a), **Bergant-ià* auj. Berganza provinces basques, du thème indo-eur. **bhergho-* [1] qui est dans Πέργαμο-ς ville de Mysie et ville de Thrace, *Bergomom* ville rétique, *Bergusia* ville des Allobroges et ville des *Ilertētes* peuple ibère, *Berga* province de Barcelone et prov. de Lérida, *Bergame* (= ** Bergami-*) prov. d'Oviedo, *Berg-ida* ville des Cantabres (Florus) et *Bergula* ville de Bétique (Ptol.) qui avait une homonyme en Thrace.

Thèmes en *-i*. — Ces thèmes sont communs à toutes les langues indo-européennes y compris l'ibère : Ind.-Eur. **oui-s* « bélier »- : Scr. *ávi-s*, Μάγαρι-ς ville de l'Inde; Avest. *azi-s* « serpent », Ἄρβι-ς ville de Gédrosie; Νάπι-ς bourg de Scythie (S. B.) ; Asie Min. Κάβαλι-ς ville

1. La forme réduite *bhr̥ĝh-* se trouve dans *Bargulia* ville de Carie, *Bargulum* ville d'Epire, dans le gaulois *briga* : *Admagetobriga*, *Briganti* (= ved. *br̥hati*), v. irl. *Brigit* et dans le german. *burg* (F. Kluge, *Etymol. Wörterbuch*, s. v.).

de Pisidie, Πρύτανι-ς nom d'homme lycien (Ill.), Σάνδανι-ς nom d'homme lydien (Hdt.); Gr. Σκόλι-ς ville d'Achaie; Thrac.-Phryg. Βέρυτι-ς ville de Troade, Διήγυλι-ς nom d'homme thrace (Diod.) ; Illyr. Βράδυλλι-ς roi d'Illyrie (Pol.), Νάρδι-ς (S. B.) ville, en regard de Ναρβώ ville ibère de la Gaule Narbonnaise, Κόλαπι-ς (= *-n̥qu̯-), rivière du pays des Iapudes (Strab. 4, 6, 10) ; Vénèt. *ekupeoari-s* « sepulcrum » sur une inscription vénète (Pauli 259), *Atesi-s* var. *Athesi-s* l'Adige, *Bedesi-s* rivière qui passe à Ravenne; Ital. *Melpi-s* et *Liri-s* fleuves du pays des Volsques, *Tabari-s* rivière de Sabinie; Rét. *Clani-s* rivière de Vindélicie qui avait des homonymes en Etrurie et en Campanie (*Glanis*, var. de *Clanis*), *Su-gassi-s*, *Esdra-gassis* noms d'hommes sur des inscriptions du Val Trompia (*CIL.* V, 4927, 4910); Ligur. *Lemuri-s*, *Vendu-pali-s* rivières du territoire de Gênes (*CIL.* V, 7749), *Lesi-s*, *Popti-s* bourgs de la cité de Veleia (*ibid.* XI, 1147) ; Celt. **Kṷrimi-*, v. irl. *cruim*, nouv. gall. *pryf.* « ver » : scr. *Kṛmi-s*, lithuan. *Kirmi-s*, d'un ind.-eur. **qṷrimi-s*, cf. lat. *vermi-s* (= **vṛmi-*), v. h. a. *wurm* « serpent », *Koisi-s* nom d'homme (Hold.), *Dubi-s* le Doubs [1]. En ibère, on peut citer : *Pilpili-s* (*Bilbilis*) rivière et ville riveraine (Hübn. 85), *Murci-s* sur une monnaie ibérique à légende latine (Hübn. 135) = Μούργι-ς (Ptol. 2, 4, 9) [2], *Desezni-s* ou

1. Holder ne cite pas d'exemple de l'emploi des thèmes en *-i* dans la toponymie gauloise; dans l'onomastique des personnes cet emploi est très rare.

2. L'accentuation Μούργις ou Μοῦργις est celle de tous les mss., sauf BEXZ qui écrivent Μουργίς; notez la confusion si fréquente en ibère entre la ténue et la moyenne : *Murcis* et *Murgis*.

Dasezni-s, comme lit Zobel, ville de la région d'Obulco (Hübn. 120. 5), *Zedethi-s* ville de la même région (Hübn. 120, 8), *Sesari-s* nom d'homme sur une monnaie de la région de Pampelune (Hübn. 51), **Sàngali-s* latinisé en *Singilis*, fleuve de Bétique (Plin. 3, 10) [1], cf. Σαγγάριο-ς fleuve de Bithynie (Ill.), Βαίτι-ς fleuve qui a donné son nom à la Bétique, Ἰλλέβερι-ς var. Ἰλλίβερις [2] fleuve de la Gaule Narbonnaise qui avait donné son nom à la ville riveraine que Tite-Live appelle au neutre *Illiberrĭ* (21, 24).

Thèmes en *-o*. — L'*o* primitif s'est maintenu en ibère comme dans toutes les langues dites « centum » : Ind.-Eur. **u̯l̥qo-s* « loup » ; Gr. λύκο-ς ; Phryg. βάκ-ς « loup » ; Vénèt. *Elokino-s* ; Vieux-Lat. *equo-s* ; Gaul. *tarvo-s* ; Ibère *Garo-s*, *Carpelho-s*, *Thesotiqo-s* (*Desoticos*), sur des inscriptions ibères [3], *Viriattho-s* chef lusitan (Appian.), *Caisaro-s* lusitan contemporain de Calpurnius Piso (150 av. J.-C.) [4], *Ausivo-s* et *Apasto-s* noms d'homme ibères (*CIL.* II, 5817, 26), *Bodilcos* nom d'homme de la Bétique (Hübn. 120-22).

Thèmes en *-io*. — Ce suffixe est assez souvent représenté en indo-européen par *-ī-* ou *-ē-* que Brugmann considère comme le degré faible de *-i̯o* [5] : Scr. *sārathi-s* « conducteur de char » ; Thrac. Αὐλουζένη-ς, *Orole-s*,

1. *Singilis* est à **Sangalis* ce que *Indebilis* (Liv.) est à *Andobalès* (Pol.).

2. Polybe 34, 10, 1 ; Strabon 4, 1, 6 ; Ptolémée 2, 10, 6.

3. Hübner, *Nummi*, nos 5, 7, 43 ; inscript. XLIV, XXXIV.

4. Appien, *Hispan.*, c. 56 ; cf. *Caisaros*, nom d'homme sur une inscription latine de la province de Palencia (CIL., II, 5762).

5. Bruggmann, *Grundriss*, t. II, § 194.

Sise-s, *Drule-s*, noms d'hommes thraces[1]; Vénèt. *Arate-s*, *Vante-s*, *Eχeste-s* (*Egestes*)[2]; Rét. *Aulozene-s*, *Bikuremie-s* noms d'homme sur des inscriptions de Vérone[3], *Bersime-s* nom d'homme sur une inscription de Brescia (*CIL.* V, 4366); Messap. *Arnisse-s* (Fabretti 2960), *Θeotorre-s* (*ibid*), *Haχtorre-s*[4], cf. sur les inscriptions étrusques *Tarchunie-s* (Fabretti, 2166), *Latinie-s*, *Lar Satie-s* (*ibid.* 303, 2167); Vieux-Lat. *alī-s* « alius », *Cornelī-s* « Cornelius »; Osq. *Decrie-s*, Μαμερεκιε-ς, Seppii-s, Paki-s « Paciu-s »; Ombr. *Kluviie-r*. Cette désinence caractéristique de la déclinaison indo-européenne se retrouve en ibère : *puraie-s* (Hübn. XXII), *Vesperie-s* (*Besperies*) ville de la Tarraconnaise (Plin. 4, 110), Ἰνδὸρτη-ς prince ibère (Diod. 25, 10, 2), Ανδοβαλη-ς roi des Ilertètes (Pol.), dont le nom a été latinisé en *Indebilis* par Tite-Live[5], *Indelē-s* pour un ibère **Andelē-s* nom d'homme sur une inscription d'Aix-en-Provence (*CIL.* XII, 5682), cf. *Andel-ō* ville des Vascones, *Arine-s* nom d'homme de la région de Carthagène (Liv.), *Hilauke-s*, *Heztice-s* ou *Hezetice-s* noms d'homme sur des monnaies ibériques (Hübn. 75 d. c. 61), *Calpe-s* promontoire (Mel. 2, 95).

Thèmes en *-ū*. — Les monnaies ibériques nous en

1. P. Kretschmer, p. 221-225.
2. C. Pauli, *Die Veneter*, nos 1, 200, 199.
3. CIL. V 3509; Pauli, *Die inschr. nordetrusk. alphab.*, p. 19.
4. P. Kretschmer, *Einleitung*, p. 274.
5. Il est intéressant de constater qu'il y avait en Cappadoce une ville du nom d'*Andabalis*, var. *Andabilis* (IA. 145) et que cette ville avait une homonyme chez les *Ilertetes*, peuple dont l'origine purement ibère ne fait pas question : *ad Intibili* (= iber. **Andebali* neut.) *oppugnandum* (Liv. 23, 49).

ont conservé plusieurs exemples : *Suhelosu-s*, *Caralu-s*, cf. *Càràlis* ville de Sardaigne, *Vardus* et *Usamus* noms de ville, cf. Osmo prov. d'Orense [1].

Thèmes en -i usités comme neutres. — Ind.-Eur. **oqi* « oeil » ; Scr. *aksi* ; Pers. Κοῦνι ville de Gédrosie (Ptol.) ; Gr. ἴδρι « habile », ἁλι-πόρφυρο-ς ; Vénèt. *urkvi* (Pauli *Die Venet.* n° 250) et les noms géographiques *Tergeste*, *Ateste*, *Tridente*, *Vardacate*, *Volane* (Plin. et Ptol.) où l'on doit probablement voir des latinisations de neutres vénètes en *-i* ; Lat. *mãre*, *simile* ; Ombr. *sacre*, *sevakne*, *Reate* ville des Sabins, *Teate* ville d'Apulie ; Ligur. *Làeveli*, *Debeli*, *Soliceli*, *Summeti*, territoires ou domaines de la cité de Veleia (*CIL.* V, 7749) ; Gaul. *mori* « la mer », v. irl. *muir-n*, v. h. a. *meri* « mare ».

En Ibère, l'emploi des neutres en *-i* est fréquent dans la toponomastique : *Acci* ville de l'ancien pays des *Mastiani* (*Bastitani*) [2] (Hübn. 113), *Cedamali* ville de la région de Tarragone (Hübn. 25), *Gili* ville de la

1. Hübner, *Nummi* 5, 46, 74, 71, 84. L'*h* intervocalique de *Suhelosus* peut être comparé à celui de l'ombrien *ahesnes*, lat. *ahēnus* pour **aies-no-* ; le thème duquel dérive *Suhelosus** ou *Suhalosus* est peut-être identique à celui de *Suel* ville de Bétique (Plin.), var. latine de *Sual* (Hct.).

2. Les *Mastiani* qui avaient pénétré en Espagne par le détroit de Gibraltar étaient ainsi nommés de leur capitale *Mastia* (Hct. 6) = *Basti* (IA). Le thème *masto-*, *basto-* duquel leur nom dérive est fort répandu dans l'onomastique indo-européenne : *Mastua* et *Mastrum* villes de Paphlagonie, *Mastra-mela* marais de la Narbonnaise, *mastruca* vêtement sarde, *Mastaura* ville de Lydie, à côté de *Mastarna* nom primitif du mont Cœlius, à Rome, *Mastusia* promontoire de Thrace, *Basternium* ville de Messapie, *Bastia* ville de Corse.

région de Sagonte (*ibid.* 41), *Sacili* ville de Bétique, sur une légende monétaire en caractères latins (*ibid.* 122), probablement pour un ibère **Sacali*, *Gireki* ou *Lireki* ville de la région d'Ampurias (*ibid.* 15 e), *Tolobi* ville de la région de Barcelone (Mel. 2,90), *Intibili*, n. latinisation d'**Andebali* (Liv. 23, 49), cf. le nom d'homme *Indebili-s* (Liv.) pour un ibère *Andebalēs* (Pol.); *Vescĭ quod Faventia* ville de Bétique (Plin. 3, 10) en regard du fém. *Ucubī* (= **Ucubi̯ē*) *quae Claritas Julia* ville du même pays (Plin., 3, 10), *Il-liberi* var. *Liberri* ville de Bétique (Hübn. p. 233) en regard d'*Il-urgi-* [1], ville des *Turduli* (Ptol.), *Cauco-liberi*

1. *Illiberri* est comme on sait le grand cheval de bataille des basquisants qui l'épellent arbitrairement *Ili-berri* et y voient ensuite les mots basques *iri* « ville » et *berri* « neuf ». Par malheur, il se trouve que l'*Illiberri* de la Narbonnaise avait emprunté son nom au fleuve *Illiberis* sur lequel elle était située, tout comme sa voisine *Ruscino* était redevable du sien au fleuve *Ruscino* (Polybe, 34, 10, 1; Strabon, 4, 1, 6; Ptolémée, 2, 10, 2. 6). De même, dans la Bétique, la ville de *Singili* était ainsi nommée de la rivière *Singilis* qui la traversait (Plin., 3, 10, 12). Au surplus, l'épel *Il-liberi* est assuré : 1° par la var. *Liberri* qui se lit sur une monnaie (Heiss, *Monn. wis.*, p. 50), par *Libura* nom d'une ville de Bétique qu'on peut considérer comme la forme fléchie de **Libera*, cf. *Baeturia* et *Baeterrae*, et par le nom de *Cauco-liberi* qu'on ne saurait épeler autrement ; 2° par la comparaison d'*Illiberi* avec quantité d'autres noms ibères où *Il-* entre soit comme thème, soit comme premier élément de composition : *Il- ur -ō* en regard d'*Ast-ur*, *Il-icī* grécisé en Ἐλιχῆ (Diodor.) en regard de *Vell- icā* ville du pays des Cantabres, *El-usa* var. d'**Il-usa* en regard de *Rig-usa* ville des Carpetani; — *Il-urgi* ville de Bétique à côté d'*Urgi* ville du même pays. Pour les basquisants l'étymologie *Illiberi* « ville neuve » a la sûreté d'un dogme, on peut juger par là de la valeur des autres étymologies basques.

auj. Collioure (Longnon, *Atl. histor.* p. 173) en regard de *Cauca* ville d'Ibérie (Ptol.)

Désinence -o- m dans les thèmes en -o. Cette désinence qui est celle du neutre et de l'accusatif des thèmes en *-o*, s'est maintenue intacte en ibère, tandis qu'en grec et en gaulois, l'*m* finale a été remplacée par *n* : Pr. Ind.-Eur. **jugo-m* : Scr. *yugá-m*, Gr. ζυγόν, Lat. *jugu-m* ; Ombr. *ortom* ; Gaul. νεμητο-ν « temple » ; Ibère : *Evio-m* ville de Bétique (Hübn. 188 a), *Tado-m* ville de la région de Cartagène (*ibid.* 109), cf. *Tad-er* fleuve de la même région, *cocoloum* sorte de vigne, mot ibère (Colum. *r. r.* 3, 2, 19), cf. le gr. κόκκος. La désinence *-om* apparaît fréquemment sur les inscriptions ibères, mais je ne saurais dire si les noms qui la contiennent sont des neutres ou des accusatifs masculins : *carlae praisom*, *teucaecom* sur une inscription trouvée près d'Alcantara (Hübn. XLVI), *sintamo-m* (= ηιμο-) sur une inscription de même provenance (*ibid.* XLVII), *anucom lamaticom* sur une inscription du Portugal (*ibid.* LVII). Notons, en passant, qu'en basque « aucun mot ne finit en *m* » [1].

II. — CAS DIVERS.

Singulier. Génitif. On a signalé en lycien des désinence *-ä-hä*, *-ä-h*, en messapien des désinences *-i-hi*, *i-he* et en venète des désinences *-a-h*, *-e-h*, et *-o-h* que Deecke, Pauli et Brugmann rattachent à l'indo-eur. *-si̯o-*, dési-

1. W.-J. van Eys, *Grammaire comparée des dialectes basques*, p. 18.

nence du gén. sing. en arien, en arménien et en grec [1]. Faut-il en rapprocher *caruh*, *cesocuh*, *guneh* et *lesatocehi* qui se lisent sur des inscriptions ibères (Hübn. XXXV, 5.6,27.29)? Je relève sur les inscriptions d'Aquitaine les noms divins *Ritsehe*, *Artehe* (*CIL.* XIII, 409, 64, 71) qu'on peut comparer, quand à la désinence, au lycien *Mizpatijähä*, au messapien *Baletθihi*, *Blatθihi*, *Haχtorrihi* et au vénète *Neleikah*, *Rehtiiah*, *Eχetoriioh*, *Sahnateh*, *Puponeh*; mais je dois dire que l'aquitain *Ritsehe* (= **Ritθehe*) et le vénète *Rehtiiah* paraissent être plutôt des datifs que des génitifs [2] : *Auscor(um) Ritsehe sacrum*, cf. *Artehe deo* et *Erditse* (= **Erditθehe*) *deo* (*CIL.* XIII, 71, 397). Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de datifs ou de génitifs, il n'en est pas moins intéressant de constater sur ce point, l'accord de l'ibère avec d'autres langues dont le caractère indo-européen ne saurait être contesté.

Le génitif des thèmes consonnantiques était en *-is.* : *Belodann-is*, *Sembetenn-is*, *Anderen-is* (*CIL.* XII, 503; XIII, 46, 169).

Datif. — Ce sont vraisemblablement des datifs de thème en *-a* qu'on doit reconnaître dans *ilakeqiai* et *parsai* (Hübn. XIX, LXXIV); cf. le pr. ind.-eur. *ekuāi*, lat. *equae*, vénète, *bilai*.

Le datif des thèmes en *-o* était en *-oe* : *Cariqoe*, *m[e]laihonoe*, *digoe* (Hübn. XXXV, XI, VIII), cf. l'ombr.

1. Brugmann, *Grundriss*, t. II, § 228; Pauli, *Die Veneter*, p. 403. Kretschmer n'admet pas cette explication; suivant lui *h* serait un procédé graphique destiné à marquer la longueur de la voyelle (*-ihi-* = *ī*); il se peut qu'il ait raison (*Einleitung*, p. 275-277 et 381).

2. C'est aussi l'avis de Kretschmer en ce qui concerne *Rehtiiah*.

Tefroe, le v. lat. *populōi* et le vénète *Lemetoii* (= **Lemetoe*).

Ainsi que nous le disons plus haut, ce sont probablement des datifs de thèmes en *-ē*, qu'on doit reconnaître dans les masc. *Artehe*, *Ritsehe* (*CIL.* XIII, 64, 71, 409); *-ehe* nous apparaît réduit à *ē* dans *Ele deo*, *Ergē* var. *Iirgii deo*, *Erditse* (*ibid.* 58,187,188,397.

Pour les thèmes en *-i*, l'ibère comme l'osque, s'est servi de la désinence du locatif de la déclinaison *i* : *-ei* (= **-ēi*) : *cecei* à côté du nomin. *cecis* (Hübn. XXXV), *leicei* (*ibid.* XLII), *kaduei* (*ibid.* XXII), *Deæ Andei* (*CIL.* XIII, 15), nomin. **Andis ;* cf. l'osque *Diuv-ei* « Jovi », *Herentatei*.

Le datif des thèmes en *-ū* était en *-uī*, probablement pour un primitif **-uei* : *Iq*[*e*]*nuciui* nom d'homme (Hübn. XV), *ilterazui* (*ibid.*IV), *Laosui* (*ibid.* XX), *sh*‖*ueisui* (*ibid.* XXXV), *Adeituī*, *Hahantenu*[*i*] noms d'homme sur des inscriptions d'Aquitaine (*CIL.* XIII, 268,32); cf. scr. *sunav-ē*, lat. *manuī*.

Dans les thèmes consonnantiques le dat. était en *-ī* : *Aiuni* (Hübn. XXVI), *Basto-gaunini* (*ibid.* XI, IV), *Algassi* (*CIL*, XIII, 72), *...ahoissi filio* (*ibid.* 406), *Horolati* (*ibid.* 60).

Accusatif. — L'*m* finale persiste au lieu de se changer en *n* comme en grec et en gaulois : *arimom*, *sintamom* qui peuvent être des accusatifs (Hübn. XLVII), *petanim* (*ibid.*), *nurim* (*ibid.* XLVI).

Doit-on voir des ablatifs ou des datifs dans *sintamo*, *arimo praesondo* (Hübn. XLVI) ?

Pluriel. Je crois reconnaître des nominatifs de thèmes en *-o* dans *reaicoii caeilo-bricoi* (Hübn. LXII) et des nominatifs de thèmes en *-ā* dans *Zicai*, *Siuqelai*, ou *Siveqelai*, *Viveqelai* noms de villes sur des monnaies ibériques (Hubn. 120.9.18.19), *Aurunikiceai* (Hübn. XXII), cf. **Baiterrai* latinisé en *Baeterrae* et pour l'emploi du pluriel féminin à la formation de noms de lieux ibères les gén. plur. latins *Rixamarum* et *Carduarum*, noms de bourgs voisins de Bibilbilis (Mart. 4,55) qui postulent des nominatifs ibères en *-ai*.

Les légendes monétaires ibériques font assez souvent suivre le nom de la ville où la monnaie a été émise d'un nom ethnique au génit. plur. : *Carpica-* : *Qanthiq[o]m* (Hübn. 103); *Sethisa-* : *Sethisaq[o]m* (*ibid.* 101). Ces génitifs peuvent s'expliquer de deux façons différentes : ce sont ou bien des génitifs plur. de thèmes en *-qo-*, cf. gr. λύκων, lat. *Romanom*, volsq. *Velestrom*, osq. *Nuvlanúm*, ou bien des génit. plur. de thèmes en *-q-*, cf. gr. πατρῶν, lat. *matrum*, osq. et ombr. *fratrum*, *fratrom*. Cette dernière explication me paraît préférable; on ne saurait douter, en effet, de l'existence en ibère, du suffixe ethnique *-q-* : Βέβρυ-κ-ες [1] et Ἑλίσυ-κ-ες = Elesyces (Avien. v. 586), Ἑλισύκων gén. plur. (Hdt. 7, 165), noms de peuples ibères, *Seqoprī-c-es* « les habitants de **Seqoprī* » (= **seqo-briē*), auj. Segorbe, prov. de Castellon (Hübn. 89) [2], cf. le thrace

1. Scymnus de Chio, v. 201 ; Avienus, v, 485 ; Étienne de Byzance, s. v. Les *Bebruces* du Languedoc et de l'Ibérie orientale étaient vraisemblablement apparentés aux *Bebruces* qui avaient précédé les Thraces en Bithynie.

2. Il est à peine besoin de faire remarquer que le nom de

bria « ville », *Calaquri-q-es* « les habitants de *Calaqurī* auj. Calahorra, prov. de Palencia [1], *Arcailī-q-es* « les habitants d'**Arcailī*, f. latinisé en *Argaeli* » (Hübn. 90), *Aminicum gens* sur une inscription latine (*CIL.* II, 5862), *Vara-q-es* « les habitants de Vara » (Hübn. 63), cf. *Vara-da* ville des Carpetani, *Lipa-q-es* « les habitants de *Lipa* ou *Liba* », cf. le composé Ἰλ-λίπα (Ptol.), ville de Bétique [2] et le dérivé *Libia* ville de Lusitanie (IA 394).

Nous avons dit, en commençant, que la dérivation, dans l'onomastique ibère, était essentiellement indo-européenne; nous allons le montrer par l'examen de deux suffixes ibères choisis entre un grand nombre d'autres tout aussi démonstratifs.

Suffixe -**th*-. A côté du suffixe -**dh*- qui est représenté en sanscrit par *-dh-*, en grec par -θ-, en latin par *-b-* ou *-d-* et dans toutes les autres langues indo-européennes, y compris le balto-slave, par *d*, il y avait

Segorbe ne peut pas s'expliquer par *Sego-briga* qui aurait donné en roman **Segobria* ou **Segorbia*, de même que *Segovia* ou mieux **Segubia* a donné *Segovia*. Au surplus, les Celtes n'ont jamais occupé la région de Castillon, où dominaient les *Edētes* peuple certainement ibère. L'existence du thème *Sego-* en ibère est assurée par les noms de *Segida* et de *Segovia* villes de Bétique.

1. Hübner, *Nummi*, nº 64. Calahorra représente la forme latinisée *Calagurra* (IA. 393), laquelle est sortie, par analogie des féminins latins en *-a*, de l'ibère *Calagurrī* qui se lit sur une monnaie ibérique à légende latine : A. *Nassica*; R. *Calagurri Julia* (Hübn. 64 a).

2. Le double *l* est attesté par *Illipū* fém. qui se lit sur une inscription de Bétique (CIL. II, 954) et par Ἰλλίπουλα ville du même pays (Ptol. 2, 4, 9).

un suffixe -**th-* qui s'est maintenu sous sa forme originaire en grec, en thraco-phrygien, en illyrien et en ibère, qui est représenté par *ph* en italiote et qui a perdu son aspiration en gaulois : Grec. πλάθανο-ς, cf. scr. *pṛthu-s* « large » et le v. gall. *Litau* « le continent d'Europe » (= **pṛthivi-*), b. lat. *Letavia* ; μοθο-ς « ardeur au combat », scr. *manthā-s* « action de remuer », osq.-ombr. *mamphur* « outil de tourneur » (Fest.), Ἀτθί-ς « l'Attique », Πιτθεῖο-ς, Δαμοτθίδα-ς noms d'homme, Κόρινθο-ς, Τιρυνθ-ος gén. noms de ville ; Phryg. Ἀργανθώνιο-ν et Βερεκύνθιο-ν montagnes ; Thrac. Σευθη-ς, Βῖθυ-ς, *Bithicentu-s*, Διντί-κενθο-ς noms d'homme [1], Βισάνθη, nom de ville, Ἀψίνθοι nom de peuple ; Epire Σαβύ-λινθο-ς nom d'homme (Thc.), Ἄραχθος puis Ἄραιθος, fleuve ; Illyr. Σεσαρηθος ville, Γένθιο-ς roi d'Illyrie (Appian.), *Daranthoafas* nom d'homme messapien (Fabretti 2995), Δαορθώ nom de femme (Appian.), *χoetθihi* (Fabretti 2995), *Baletθihi*, *Blatθihi* (Kretschmer, p. 275), noms d'homme au génitif ; Ligure Δέρθων auj. Tortona (Strab.) ; Gaul. *cinto-* pour **cintho-* « le premier », cf. le thrace κενθο-ς. De même en ibère *Sethiscen* (Hübn. 39), *Nutha* rivière de la région de Bilbilis (Mart.), **Baithis* nom primitif du fleuve *Bætis*, *canthus* mot ibère (Quintil.), Ἀργανθώνιο-ς roi légendaire des Tartesses (Hdt.), cf. Ἀργανθώνη ancêtre mythique des Mysiens (Arrien. fr. 36), Ζάκανθα latinisé en *Saguntum* [2], cf. Ζάκυνθο-ς île et ville de la mer Ionienne, Σάργανθα ville d'Ibérie (I. B.), *Qonthrepa*

1. Kretschmer, *loc. cit.*, p. 239.

2. Polybe, 3, 6, 1, etc. ; Appien, *Hispan.*, 19, 72 (75) ; Diodore de Sicile, 25, 15 ; Strabon, 3, 4, 6 : Σαγοῦντον.

(Hübn. 100), cf. *Contrebia* ville ibère, Ὀξθράκαι ville de Lusitanie (Appian.), Τίτθοι peuple ibère vivant sous l'hégémonie des *Arevaci* peuple celtique (Appian.), Οὐρίατθο-ς (*ibid.*), var. Ὑρίατθο-ς (Diod.), *Viriathus* pour **Viriatthus* (Vell.), chef lusitan, *Atitta* pour **Atittha* nom d'homme de Bétique (*CIL.* II, 1087).

Le suffixe *-th-* se maintient toujours en grec, mais dans les autres langues, il lui arrive de perdre son aspiration ou de s'assibiler : Βερεκύνται et Βερέκυνθος, cf. *Bruges* pour **Bhruges*; Βρεντέσιον ville de Messapie : Βρένθη ville d'Arcadie; Σαλεντινοὶ à côté de l'épirote Σαλύνθιο-ς, Δέρθων ville de Ligurie = *Dertōna* (Plin.), *Cinto-s* mot gaulois, en regard du thrace Διντί-κενθο-ς; *Viriatus* pour *Viriathus*, Τίττοι pour Τίτθοι, — Δανθαλῆται peuple thrace (Theop. 248) = *Denselētae* (Plin), Δαόρσοι peuple illyrien, de Δαορθώ. Il en est de même en ibère : Βαῖτις pour *Βαίθις, Βαιτουλών ville des Laeetani de la Tarraconnaise (Ptol., 2, 6, 18) qui était redevable de son nom à la rivière qui la traversait, en regard de *Besarō* ville de Bétique pour **Baithar-*, Αὔσα à côté d'Αὐθητανοὶ (Ptol., 2, 6, 69), *Nusa* territoire du diocèse de Lodève, en regard de *Nutha* rivière d'Ibérie.

Suffixe *-mmo-*. — Parmi les suffixes qui ont été le plus souvent employés dans l'onomastique indo-européenne, il convient de placer le suffixe du superlatif **-mmo-* : Gr. Ἴτ-αμο-ς nom d'homme de Béotie (Collitz, n° 1049); Thrac. Phryg. Περγ-αμο-ν citadelle de Troie en regard de Πέργη (= **Bherĝhā*) ville de Pamphylie, Πέργ-αμο-ς ville de Mysie, auj. Bergama (Xen. *An.*),

Πέργαμ-ον ville de Piérie (Hdt 7, 112), cf. *Berg-omu-m* var. de *Bergamum*, auj. Bergame [1], *Sadama* ville de Thrace; Asie Mineure ὕλ-αμοι « fruits », mot lycien de ὕλη « arbre » (Kretschmer, p. 322), Τεύταμ-ος nom d'homme pélasge (Ill.) et carien (Plut.), Πήρ-αμ-ος nom d'homme lycien (Kretschmer, p. 323); Illyrien *Par-am-ō*, *Tel-am-ō*, *Clut-amu-s* noms d'homme de Dalmatie (*CIL.* III, 2327, 1801, 2016), Ἰρι-άμ-ων ville de Dalmatie (Strab.), *Priamo-s* nom d'homme sur une inscription de Pannonie (*CIL*, III, 3833) et sur une inscription de Padoue (*ibid.* V, 2986), *Var-amu-s* fleuve de Vénétie (Plin. 3, 126); Lat. *Aux-imu-m* ville du Picenum; *Das-im-iu-s* gentilice reto-ligure; *Bikur-em-ie-s* nom d'homme rétique sur une inscription de Vérone [2], *Las-emu-s* nom d'homme corse (*CIL.*, X, 8038, 20), *Albi-tem-iu-s saltus* (= **-tm̥mo-*), sur la table de Veleia (*ibid.* XI, 1147), **Berg-ema* latinisé en *Bergima* ville ligure des environs de Marseille (Avien. v. 690); Gaulois *Sax-amu-s* nom d'homme sur une inscription d'Autun (*CIL.* XIII, 2766). Ce mode de formation est exceptionnellement fréquent dans l'onomastique de l'Ibérie : *par-amu-s* « plateau élevé », espagn. *páramo*, mot ibère qu'on peut rapprocher du scr. *par-amá-* « le plus loin » et du nom d'homme dalmate *Paramō* [3]; *Ux-amu-s* auj. Osmo et *Ux-ama* auj. Osma; Ταύτ-αμ-ος

1. La même var. se constate en thrace : Σπάρταχο-ς à côté de Σπαρτοκο-ς.

2. Pauli, *Die inschr. nord-etrusk. alphab.*, p. 19.

3. Cf. Hübner, *Monum. ling. ibericae*, p. LXXXII. Le nom de *Páramo* est porté de nos jours par des localités situées dans les Asturies, dans la Galice et dans l'ancien royaume de Léon.

chef lusitan (Diod. 33, 1, 4), cf. Τεύταμ-ος nom d'homme carien, *Teuta* nom d'une reine d'Illyrie et les formes celtiques *Toutatis*, *Toutio-rix* ; *Rix-amae* bourg voisin de Bilbilis [1] ; *Med-amu-s* nom d'homme sur des inscriptions de Galice et de Lusitanie, en regard de *Medama* fleuve et ville du Bruttium (Mel.) et de *Medamu-s* nom d'homme illyrien (*CIL.* V, 980, 1428); *Clu-tamu-s* nom d'homme ibère sur des inscriptions d'Asturie et de l'ancien royaume de Léon, de la racine ind.-eur. **cleu̯* qui est dans le grec κλυ-τό-ς et le german. *hlütha* « renommée », cf. le nom d'homme dalmate *Clutamus* ; **Cand-amu-s* auj. *Candamo*, contrée de la province d'Oviedo, d'où le surnom de *Candamius* donné au Jupiter des Asturiens sur une inscription (*CIL.* II, 2695) [2], d'une racine (*s*)*qend* qui explique le scr. *candrá-* « lune » ; **Cart-ama* auj. *Cártama* prov. de *Málaga*. Par une sorte d'intuition dont les transcriptions onomastiques grecques ou latines offrent de nombreux exemples, les Latins ont remplacé le suffixe ibère *-ama-* par son équivalent lat. *-ima-*, de là le nom de *Cartima* qui se lit sur une inscription (*CIL.* II, 1949), mais la forme ibère n'a point disparu pour autant et c'est elle que l'on retrouve dans le moderne *Cártama*.

1. *x*, dans l'onomastique ibère, représente le son du *schin* phénicien; il faut donc se garder de suivre Holder lorsqu'il rapproche *Rixamae* du gaul. *Rigisamus*.

2. Ce surnom de *Candamius* ne peut pas être celtique, puisque les Celtes n'ont jamais occupé l'Asturie; il ne peut pas être ligure non plus, puisque les Ligures rendaient *-mmo-* par *-emo-*, il est donc bien ibère.

UN TABOU GUERRIER

CHEZ LES GAULOIS DU TEMPS DE CÉSAR

Par M. SALOMON REINACH.

Un acte jugé contraire aux mœurs et à l'étiquette, *turpe*, dans une société sortie de la barbarie et où le temporel est déjà distinct du spirituel, a été considéré comme *dangereux* à une époque plus ancienne, lorsque toute l'activité humaine était dirigée et contenue par des scrupules de nature superstitieuse. Le préjugé contre cet acte a subsisté souvent, avec la crainte et la défense de le commettre; mais la crainte et l'interdiction se sont, pour ainsi dire, laïcisés; l'opinion cherche à les justifier par quelque considération d'utilité générale ou d'hygiène, quand elle ne se contente pas de les accepter passivement.

La méthode comparative, le rapprochement des mêmes interdictions chez des peuples de civilisation et de barbarie très inégales, peuvent seuls nous éclairer sur le caractère primitif des *tabous*.

Ainsi, suivant la loi du *Deutéronome* (XXIII, 9-11), le guerrier israélite, au moment de marcher à l'ennemi, doit s'abstenir de tout acte impur, défense qui pourrait se justifier par la crainte de diminuer sa force physique ; mais la preuve qu'il ne s'agit pas de cela, qu'il s'agit d'une

superstition et non d'une règle d'hygiène, c'est que le même guerrier, victime involontaire d'une pollution nocturne, doit s'éloigner du camp jusqu'au coucher du soleil, se laver hors du camp et n'y rentrer qu'à la nuit. Nous sommes donc en présence de scrupules analogues à ceux des Polynésiens de nos jours, fondés sur la notion, très répandue parmi les sauvages, des dangers qu'une perte de substance et l'usage magique de cette substance par autrui, peuvent entraîner pour un individu et pour la collectivité dont il fait partie [1].

Chez les Maoris, chez les négroïdes australiens, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, l'homme partant pour la guerre est comme enveloppé d'un réseau étroit de prohibitions. Celles qui pesaient sur les Israélites, à l'époque de la rédaction du *Deutéronome*, ne sont qu'un cas particulier (et très atténué) d'un phénomène bien plus général.

Les scrupules de ce genre peuvent se classer, d'une part, parmi les *tabous de majesté*, car l'homme partant en guerre est redoutable non seulement à ses ennemis, mais à ses amis, par le fait de la puissance spirituelle qu'on lui attribue, analogue à celle qui s'attache aux rois et aux prêtres; d'autre part, ces scrupules sont des *tabous de circonstance*, puisqu'ils sont moins inhérents à la personne qu'à la fonction temporaire qu'elle remplit. Les civilisations les plus avancées connaissent des *tabous* analogues, d'où résultent, par exemple, les immunités et autres privilèges que l'on concède aux ambassadeurs.

1. Cf. Frazer, *Golden Bough*, t. I, p. 321.

Dans la pensée des hommes primitifs, qui est une sorte de physique grossière, le personnage *tabou* est dépositaire d'une vertu spéciale qui lui impose, en général, l'obligation de l'isolement, parce qu'elle peut se communiquer par contact (direct ou indirect). Le contact d'un individu non *tabou* ou moins fortement *tabou* offre deux sortes de dangers pour le personnage *tabou* : d'abord, parce qu'il absorbe et détourne une partie de sa vertu ; puis, parce que cette vertu peut nuire, comme une décharge électrique, à celui qui n'y peut opposer une force égale, ou, du moins, le rendre *tabou* à son tour, c'est-à-dire le contraindre à l'isolement. Un guerrier *tabou* peut, sans inconvénient, toucher un de ses compagnons d'armes ; mais il y a danger pour lui et pour eux quand il touche une femme ou un enfant, et ces derniers doivent s'abstenir avec soin de toucher un objet qui a été en contact avec le guerrier (par exemple un plat où il aura pris des aliments).

Cette idée mystique de la vertu transmise par contact n'a pas disparu de notre civilisation. Rien n'est plus curieux, à cet égard, que le procès-verbal de la réception d'un dignitaire de la Légion d'honneur. Il doit être « reçu », en cette qualité, par un légionnaire de grade plus élevé que lui, investi, à cet effet, d'une délégation du chef supérieur (le grand-chancelier). Sa « réception » consiste dans la remise de certains fétiches appelés *insignes*, dans le prononcé de paroles sacramentelles et dans un contact matériel par lequel s'opère la transmission du « pouvoir ». « Nous lui avons remis ses insignes *en lui donnant l'accolade et en prononçant la*

formule, etc. » Ainsi s'exprime le protocole. Ces rites, institués au début du XIX^e^ siècle, ne sont qu'une survivance laïque, ou supposée telle, des rites de l'ordination sacerdotale par imposition des mains, qui remontent à la plus haute antiquité. Revenons aux sauvages : il n'y a pas loin.

On peut se débarrasser sur autrui d'un *tabou* incommode; mais c'est au détriment d'autrui, si la personne ainsi tabouée est *noa*. Cela est parfois autorisé, parfois défendu. Ainsi, en Nouvelle-Zélande, un homme tabou peut toucher un enfant dans certaines circonstances ; il devient alors libre (*noa*), mais l'enfant est *tabou* pour le reste de la journée. Si un chef maori touche la tête de son enfant, ce qui est interdit, il a fort à faire pour réparer son erreur. L'ouvrage classique de M. Frazer et son article *Tabou* de l'*Encyclopaedia Britannica* ont recueilli et mis en œuvre un grand nombre de faits de ce genre, sur lesquels il est inutile d'insister ici. Une fois qu'on s'est instruit en les étudiant, on ne risque plus de se complaire dans la platitude des explications rationalistes, d'attribuer, par exemple, à des raisons d'hygiène l'abstinence sexuelle imposée aux guerriers, chez un grand nombre de peuples, au moment de leur entrée en campagne. Les guerriers doivent ménager leur *tabou*; les femmes doivent éviter de le contracter, ce qui les condamnerait à l'isolement; l'un ou l'autre de ces motifs, ou les deux réunis, peuvent être allégués pour motiver l'interdiction.

Un passage, resté incompris, des *Commentaires* de César sur la guerre des Gaules, s'éclaire à la lumière

des observations qui précèdent ; il offre un exemple de de la survivance d'un *tabou guerrier*, qui mettait obstacle non pas aux relations du mari avec sa femme, mais à celles du père avec son fils.

Après avoir dit que les Gaulois mesurent le temps par le nombre des nuits, et non par celui des jours, César ajoute (VI, 18) : *In reliquis vitae institutis hoc fere ab reliquis* [1] *differunt quod suos liberos, nisi cum adoleverint, ut munus militiae sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur, filiumque puerili aetate in publico, in conspectu patris adsistere turpe ducunt.* Il n'y a pas, dans les manuscrits, de variante notable, et le sens général me semble avoir été bien rendu par cette traduction d'Artaud : « Ils ne permettent pas à leurs enfants de les aborder en public avant l'âge où ils sont capables du service militaire; ce serait une honte pour un père de recevoir publiquement auprès de lui son fils en bas âge ».

César ne parle évidemment pas en témoin oculaire, puisque le fait qu'il allègue, étant négatif, a dû échapper à l'observation d'un étranger. Il a dû tirer cette information soit d'un de ses amis gaulois, comme Divitiacus, soit d'un écrivain grec antérieur, renseigné par un Gaulois. La valeur de son témoignage dépend de la manière plus ou moins complète dont il a compris la particularité qu'on lui signalait.

Telle qu'il l'a énoncée, l'absurdité en est manifeste. Qui croira qu'aucun Gaulois ne se soit laissé voir en

1. Je crois que la répétition de ce mot est due aux copistes, et qu'il faudrait corriger *a ceteris*.

public avec son fils mineur ? S'il le rencontrait par hasard sur son chemin, devait-il prendre la fuite pour l'éviter ? Si son jeune fils tombait à la rivière, le Gaulois devait-il s'abstenir de l'en retirer ? On pourrait multiplier ces questions. Les mœurs des peuples à demi civilisés sont souvent entachées d'extravagances, mais jamais au point de créer des obstacles aux manifestations les plus ordinaires de l'activité individuelle et de la vie familiale.

Ce que César n'a pas dit, mais ce qui ressort de son texte, à la façon d'un indispensable complément, c'est que les Gaulois dont il parle ne sont pas *tous* les Gaulois, à n'importe quel moment de leur existence, mais *les Gaulois en armes*, réunis soit pour la guerre, soit en conseil. Dans ces occasions, ils étaient revêtus du *tabou guerrier*, à la fois « de majesté » et « de circonstance », dont nous avons parlé au début de cet article. Le guerrier en armes ne peut se montrer publiquement qu'avec d'autres guerriers en armes, ses égaux; la présence, auprès de lui, d'un enfant mineur, trop jeune pour porter l'épée, créerait un péril (d'ordre superstitieux, bien entendu) tant pour le père que pour l'enfant. Un guerrier Gaulois n'aurait pas, comme Hector, pris son fils dans ses bras au moment de partir pour la guerre; il n'eût pas craint de l'effrayer, mais de le rendre *tabou*, ou de perdre, à son contact, une partie de son *tabou* personnel.

A l'époque de César, ou de l'écrivain grec qu'il a suivi, il n'y avait plus, dans ce préjugé, qu'une question d'étiquette; agir autrement était inconvenant, *turpe*. L'in-

convenance n'est jamais qu'un résidu. Les usages de la civilité — en tant qu'ils ne sont pas motivés par le devoir de ne pas léser matériellement son prochain — ne sont partout que des survivances, des atténuations de préjugés religieux. Le *tabou* subsiste alors même que personne n'en saisit plus le motif. L'informateur de César savait encore qu'il fallait éviter un voisinage (*adire*); mais l'idée superstitieuse des périls du contact, de la contagion, de la déperdition de « vertu » n'était même plus, dans son esprit, à l'état de souvenir. Si nous sommes mieux informés que lui, si nous comprenons ce que César a rapporté sans le comprendre, c'est à l'étude des Polynésiens que nous le devons.

L'ÉVOLUTION DE L'ADVERBE *CID* EN VIEIL-IRLANDAIS

PAR J. VENDRYES.

Le mot *cid* en vieil-irlandais est à la fois pronom et adverbe. On a essayé ailleurs (*Mémoires de la Société de linguistique*, XIII, p. 396 et suiv.) d'en préciser l'emploi comme pronom interrogatif neutre, et par suite d'en établir l'identité avec le latin *quid*. Il ne sera question ici que de l'adverbe.

L'adverbe irlandais *cid* est sans doute originellement apparenté au thème pronominal interrogatif. On sait qu'en indo-européen l'interrogatif pouvait avoir la valeur indéfinie et était alors enclitique. En sanskrit, le neutre correspondant à v. sl. *-čĭ*, gr. τί, lat. *quid*, irl. *cid*, n'a pas subsisté en qualité de pronom ; on l'a remplacé par une forme nouvelle, *kím*, influencée au point de vue phonétique (*k* au lieu de *c*) par le masculin *káḥ*, au point de vue morphologique (désinence *-m* au lieu de *-d*) par la flexion nominale. Mais on retrouve l'équivalent exact de v. sl. *-čĭ*, gr. τί, lat. *quid* et irl. *cid* dans l'adverbe sanskrit *cid*.

L'emploi de l'interrogatif neutre au sens adverbial était certainement un fait indo-européen, puisque l'iranien répond à skr. *cid* par zd *čiṭ*, v. perse *čiy*, et qu'on

a de plus en latin *quidem* (Wackernagel, *I. F.*, I, 419 ; Delbrück, *Vergleich. Syntax*, III, 45 et 49), qui semble constitué par *quid* suivi d'une particule enclitique. On peut même établir une identité presque absolue entre l'adverbe irlandais et l'adverbe indo-iranien dans leurs deux emplois principaux.

L'irlandais *cid* sert fréquemment à exprimer l'idée de « même ». Dans le manuscrit de Milan, il glose *et* (passim), *etiam* (24 c 2^{b}, 112 c 8), *etsi* (23 c 4), *iam* (48 b 14, 137 d 7), *licet* (130 a 11), *quamuis* (55 c 12), *quidem* (27 d 6), *quippe* (127 a 8^{a}), *quoque* (101 a 3, 102 c 10), *saltem* (62 c 15, 85 a 8), *uel* (29 b 12, 99 a 1); de même dans le manuscrit de Saint-Gall : *et* (50 b 18), *etiam* (9 a 4, 69 a 15), *etiamsi* (115 a 1), *quoque* (16 a 2^{a}, 21 b 3). Et dans le manuscrit de Würzbourg on le rencontre avec le même sens : *rafitir cid israhel* (5 a 10) « Israel même le sait » ; *nicheil cid dabid* (5 b 5) « David même ne le dissimule pas » ; *is-ferr limm rafesid cid-calléic* (12 a 1) « je préfère que vous le sachiez même tout de suite » ; *cid-isin-biuth frecndircc* (12 c 16) « même en ce présent monde » ; *cid do uáir* (16 b 5) gl. « etsi ad horam » ; *cid amall* (24 c 10) « même tardivement » ; etc.

C'est exactement l'emploi du sanskrit *cid* dans des phrases comme :

Ṛ. V., I, 61, 6 : (*vájram*) *vṛtrásya cid vidád yéna márma* « (la foudre) par laquelle il a trouvé le point faible même de Vṛtra », ou *Ṛ. V.*, VII, 32, 1 : *ārấttāc cit sadhamấdaṃ na ấ gahi* « même de loin viens à notre repas ».

Un autre emploi très caractéristique de l'adverbe irlandais *cid* existe également en indo-iranien. Il consiste à exprimer la corrélation de deux mots par la répétition de l'adverbe. Cette corrélation peut d'ailleurs être copulative (« à la fois » ; cf. Sarauw, *Irske Studier*, p. 32) ou bien alternative (« ou bien ») : *cid fognim cid fochésath dotiagar* (Wb. 6 a 29 ; cf. 13 a 21) « il se construit à la fois activement et passivement » ; *cid dondeacht cid dondóinecht* (gl. ego ero illi in patrem, Wb. 32 c 1) « à la fois à la divinité et à l'humanité » ; *cid-cían cid-gair* (gl. quanto tempore uiuit, Wb. 3 c 5) « ou bien long ou bien court » ; *cid cré cid táis* (gl. massam quamlibet plasmantis, Ml. 140 b 4) « ou bien argile, ou bien pâte ».

De même en sanskrit :

Ṛ. V., II, 27, 11 : *pākyà cid... dhīryà cid* « par sottise ou bien par sagesse ».

Ṛ. V., IV, 10, 5 : *táva svádiṣṭhāgne sáṃdṛṣṭir idá cid áhna idá cid aktóḥ çriyé rukmó ná rocata upāké* « ta vue si douce, ô Agni, aujourd'hui jour et nuit brille tout près comme un bijou pour la parure ».

On trouvera des exemples absolument comparables en zend dans Bartholomae, *Altiranisches Wörterbuch*, col. 590.

Les deux emplois indo-iranien et irlandais se recouvrent donc exactement, à cette différence près toutefois qu'en indo-iranien la particule est enclitique, et qu'en irlandais, placée en tête de la phrase et toujours avant le mot qu'elle détermine, elle est probablement accentuée. Mais l'accentuation de la particule en irlandais, qui

d'ailleurs explique qu'elle s'y soit maintenue sans altération, tient à une innovation de cette langue, dans le détail de laquelle il serait trop long d'entrer ici. Il n'en est pas moins fort remarquable que l'irlandais ait conservé à la particule *cid* deux emplois anciens et attestés également en indo-iranien, servant, l'un à traduire l'idée de « même », l'autre à exprimer la corrélation.

Mais l'irlandais ne s'en est pas tenu là ; il a donné à sa particule *cid* une signification et une valeur nouvelles, dont la raison première est qu'il possédait par ailleurs une conjonction, *ce, cia* « bien que, si, que[1] ». Le *d* final de la particule *cid* pouvait donner l'impression d'une désinence verbale, et en fait dans la plupart des exemples cités plus haut la particule *cid* peut se traduire indifféremment par « bien que » ou « bien que ce soit », « même » ou « si c'est, que ce soit ». De là à voir dans cette particule la combinaison de la conjonction *ce, cia* et d'une forme du verbe copule, le chemin était aisé[2]. Les Irlandais eurent bientôt fait de le parcourir, et cela avant l'époque des plus anciens textes. Nombreux sont les passages des vieilles gloses où *cid* a la valeur de *ce, cia* + le subjonctif du verbe copule et

1. Cette conjonction, qui produit l'aspiration comme le pronom interrogatif *ce, cia* (ainsi Sg. 181 a 5), remonte comme lui, pour le dire en passant, à **kʷei* et présente la combinaison du thème pronominal **kʷe-* (cf. le sanskrit *ced* « si » de **kʷe-* + *id*) et du suffixe adverbial (ou locatif ?) *-i* (cf. lit. *jéi* « si », gr. εἰ, lat. *sei, sī*).

2. On remarquera que c'est à peu de chose près, bien qu'en sens inverse, le chemin parcouru en français par le mot *soit* qui de forme verbale est devenu adverbe.

signifie tantôt « bien que ce soit », tantôt « que soit » (cf. Z. E., p. 711 ; Strachan, *The substantive verb in old-irish glosses*, p. 44) ; le premier sens résulte surtout du sens qu'avait l'adverbe *cid* employé seul, le second de celui qu'avait l'adverbe *cid* redoublé (voir les exemples ci-dessus). De là par exemple : *cid tol dó* (Wb. 11 b 18) « bien que soit volonté à lui, bien que ce soit sa volonté » ; *cid accubur lium* (Ml. 69 a 21) « bien que ce soit désir à moi (cf. 80 a 9) ; *cid óac in-duine* (Sg. 38 a 7) « bien que l'homme soit jeune » ; etc. Et en cas de répétition : *cid precept cid labrad ilbélre bed amal asin-biursa dogneither* (Wb. 13 a 29) « qu'il s'agisse d'enseigner ou de parler plusieurs langues, que ce soit comme je le dis que cela se fasse » ; *cid in imniud cid hi-socumail beu-sa ní conainiub sa dut molad-su hi-cech aimsir* (Ml. 53 b 8) « que ce soit dans la tribulation ou dans la félicité que je me trouve, je ne m'arrêterai pas de te louer en tout temps » ; *cid bec cid mar ind-inducbál ó dia* (Sg. 2 a 7) « que soit grande ou petite la gloire venant de Dieu » ; etc. Toutefois comme le mot *cid* ainsi employé ne suffisait plus à marquer la corrélation, on introduisit parfois dans les phrases de ce genre une conjonction nouvelle, tantôt copulative, tantôt alternative, selon la valeur qu'il s'agissait d'accuser (cf. ci-dessus) ; *cid-glicc* et *cid-sulbir oc-aisṅdis* (Wb. 27 a 8) « qu'il soit habile et éloquent à discuter » ; *cid mór in duil nó cid bec* (Ml. 145 c 3) « que l'élément soit grand ou petit ». Parfois même le second *cid* est tout simplement remplacé par la conjonction *no* : *bith nech in-ógi cid-sochumact no-dochu-*

mact do (Wb. 10 a 26) « que chacun vive dans la virginité, qu'il en soit capable ou non » [1].

Dans les exemples précédents, l'origine adverbiale du mot est encore nettement sensible, puisque les deux emplois essentiels de l'adverbe *cid* s'y retrouvent exactement conservés. Mais la langue ne tarda pas à donner au mot *cid* employé isolément le simple sens de « que ce soit ». Cette nouvelle valeur est particulièrement claire dans la phrase : *is-dedbir dúib cid-mebul lib a-taidmet* (Wb. 3 b 30) « il est nécessaire que vous ayez honte de les rappeler » (cf. Wb. 33 c 16), puisque c'est la conjonction *ce, cia* au sens de « que » qui est d'usage après les locutions de ce genre (Strachan, *On the uses of the subjunctive mood in Irish*, p. 46) : *is dedbir* (Ml. 56 b 13, Sg. 71 a 10), *is coir* « il est convenable » (Wb. 15 d 8[a]), *is cumme* « il est indifférent » (Wb. 9 c 24), *is dóich* « il est vraisemblable » (Wb. 16 c 11), *is fo* « il est bon » (Wb. 14 b 20), *is immaircide* « il est convenable » (Wb. 26 a 23 ; Ml. 35 a 9, 61 b 16 ; Sg. 163 b 6), *is maith* « il est bon » (Wb. 29 b 5), *is mebul* « il est honteux » (Wb. 29 d 27), *is huisse* « il est juste » (Wb. 34 a 4, Sg. 197 a 11), etc. ; cf. *cid timmartae péneuilt* (Sg. 52 a 15) qui complète le latin *nec mirum* « il n'est pas étonnant que la pénultième soit brève ».

1. Dans les passages Wb. 8 d 21 et Ml. 115 d 7 on lit *ced* au lieu de *cid* au sens de « bien que ce soit », « que soit »; si ce n'est pas une simple faute de graphie, il faut y voir un cas particulier de la confusion de *cid* et de *ced*, fréquente dans l'emploi pronominal ; toutefois la graphie *ceith* Wb. 33 c 16 est embarrassante.

On constate ici un pas de plus en avant dans l'évolution de l'adverbe *cid* ; la langue en fit un autre lorsqu'elle donna au groupe *cid* « bien que soit, que soit » la distinction du nombre. De même qu'au singulier *cid* « quoi ? » elle avait donné un pluriel *citné* (*Mém. de la Soc. de linguist.*, XIII, 403), mais cette fois avec plus de raison, sur le modèle de *berid berit*, *carid carit*, elle créa une forme *cit* « bien que soient, que soient » : *cit imdi far-forcitlidi* (Wb. 9 a 12) « bien que vos maîtres soient abondants », [*nec mirum*] *cit coitchenna* (Sg. 190 b 1) « il n'est pas étonnant qu'ils soient communs ». Ce qui prouve bien l'origine récente et analogique de la forme *cit* et ce qui atteste que la flexion du verbe copule n'eut aucune part à la formation de *cid cit*, c'est que la langue alla parfois jusqu'à substituer également *cit* à *cid* dans l'emploi adverbial de « même » (où par conséquent la phrase n'impliquait la présence d'aucun verbe) lorsque le substantif déterminé était au pluriel ; ainsi : *bieit cit geinti hiressich* (Wb. 4 c 40) « ils seront même des gentils croyants »; *mus-creitfet cit-hésidi* (Wb. 5 c 2) « bientôt ils croiront eux-mêmes ».

On atteint ainsi le terme ultime de l'évolution de l'adverbe *cid* en vieil-irlandais. Il reste à montrer, comme preuve dernière à l'appui de l'hypothèse proposée, que la forme *cid* « bien que soit » ne peut pas contenir le verbe copule.

C'est le subjonctif du verbe copule qui, d'après l'usage, devrait figurer dans *cid* (Strachan, *The subst. verb*, p. 44 ; cf. avec le verbe d'existence *ce beid*, *cia beimmi*, id., *ib.*, p. 19) ; mais le verbe copule ne présente nulle

trace de *d* au subjonctif. La conjonction négative *ceni* « bien que ne pas, que ne pas » combinée avec la 3e pers. du subjonctif du verbe copule devient *cenib* (*cenip*, *cinip*); c'est le négatif *cenib* qui répond ainsi à l'affirmatif *cid* (cf. Sg. 68 b 4), et, si l'hypothèse présentée ici est exacte, il faut admettre que *cid* s'est substitué à une combinaison plus ancienne *ce*, *cia* + *b*. Cette substitution est d'autant plus admissible, que, sans parler de la cause qui l'a produite (le passage sémantique indiqué plus haut entre « bien que » et « bien que ce soit »), on peut démêler la cause qui l'a favorisée. Le pronom interrogatif *ce*, *cia*, étymologiquement homophone de la conjonction *ce*, *cia* (ci-dessus), se combinait fréquemment avec le subjonctif du verbe copule ; les gloses conservent les vieux tours *cip cruth* (Wb. 5 d 33, 12 d 24, Ml. 65 b 11) « quelque forme que ce soit » *cib cenél* (Wb. 3 b 20) « quelle que soit la nation » (où l'interrogatif est adjectif), et aussi *cip hé*, *cip é* (Ml 25 d 11, 12, 26 a 1) « qui que ce soit » (où l'interrogatif est pronom). Ce n'est pas le lieu d'expliquer le vocalisme un peu inattendu de *cip*; peut-être faut-il y voir par une sorte de choc en retour l'influence analogique de *cid*. Quoi qu'il en soit, les conditions étant les mêmes, l'interrogatif *ce*, *cia* et la conjonction *ce*, *cia*, combinés avec la 3e personne *-b* (*-p*) du subjonctif du verbe copule, devaient aboutir au même résultat. Et on comprend dès lors que la langue ait éliminé un groupe* *cep* ou **cip* « que soit, bien que soit » qui prêtait à confusion avec *cip* « qui que soit, quel que soit », pour y substituer le mot *cid* dont le sens était si voisin qu'on pouvait le juger identique.

C'est là un argument décisif qui exclut toute possibilité de voir une forme du verbe copule dans le mot *cid*. Mais il y en a un second qui vient à l'appui du précédent. Comme M. Strachan l'a remarqué (*The subst. verb*, p. 44), l'emploi de la forme *cid* n'est pas limité au présent du subjonctif[1] ; on la trouve dans des phrases où l'on attend un passé (Wb. 16 c 25, 20 b 22 ; Ml. 41 d 9).

Ainsi la prétendue combinaison de la conjonction *ce, cia* et du subjonctif présent du verbe copule se trouve à l'examen ne contenir ni une caractéristique de subjonctif ni une caractéristique de présent. On conclura que l'évolution de l'adverbe *cid* a bien été celle qui est exposée ici : héritage de l'indo-européen au sens de « même » et dans l'emploi corrélatif, l'adverbe *cid*, par suite d'un concours de diverses circonstances, a été senti comme la combinaison de la conjonction *ce, cia* et du subjonctif du verbe copule et a été employé comme tel.

C'est naturellement sur le modèle de *cid, cit* que l'on a ensuite tiré de la conjonction *ma* « si » les formes *mad* « si est », *mat* « si sunt », dont l'emploi est absolument parallèle et qui n'admettent par ailleurs aucune interprétation.

1. Que même dans un passage (Wb. 5 a 16) *cid* soit suivi de l'indicatif n'est qu'un argument de plus en faveur de la thèse soutenue ici ; *cid* ne contient en lui aucune caractéristique de temps ni de mode. Quant au passage Wb. 6 a 29, il a été expliqué ci-dessus ; *cid* y conserve la valeur adverbiale proethnique.

TABLE DES MATIÈRES

PAUL COLLINET. — Les éléments d'importation étrangère dans les lois du pays de Galles 1

G. DOTTIN. — Les diphtongues toniques en gaélique d'Irlande 15

E. ERNAULT. — Le mot *Dieu* en breton 47

MAURICE GRAMMONT. — La Métatèse en breton armoricain .. 83

CAMILLE JULLIAN. — Les Salyens celto-ligures 97

ANATOLE LE BRAZ. — L'origine d'une *Gwerz* bretonne 111

P. LE NESTOUR. — Le mystère, en moyen-breton, de la *Destruction de Jérusalem* 129

P. LE ROUX. — Une chanson bretonne : *La mort de Duguay-Trouin* 153

FERDINAND LOT. — Recherches de toponomastique 169

J. LOTH. — Contribution à la lexicographie et l'étymologie celtiques 195

A. MEILLET. — Le génitif singulier irlandais du type *túaithe* 229

E. PHILIPON. — La déclinaison dans l'onomastique de l'Ibérie 237

SALOMON REINACH. — Un tabou guerrier chez les Gaulois du temps de César 271

J. VENDRYES. — L'évolution de l'adverbe *cid* en vieil irlandais 279

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

20 FEV. 1991
18 MARS 1991
08 AVR. 1991
03 AVR. 1991
AVR 04 2006
APR
030MAR 2008

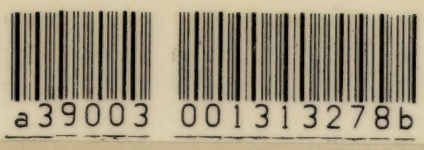
a39003 001313278b

CE PB 1096
.M4 1905
C00
ACC# 1189018

MELANGES H.